

Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation

Service du projet de gestion et de l'évaluation

Toutes commissions

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 12 décembre 2019

OBJET : PROJET D'ACTIVITÉS ET DE BUDGET PAR PROGRAMMES 2020.

Mesdames, messieurs,

Le projet d'activités et de budget par programmes présente, chaque année, pour l'ensemble de nos politiques, nos objectifs stratégiques et opérationnels, nos projets, nos actions et nos opérations d'investissement, ainsi que les moyens financiers et les ressources humaines dédiés à leur mise en œuvre.

Ce document développe ainsi les priorités que j'ai portées à votre connaissance dans le rapport d'orientations budgétaires, traduisant nos orientations dans tous nos domaines de compétences, qu'il s'agisse de la préservation et du renforcement de nos politiques de solidarité, de nos politiques d'investissement au bénéfice du territoire et des habitant·e·s ou de la poursuite de nos politiques innovantes et de nos démarches de modernisation.

Notre collectivité est l'une des seules collectivités proposant ainsi une vision globale et étayée de ses politiques publiques, à l'appui du vote du budget primitif par notre assemblée.

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel



Projet d'activités et de budget par programme 2020

Sommaire

Missions	
Programmes	
Enfance et famille	5
Accueil du jeune enfant	6
Aide sociale à l'enfance	12
Protection maternelle et infantile, planification familiale	20
Action sociale, logement, santé	25
Accompagnement social	26
Droit au logement	34
Prévention et promotion de la santé	41
Prévention des conduites à risques	49
Lutte contre les violences faites aux femmes	53
Autonomie	58
Personnes âgées	59
Personnes handicapées	64
Emploi, insertion et attractivité territoriale	72
Insertion par l'emploi	74
Accès au RSA, orientation et accompagnement	81
Economies nouvelles, sociales et solidaires	86
Education et jeunesse	94
Accueil des collégien-ne-s et de la communauté éducative	95
Projet éducatif départemental	103
Restauration scolaire	108
Culture, patrimoine, archives	112
Culture	113
Patrimoine culturel	120
Archives	125
Citoyenneté active et sports	131
Sport et loisirs	132
Promotion de la vie associative et démocratie participative	138
Europe et international	141
Coopération européennes et internationales et animation	142
Gestion de projets européens	148
Réseau routier et mobilité durable	153
Maintenance et modernisation du réseau routier	154
Infrastructures de transports en commun	157
Partage et qualité de l'espace public	162

Développement urbain	167
Aménagement et renouvellement urbains	168
Mobilités métropolitaines	171
Ecologie urbaine	174
Biodiversité et nature en ville	175
Assainissement	181
Qualité de l'environnement urbain	185
Supports internes	187
Bâtiments départementaux	188
Logistique	192
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	199
Secrétariat général	202
Systèmes d'information et transformation numérique	204
Transformations numériques	205
Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur	210
Modernisation et l'administration et ressources humaines	216
Pilotage et stratégie	217
Politique salariale et gestion des carrières	224
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	227
Qualité de vie travail	230
Egalité et diversité	237
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	238
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	240
Conduite de l'action départementale	242
Stratégie budgétaire et financière	243
Contrôle de gestion et expertise financière	250
Qualité comptable	255
Commande et achats publics	259
Information et communication	263
Audit interne	265
Marketing territorial et mécénat	269
Jeux olympiques et paralympiques	271
Transition écologique	274
Orientation des politiques départementales	279
Assemblée départementale	280
Moyens des groupes politiques	281

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil du jeune enfant

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

Programme : Accueil du jeune enfant

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

Objectifs du programme

La Seine Saint-Denis est le Département où le taux de couverture des besoins en mode d'accueil est le plus faible (31 % contre 58 % au niveau national), et alors que le taux de natalité et le taux d'enfants moins de 6 ans y sont les plus élevés. En 2018, l'offre d'accueil collectif rassemblait 379 établissements pour une capacité totale d'accueil de 15 094 places.

Bien que - à l'exception de l'activité d'agrément des établissements d'accueil du jeune enfant - la petite enfance ne soit pas une compétence obligatoire des Départements, la collectivité intervient dans ce domaine selon plusieurs modalités :

- le Département assure la gestion directe de 54 crèches départementales. Ces établissements représentent 3 079 places autorisées, soit près de 20 % de l'offre d'accueil collectif du territoire,
- au titre de la compétence obligatoire de protection maternelle et infantile, le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant-e-s maternel-le-s,
- le Département soutient en fonctionnement les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), par un dispositif propre destiné aux structures d'accueil associatives et coopératives, ainsi que via des fonds aux côtés d'autres partenaires (Fonds d'innovation petite enfance et parentalité, dispositif conjoint avec la CAF, Fonds d'appui aux politiques d'insertion, fonds pour l'insertion au côté de l'Etat). Il propose aussi des aides en investissement à l'ensemble des établissements d'accueil du territoire ;
- enfin, il contribue conjointement avec la CAF à la promotion de l'accueil individuel avec le Pôle innovation petite enfance et parentalité (*cf infra*, action 3), une équipe dédiée à l'animation de cette politique sur le territoire au travers du Schéma petite enfance et parentalité.

Les objectifs généraux du programme sont les suivants :

- poursuivre le développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil du jeune enfant, avec le début de la mise en œuvre du nouveau Schéma petite enfance et parentalité (*cf infra*),
- mettre en œuvre les nouveaux objectifs contractualisés avec la CAF dans le cadre de la convention cadre sur le financement des crèches départementales : amélioration progressive de l'occupation des places, diversification de l'offre pour les familles, révision du règlement de fonctionnement dans une logique de service aux usagers, déclinaison des objectifs par publics (enfants en situation de handicap, familles disposant de faibles ressources) ;
- poursuivre pour la dernière année la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité (PPEP), avec ses investissements dans les équipements départementaux, les crèches non départementales et les Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s (MAM).

En 2020, les actions se poursuivront dans deux domaines :

En matière d'accueil collectif, il s'agira de mettre en œuvre le nouveau Schéma petite enfance et parentalité, structuré autour de 6 thématiques :

- le diagnostic, l'évaluation et l'observation,
- le rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil,
- l'accueil de tous les publics avec un objectif d'accroître la transparence dans l'attribution des places via les commissions d'accès aux modes d'accueil (CAMA) et le développement d'accueil d'enfants à besoins spécifiques ou pour répondre aux besoins d'insertion et de formation des parents,
- la formation et l'insertion des professionnel-le-s de la petite enfance,
- le soutien à la parentalité,
- la communication.

Le schéma petite enfance et parentalité repose sur une co-construction entre les services de la CAF et du Département. Il intégrera également les évolutions des crèches départementales qui vont dans le sens d'une meilleure réponse aux familles.

En ce qui concerne les crèches départementales, l'année 2020 marquera le début de la transformation des modes de gestion des crèches dans le cadre de la convention de financement renouvelée avec la CAF avec :

- la mise en place d'une démarche de pilotage entre niveau central et directrices des crèches pour suivre l'activité et les effectifs auprès des enfants,
- l'évolution du logiciel et des outils de suivi de la présence des enfants en crèches et du taux d'encadrement
- l'expérimentation dans dix crèches tests de la facturation horaire réelle,
- le nouveau règlement départemental des crèches pour les familles.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil du jeune enfant	Dépenses	11,945	10,199	8,783	7,223
	Recettes	23,685	25,033	23,685	26,600

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil du jeune enfant	Dépenses	0,807	1,058	1,721	2,857

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 308	118	142	1 048

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Accroître le nombre de Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s (MAM) en Seine Saint -Denis					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de MAM	cible	4	4	7	9	10
	réalisé	1	1	3	4	
<u>Commentaire :</u> Depuis 2010, 20 MAM ont été créées et 2 ont cessé leurs activités entre 2014 et 2018. La majorité des causes de cessation d'activités reposent sur des difficultés relationnelles entre les membres des MAM. Un des groupes de travail du schéma traitera de l'accompagnement des MAM et de leur pérennisation. Au total, les MAM représentent 52 assistant-e-s maternel-le-s pour une offre d'accueil de 183 places, dont 87 en création de places.						

Objectif	Accroître le nombre de places en accueil collectif					
		2016	2017	2018	2019	2020
Places créées chaque année en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)	cible	400	400	400		
	réalisé	317	530	330		
<u>Commentaire :</u> Le Plan petite enfance et parentalité prévoyait la création de 400 nouvelles places en collectif par an et 2 500 places sur 6 ans. Lissé sur 3 ans, cet objectif est quasiment atteint.						

Objectif	Optimiser l'occupation des places en crèches départementales				
	2016	2017	2018	2019 (au 30 juin)	2020 (cible)
Taux d'admission (hors juillet – août)	96,1 %	97,3 %	101,1 % (105,3 % au 30 juin)	103,6%	110 %
Taux d'occupation (hors juillet-août)	69,0 %	70,6 %	72,5 % (74,7 % au 30 juin)	73,3%	75 %
Commentaire : Le taux d'admission est le rapport entre le nombre total d'enfants admis et le nombre de berceaux disponibles. Le taux d'occupation est calculé en rapportant les heures de présence effective des enfants à la capacité installée d'accueil de l'établissement (nombre de berceaux disponibles * nombre de jours d'ouverture * amplitude de 10 heures par jour). Il est à noter que la CAF calcule le taux d'occupation sur d'autres bases (places théoriques, et non réelles, amplitude horaire d'ouverture de 11h45 et non celle des contrats journaliers de 5 ou 10 heures). Ainsi la capacité d'accueil calculée par la CAF étant supérieure à la capacité d'accueil réelle, les taux CAF sont minimisés. Ces deux indicateurs permettent de quantifier l'activité des crèches. Leur amélioration entre 2016 et 2018 est liée à la prise de mesures d'amélioration de l'occupation des places : des mesures RH avec les auxiliaires de puéricultrice d'urgence (APU), le redéploiement des agents concernés par des travaux, les actions de communication pour le recrutement, le déploiement de matériel de prévention, l'augmentation de l'offre d'accueil (développement de l'accueil hors contrat, de l'accueil d'urgence des familles en reprise d'emploi ou en insertion professionnelle, de l'offre d'accueil mixte accueil collectif - accueil individuel), l'amélioration du suivi et du pilotage de l'activité des crèches par le site central (revues d'activités mensuelles). A partir de janvier 2020, 10 crèches vont bénéficier d'un accompagnement renforcé dans la perspective du passage à la Prestation de service unique (PSU) horaire, d'où les cibles fixées pour 2020.					

Objectif	Adapter l'offre d'accueil aux besoins réels des familles					
		2016	2017	2018	2019 (au 30 juin 2019)	2020 (cible)
Taux de facturation (hors juillet-août)	réalisé	109,3 %	108,5 %	110,0 %	111,9 %	105,9 %

Commentaire : Le taux de facturation est le rapport entre les heures facturées aux familles et les heures de présence effective des enfants (dites « heures réalisées »).

Cet indicateur fait l'objet d'une vigilance particulière du service car il détermine le montant de la Prestation de Service Unique (PSU) versé par la CAF. En effet, selon un système de tranches ; plus le taux de facturation est élevé moins le taux de PSU appliqué par la CAF est favorable :

- si le taux de facturation est inférieur à 107 %, le taux de PSU est en 2019 de 5,61 € par heure facturée,
- si le taux de facturation est compris entre 107 % et 117 %, le taux de PSU est en 2018 de 5,1942 € par heure facturée,
- si le taux de facturation est supérieur à 117 %, le taux de PSU est en 2018 de 4,8048 € par heure facturée.

Pour améliorer ce taux il faut tendre à rapprocher les journées facturées des journées de présence réelle des enfants, en veillant à l'adéquation des contrats d'accueil avec les besoins réels des familles, qui peuvent évoluer sur l'année.

A partir de janvier 2020, la non-facturation des absences pour congés (sous réserve du respect d'un délai de prévenance) et maladies (au-delà de 3 jours calendaires de carence) doit permettre de rapprocher la facturation du présentiel des enfants et donc d'améliorer le taux de PSU versé par la CAF. Par ailleurs, cette mesure, qui a un impact négatif sur le nombre de journées facturées aux familles, sera à compenser des meilleurs taux d'admission et d'occupation.

Action 1 : Crèches départementales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- garantir un accueil optimisé et de qualité des enfants,
- valoriser la place des familles et renforcer leurs participations dans les crèches,
- favoriser l'ouverture des crèches sur leur environnement.

Les priorités et faits marquants de l'année 2020 seront les suivants :

- la montée en pleine capacité des trois crèches rouvertes en 2019 et la réouverture de la crèche du Bourget fin 2020,
- la mise en place d'un nouveau règlement de fonctionnement dans une logique de service aux usagers, introduisant la gratuité des journées anticipées d'absence du fait des familles,
- l'expérimentation sur une dizaine de crèches volontaires pour réfléchir et tester des nouveaux fonctionnements (postes polyvalents, gestion du linge),
- la mise en œuvre des nouveaux objectifs contractualisés avec la CAF dans le cadre de la convention cadre sur le financement des crèches départementales : amélioration progressive de l'occupation des places, diversification de l'offre pour les familles, amélioration de l'accès aux places pour les enfants en situation de handicap et les familles disposant de faibles ressources,
- la poursuite du plan de recrutement et d'accompagnement des agents, du plan de formation et de prévention des risques professionnels,
- le renforcement de la qualité de l'accueil des enfants (projets d'établissement, projets d'associations partenaires, prise en charge des enfants en situation de handicap, actions « Ecolo – crèches », poursuite des rénovations dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité...).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Crèches départementales	Dépenses	1,740	1,672	1,727	1,727
	Recettes	22,261	23,685	25,033	26,600

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Crèches départementales	Dépenses	0,310	0,277	0,320	0,300

Action 2 : Accueil collectif de la petite enfance

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- poursuivre le développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil collectif du jeune enfant dans le cadre du schéma petite enfance et parentalité,
- poursuivre pour la dernière année le Plan petite enfance et parentalité, avec ses investissements dans les crèches et autres structures d'accueil départementales, municipales, associatives et privées,
- améliorer le contrôle et le suivi des établissements et services d'accueil de la petite enfance,
- améliorer l'accompagnement des gestionnaires publics et privés dans l'aide à la création, extension et transformation de structures dans le respect de la réglementation (étude de plan, rencontres régulières afin de rendre des avis et des autorisations d'ouverture), notamment avec le guide pratique départemental.

En 2020, plusieurs objectifs seront prioritaires :

- identifier et mobiliser en partenariat avec la CAF les leviers y compris financiers pour la création de nouvelles places d'accueil collectifs dans les territoires qui en sont peu pourvus,

- accompagner les porteurs de projets par la mise à disposition de nouveaux outils élaborés par le service de PMI (guide pratique départemental, guide de l'aménagement d'un établissement d'accueil, référentiel « jardin », guide commun de création de micro-crèches avec la CAF...),
- agir pour prévenir la destruction de places d'accueil collectif (diminution de capacités, fermetures définitives),
- enrichir l'offre d'accueil en soutenant les projets permettant l'accueil de tous les publics (mixité, handicap, ...) l'innovation et l'adaptation aux besoins des familles (hybridation des modes d'accueil, horaires atypiques, garderies éphémères),
- évaluer le dispositif d'accueil d'urgence permettant l'accueil dans le cadre du droit commun d'enfants de parents en insertion ou en formation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	4,321	2,638	2,409	2,346

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	0,807	1,058	1,721	2,557

Action 3 : Accueil individuel de la petite enfance

Objectifs de l'action

L'action « Accueil individuel de la petite enfance » concerne l'agrément, la formation et le suivi des assistant·e·s maternel·le·s, l'aide financière ADAJE ainsi que les actions menées avec la CAF pour le développement de l'accueil individuel (Pôle innovation petite enfance et parentalité).

La formation des assistant·e·s maternel·le·s se déroule en deux étapes : une formation initiale de 60 heures donnée par un prestataire extérieur et une formation de 60 heures dispensée en interne à partir du premier enfant accueilli.

L'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) est une aide non obligatoire versée mensuellement par le Département aux familles ayant choisi pour leur(s) enfant(s) un mode d'accueil individuel. Il a été décidé de mettre fin à cette prestation, le dispositif est donc en cours d'extinction progressive (pas de nouvelles attribution mais continuité des versements pour les familles déjà bénéficiaires).

Les actions menées conjointement avec la CAF sont désormais prises en charges depuis 2018 par le Pôle innovation petite enfance et parentalité, équipe intégrant l'ex-Agence départementale de l'accueil individuel (ADDAI) et le pilotage du schéma départemental. L'objectif du Pôle est de développer le potentiel d'accueil des assistant·e·s maternel·le·s et de promouvoir des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant. Les actions s'adressent aux assistant·e·s maternel·le·s, aux professionnel·le·s (associations, Relais d'assistant·e·s maternel·le·s) ainsi qu'aux assistant·e·s maternel·le·s au chômage ou en sous-activité qui souhaitent être accompagné·e·s pour reprendre une activité professionnelle.

Les objectifs stratégiques de l'action Accueil individuel de la petite enfance sont les suivants :

- poursuivre le développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil individuel du jeune enfant dans le cadre du schéma petite enfance et parentalité,
- poursuivre pour la dernière le Plan petite enfance et parentalité avec son dispositif d'aide à l'investissement pour les MAM,
- améliorer la qualité de l'accueil des enfants chez les assistant·e·s maternel·le·s,
- organiser la formation des assistant·e·s maternel·le·s dans le respect des contraintes réglementaires,
- augmenter le nombre d'assistant·e·s maternel·le·s agréé·e·s et le nombre de places d'accueil,
- favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil et la demande des familles dans le champ de l'accueil spécifique (handicap, insertion, horaires atypiques...),

- développer, en lien avec le Pôle innovation petite enfance, des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant.

En 2020, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- identifier et mobiliser les leviers notamment financiers pour augmenter la capacité d'accueil des assistant-e-s maternel-le-s, en s'appuyant notamment sur l'étude réalisée par la ville de Saint-Denis et en élargissant l'analyse au département par la réalisation d'une étude avec Pôle emploi,
- accompagner les porteurs de projets innovants,
- pérenniser les MAM avec la mobilisation de nouveaux partenaires,
- soutenir la qualité de l'accueil au domicile des parents,
- poursuivre les campagnes et actions de valorisation du métier d'assistant-e maternel-le,
- poursuivre l'animation du réseau des Relais assistant-e-s maternel-le-s en lien avec la CAF.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	5,884	5,889	4,650	3,150
	Recettes	0,003	-	-	-

Programme : Aide sociale à l'enfance

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte six actions :

- Evaluer pour protéger,
- Accueil familial,
- Accueil en structures collectives,
- Adoption,
- Accompagnement et soutien à la parentalité,
- Prévention spécialisée.

Objectifs du programme

La conception et la mise en œuvre de la politique de prévention et de protection de l'enfance s'inscrivent dans un contexte national de réflexion sur ce sujet, avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et le Pacte pour l'enfance, initié par le Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance. La Seine-Saint-Denis y a directement contribué, en pilotant l'un des groupes de concertation nationale sur le parcours des enfants, et en organisant un débat à résonance nationale lors des Etats généraux de la protection de l'enfance en 2019.

Le programme « Aide sociale à l'enfance » (ASE) a pour objectifs d'assurer la prévention et la protection de l'enfance, notamment dans le cadre des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016. Les publics visés sont les mineurs et leurs familles, ainsi que les jeunes majeurs de 18 à 21 ans ayant eu un parcours en protection de l'enfance en tant que mineur.

Le schéma de prévention et de protection de l'enfance du Département, voté en avril 2019, est la feuille de route de cette politique publique, construit autour de deux axes transversaux (renforcer l'interconnaissance des acteur·rices, développer et adapter le dispositif d'accueil familial en Seine-Saint-Denis) et de six axes stratégiques :

- renforcer la politique de prévention globale en direction des enfants et des familles,
- mieux repérer et préparer l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance,
- garantir la qualité et la continuité du parcours et de l'accueil,
- mieux accompagner les publics vers l'autonomie,
- mieux répondre aux besoins de santé des enfants accompagnés en protection de l'enfance,
- renforcer la place des usager·e·s et mieux les associer aux interventions.

Parallèlement au Schéma, dans le cadre de la Stratégie pauvreté, le Département a contractualisé avec l'Etat sur plusieurs thématiques (sorties « sèches », autonomie des jeunes majeurs, très grande pauvreté et prévention spécialisée, cf *infra*).

Ces orientations générales se déclineront en 2020 autour de trois grandes familles d'objectifs opérationnels :

1/ Les conditions de prise en charge des publics

Il s'agira en 2020 de :

- poursuivre l'adaptation des réponses pour les mineurs non accompagnés (MNA). La Cellule d'accompagnement des mineurs non accompagnés (CAMNA) a ouvert en septembre 2018. Pour la prise en charge physique des MNA, un appel à projet spécifique de 800 places a été lancé fin 2018. A la fin de l'année 2019, 400 places dédiées seront ouvertes, les 400 autres places ouvrant début 2020, ainsi que 100 places supplémentaires décidées en 2019 ;
- améliorer l'accompagnement des jeunes majeurs. Une commission « jeunes majeurs » a été mise en place au sein de l'ASE afin d'harmoniser les décisions et les durées des contrats. Le travail doit être poursuivi avec les autres directions départementales en charge du logement, de l'insertion et de l'accès aux droits sociaux afin d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et les dispositifs de droit commun ;
- rééquilibrer les accueils mère-enfant au profit de la Seine-Saint-Denis. Il s'agit de diminuer les accueils hors Seine-Saint-Denis et d'augmenter en parallèle le nombre de places sur le département ;
- mieux structurer l'accueil d'urgence, en lien avec le Centre départemental enfance et famille (CDEF), établissement public d'accueil des enfants et jeunes pris en charge par l'ASE. L'année 2019 a été marquée par plusieurs crises de l'accueil d'urgence (début 2019, fin du printemps, automne), en raison d'un volume de places insuffisant dans le département et d'une faible rotation sur ces places, les réorientations d'enfants étant longues. Pour améliorer le dispositif, deux mesures devront être mises en œuvre en 2020 : la rédaction d'un protocole d'urgence validé par tous les acteurs concernés (Département, Parquet, établissements d'accueil) ainsi que l'augmentation de la capacité d'accueil d'urgence du CDEF à 160 places ;

- adapter l'offre pour les enfants souffrant de troubles sévères du neuro-développement, via un appel à projet commun avec l'Agence régionale de santé fin 2020, qui devrait aboutir à la création de nouvelles places d'accueil en 2021 ;
- redéfinir la gouvernance locale de la prévention spécialisée, qui devra se traduire par une plus grande participation des villes au financement de la prévention spécialisée sur leur territoire (10 % minimum). Le travail de concertation avec les communes a démarré en 2019, dans le contexte prochain des élections municipales.

2/ Les mesures nouvelles de la Stratégie pauvreté

Le Département s'est engagé en 2019 dans la concertation sur la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par l'Etat en septembre 2018. La contractualisation avec l'Etat sur ce sujet s'est concrétisée en avril 2019 et porte sur les actions suivantes, qui seront valorisées dans le budget de l'ASE en 2020 :

- la réponse aux besoins fondamentaux des enfants et jeunes en très grande pauvreté et les plus éloignés des institutions (Roms, MNA fugueurs, SDF...). Il s'agit de valoriser et renforcer les actions de prévention dans les camps de Roms, de les associer à une formation des professionnels sur la déconstruction des stéréotypes, ainsi que des actions hors les murs (maraudes notamment) sur l'accès aux droits organisées par des équipes mobiles inter institutionnelles et des réseaux locaux d'acteurs. Ces actions seront financées à hauteur de 300 000 euros par des recettes de l'Etat (valorisation sans dépense supplémentaire pour le Département) ;
- la prévention des sorties sèches de l'ASE. Il est prévu la systématisation des revues de situations entre 16 et 17 ans pour préparer la sortie ou le contrat jeune majeur, la proposition d'orientation et de projet après l'ASE pour les jeunes ne remplissant pas les conditions d'accès à un contrat jeune majeur (principe du « zéro sans accompagnement » et possibilité d'un « retour » à l'ASE), ainsi que la mise en place d'une coordination ASE / MDPH pour systématiser les passages de relais concernant les jeunes relevant du champ du handicap. Le volume de jeunes en risque de rupture de parcours à la sortie de l'ASE est estimé à 20 % de l'ensemble des publics. Ces actions seront financées à hauteur de 320 000 euros par des recettes de l'Etat (valorisation sans dépense supplémentaire pour le Département) ;
- la consolidation des parcours d'autonomie des jeunes confiés à l'ASE. Cette action concerne les publics jeunes majeurs de l'ASE, dont les MNA. Il est prévu de consolider l'articulation protection de l'enfance / insertion, en créant un poste de coordonnateur dédié à ces publics, et de mettre en place une plateforme portée par une association sur cette thématique (Devenir - les Gavroches). De plus, le Département souhaite poursuivre le développement de l'accompagnement des jeunes majeurs en logement de semi-autonomie (Foyers jeunes travailleurs), en substitution aux hébergements en Maisons d'enfants. Enfin, des actions spécifiques destinées aux jeunes majeurs ex-MNA seront engagées pour accompagner leur régularisation au regard du droit au séjour. Ces actions seront financées à hauteur de 600 000 euros par des recettes de l'Etat ;
- le développement de nouvelles interventions en prévention spécialisée. En complément des interventions mises en œuvre par le Département, des nouvelles actions sont prévues dans le cadre de la Stratégie pauvreté : d'une part une nouvelle équipe sera constituée sur un territoire non couvert à ce jour, d'autre part, des actions seront engagées sur la prévention des conduites pré-prostitutionnelles. Ces actions seront financées à hauteur de 300 000 euros par des recettes de l'Etat, dont 100 000 euros de valorisation (actions de prévention) et 200 000 euros de dépenses nouvelles (équipe de prévention spécialisée).

3/ La mise en œuvre du Schéma de prévention et de protection de l'enfance

Il s'agira en particulier en 2020 de travailler sur la mise en œuvre des axes du Schéma :

- développer l'offre en accueil familial (recrutement pour développer le nombre de places),
- améliorer le dispositif d'évaluation des informations préoccupantes (formation des agents),
- maîtriser les accueils en urgence,
- garantir la sécurité dans les lieux d'accueil (programme annuel de contrôle et d'inspection, formalisation de procédures de signalements des incidents en lieu d'accueil, structuration des modalités de traitement des risques en accueil familial, dans une logique préventive),
- garantir la qualité et la cohérence des parcours de soins des enfants en protection de l'enfance (appel à projet conjoint avec l'ARS),
- renforcer la place des usager·e·s et mieux les associer aux interventions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	301,766	287,004	273,227	303,979
	Recettes	2,150	6,234	4,406	6,495

La soutenabilité budgétaire de la politique de protection de l'enfance demeurera fortement mise en tension en 2020 du fait de la croissance continue de l'activité d'accueil des MNA, de la pleine mise en œuvre des choix stratégiques antérieurs sur l'adaptation de l'offre (places d'accueil pour enfants en situation complexe, services destinés à la prévention, dispositif pour les MNA), d'un pilotage complexe des parcours (expliquant les nombreuses mesures en attente, la prédominance de l'accueil en urgence ou encore la faible proportion de contrats jeunes majeurs en semi-autonomie ou en autonomie), ainsi que du taux élevé de placement en établissement plutôt qu'en famille d'accueil.

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	0,021	0,021	0,021	0,021

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	603	120	421	62

Aux postes en circonscriptions et service central s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux rémunérés par le Département.

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Proposer aux MNA un accueil et un accompagnement adapté				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de MNA pris en charge par l'appel à projet spécifique / nombre total de MNA pris en charge par l'ASE	cible				800 / 1 700	970 / 2 000
	réalisé				400 / 1 800	
<u>Commentaire :</u> L'objectif est d'augmenter la part des MNA accueillis dans un dispositif adapté (appel à projet spécifique), alors qu'ils sont aujourd'hui accueillis dans les structures classiques de placement de l'ASE. *projection au 31/12/2019						

Objectif		Développer une alternative à l'hébergement des jeunes majeurs en Maisons d'enfants				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jeunes majeurs hébergés en MECS / nombre total de jeunes majeurs pris en charge par l'ASE avec hébergement	Cible				100 / 800	140 / 800
	réalisé				250 / 800	
<u>Commentaire :</u> L'objectif est de diminuer la part des jeunes majeurs accueillis en Maisons d'enfants à caractère social (MECS) au profit de types de logements permettant de développer leur autonomie (Foyers jeunes travailleurs, logements autonomes avec l'aide de l'allocation autonomie...).						

Objectif		Orienter les jeunes majeurs vers des structures adaptées				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible				Non fixée a priori	-110 en MECS hors 93
	réalisé				-60 en MECS hors 93	
<u>Commentaire</u> : objectif tenable de sortie de 110 jeunes majeurs de MECS hors 93 en 2020 vers des structures adaptées (SAA, FJT) afin d'améliorer la rotation sur les places en MECS et limiter le recours aux MECS hors 93.						

Action 1 : Prévention spécialisée

Objectifs de l'action

La politique de prévention spécialisée est une compétence obligatoire des Départements définie par le Code de l'action sociale et des familles (article L 121-2) : « Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent (notamment) prendre la forme d'actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu » (CASF L 121-2).

Cette politique s'appuie sur huit acteurs associatifs implantés localement, tarifés par le Département et subventionnés par les communes dans le cadre de conventions d'objectifs.

Le nouveau Schéma de prévention et de protection de l'enfance prévoit la réactualisation des orientations départementales 2013-2017, après un bilan partagé avec tous les acteurs concernés. L'un des enjeux forts du nouveau schéma sera le renforcement du travail partenarial, en particulier entre les associations de prévention spécialisée et les circonscriptions ASE.

Pour 2020, les principaux objectifs sont les suivants :

- Refondre la gouvernance locale de la prévention spécialisée, avec pour corollaire l'accroissement du concours financier des communes. A cette fin, une concertation avec les villes a débuté à l'été 2019 (rencontres entre directions générales) afin de dresser un état des lieux de leurs attentes, et de les amener à se positionner sur les cibles financières posées par le Département ;
- développer les nouvelles interventions en prévention spécialisée dans le cadre de la Stratégie pauvreté (*cf supra*). D'une part, une nouvelle équipe sera constituée sur un territoire aujourd'hui dépourvu. D'autre part, une action sera engagée à destination des jeunes filles en risque pré-prostitutionnel. Enfin, dans l'objectif de prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes en situation de très grande pauvreté, des actions de « aller vers » devront apporter des réponses en matière de soutien à la parentalité et d'accès aux ressources et aux droits. Il s'agit en particulier d'actions de prévention dans les camps de Roms (association Rues et Cités), et d'actions hors les murs pour toucher les publics les plus éloignés des institutions (Association Hors la Rue) ;
- soutenir techniquement et diffuser les résultats du projet de Recherche-action « Jeunes et réseaux sociaux : quels enjeux pour la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis » afin de contribuer à la définition d'un cadre déontologique d'intervention des acteurs de la prévention spécialisée sur les réseaux sociaux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Prévention spécialisée	Dépenses	13,818	13,320	12,720	13,200

Action 2 : Evaluer pour protéger

Objectifs de l'action

Il s'agit de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou risque de danger, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'évaluation des informations préoccupantes dans le respect des délais et du cadre posé est un axe du Schéma de prévention et de protection de l'enfance qui sera mis en œuvre en 2020.

La question des délais d'évaluation reste le point de préoccupation principal. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés :

- l'augmentation du nombre d'informations préoccupantes (IP) à évaluer (3 500 en moyenne en 2017 et 2018 contre 3 036 en 2016),
- une montée en charge de l'urgence qui embolise le service de l'ASE,
- des équipes dans les circonscriptions ASE, de service social et de PMI qui connaissent des difficultés de priorisation des missions

Pour 2020, les principaux objectifs seront les suivants :

- Schéma de protection de l'enfance : mise en œuvre de l'action sur l'évaluation des IP à compter de l'automne 2019 : mise en place d'un comité de pilotage et de 2 groupes de travail transversaux (ASE, PMI, DPAS, Parquet, CDEF, Education Nationale), avec pour objectif de finaliser des propositions sur l'amélioration de l'évaluation des IP (respect du cadre légal : délais, évaluation pluri professionnelle, organisation inter-services.
- informer régulièrement les partenaires locaux sur l'identification des informations préoccupantes et sur le circuit de traitement,
- fiabiliser le dispositif local d'évaluation en garantissant l'évaluation partagée et le respect des délais,
- améliorer la lisibilité du traitement de l'information préoccupante à chacune des étapes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Evaluer pour protéger	Dépenses	0,054	0,050	0,055	0,055

Action 3 : Accompagnement et soutien à la parentalité

Objectifs de l'action

Cette action regroupe l'ensemble des dispositifs administratifs ou judiciaires d'intervention à domicile, ainsi que le soutien à des projets associatifs concourant à la prévention et au soutien à la parentalité :

- des mesures judiciaires d'assistance éducative à domicile : les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et les AEMO intensives (AEMOI),
- des aides au domicile de nature administrative : actions éducatives à domicile (AED), techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) et aides financières,
- des structures d'accueil sans hébergement à visée préventive : Services d'accueil de jour (SAJ) et relais parental,
- les centres mères-enfants, permettant l'accueil physique des mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et des jeunes mères avec enfant(s) de moins de 3 ans,
- des interventions et dispositifs à visée préventive : les interventions éducatives de proximité (IEP) et les interventions d'EtapAdos,

- le soutien à des associations pour leurs projets à visée préventive : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents (REAAP) et points accueil écoute jeunes (PAEJ).

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- promouvoir l'action éducative à domicile et l'accompagnement des familles et des jeunes afin de soutenir les capacités parentales au service du développement de l'enfant,
- prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les jeunes et les parents peuvent être confrontés.

En 2020, les objectifs opérationnels seront les suivants :

- poursuivre le développement des alternatives à l'hébergement hôtelier, et ainsi limiter le recours aux hôtels. L'appel à projet pour l'accueil des MNA (400 places fin 2019 et 900 places en pleine capacité en 2020) permettra également de diminuer le recours aux hôtels ;
- diminuer le nombre de mesures d'AEMO en attente. Le nombre d'AEMO en attente a déjà diminué en 2019, passant de 835 au 30 juin 2018 à 547 un an plus tard, notamment du fait d'un meilleur pourvoi des postes dans les associations délégataires. Pour poursuivre cette tendance en 2020, il s'agira de travailler avec les magistrats sur la prescription de mesures alternatives aux mesures judiciaires d'AEMO et sur la réécriture du protocole ASE/AEMO ;
- pour les SAJ, de renforcer la coopération avec les circonscriptions ASE sur des mesures de post-placement et d'AED, ainsi que d'augmenter les prises en charges des familles,
- développer l'activité du relais parental (livraison de nouveaux locaux au Blanc-Mesnil fin 2019),
- faire mieux connaître Etap'Ado, consolider le travail avec les partenaires et permettre un accueil des parents et un travail sur la question de la « crise » familiale,
- poursuivre le recentrage des centres maternels sur les compétences obligatoires du Département, en privilégiant l'accueil en Seine-Saint-Denis et en améliorant l'accueil (regroupement de logements diffus en logements partagés, ouverture de 10 places supplémentaires par SOS Femmes),
- mieux utiliser les interventions des technicien-ne-s de l'intervention sociale et familiale (TISF) comme outil d'évaluation et de prévention et mieux intégrer les TISF dans le travail pluridisciplinaire des circonscriptions ASE, PMI et de service social.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	52,045	47,111	49,165	45,222
	Recettes	0,291	2,680	1,092	3,176

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépenses	0,021	0,021	0,021	0,021

Action 4 : Accueil en structures collectives

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de prendre en charge physiquement les enfants et jeunes dans des lieux d'accueil collectif. L'accueil des enfants est réalisé dans les foyers du Centre départemental enfants et famille (CDEF), les foyers associatifs de Seine-Saint-Denis et dans des structures hors du département.

En 2020, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- la stabilisation du dispositif Adophé (Accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement). En 2020, la quasi-totalité des places (près de 400) seront opérationnelles. Ce dispositif propose un accompagnement de qualité à domicile, avec une possibilité d'hébergement en urgence en cas de crise. Dans la réalité, l'hébergement d'urgence est très peu utilisé par les associations. En revanche, il semble qu'Adophé ne produit pas ou peu d'alternatives au placement classique ;
- le développement des places d'urgence. Le CDEF a pour objectif de porter sa capacité d'accueil d'urgence à 160 places. Dans l'attente de l'ouverture de ces places, il a été décidé d'augmenter la capacité d'accueil dans les établissements associatifs de 30 places ;

- la mise en œuvre de l'appel à projet MNA. Après 400 places ouvertes fin 2019, les 900 places prévues au total devraient être ouvertes en 2020 ;
- l'adaptation des réponses aux spécificités des publics :
 - en faveur du handicap : convention avec l'établissement Cerfontaine en Belgique, pour 30 places à l'année,
 - exécution de la convention entre l'ARS, Paris et le Département avec l'association le Silence des Justes pour 21 places,
 - lancement d'un appel à projets porté avec l'ARS, destiné aux enfants souffrant de troubles du neuro-développement, dans le cadre de situations complexes et confiés à l'ASE. Cet appel à projet a été lancé à l'été 2019. L'attribution des places aura lieu fin 2019, pour une ouverture de la structure en 2021.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil en structures collectives	Dépenses	171,702	160,582	144,398	174,789
	Recettes	1,740	3,478	3,289	3,289

Au niveau budgétaire, cette action recouvre le financement de l'ensemble des structures collectives (hors centres maternels et placements familiaux spécialisés) par le paiement de prix de journées ou de subventions/dotations, le remboursement aux départements pour les accueils en structure, ainsi qu'un ensemble de frais liés à la vie quotidienne des enfants accueillis. Le budget 2020 est construit sur une hypothèse d'application d'un taux directeur à 0 %, hors mesures d'ajustements des capacités d'accueil.

Action 5 : Accueil familial

Objectifs de l'action

L'accueil familial, prise en charge physique des enfants et jeunes au sein des familles d'accueil, est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de Placement familial spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet).

Il s'appuie sur un service central assurant le suivi de la carrière des assistant-e-s familiaux-ales du Département, leur accompagnement professionnel, sur le financement des placements familiaux spécialisés externalisés, ainsi que sur l'organisation des accueils par des Tiers dignes de confiance. Le dispositif est complété par le financement d'un ensemble de frais liés à l'accueil : allocations diverses pour les enfants, frais d'accompagnement des circonscriptions (transports, accompagnements, frais juridique, visites médiatisées...).

Les objectifs stratégiques de cette action sont l'adaptation de l'offre d'accueil familial aux besoins des enfants confiés à l'ASE d'un point de vue quantitatif (nombre de places) et qualitatif (diversification, professionnalisation des assistants familiaux).

Les principaux objectifs poursuivis en 2020 seront les suivants :

- augmenter le nombre de recrutements d'assistants familiaux (objectif de 60 contre 40 en 2019, pour une quarantaine de départs à la retraite prévus),
- mieux occuper les places prévues en placement familial spécialisé,
- compléter le dispositif d'accueil en urgence existant, via l'ouverture de 10 nouvelles places pour les enfants de moins de 14 ans à la Sauvegarde.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil familial	Dépenses	64,515	66,520	66,868	70,683
	Recettes	0,118	0,075	0,025	0,030

Action 6 : Adoption

Objectifs de l'action

L'adoption vise à répondre aux besoins d'un enfant privé de sa famille, en établissant par jugement une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs, dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005, modifiée par celle du 17 mai 2013, reconnaissant un droit à l'adoption pour les couples homoparentaux. La mise en œuvre départementale de cette politique s'appuie depuis 2009 sur la Maison de l'adoption, qui répond aux besoins des usager·e·s et des partenaires publics et associatifs.

La politique d'adoption, d'accès aux origines et de parentalité comporte trois objectifs stratégiques :

- apporter une réponse aux demandes d'agrément à l'adoption dans les délais prévus par la loi,
- garantir la qualité de l'accompagnement des parents adoptants, enfants et adolescents dans le cadre des projets d'adoption et de parrainage ainsi que des femmes accouchant sous le secret,
- garantir de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines aux personnes ayant bénéficié d'un accompagnement en protection de l'enfance.

Les priorités de l'année 2020 seront les suivantes :

- développer et diversifier les offres de parrainage pour les enfants, adolescents et jeunes majeurs. L'offre de parrainage est en augmentation sur le département, passant de 35 en 2014 à 81 en 2018. A ce chiffre du parrainage de proximité tel que défini dans la charte du parrainage, il convient d'ajouter 14 parrainages revêtant des formes diverses, ainsi que ceux proposés pour les mineurs non accompagnés (MNA). Le Département soutient également des associations œuvrant dans le domaine du parrainage, en particulier pour les MNA ;
- améliorer la qualité de l'évaluation psychologique des candidats à l'agrément, notamment en diversifiant le vivier de psychologues et en revoyant leurs honoraires. Aujourd'hui seulement 7 professionnels parmi les 15 retenus sur la liste établie en 2010 poursuivent la mission d'évaluation des candidats à l'adoption. En dépit de la baisse d'environ un tiers du nombre de demandes, les professionnels restant sur la liste ne parviennent pas à respecter le délai de 7 mois pour le retour des rapports, exposant le Département à des contentieux ;
- soutenir les associations organisant l'accompagnement des parents adoptants. Trois associations sont financées (Ligare, Enfance et Famille d'Adoption, et l'Ecole des parents et des Educateurs). Ce soutien financier a permis l'accompagnement de 1201 familles en 2018.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Adoption	Dépenses	0,011	0,015	0,022	0,030

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile,
- Planification familiale.

Objectifs du programme

La politique départementale de protection maternelle et infantile et de planification familiale (PMI/PF) vise à favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

Dans le cadre du Projet de santé publique, des priorités d'intervention ont été définies :

En protection maternelle :

- contribuer à la réduction du renoncement aux soins,
- informer les femmes enceintes sur la nutrition,
- contribuer à l'amélioration du suivi des femmes enceintes.

En protection infantile :

- dépister massivement les troubles du langage et les troubles sensoriels chez le jeune enfant lors des Bilans de Santé en Ecole Maternelle (BSEM) et des consultations de puéricultrice,
- renforcer les compétences parentales en contribuant à l'amélioration de la qualité des relations parents-enfants.

En planification familiale :

- sensibiliser les collégiens et les lycéens aux questions des violences faites aux femmes,
- repérer et orienter les femmes et les enfants victimes de violence,
- soutenir la mise en place de programmes en santé sexuelle dans la durée, auprès des jeunes, en milieu scolaire et hors milieu scolaire,
- mettre en place une offre de santé sexuelle structurée et harmonisée.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	17,079	16,967	16,605	17,557
	Recettes	6,213	6,018	7,026	7,550

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	0,178	0,132	0,213	0,213

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	829	443	119	267

A ces postes s'ajoutent près de 500 agents travaillant au sein des centres de PMI à gestion déléguée.

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Développement des consultations de puéricultrices, évolution du taux de couverture des Bilans de santé en école maternelle (BSEM) , taux de couverture des visites à domicile (VAD) pour les enfants de moins d'un an suivis en PMI				
Indicateurs de résultat		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de consultations de puéricultrices mises en place sur le territoire	Cible	-	-	1/3 des centres des PMI (~35 centres)		
	Réalisé	-	-			
Nombre d'enfants vus en consultation de puéricultrice	Cible	-	-	A préciser au lancement de l'activité Hypothèse de 8 800 enfants vus au moins une fois		
	Réalisé	-	-			
% de la classe d'âge vu en BSEM	Cible	-	-	Des BSEM réalisés dans toutes les villes du département et objectifs de 50 % d'enfants de la classe d'âge		
	Réalisé	25 % (BSEM dans 21 villes)	ND			
Nombre d'enfants de moins d'un an vu au moins une fois en VAD de prévention	Cible			12 % des naissances (soit 3 500 enfant)		
	Réalisé	2 233	1 714 *			
<u>Commentaire :</u> Ces indicateurs font partie intégrante des critères d'évaluation du projet de santé publique pour l'année 2020 : - démarrage officiel en 2020 des consultations de puéricultrices jusqu'ici proposées à titre expérimental sur certains territoires, - relance des bilans en école maternelle comme objectif prioritaire du service compte tenu de la baisse régulière de cette activité stratégique, - relance également du « aller vers » à travers les VAD pour les enfants de moins d'un an à titre préventif. Ces indicateurs pourraient faire partie des indicateurs de suivi d'une éventuelle contractualisation avec l'ARS dans les suites du rapport Peyron.						

* estimation

Objectif		Améliorer le taux de facturation des actes médicaux				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de facturation des actes médicaux PMI en centres de PMI de quartier	Cible	98 %	98 %	98 %	98 %	98 %
	Réalisé	94 %	95 %	En attente consolidation en cours		

Commentaire :

La mise en place à partir du 1^{er} janvier 2015 de la facturation individualisée dans les centres de PMI dans le cadre de la feuille de soins électronique (FSE) a mis au jour l'écart entre le nombre d'actes réalisés et le nombre d'actes facturés. Ce différentiel est dû principalement au mode de fonctionnement des consultations dans les centres de PMI, et aux usagers sans droits ouverts ou mis à jour au moment de la consultation. Ainsi, pour remédier à cette situation, il a été décidé de créer une équipe dédiée au service central de PMI à partir de novembre 2017 pour traiter a posteriori une partie des facturations. Pour mémoire, les actes réalisés peuvent être facturés dans un délai maximum de 2 ans et un trimestre.

94 % des actes réalisés dans les centres de PMI (PI et PM) ont pu être facturés sur l'exercice 2016 et 95 % sur l'exercice 2017. Les motifs d'actes non facturables sont « usagers sans droit sécurité social ouvert », départ médecin ou médecin « non thésé ».

La poursuite de ce travail de rattrapage centralisé est nécessaire pour maintenir un taux de facturation important. Par ailleurs, des démarches seront engagées auprès du Conseil départemental de l'ordre des médecins pour permettre la facturation par les médecins remplaçants non thésés.

La mise en place du nouveau système d'information de la PMI en 2020 permettra d'améliorer la fluidité et le suivi de la facturation des actes de PMI.

Action 1 : Protection maternelle et infantile

Objectifs de l'action

Le service de PMI conduit plusieurs types d'actions :

- assurer les consultations médicales de prévention auprès des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes et accouchées et des enfants de 0 à 6 ans,
- faire évoluer les bilans de santé en école maternelle de manière à améliorer la couverture du département et le nombre d'enfants vus,
- soutenir la parentalité et favoriser l'égalité des chances (accueils parents/enfants, dépistage du handicap, accompagnement des familles ayant subi un deuil périnatal, actions en faveur de l'allaitement, prise en charge des mineures enceintes),
- promouvoir les projets de santé publique et les actions d'éducation pour la santé (couverture vaccinale, programme bucco-dentaire, prévention de l'obésité infantile, Contrats locaux de santé...),
- suivre l'évolution et participer à la réflexion sur la réduction des taux de mortalité infantile et périnatale, développer et animer les réseaux périnatals,
- intervenir à domicile auprès des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés qui le nécessitent,
- contribuer aux missions de protection de l'enfance,
- assurer la veille sanitaire et épidémiologique des indicateurs relatifs à la santé de la mère, de l'enfant et à la planification familiale.

En 2020, les actions seront menées dans trois domaines :

1/ La protection maternelle

Le projet de santé publique 2019-2021 de la PMI constitue la feuille de route du service pour les trois années à venir. Pour 2020, les priorités de santé identifiées sont : la prématurité, l'hypotrophie, la mortalité périnatale et infantile, ainsi que le diabète gestationnel. Les actions qui seront mises en place sont les suivantes :

- *concernant la prématurité, l'hypotrophie, la mortalité périnatale et infantile* : l'absence de couverture sociale des femmes enceintes peut entraîner un renoncement aux soins et donc un suivi prénatal sous-optimal, ceci étant un facteur de risque pour la prématurité, l'hypotrophie et la mortalité périnatale et infantile. En réponse à cette problématique, le service de PMI, en partenariat avec l'ARS et le réseau NEF a lancé un projet sur le parcours des femmes enceintes sans couverture sociale, avec comme objectif l'accès rapide à une couverture sociale pour ces femmes. Le projet a débuté en 2019 avec le recrutement d'un chef de projet. En 2020, il s'agira de proposer la mise en place de dispositifs expérimentaux sur les 5 bassins de naissance du département. Les propositions seront alimentées par les résultats d'un diagnostic réalisé mi-2019 auprès des acteurs concernés (hôpitaux, villes, service social...) pour repérer les actions déjà fonctionnelles, leurs points forts et les améliorations nécessaires. Le projet fera l'objet d'une évaluation menée par le laboratoire de recherche J-PAL, spécialisé dans l'évaluation des politiques sociales, de développement et de lutte contre la pauvreté ;

- *concernant le diabète gestationnel*, il s'agira de développer des ateliers d'éducation nutritionnelle auprès des femmes enceintes. Les professionnels pourront s'appuyer sur les outils d'intervention existants et/ou des outils créés ou adaptés à cette occasion.

Par ailleurs, le service de PMI s'est inscrit dans une initiative expérimentale et innovante sur le suivi prénatal en groupe, qui vise à un meilleur suivi des femmes enceintes et donc à l'amélioration de leur santé et de celle de leur enfant à venir. Le projet porté par l'INSERM et l'Université Paris Descartes s'adresse à des femmes qui ont généralement un suivi prénatal sous-optimal, souvent du fait de leur origine sociale. Mené aux Etats-Unis, son efficacité a été prouvée pour l'amélioration de la régularité et de la qualité du suivi prénatal. Deux centres de PMI seront concernés par le projet.

2/ La protection infantile

Les actions du projet de santé publique 2019/2021 qui seront mises place en 2020 concerneront deux domaines :

- le dépistage des troubles du langage et des troubles sensoriels. Le service de PMI a revu les modalités de déroulement des Bilans de santé en école maternelle (BSEM) assurés dorénavant par les puéricultrices et auxiliaires de puériculture. Ceux-ci seront réalisés dans toutes les villes du département. La mise en place des consultations de puéricultrice dans les centres de PMI contribuera également à ce dépistage. Pour soutenir leur mise en œuvre, le service de PMI diffusera aux équipes un guide-ressources élaboré en 2019 dans le cadre d'un groupe de travail. La diffusion s'accompagnera de sessions de formations à destination des puéricultrices du département ;
- les relations parents-enfants. Les actions visant à l'amélioration de la qualité des relations parents-enfants et développées en 2020 seront :
 - les visites à domicile (VAD) de prévention primaire par les puéricultrices. L'objectif visé est de proposer ces visites pour au moins la moitié des enfants de moins d'un an suivis en PMI,
 - l'extension des Accueil-Parents-Enfants (APE) avec actualisation et diffusion du référentiel APE,
 - la mise en place des consultations de puéricultrice.

3/ La stratégie de lutte contre la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté contractualisée avec l'Etat, le service de PMI s'est engagé à développer « l'aller vers » avec pour objectif principal de rendre accessible aux parents le dispositif de santé quel que soit leur lieu de vie en :

- facilitant le lien avec les professionnels de santé et les dispositifs locaux pour permettre l'utilisation du système de santé de droit commun,
- soutenant les parents dans leur démarche de prévention et de promotion de la santé de leur enfant,
- repérant et identifiant les problématiques de santé justifiant une prise en charge,
- assurant le soutien à la parentalité.

Pour répondre à ces objectifs, le service de PMI va développer les visites à domicile de sages-femmes et de puéricultrices pour les femmes enceintes et les enfants suivis en PMI dans le cadre du projet de santé publique 2019-2021. Il va aussi mobiliser une équipe mobile (compétences de sage-femme, puéricultrice et auxiliaire de puériculture) pour des interventions dans les centres d'hébergements, les campements et les hôtels sociaux. Les interventions se feront en 2020 sur des sites expérimentaux définis avec les associations partenaires, puis les lieux d'intervention seront ajustés en 2021 et 2022. Un financement à hauteur de 190 000 euros a été octroyé par l'Etat afin de procéder aux recrutements en cours de l'équipe mobile.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Protection maternelle et infantile	Dépenses	12,282	12,054	11,865	12,887
	Recettes	5,361	5,321	6,125	6,645

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,178	0,132	0,213	0,213

Action 2 : Planification familiale

Objectifs de l'action

L'action de planification familiale vise à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des violences au sein du couple et de la famille.

Les 121 centres de planification sont intégrés dans différents types de structures :

- 75 d'entre eux sont intégrés dans des centres de PMI (centres à statut départemental, municipal ou privé),
- les 46 restants le sont dans d'autres structures (centres de santé municipaux, associatifs, hospitaliers ou universitaires).

Les centres de planification exercent les activités suivantes :

- les consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité,
- la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus,
- la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles, en particulier le VIH,
- la lutte contre le sexisme (interventions auprès des jeunes et des publics précaires),
- la prévention des violences envers les femmes,
- la prévention de l'excision,
- la prévention de la prostitution,
- les interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses dans les centres départementaux, accompagnés des entretiens prévus par la loi,
- la diffusion d'informations sur les méthodes de contraception, notamment la contraception d'urgence auprès des jeunes.

L'action du service en 2020 portera deux thématiques prioritaires :

- la contraception et les problématiques liées à la santé sexuelle. En matière de contraception, les interventions en milieu scolaire ont fait la preuve de leur efficacité. En 2020, il s'agira de poursuivre les interventions d'éducation à la santé sexuelle en milieu scolaire. A ce titre et pour faciliter l'intervention des professionnels de PMI dans les établissements scolaires, une convention-cadre élaborée en partenariat avec l'Education Nationale en 2019 sera diffusée auprès des équipes. Afin d'outiller les professionnels, des référentiels de bonnes pratiques seront mis à disposition dans le cadre des actions de structuration de la planification familiale (*cf infra*) ;
- les violences faites aux femmes. Une formation co-portée avec l'Observatoire des violences faites aux femmes, initiée à partir de fin 2019, va se poursuivre sur l'année 2020. A destination de tous les professionnels de PMI, elle a pour objectif de sensibiliser les professionnels, dans le cadre de la protection de l'enfance, sur les conséquences des violences intrafamiliales afin de favoriser l'orientation vers les soins et les dispositifs de protection de l'enfance et de mieux repérer et accompagner les postures professionnelles face aux violences faites aux femmes. La prévention des violences faites aux femmes passera aussi par la sensibilisation des élèves de collèges et de lycées lors de sessions sur le sexisme et l'égalité femmes/hommes, animées notamment par les conseillères conjugales et familiales du service.

Parallèlement aux actions décrites ci-dessus, le service de PMI/PF s'engage dans un projet de restructuration de la planification familiale avec l'ambition, à moyen terme de transformer les centres de planification familiale en centres de santé sexuelle. La dynamique lancée en 2019 a débuté par un état des lieux et va se poursuivre en 2020 grâce à l'arrivée d'un chef de bureau/chef de projet PF. Le projet prévoit différents chantiers qui seront menés concomitamment :

- l'identification des centres de santé sexuelle,
- la constitution des binômes médecin/conseillères conjugales qui vont animer ces centres,
- la formation des professionnels,
- l'élaboration des référentiels, ressources nécessaires à la réalisation des actions.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Planification familiale	Dépenses	4,797	4,913	4,740	4,670
	Recettes	0,852	0,697	0,901	0,905

Mission

Action sociale, logement, santé

Programme

Accompagnement social

Programme

Droit au logement

Programme

Prévention et promotion de la santé

Programme

Prévention des conduites à risques

Programme

Lutte contre les violences faites aux femmes

Programme : Accompagnement social

*Ce programme relève
de la Mission*

**Action sociale, logement,
prévention**

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Coordination de l'action sociale,
- Aides financières aux personnes

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- réduire les inégalités et garantir l'accès aux droits de tous, par une action individuelle ou collective, et par la prévention des difficultés sociales,
- protéger contre le risque d'atteinte à l'intégrité des personnes,
- apporter une réponse globale et adaptée aux situations prises en charge, en cohérence avec tous les acteurs de l'action sociale locale,
- redonner du pouvoir de choix et d'agir aux usagers, dans leurs conditions d'existence et leur vie en société.

Concernant la territorialisation de l'action du Département et le renforcement de la coordination sociale locale des circonscriptions de Service social, il s'agira en 2019 d'acquérir une vision précise et partenariale des besoins des territoires. L'enjeu est d'améliorer le pilotage des partenariats, de mailler le territoire en instances de décision et de coordination et d'harmoniser leur gouvernance stratégique.

En lien avec la Démarche Usagers de la collectivité, plusieurs orientations pour mieux répondre aux besoins des usagers seront mises en œuvre :

- la combinaison d'une approche individuelle et collective,
- la réponse à la demande et la recherche de contacts avec les usagers les plus éloignés des institutions,
- la proposition d'une qualité d'accueil et d'écoute des demandes et besoins,
- la recherche de réponses co-construites avec les usagers,
- ainsi que la mobilisation d'un réseau partenarial dans le plan d'action construit avec chaque usager.

Concernant la territorialisation du Pôle solidarité, l'harmonisation et l'opérationnalité des 22 territoires ont été mises en place, en vue notamment de préparer et de co-piloter les conférences territoriales. Par ailleurs, il est prévu en 2020 de ré-internaliser la coordination gérontologique, de poursuivre la mise en œuvre d'actions pour l'insertion des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

Le Service social départemental est engagé dans la mise en œuvre au niveau local de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Etat, notamment sur les volets accès aux droits et accueil inconditionnel. Il s'agira aussi d'améliorer la formation des agents et de réduire le taux de vacances au sein des circonscriptions de service social.

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Projet du Service social départemental, il s'agira en 2020 d'expérimenter les référents de parcours, les comités d'usagers dans les circonscriptions, le « coffre-fort » numérique ainsi que le compte-temps actions et informations collectives.

Concernant le Fonds d'aide généraliste (FAG) et le Fonds d'aide aux jeunes, il est prévu de mettre en œuvre les préconisations de l'audit réalisé par la Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques. Il s'agira également de rétablir les commissions cas complexes et recours, ainsi que l'alternative aux secours premiers besoins. Enfin, les procédures entre les circonscriptions et le central devront être simplifiées.

Le projet de Stratégie numérique du Service social départemental sera poursuivi. Il est notamment prévu de favoriser l'harmonisation des pratiques suite au déploiement du logiciel Nova. Il s'agira également, de poursuivre le plan d'accès aux droits par le numérique : déploiement du wifi dans les circonscriptions, poursuite des installations d'ordinateurs en salles d'attente, déploiement d'écrans dans les salles d'attente, plan de formation à l'accompagnement au numérique.

Concernant l'inclusion numérique, les priorités sont les suivantes :

- adaptation progressive des lieux d'accueil du public pour favoriser l'accompagnement numérique des publics,
- cafés numériques » dans les villes (rencontres autour de questions liées aux usages numériques regroupant des professionnels du Département, des partenaires et des usagers, dont les objectifs sont de mutualiser les ressources, de partager sur les besoins identifiés des publics et de favoriser l'émergence de réseaux locaux),
- ateliers au sein des circonscriptions visant à se familiariser avec l'accès aux sites des organismes et services publics,
- mise à disposition des écrivains administratifs de tablettes numériques pour accompagner les usagers dans les démarches réalisables sur smartphones,
- « Le numérique près de chez moi » : création d'une application présentant sous une forme simple et accessible à tous les différents espaces de médiation numérique du département et leur offre,
- expérimentation de coffres forts numérique (CFN) à Montreuil entre le Service social départemental et le Centre communal d'action social (CCAS) et projet de proposer cet outil à l'ensemble des équipes de service social départemental, en partenariat avec Re-connect Paris. L'Observatoire des violences envers les femmes s'associe à ce projet qui s'adresse prioritairement aux femmes victimes de violences conjugales ou en situation de risque,
- plan de formation sur les enjeux du numérique et la dématérialisation de l'accès aux droits dans l'accompagnement social.

Concernant les partenariats, il est prévu de poursuivre le rapprochement avec les organismes de Sécurité sociale et l'Etat sur les questions d'accès aux droits. Il s'agira également de développer les protocoles de coopération avec les CCAS. Par ailleurs, l'engagement dans les projets sociaux de territoire sera poursuivi.

Enfin, compte tenu de son action polyvalente, le Service social départemental est également engagé dans les programmes suivants :

- Droit au logement, notamment au titre de la prévention des expulsions locatives, de la mise à l'abri, de l'insertion par le logement et de la lutte contre la précarité énergétique,
- Insertion par l'emploi,
- Accès aux RSA, orientation et accompagnement,
- Aide sociale à l'enfance, le service étant engagé dans l'évaluation des informations préoccupantes et dans les actions d'appui à la parentalité,
- Lutte contre les violences faites aux femmes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement social	Dépenses	8,255	8,534	7,003	9,398
	Recettes	0,000	0,019	0,000	0,000

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement social	Dépenses	0,000	0,006	0,018	0,091

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	624	73	480	71

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales :

En matière de santé des personnes âgées et des personnes handicapées

Objectif		Généralisation de la convention partenariale avec la CPAM		
		2018	2019	2020
Délai de réponse	Cible :	inf. à 30J	inf. à 30J	inf. à 30J
	réalisé	inf. à 30J	entre 36 et 45 jours	
Nombre de dossiers	Cible :	Expérimentation 1 CSS	Déploiement 4 CSS	Généralisation
	réalisé	Montreuil : 86 dossiers période de 04 à 11/2018	Montreuil, Aulnay, Epinay, Rosny, CSSAPE , 103 dossiers au 30/10/19	
Commentaire :				

Objectif		Evaluation du protocole CNAV 2018 et révision des modalités de remplissage des dossiers retraite		
		2018	2019	2020
Délai de réponse CNAV	Cible :	1 semaine	1 semaine	Consolidation du protocole et du partenariat 2 semaines
	réalisé	1 semaine	Délai entre 1 semaine à plusieurs mois (des fiches restant sans réponse)	
Commentaire :				

Objectif		Participation au projet d'internalisation sur le bassin Nord-Est en matière de Coordination gériatologique		
		2018	2019	2020
CSS impactées	Cible :			Déploiement progressif sur Blanc-Mesnil et Drancy
	réalisé		Diagnostic + phase expérimentale : Dugny et Le Bourget	
Commentaire :				

Objectif		Développement et fonctionnement d'instances locales dédiées aux situations complexes		
		2018	2019	2020
Nombre d'instances	Cible :			
	réalisé	1 nouvelle instance RESPAD à Livry-Gargan	Consolidation de l'instance RESPAD à Gagny	
Commentaire : RESPAD : Réunion d'Evaluation des Situations de Personnes Agées en Difficulté				

Objectif		Formation des acteurs locaux, guide aux professionnels et dispositifs de soutien psychologique des victimes et de médiation concernant la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées		
		2018	2019	2020
Nombre de formations	Cible :			
	réalisé	Formation sur 4 sites (St Denis, Bagnolet, NLG, Villepinte)	4 nouveaux sites formés (Noisy le sec, Livry, Stains, Tremblay) Journée « la protection des majeurs vulnérables » du 17/01/19 : 440 participations	Mise en place de comités territoriaux à l'échelon des Tribunaux d'instance + 1 comité départemental
Commentaire :				

Objectif		Promouvoir la santé physique et mentale des personnes âgées et des personnes handicapées		
		2018	2019	2020
Participation aux instances des CLS Participation aux instances de concertation sur les situations psycho-sociales complexes et aux travaux des CLSM	Cible :			20 CLS 12 CLSM pour 13 villes 27 RESAD pour 30 villes
	réalisé	20 CLS 12 CLSM pour 13 villes 27 RESAD pour 30 villes	20 CLS 12 CLSM pour 13 villes 27 RESAD pour 30 villes	
Commentaire : RESAD : Réunion d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté				

En matière d'insertion professionnelle :

Objectif		Favoriser la montée en puissance de l'Accompagnement global (ouverture axe 3 + orientations systématiques)			
		2017	2018	2019	2020
Nombre de DE en portefeuille	Cible :	900	1100	1100	1100
	réalisé	872	1052	686 au 30/09/19	
Commentaire : la cible 2020 est déterminée en lien avec le nombre de conseillers dédiés Pôle Emploi					

Objectif		Déployer le logiciel Web-RSA dans les CSS, et établir un suivi d'activité			
		2017	2018	2019	2020
CSS impactées	Cible :		EPT Plaine Commune	EPT Est-Ensemble	2 autres EPT Terre-d'Envol et Paris-Grand-Est
	réalisé		EPT Plaine Commune	EPT Est-Ensemble	

Objectif		Commissions de sortie des centres maternels ASE/ SSD	
		2019	2020
Nb de situations examinées en commission	Cible :		Idem à minima
	réalisé	50 situations + présentation dispositifs logement aux CME	
<u>Commentaire :</u>			

En matière de logement :

Objectif		Développement des actions collectives en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et la prévention des expulsions.			
		2017	2018	2019	2020
Nb d'actions co sur ces thèmes	Cible :				15 CSS
	réalisé			8 CSS	
<u>Commentaire :</u>					

En matière d'enfance et famille :

Objectif	Mise en œuvre et suivi du protocole CAF / CD sur les ménages en suspension d'aide au logement		
		2019	2020
Nb de ménages orientés SSD	Cible :		40 %
	réalisé	33% des ménages signalés (298 de 05/2018 à 02/2019)	
% de rétablissement des ALS ou APL ou de plan d'apurement	Cible :		Même indicateur (Info NOVA à venir)
	réalisé	% rétablissement non connu	
<u>Commentaire :</u>			

Encourager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local :

Objectif		Poursuivre et développer la dynamique actions et informations collectives			
		2017	2018	2019	2020
Nombre d'actions collectives	Cible :		augmentation	augmentation	augmentation
	réalisé	57	Plus de 80 – 6000 personnes touchées	86 au 30/09/2019	
<u>Commentaire :</u>					

Objectif		Multiplier les initiatives dans le cadre de Figure Libre, et activer le partenariat avec Cultures du cœur ou des partenaires culturels locaux (MC93)			
		2017	2018	2019	2020
Nombre de projets figure libre	Cible :				
	réalisé	5	2	3	
Nombre d'actions collectives avec Culture du cœur	Cible :				
	réalisé	6	8	2	
<u>Commentaire :</u>					

Se donner les moyens d'accompagner les publics spécifiques, les plus éloignés des institutions et dispositifs :

Objectif		Les publics en errance : CSSAPE (question de la portée du schéma départemental des domiciliations auprès des communes).			
		2017	2018	2019	2020
Nombre de ménages accompagnés	Cible :				200
	réalisé	180	160	180	
Nombre de situations en attente	Cible :				200
	réalisé		30	80	
<u>Commentaire :</u>					

Objectif		Participer à l'opération de remobilisation des Bénéficiaires du RSA sans référence			
		2017	2018	2019	2020
% d'orientations vers le service social départemental	Cible :				
	réalisé		50 % (dont 8% en urgence) – Plaine Commune	Extension de l'opération à Est Ensemble	GPGE et PTE
<u>Commentaire :</u>					

Contribuer au maillage du territoire en instances partenariales et à la coordination sociale locale :

Objectif		Accompagnement global : généralisation des ICAG			
		2017	2018	2019	2020
Nombre de circonscriptions de service social avec ICAG	Cible :				Généralisation
	réalisé	17	22	Généralisation	
<u>Commentaire :</u>					

Objectif		Prévention des expulsions : généralisation des CLIL			
		2017	2018	2019	2020
Nombre de territoires couverts	Cible :				25
	réalisé	20	22	22	
Commentaire :					

Objectif		RESAD, CLS, CLSM			
		2017	2018	2019	2020
Nombre de RESAD	Cible :				Généralisation
	réalisé	23 instances pour 27 villes	20 CLS 12 CLSM pour 13 villes 27 RESAD pour 30 villes	Idem	Idem (ARS)
Commentaire : Lancement du CLS de Livry-Gargan et Gagny					

Action 1 : Accueil, prévention et accompagnement social

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- favoriser l'accès aux droits des usagers en renforçant l'articulation avec les organismes de Sécurité sociale,
- offrir un accompagnement polyvalent en agissant sur tous les facteurs de vulnérabilité sociale et en mobilisant l'ensemble des ressources départementales,
- investir les champs de la prévention et du développement social local,
- adapter l'accompagnement aux publics spécifiques, les plus éloignés des institutions et dispositifs.

L'ensemble de ces objectifs s'intégrera dans le cadre global de la territorialisation des actions du Pôle Solidarité.

En matière d'insertion professionnelle, il s'agira de renforcer le dispositif « accompagnement global », en partenariat avec Pôle emploi. L'opération de remobilisation des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) sans référence sera étendue à l'Etablissement public territorial Est Ensemble, puis aux EPT Grand Paris grand Est et Paris Terres d'envol. Il est également prévu la mise en œuvre d'une prestation complémentaire pour publics spécifiques dans le cadre du Plan pauvreté.

Avec l'appui de l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), des propositions seront formulées en vue de la définition d'une stratégie d'aide alimentaire du Département.

En 2020, les actions de prévention des expulsions locatives seront renforcées, en lien avec la mise en œuvre du protocole de prévention des expulsions des majeurs vulnérables, qui implique la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, la Direction départementale de la cohésion sociale, les sous-préfectures et le Parquet. Les Commissions de prévention des expulsions en sous-préfectures seront harmonisées.

Il est prévu de mettre en œuvre le protocole entre la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et le Département sur l'offre de service aux ménages dont l'aide au logement a été suspendue.

Enfin, la mise en œuvre du protocole 2019 entre le Service social départemental et Interlogement 93 sera poursuivie.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	7,111	6,095	5,832	5,756
	Recettes	-	0,001	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	-	0,006	0,018	0,091
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Coordination de l'action sociale

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- analyser le besoin à l'échelle infra départementale pour adapter l'offre aux caractéristiques du territoire,
- porter un pilotage renforcé des associations subventionnées, en cohérence avec les priorités départementales,
- contribuer au maillage du territoire en instances partenariales de coordination.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Coordination de l'action sociale	Dépenses	0,044	0,023	0,030	0,030
	Recettes	-	-	-	-

Action 3 : Aide financière aux personnes

Objectifs de l'action

Le Fonds d'aide généraliste (FAG) s'inscrit dans l'accompagnement social des ménages devant faire face à des difficultés, dans une logique de parcours vers l'autonomie.

Les priorités de l'année 2020 seront les suivantes :

- assurer la fluidité et la rapidité de la réponse, de la demande au versement effectif de l'aide à la personne,
- simplifier les procédures internes, notamment par l'évolution du système d'information,
- garantir la qualité de la réponse, par l'harmonisation des pratiques et le pilotage territorialisé des enveloppes,
- adapter l'orientation des fonds à l'évolution des besoins des Séquano-dionysiens.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Aide financière aux personnes	Dépenses	1,100	2,416	1,142	3,612
	Recettes	-	0,018	-	-

Programme : Droit au logement

Ce programme relève de la Mission

Action sociale, logement, prévention

Ce programme comporte six actions :

- Insertion par le logement,
- Lutte contre la précarité énergétique,
- Maintien et accès dans le logement,
- Mise à l'abri par l'hébergement,
- Observation et études,
- Partenariats avec les acteurs du logement.

Objectifs du programme

- En 2019, un service Solidarité Logement a été créé, regroupant l'ensemble des missions et politiques ayant trait au logement auparavant portées par diverses entités (au sein de la DPAS, le service social, mais également d'autres directions comme la DDMH), afin de rendre lisible, en interne comme auprès des partenaires institutionnels et associatifs, la politique départementale exercée de manière volontariste de l'hébergement, du logement et de l'habitat. De manière transversale à la Direction de la Prévention et de l'action sociale, les objectifs seront de : prévenir, accompagner et/ou atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques dans le domaine du logement, de l'insertion sociale et professionnelle et de la santé,
- renforcer les démarches et actions vers les usagers,
- associer les agents aux orientations,
- valoriser et/ou réorienter l'action départementale au travers d'études et évaluations.

Dans le cadre du Droit au Logement, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- améliorer la pertinence et l'articulation des dispositifs d'hébergement, de la mise à l'abri au logement intermédiaire et pérenne, pour construire des parcours répondant aux besoins des personnes,
- développer des solutions d'aval dans un contexte de saturation du droit commun existant en matière d'hébergement et de logement,
- toucher le public précarisé le plus en amont possible pour prévenir les risques de rupture,
- agir pour la réduction des expulsions locatives en Seine-Saint-Denis,
- porter les intérêts du Département dans les instances de planification en matière d'hébergement et de logement,
- anticiper le vieillissement de la population et pallier la relative carence des réponses institutionnelles par le développement l'habitat inclusif, en favorisant le maintien dans leur logement des personnes âgées,
- renforcer la transition écologique de l'habitat.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Droit au logement	Dépenses	10,004	13,383	10,873	12,910
	Recettes	3,049	2,685	2,879	2,795

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Droit au logement	Dépenses	7,186	3,345	3,084	2,584
	Recettes	0,006	0,036	0,000	0,000

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	38	14	12	12

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Réduire les délais d'hébergement du public hébergé à l'hôtel afin de faire de la prise en charge hôtelière un sas d'urgence pour répondre aux situations les plus critiques				
		2016	2017	2018	2019	2020
Ancienneté des ménages hébergés à l'hôtel, soit la part des ménages hébergés à l'hôtel qui le sont depuis moins de trois mois au 31/12	cible			30%	50%	100%
	réalisé			30%		
Commentaire :						
Objectif		Réduire les délais d'hébergement du public hébergé à l'hôtel afin de faire de la prise en charge hôtelière un sas d'urgence pour répondre aux situations les plus critiques				
		2016	2017	2018	2019	2020
Ancienneté des ménages hébergés à l'hôtel, soit la part des ménages qui sont hébergés depuis plus de 1 an au 31/12	cible			20%	10%	0%
	réalisé			31%		
Commentaire :						

Objectif		Captation de logements dans le cadre des hébergements alternatifs à l'hôtel				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de logements captés dans le cadre de conventions avec les bailleurs, de l'appel à projets existant d'Accompagnement vers le logement, et dans le cadre de l'AAP de captation de logements dans le parc privé	Cible cumulé (depuis 2016)	20	25	60	91	142
	Réalisé cumulé (depuis 2016)	3	20	31	63	
Commentaire :						

Objectif		Développement du projet Logement d'Abord	
		2019	2020
Nombre de ménages bénéficiaires relogés	cible	150	300
	réalisé	54	
Commentaire :			

Objectif		Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en Seine-Saint-Denis				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de ménages ayant bénéficié du rétablissement de leurs aides au logement dans le cadre du protocole CD/CA/DRIHL sur le repérage précoce et l'accompagnement des ménages dont l'aide au logement a été suspendue	cible			50%	70%	80%
	réalisé			45,6%		
<u>Commentaire :</u> Les chiffres figurant ici concernent l'ensemble des ménages aidés, que ce soit par les services de la CAF, par les travailleurs sociaux des circonscriptions de service social ou par les opérateurs subventionnés par le conseil départemental						

Objectif		Réduction du délai d'instruction moyen du fonds de solidarité pour le logement				
		2016	2017	2018	2019	2020
Mesure du délai d'instruction entre la réception du dossier complet et la saisie des conclusions de la commission pour la CDAAR	cible			1 mois	1 mois	1 mois
	réalisé			3 mois		
<u>Commentaire :</u>						

Action 1 : Mise à l'abri par l'hébergement

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- réduire les durées d'hébergement d'urgence, et dans l'intérêt des personnes, proposer un accompagnement vers un logement plus adapté,
- améliorer le suivi des personnes à l'hôtel, sécuriser leur parcours,
- développer des solutions d'hébergement temporaires plus adaptées.

Pour l'année 2020, les priorités seront de :

- améliorer les conditions d'hébergement à l'hôtel,
- développer des alternatives à la prise en charge hôtelière permettant de favoriser l'insertion socio professionnelle des ménages pris en charge par le Département,
- œuvrer pour réduire à trois mois la durée d'hébergement moyenne à l'hôtel, pour faire de ce dernier un sas temporaire de nature à répondre à l'extrême urgence, qui ne saurait constituer une solution de moyen et long terme au détriment des ménages hébergés,
- développer des solutions d'aval dans un contexte de saturation des dispositifs d'hébergement de droit commun (installation de logements modulaires, mobilisation de notre propre patrimoine, optimisation du pilotage des conventions existantes liant le département et les acteurs institutionnels et associatifs, captation de logements, etc.),
- porter un pilotage renforcé des associations subventionnées, en cohérence avec les priorités départementales,
- créer 20 places d'hébergement en bâtiment modulaire pour de l'accueil d'urgence,
- développer de l'intermédiation locative à des fins sociales dans le parc privé,
- optimiser les conventions existantes entre le Conseil départemental et divers acteurs institutionnels et associatifs, transférées depuis le service de l'Aide sociale à l'enfance liées à l'hébergement d'urgence.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mise à l'abri par l'hébergement	Dépenses	0,000	2,729	0,000	2,992
	Recettes	0,160	-	-	-

Action 2 : Insertion par le logement

Objectifs de l'action

L'action Insertion par le logement recouvre la montée en charge du dispositif du « Logement d'Abord ».

Suite à la sélection de la candidature du Département à l'appel à Manifestation d'intérêt de l'Etat pour l'expérimentation du projet « Logement d'Abord », le Département s'inscrit dans une logique d'accompagnement social pluridisciplinaire et gradué, faisant en outre du logement le socle préalable indispensable à l'insertion socio professionnelle.

Pour 2020, les priorités sont les suivantes :

- favoriser le logement pérenne de personnes en situation d'errance ou d'hébergement précaire,
- mettre en place un dispositif de solvabilisation des ménages éligibles au Logement d'Abord, destiné à 12 jeunes sortis de l'Aide sociale à l'enfance sans solution de logement, et / ou à la prise en charge temporaire de ménages en situation de privation de ressources pour un temps limité et bénéficiant de réelles perspectives d'ouverture de droits,
- favoriser un accompagnement social multidimensionnel et gradué, en cohérence avec les besoins des ménages, faisant du logement le préalable à l'insertion sociale et professionnelle,
- capter des logements dans le parc social et privé,
- renforcer les liens opérationnels de coopération et les espaces de communication avec les bailleurs sociaux et privés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Insertion par le logement	Dépenses	0,000	0,000	0,000	0,591
	Recettes	0,000	0,000	0,000	0,171

Action 3 : Maintien et accès dans le logement

Objectifs de l'action

L'action Maintien et Accès dans le logement recouvre les dispositifs suivants :

- le fonds de Solidarité Logement (FSL),
- l'accompagnement social lié au logement (ASLL),
- les subventions aux associations,
- le marché relatif à l'Instance d'enquête pour la prévention de l'expulsion locative (IEPEL),
- les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP).

Le FSL a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté aux ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement. Il propose des aides financières en prêt et en subvention, des mesures d'accompagnement social lié au logement, une labellisation pour l'accès dans les résidences

sociales, des aides destinées au règlement des factures d'eau et d'énergie, ainsi que des postes pour la réalisation d'enquêtes dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

L'accompagnement social lié au logement se décline en 3 axes distincts :

- L'ASLL généraliste est une mesure contractuelle qui prévoit un suivi social global et intensif des ménages occupant un logement de droit commun et ayant des difficultés à y accéder ou s'y maintenir. La mesure est d'une durée de 6 mois renouvelable jusqu'à 18 mois. L'accompagnement des familles est effectué par des opérateurs, sur la base d'une convention.
- L'ASLL en résidence sociale est destinée aux résidents de ce type de logement temporaire. Les ménages orientés en résidence sociale ne pourraient pas accéder à un logement de droit commun sans passage par cette étape intermédiaire. Le travail social mené a pour objectif d'accompagner la famille dans ses démarches d'insertion sociale et professionnelle et de lui permettre d'intégrer au terme du séjour un logement de droit commun.
- L'ASLL jeune est destinée à accueillir en « logement d'insertion » un public ciblé -jeunes âgés de 18 à 25 ans ou familles dont l'un des membres est salarié d'une entreprise d'insertion par l'économie- pour lui permettre de stabiliser sa situation sociale, d'améliorer son insertion professionnelle et de mettre en œuvre toutes les démarches qui permettent sur du long terme de faciliter son accès à un logement de droit commun. Ces partenariats seront à renforcer afin qu'ils intègrent pleinement le dispositif d'hébergement alternatif à la prise en charge hôtelière (HAPECH) destiné aux jeunes.

En 2020, les priorités seront les suivantes :

- améliorer la qualité de service et l'efficacité du service rendu au titre du Fonds de solidarité logement en réduisant les délais d'instruction et en simplifiant les procédures internes,
- améliorer la réactivité des mesures d'accompagnement humain (ASLL, MASP) pour intervenir rapidement auprès des ménages et renforcer l'intervention de l'Instance d'enquête pour la prévention des expulsions locatives (IEPEL) auprès des ménages en procédure d'attribution,
- garantir l'efficacité des actions de prévention contre l'expulsion locative en amont et à tous les stades de la procédure via le portage de projets ciblés avec les autres acteurs institutionnels (notamment le « protocole CAF » visant le rétablissement des aides au logement suspendues temporairement par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou via le développement d'actions de sensibilisation,
- renforcer le maillage territorial des CLIL en coopération avec le Service Social départemental,
- construire avec les bailleurs un cadre de travail partagé pour favoriser leur réactivité et leurs interventions dès les premiers impayés de loyer.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintenance et accès dans le logement	Dépenses	8,036	8,723	10,732	7,182
	Recettes	3,049	2,685	2,879	0,903

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintenance et accès dans le logement	Dépenses	5,771	2,322	1,050	1,000
	Recettes	0,006	0,036	-	-

Action 4 : Lutte contre la précarité énergétique

Objectifs de l'action

L'action Lutte contre la précarité énergétique se décline par les dispositifs suivants :

- le Fonds de Solidarité Energie (FSE),
- le Fonds de Solidarité Eau (FSEau),
- Rénov habitat 93,
- le soutien à la politique d'investissement de Seine-Saint-Denis Habitat.

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- adapter l'orientation des Fonds de solidarité énergie et eau aux besoins des habitants du territoire de Seine-Saint-Denis
- coordonner les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique (FSE, distribution de kits hydro économes, diagnostics socio thermiques, etc.) pour garantir leur efficacité et permettre le ciblage et le repérage des ménages en situation de précarité énergétique,
- cibler au mieux le dispositif Rénov Habitat en renforçant la dimension sociale (précarité et autonomie).

En 2020, il est proposé, pour la gestion des Fonds de solidarité énergie et eau, de :

- consolider l'effort visant le raccourcissement des délais d'instruction des dossiers,
- favoriser une meilleure équité de traitement des usagers en dépit de la diversité des stratégies des fournisseurs d'énergie et optimiser les recettes,
- travailler à l'articulation de ces fonds avec les autres aides mobilisables,
- renforcer le chef de filât départemental en initiant la réalisation de diagnostics sociaux thermiques à domicile, éligibles aux certificats d'économie d'énergie, en articulation avec le projet de distribution de kits hydro économes.

En lien avec la Direction de l'eau et de l'assainissement et la Délégation à la transition écologique, le service développera le projet d'accompagnement à la Maîtrise des Charges d'Eau des Séquano-Dyonisiens en veillant à affiner le repérage et le ciblage des ménages en situation de précarité énergétique et à accompagner les associations dans la déclinaison de cette action.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Lutte contre la précarité énergétique	Dépenses	1,811	1,785	0,000	2,010
	Recettes	0,000	0,000	0,000	1,721

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Lutte contre la précarité énergétique	Dépenses	0,768	0,634	1,200	0,850
	Recettes	-	-	-	-

Action 5 : Partenariats avec les acteurs du logement

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- développer de nouveaux partenariats avec les principaux acteurs du logement, notamment avec les plus grands bailleurs du département (Action Logement, ICF la Sablière, CDC Habitat),
- faire valoir les intérêts du Département au sein des instances de planification en matière d'hébergement et de logement.

Pour l'année 2020, il est prévu le développement de partenariats avec les bailleurs sociaux du Département pour faciliter la mise en place d'équipements renforçant les liens sociaux entre les résidents et la transition écologique. Notamment, le dispositif Chèque Habitat Ecologique et Citoyen (CHEC SSD) a été étendu au parc social.

Par ailleurs, le Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDHI) mis en place à l'initiative du Département à titre expérimental en 2009, en complément de ses autres actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'habitat, est destiné à soutenir six communes qui s'engagent dans des opérations de résorption de l'habitat indigne ou insalubre, génératrices d'une production nouvelle de logements. Cinq conventions ont été signées avec les communes de Saint-Denis, Montfermeil, Aubervilliers, le Pré-Saint-Gervais, Saint-Ouen et leurs aménageurs.

Le soutien du Département à ces opérations sera poursuivi en 2020.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Partenariat avec les acteurs du logement	Dépenses	0,152	0,142	0,133	0,134
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Partenariat avec les acteurs du logement	Dépenses	0,646	0,389	0,834	0,734
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Prévention et promotion de la santé

*Ce programme relève
de la Mission*

***Action sociale, prévention,
santé.***

Ce programme comporte trois actions :

- Actions de santé publique transversales,
- Lutte contre les maladies infectieuses,
- Santé bucco-dentaire.

Objectifs du programme

En matière de santé, le Département de la Seine-Saint-Denis vise à conforter et développer la politique départementale de santé publique pour prévenir, accompagner et / ou atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques. Le tout en poursuivant une stratégie de l'aller-vers avec l'ambition d'impliquer les usagers en lien avec la démarche usagers.

Les objectifs du programme s'articulent autour de 3 axes stratégiques déclinés en objectifs opérationnels.

1. Conduire une politique de santé transversale en coordonnant les différentes actions du Département.

Il s'agira de structurer et piloter le partenariat interne et externe en renforçant l'articulation entre les différentes actions santé portées par le service ainsi qu'en renforçant la coordination des acteurs. Il est également prévu de porter les engagements du Département en matière d'actions de santé publique notamment via le passage à la troisième génération des Contrats locaux de santé (CLS).

2. Lutter contre les maladies infectieuses en intégrant, sur le VIH, les recommandations du rapport de France Lert « vers une Seine-Saint-Denis sans SIDA ».

Pour 2020, il est prévu d'optimiser la qualité de la prise en charge dans le champ du dépistage de la tuberculose, du VIH, des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles, et de la vaccination. Pour ce faire, il s'agira notamment d'aller à la rencontre des populations les plus éloignées de la prévention et du soin, grâce à des interventions hors-les-murs. Le déploiement du plan d'action « Une Seine-Saint-Denis, un département engagé pour la fin du sida en 2030 » sera poursuivi.

Le Département contribuera au déploiement d'une politique départementale de promotion de la vaccination reposant notamment sur l'engagement des collectivités territoriales (offre de séances publiques, actions hors les murs, réactivité dans les situations exceptionnelles) et renforcera les modalités de pilotage et de suivi des séances publiques de vaccination.

Il s'agira enfin de poursuivre la valorisation scientifique des activités du service et l'engagement du service dans une dynamique de recherche.

3. Améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs.

En 2020, des actions de promotion de la santé bucco-dentaire en direction des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées seront mises en œuvre. Pour ces actions aussi, il s'agira d'aller vers celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs.

Dans le cadre du plan pauvreté, le déploiement effectif du bus dentaire devrait permettre d'engager une évolution de programme bucco-dentaire et du soutien apporté aux villes.

L'organisation des sessions de formation des personnes relais dont des services départementaux (en crèches notamment) sera poursuivie.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	4,091	3,970	4,173	2,308
	Recettes	3,430	3,537	3,749	2,442

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	0,007	0,127	0,360	0,040
	Recettes	0,000	0,000	0,000	0

Les diminutions de dépenses et de recettes de fonctionnement pour l'année 2020 s'expliquent par le transfert de la ligne vaccination Protection maternelle et infantile en dépenses et en recettes vers le budget de la direction de l'enfance et de la famille.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	108	50	44	14

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Dans les centres départementaux de prévention santé, sur le site principal du CeGIDD et dans les différentes permanences : offrir en fonction des moyens du service une prise en charge de qualité dans le champ du dépistage de la tuberculose, du VIH des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles, et de la vaccination.				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat Objectif d'opérationnalité des sites (dans le cadre du projet de service)	cible	3 sites et 2 antennes (Aulnay et Montfermeil)	Idem	Idem	Idem	Idem
	réalisé	Objectif atteint sauf Saint-Denis	Objectif atteint sauf Saint-Denis	Objectif atteint sauf Saint-Denis	Ouverture du CDPS de Saint-Denis en avril 2019	Objectif atteint en 2019
Indicateur de résultat Atteindre les objectifs prévisionnels dans le cadre de l'habilitation CeGIDD (nombre de consultations, actions hors les murs, réalisation budgétaire)	cible	11 424 consultations 20 actions hors les murs Réalisation du budget	11 568 consultations 18 actions hors les murs hors dépistage TROD au CASO Réalisation du budget	Idem à 2017	A l'horizon 2023 : idem à 2017 (pas de plages supplémentaires habilitées)	Idem à 2017 (pas de plages supplémentaires habilitées)
	réalisé	Consultations : 74% Actions hors les murs : 78%	Consultations : 82% Actions hors les murs : 156%	Consultations : 83% Actions hors les murs : 133%		
Structurer le recours aux nouveaux outils de lutte contre						80% des IDE formées au

le VIH (PrEP, TPE, autotests, TRODs) dans le cadre de ces consultations grâce à l'élaboration ou à l'actualisation de procédures et à la formation continue des équipes.						TROD 60 suivis PrEP actifs
Poursuivre la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention dans nos centres auprès du public et en harmonisant les pratiques entre les centres Indicateur de résultat Objectif de développement progressif de la polyvalence médicale	cible					Plus de 50% de plages polyvalentes dans les CDPS
	réalisé	41% (taux de consultations polyvalentes)	31% (consultations)	42% (consultations)		
Renforcer la prise en compte de la vulnérabilité sociale des usagers dans le cadre de leur prise en charge	réalisé					500 personnes reçues pour 1 600 entretiens 50% des personnes suivies sans couverture sociale 100 personnes reçues par la psychologue 50% de la file active victimes de viol
	réalisé	373 personnes reçues par une AS pour 881 entretiens (données partielles) 53% des personnes suivies sans couverture sociale	567 personnes reçues par une AS pour 1 453 entretiens 55% des personnes suivies sans couverture sociale 97 personnes reçues par la psychologue 23,5% des personnes victimes de violences sexuelles	507 personnes reçues pour 1 635 entretiens 53% des personnes suivies sans couverture sociale 103 personnes reçues par la psychologue 50% de la file active victimes de viol		
Déployer la démarche usagers au sein des structures de prévention du SPAS	cible					10% des usagers répondent au questionnaire de satisfaction à partir du moment de sa mise en œuvre

Objectif		Aller à la rencontre des populations les plus éloignées de la prévention et du soin, grâce à des interventions hors-murs dans les champs de la tuberculose, du VIH et de la vaccination				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat Atteindre les objectifs du dépistage ciblé de la tuberculose	cible	3 450 personnes Taux de rendement attendu de 10 fois l'incidence du Département	3 450 personnes	3 500 personnes	3 500 personnes	3 500 personnes 46 interventions tuberculose au Caso 40 interventions CeGIDD au Caso 6 interventions en partenariat avec la CPAM et la CAMNA
	réalisé	3 234 radios réalisées (95%) Taux de rendement de 469 pour 100 000 > 10 fois l'incidence départementale	3 773 radios réalisées (110%) Taux de rendement de 398 pour 100 000 > 10 fois l'incidence départementale	2 866 radios réalisées (82%) Taux de rendement de 279 pour 100 000 > 10 fois l'incidence départementale		
Indicateur de résultat Objectif de développement d'actions hors les murs CeGIDD	cible	18 actions hors les murs	18 actions hors les murs	18 actions hors les murs	23 actions hors les murs (horizon 2023)	23 actions hors les murs (horizon 2023)
	réalisé	14 actions hors les murs (CeGIDD)	28 actions hors les murs (CeGIDD) dont 21 avec dépistage et 7 de sensibilisation	21 actions hors les murs (CeGIDD) dont 15 avec dépistage et 6 de sensibilisation		
Développement d'actions hors-les murs polyvalentes						50% d'actions de dépistage tuberculose polyvalentes (hors CASO)

Objectif		Contribuer au déploiement d'une politique départementale de promotion de la vaccination reposant notamment sur l'engagement des collectivités territoriales (offre de séances publiques, actions hors les murs, réactivité dans les situations exceptionnelles) et renforcer les modalités de pilotage et de suivi des séances publiques de vaccination.				
		2016	2017	2018	2019	2020
Objectif de piloter le réseau d'acteurs publics de la vaccination en Seine-Saint-Denis	cible					Dialogue de gestion avec au moins 1/3 des villes conventionnées
	réalisé					
Commentaire : Conformément aux engagements pris avec l'ARS dans le cadre de la convention ASR, le SPAS pilote le réseau des acteurs organisant des séances publiques de vaccination sur le territoire. Il est proposé de resserrer le pilotage des villes conventionnées, et						

pour cela réaliser un dialogue de gestion avec l'ensemble des villes sur trois ans. Dans ce cadre, au moins un tiers des villes devra avoir été rencontré en 2020.

Objectif		Poursuivre le déploiement du plan d'action « La Seine-Saint-Denis, un département engagé pour la fin du sida en 2030 »				
		2016	2017	2018	2019	2020
Installer un comité stratégique la « Seine-Saint-Denis s'aime sans sida » pour coordonner les acteurs de la lutte contre le VIH en Seine-Saint-Denis, associant notamment l'ARS, la CPAM, des villes, et des associations.	Cible					Au moins deux réunions du comité stratégique
	Réalisé					
Commentaire :						

Objectif		Poursuivre la valorisation scientifique des activités du service et l'engagement du service dans une dynamique de recherche				
		2016	2017	2018	2019	2020
Publications scientifiques	Cible					Au moins une publication scientifique
	Réalisé					

Objectif		Promouvoir la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées notamment celles et ceux qui sont les plus en difficultés et éloignés des dispositifs et en travaillant davantage l'orientation vers les soins notamment en pilotant le réseau des villes				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de villes participantes Nombre de bénéficiaires (ici enfants de 3 à 6 ans en milieu scolaire, PMI et crèches, personnes âgées et handicapées) Nombre d'actions de prévention en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap Nombre de personnes dépistées, nombre de personnes soignées Nombre de personnes relais formées, catégorie de personnes relais formées.	cible	32 villes	= ou > 32 villes Développement du public et des actions	= ou > 32 villes Développement du public et des actions	= ou > 32 villes Développement du public et des actions	Développement du public et des actions en lien avec la création du bus dentaire
	réalisé	28 villes 31 743 enfants de 3 à 6 ans en milieu scolaire Absence d'actions PA/PH	28 villes 36 225 bénéficiaires 39 actions PA/PH	26 villes 29 875 bénéficiaires 59 actions PA/PH menées par les villes 12 actions hors les murs		
Commentaire : 1) Fin 2016, le programme bucco-dentaire a connu une refondation complète tant sur les modalités (réponse à un appel à projet) que sur les axes stratégiques portés (extension de l'action aux personnes âgées et handicapées) avec développement d'actions auprès de personnes en précarité depuis 2017. Le soutien financier aux villes a également été globalement augmenté. 2) Les nouvelles mesures ont commencé à être déployées en 2018 avec l'acquisition d'unités dentaires et se poursuivront avec la mise en service d'un bus dentaire en janvier 2020 dont la mission sera de proposer un dépistage bucco-dentaire aux différents publics et une prise en charge des premiers soins pour les personnes le désirant.						

Action 1 : Actions de santé publique transversales

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de conduire une politique de santé transversale en coordonnant les différentes actions du Département.

Pour l'année 2020, les objectifs opérationnels sont les suivants :

- structurer et piloter le partenariat interne et externe en renforçant l'articulation entre les différentes actions santé portées par le service,
- piloter l'appel à projet santé en particulier par la poursuite du suivi associatif afin de permettre le soutien de nouveaux projets,
- consolider les partenariats internes et externes au regard des priorités en matière de publics et de territoires, notamment en lien avec les maladies infectieuses,
- renforcer la concordance entre les contrats locaux de santé, les programmes portés par le service (bucco-dentaire, maladies infectieuses) et l'appel à projet santé,
- renforcer les partenariats stratégiques en favorisant la coordination des acteurs et des actions et la visibilité du Département, notamment dans les Contrats Locaux de Santé et les volets santé des contrats de ville,
- engager une action autour du sport santé,
- déployer l'aide aux exercices regroupés des professionnels de santé en investissement en lien avec l'Agence régionale de santé.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Actions de santé publique transversales	Dépenses	0,477	0,421	0,060	0,060

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Actions de santé publique transversales	Dépenses	0,000	0,019	0,030	0,030

Action 2 : Lutte contre les maladies infectieuses

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de diminuer la transmission de maladies infectieuses en intégrant, concernant le VIH, les recommandations du rapport de France Lert « vers une Seine-Saint-Denis sans SIDA ».

Les objectifs opérationnels pour l'année 2020 sont les suivants :

- poursuivre la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention auprès du public et en harmonisant les pratiques entre les centres,
- adapter le format des consultations à certains publics ou besoins spécifiques, notamment les personnes récemment arrivées sur le territoire et ne disposant pas encore d'un suivi médical en ville, et les personnes prenant la Prophylaxie pré-exposition (La PrEP),
- structurer le recours aux nouveaux outils de lutte contre le VIH (PrEP, Traitement post-exposition, autotests, Tests rapides d'orientation diagnostique) dans le cadre des consultations grâce à l'élaboration ou à l'actualisation de procédures et à la formation continue des équipes,
- renforcer la prise en compte des difficultés sociales des personnes accueillies en consultation grâce à la mobilisation du médiateur et des assistant.e.s social.e.s du service et au partenariat avec les acteurs du champ social,

- promouvoir une approche globale de la santé sexuelle, notamment par le biais d'une habilitation du site principal du Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) en centre de planification et une sensibilisation des équipes aux problématiques liées à la contraception,
- poursuivre les interventions au Centres d'accueil, de soins et d'orientation de Médecins du Monde, tant pour le dépistage du VIH et des IST que pour le dépistage de la tuberculose,
- organiser la montée en charge des interventions hors-les-murs en direction des mineurs non accompagnés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance,
- rencontrer et sensibiliser les acteurs du champ social et de l'accueil des personnes migrantes à la tuberculose, au VIH, hépatites et autres IST et à l'importance de la vaccination,
- adapter la stratégie de dépistage hors-les-murs aux recommandations du Haut conseil de la santé publique (HCSP) en attente de publication,
- structurer la collaboration avec la Ville de Paris et l'association « Vers Paris sans sida »,
- installer un comité stratégique la « Seine-Saint-Denis s'aime sans sida » pour coordonner les acteurs de la lutte contre le VIH en Seine-Saint-Denis, associant notamment l'ARS, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), des villes, et des associations,
- établir une cartographie des dépistages et des ressources de la lutte contre le VIH en Seine-Saint-Denis, en lien avec les autres acteurs du territoire,
- élaborer un outil à destination des acteurs du champ social et de l'accueil des migrants pour promouvoir l'abord des questions de prévention et du dépistage du VIH auprès des publics migrants et précaires,
- contribuer, en lien avec la CPAM, à la mise en œuvre d'une expérimentation visant à proposer des Tests rapides d'orientation diagnostique (TRODs) VIH gratuits dans plusieurs pharmacies du Département,
- expertiser juridiquement, financièrement et techniquement la possibilité d'installer des distributeurs de préservatifs peu chers à proximité des centres de prévention santé du département et d'une Protection maternelle et infantile,
- renforcer le partenariat territorial autour d'enjeux de recherche,
- publier des articles dans des revues scientifiques et participer aux réseaux professionnels et scientifiques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	3,357	3,286	3,832	2,062
	Recettes	3,301	3,437	3,629	2,312

La baisse importante pour la proposition 2020 s'explique par le transfert de la ligne vaccination à la Protection maternelle et infantile.

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	0,007	0,043	0,010	0,010

Action 3 : Santé bucco-dentaire

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des soins.

En 2020, il s'agira de :

- développer et renforcer les partenariats avec les services du Département qui sont en lien avec les structures accueillant ces publics,

- proposer et mettre en place des formations en direction des professionnels,
- développer des actions hors les murs de dépistages et/ou de promotion de la santé bucco-dentaire dans les structures accueillant des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloignés des dispositifs. Ces actions pourront être menées par l'équipe bucco-dentaire du Département et/ou conjointement avec les Villes,
- développer le partenariat avec les Villes au travers de leur CLS pour adapter l'orientation vers les soins au regard des ressources locales,
- déployer des actions avec les unités dentaires portables en direction des personnes en situation de précarité, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- renforcer le partenariat avec l'ARS et la CPAM grâce à des rencontres annuelles inter-institutionnelles.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,256	0,263	0,281	0,186
	Recettes	0,129	0,100	0,120	0,130

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,000	0,066	0,320	0,000
	Recettes	0,000	0,000	0,000	0,000

Programme : Prévention des conduites à risques

*Ce programme relève
de la Mission
Solidarité, insertion, santé.*

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former,
- Espace de prévention « Tête à tête ».

Objectifs du programme

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, qui associe le Département de Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis, a pour objectif de prévenir les conduites à risques. Pour cela, elle s'attache d'une part à comprendre les processus conduisant aux pratiques à risques et d'autre part à identifier et promouvoir des principes, expériences et leviers de prévention pour que les acteurs de la Seine-Saint-Denis et de Paris puissent y répondre.

La Mission, au titre du Département de la Seine-Saint-Denis, intervient également en prévention, auprès des jeunes, dans le cadre du Tête à Tête, espace d'accueil, d'information et de sensibilisation (action non mutualisée avec Paris).

Deux axes stratégiques structurent l'activité de la Mission.

Le premier est de soutenir, accompagner et qualifier les professionnels du Département, ainsi que les acteurs institutionnels (élus, associatifs, issu du champ social, de la santé, l'insertion, la justice).

Pour l'année 2020, les objectifs opérationnels sont les suivants :

- mettre en œuvre le projet de mission de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques et la convention avec Paris réalisés en 2019,
- mettre en place l'observatoire des conduites à risques et assurer son fonctionnement au service du Département et des acteurs du territoire,
- avancer avec les partenaires pour aboutir l'ouverture d'une salle de consommation à moindres risques en Seine-Saint-Denis,
- poursuivre le processus de la Mission d'innovation en mettant en avant la prospection et l'expérimentation vers de nouveaux champs, tels que la question des rixes entre jeunes.

Le second axe stratégique est d'accueillir et informer des jeunes du département de 13 à 25 ans à l'espace Tête à Tête, situé dans l'enceinte du centre commercial Rosny 2.

En 2020, les objectifs stratégiques seront les suivants :

- affiner la connaissance du public avec la mise en place de nouveaux outils de recueil de données,
- développer des actions favorisant l'implication des jeunes, notamment en promouvant une nouvelle communication interactive.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Prévention des conduites à risques	Dépenses	0,411	0,343	0,424	0,415
	Recettes	0,326	0,335	0,305	0,328

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2020	Total	A	B	C
En nombre de postes	19	9	9	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat Nombre de professionnels bénéficiant des prestations du centre de ressources	cible				3200	3200
	réalisé	3 233	2651	2710		
<u>Commentaire :</u>						

Objectif		Accueillir les jeunes du département au Tête à Tête				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat Nombre de jeunes accueillis	cible	Environ 18 000				
	réalisé	16151	14836	16013		
<u>Commentaire :</u>						

Action 1 : Connaître, évaluer, former

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action se déclinent autour de trois axes.

Axe 1^{er} : Soutenir les acteurs de la prévention (professionnels, institutions, élus), à travers l'action du Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques, dont le lieu d'accueil physique est situé à Pantin.

Il s'agit plus particulièrement de :

- faire évoluer les actions d'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins du public et du contexte social, capitaliser et valoriser les outils, méthodes et supports de réflexion et d'action, les pratiques les plus pertinentes en les mettant à la portée des acteurs de proximité,
- nouer de nouveaux partenariats, au niveau régional comme européen,
- développer des actions auprès des professionnels des circonscriptions, dans la logique de meilleure territorialisation des actions du pôle Solidarité,
- qualifier, sensibiliser, former les acteurs concernés par la prévention des conduites à risques, via la mise en place, notamment, d'une formation-action sur site,
- poursuivre l'offre de formation aux compétences psychosociales (CPS) avec de la formation pour des professionnels souhaitant intégrer cette approche dans leur(s) projet(s),
- redéployer le groupe de travail Prévention 2.0 sous la forme d'un « carrefour-prévention »,
- poursuivre l'implication dans le champ de la lutte contre la radicalisation via des formations, la mise en œuvre la 3^{ème} journée d'information et d'échange autour de la radicalisation en partenariat avec la Direction de l'enfance et de la famille et la Direction de la prévention et de l'action sociale et en poursuivant le projet européen sur la prévention de la radicalisation à vocation d'échanges entre professionnels,
- réduire les risques drogues via l'accompagnement d'un projet de salle de consommation à moindres risques, et la déclinaison d'un « plan crack » pour la Seine-Saint-Denis,

- mettre en œuvre le Diplôme universitaire prévention des conduites à risques en partenariat avec l'université Paris 8.

Axe 2^{ème} : Diffuser des connaissances (rencontres, déjeuners et petits déjeuners débats, journées thématiques).

Il s'agit de poursuivre la mise en place des manifestations ou rencontres/échanges, qui représentent ces dernières années un outil essentiel à la diffusion et à la réflexion sur la problématique de prévention des conduites à risques sur le territoire.

Ces rencontres permettent d'engager un débat public avec des chercheurs, des professionnels et des associations du département autour des principaux enjeux de la prévention.

Une partie de ces actions est mutualisée avec Paris, dans le cadre de la convention de regroupement des équipes et des actions de prévention des conduites à risques qui lie les deux collectivités

Axe 3^{ème} : Etudes et recherches-actions. Il s'agit de produire une réflexion sur les actions de prévention, d'interroger leur efficacité, mais surtout de co-construire, d'ajuster et d'améliorer l'action selon l'évolution des besoins du public et du contexte social.

Pour 2020, les priorités sont les suivantes :

- diffuser la recherche-intervention JRSPrev « Jeunes et réseaux sociaux : nouvelles pratiques, nouvelles interactions ; quels enjeux pour la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis ? » ; éventuellement la poursuivre pour approfondir le volet « rixes » et/ou le volet « pratiques genrées » Volet 2 de la recherche-action,
- poursuivre l'étude *Trend focus festif* et capitaliser sur les résultats afin de pouvoir proposer des préconisations,
- réaliser une étude portant sur la question de la réduction des risques et dommages sur le territoire du Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) d'Aulnay-sous-Bois,
- maintenir le groupe de travail sur la prévention des rixes entre jeunes et formuler des préconisations,
- poursuivre, finaliser et valoriser les résultats de la Recherche-action sur les conduites pré-prostitutionnelles et prostitutionnelles de mineur(e)s hébergé(e)s dans les centres d'accueil de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Connaître, évaluer, former	Dépenses	0,281	0,222	0,283	0,270
	Recettes	0,093	0,132	0,125	0,103

Action 2 : Espace de prévention « Tête à tête »

Objectifs de l'action

La vocation du Tête à Tête est de permettre à tous les jeunes du département de trouver un espace d'écoute et d'information facile d'accès (accès sans condition, ouverture 6 jours sur 7, de 10 h à 18 h 30). Ce lieu est animé par des professionnels de la prévention pouvant répondre à leurs questions et leurs problématiques concernant la vie affective et sexuelle, l'usage de substances psychoactives, les violences et le mal-être/bien-être.

Cette action se décline autour des objectifs stratégiques suivants :

- développer une véritable stratégie d'implication des jeunes,
- développer la communication numérique du Tête à Tête.

Plus concrètement il s'agit de :

- favoriser l'implication des jeunes dans les activités proposées. Cette démarche vise à repositionner le public en tant qu'acteur et non plus seulement en tant que bénéficiaire d'une offre service,
- mettre à disposition des bornes interactives afin de recueillir des données directement auprès des usagers pour en améliorer la connaissance,

- développer une communication plus interactive en direction de public cible et des partenaires en collaboration avec la Direction de la communication,
- déployer les fonctionnalités de la borne multimédia existante,
- déployer des outils numériques pour le Tête à Tête sur certains réseaux sociaux fortement fréquentés par le public jeune,
- mettre en œuvre de l'exposition « Je te like »,
- engager un travail particulier auprès des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance et auprès du public féminin,
- renforcer le pôle écoute du dispositif via un partenariat engagé avec le pôle social de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). Il s'agit ainsi d'inscrire le Tête à Tête dans le réseau des Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) de Seine-Saint-Denis et de faciliter l'accueil des jeunes les plus fragiles.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépenses	0,131	0,120	0,141	0,146
	Recettes	0,233	0,203	0,180	0,225

Programme : Lutte contre les violences faites aux femmes

*Ce programme relève
de la Mission*

***Action sociale, prévention,
santé.***

Ce programme comporte en 2020 trois actions :

- Observation et études
- Action de sensibilisation et formation
- Protection et accompagnement des femmes victimes de violences

Objectifs du programme

L'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information, et un laboratoire d'innovations. Il est engagé dans une démarche de partenariat avec les services du département, de l'Etat, des villes et des associations.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- observer et rendre visible les violences envers les femmes en améliorant la connaissance et la compréhension de ces phénomènes,
- former et accompagner les professionnel-le-s, sensibiliser les jeunes et la population ; avec le soutien d'actions de communication et de création d'outils de connaissance, ayant une fonction d'alerte auprès de ces différents publics,
- initier et mettre en place l'expérimentation de dispositifs pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants, avec la construction de nouvelles alternatives et outils en termes de prévention, d'accompagnement et de protection.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Lutte contre les violences faites aux femmes	Dépenses	0,142	0,155	0,170	0,172

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes				

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Développer la coopération avec les villes en matière de lutte contre les violences envers les femmes					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de villes partenaires du dispositif « un toit pour elle »	Cible	24	24	24	24	24
	Réalisé	24	24	24		
Nombre de villes partenaires des Rencontres Femmes du monde en Seine-Saint-Denis	Cible	27	27	27	27	28
	Réalisé	26	27	26		

Nombre de villes partenaires des deux dispositifs	Cible	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>
	Réalisé	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>		

Commentaire :

Depuis 2013, l'objectif est d'inciter un maximum de villes à être partenaires sur les deux dispositifs « *un toit pour elle* » et Rencontres « *Femmes du monde en SSD* ». Par ailleurs, l'Observatoire développe également un partenariat avec les collèges de certaines villes, via le dispositif « *Jeunes contre le sexisme* ».

En 2020 : des renouvellements de signature de la convention « Un toit pour elle » sont à réaliser.

En 2020, grâce à la déclinaison de la convention passée avec Action Logement, dix appartements supplémentaires seront intégrés à ce dispositif par les bailleurs sociaux de ce groupe.

L'élaboration de conventions cadre avec CDC Habitat, Toit et Joie et ICF la Sablière devraient permettre de développer encore ce dispositif, à hauteur de 15 appartements supplémentaires.

En 2020, poursuite du partenariat avec le SSOLOG dans le cadre de la convention avec Seine-Saint-Denis Habitat.

Un travail va être engagé auprès d'autres bailleurs (hors PCH et Seine-Saint-Denis Habitat déjà partenaires).

La situation actuelle nous amène à consolider les partenariats existants, notamment au travers de « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis », le dispositif « un toit pour elle » et le dispositif « Jeunes contre le sexisme ».

Action 1 : Observation et études

Objectifs de l'action

La collecte de données est une composante essentielle de l'élaboration des politiques publiques dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences envers les femmes.

Il est toujours nécessaire de disposer de données fiables indiquant l'ampleur des violences dénoncées : femmes tuées, mutilées, violées, blessées, etc. Pour une crédibilité de l'action envers les victimes, mais aussi pour sensibiliser la population, les professionnel-le-s et les médias, il est important de disposer d'une réalité documentée, car cette visibilité permet de faire reculer la tolérance sociale à l'égard des violences envers les femmes.

Les objectifs de l'action sont :

- rendre visible l'ampleur des violences afin de mieux les combattre,
- Evaluer l'efficacité des politiques et dispositifs mis en place, en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs, à partir de la collecte des données statistiques, administratives et judiciaires.

Au-delà de rendre visibles les violences envers les femmes, la réalisation et la diffusion d'études permettent de sensibiliser les professionnel-le-s et de créer une véritable dynamique de réseau autour de cette question.

Pour 2020 il s'agira de réaliser un état des lieux des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis, grâce à des données collectées auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs.

En 2020, sera menée une étude sur la prostitution des mineur-e-s à partir de l'analyse des dossiers de la Protection judiciaire et de la jeunesse.

Un Outil d'évaluation du danger destiné aux professionnel-le-s devant permettre de les aider à mieux évaluer le danger va être mis en place. Il sera réalisé par l'Observatoire, en partenariat avec l'Observatoire Parisien des violences faites aux femmes, l'association SOS Victimes 93 et les associations SOS Femmes 93 et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles 93 (CIDFF93).

Le dispositif de protection Téléphone Grave Danger sera évalué pour sa 11ème année de fonctionnement en Seine-Saint-Denis.

L'Observatoire réalisera en 2020 les évaluations de la Mesure d'accompagnement protégé (MAP) et de l'Espace rencontre protégé (ERP).

Pour 2020, une étude sur les féminicides sera menée et le dispositif de prise en charge des enfants orphelins suite à un féminicide sera évalué. Dans le cadre du Grenelle de Lutte contre les violences faites aux femmes (fin 2019), l'extension au territoire national du dispositif initié et expérimenté en Seine-Saint-Denis, sera discuté

Enfin l'Observatoire réalisera en 2020 l'évaluation du nouveau dispositif d'accueil de jour de Bagnolet pour la prise en charge des jeunes femmes de 15 à 25 ans.

Moyens de l'action

Cette action ne dispose pas de moyens spécifiques

Action 2 : Actions de sensibilisation et formation

Objectifs de l'action

Pour faire reculer les violences envers les femmes, il faut changer les mentalités en créant des référents communs. Pour ce faire, il s'agit de :

- former les professionnel·le·s ,
- mener des actions de prévention auprès des jeunes,
- sensibiliser et d'informer la population.

En 2020, le travail de formation et de sensibilisation des professionnel·le·s du département va être poursuivi.

De nouvelles sessions vont être organisées par l'Observatoire, notamment la sensibilisation des professionnel·le·s de l'Education nationale à la promotion des comportements non sexistes. A cette occasion le kit pédagogique réalisé par l'Observatoire sera présenté et diffusé. Cette formation devrait être intégrée en 2020 au Plan Académique de Formation (PAF) de l'Académie de Créteil.

Le guide « Comment avez-vous su ? » sera présenté et tout comme les différents dispositifs de protection pour les femmes victimes des violences et leurs enfants.

De plus, des modules de formation sur les violences faites aux femmes vont être mis en place pour les professionnel·le·s des villes partenaires.

En 2020, les initiatives organisées annuellement par l'Observatoire en direction des professionnels seront reconduites :

- l'initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines en février 2020, à l'occasion de la journée internationale contre l'excision (6 février),
- la 18^{ème} Rencontre départementale de l'Observatoire en mars 2020 à l'occasion de la journée internationale des femmes (8 mars),
- la 13^{ème} Rencontre départementale des Jeunes contre le sexisme en mai 2020,
- le 3^{ème} Festival des films des jeunes le 8 octobre 2020,
- les 16^{èmes} Rencontres internationales « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis » en novembre 2020, à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

Par ailleurs, l'Observatoire qui est régulièrement sollicité pour des interventions dans le cadre de conférences ou de formations organisées par d'autres structures, continuera à participer de manière active en 2020 à la formation et la sensibilisation des professionnel·le·s sur tout le territoire national.

L'Observatoire, en partenariat avec l'Université Paris 8, a créé en 2015, un Diplôme universitaire intitulé « Violences faites aux femmes », qui a vocation à répondre aux attentes et besoins de tout·e·s les professionnel·le·s susceptibles d'identifier, de signaler et de traiter des situations de violences. La convention signée entre le Conseil départemental et l'Université Paris 8 sera reconduite en 2020, pour la 6ème année consécutive. De mars 2020 à mars 2021, 35 étudiant·e·s, dont 6 agent·e·s du Conseil départemental, pourront ainsi suivre cette formation qualifiante et diplômante.

L'Observatoire a été retenu pour son expertise sur la mise en place de dispositifs de prévention, de protection dans la lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre du Label « Expertise territoriale internationale » du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette labellisation amènera les professionnel-le-s de l'Observatoire à se déplacer en 2020 pour assister techniquement des collectivités territoriales françaises ou étrangères dans la mise en œuvre de leurs projets de lutte contre les violences faites aux femmes.

L'Observatoire poursuivra également en 2020 le travail engagé avec la Direction Europe et international et l'Agence française pour le développement (AFD) pour travailler à la création d'Observatoires territoriaux à l'international.

Concernant le dispositif « jeunes contre le sexisme », en 2020, l'Observatoire, en lien avec les Services de l'Education nationale, souhaiterait organiser l'obtention d'un diplôme de comportements non sexistes et non violents au collégien-ne-s. Par ailleurs, l'Observatoire souhaiterait inclure en 2020 le travail effectué dans le cadre de Jeunes contre le sexisme, au sein des matières du Brevet des collèges et de valoriser ce travail par l'obtention d'une note.

En 2020, une nouvelle extension de l'action « Jeunes contre le sexisme » passant de 23 à 25 (l'action était déjà passée de 13 à 17 établissements en 2018 et de 17 à 23 établissements en 2019) est prévue.

Le travail de sensibilisation et d'information en direction des habitant-e-s va se poursuivre en 2020, avec l'organisation de journées destinées au grand public, de campagnes de communication et de marches silencieuses organisées pour alerter sur la grande dangerosité des hommes violents.

En novembre 2020, durant 15 jours, l'Observatoire et les villes partenaires s'adresseront aux habitant-e-s de Seine-Saint-Denis, avec les rencontres décentralisées « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis ».

Chaque année l'Observatoire diffuse très largement auprès des partenaires l'ensemble des documents qu'il produit.

En 2020 seront réalisés :

- un document accompagnant la thématique d'un des grands événements de l'Observatoire,
- des campagnes de communication,
- des outils de sensibilisation, réalisés et édités en interne par l'Observatoire,
- une lettre d'information à destination des partenaires.

En sus des dispositifs expérimentaux qu'il coordonne, les groupes de travail pluri professionnels mis en place et coordonnés par l'Observatoire - notamment sur les enfants co-victimes des violences dans le couple, les mariages forcés, le suivi des auteurs de violences conjugales - seront poursuivis en 2020.

Moyens de l'action

Cette action ne dispose pas de moyens spécifiques

Action 3 : Protection et accompagnement des femmes victimes de violences

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est d'améliorer le repérage, l'accompagnement, la protection et la sortie des violences.

Pour ce faire, l'Observatoire initie et met en place depuis 17 ans des dispositifs innovants pour l'amélioration de l'aide aux femmes victimes de violences et leur protection.

L'Observatoire propose ainsi avec ses partenaires, la mise en place d'une prise en charge globale, par un ensemble de dispositifs expérimentaux complémentaires adaptées à la diversité des situations, qui permettent aux femmes de faire face à l'urgence, mais aussi de les accompagner durablement afin qu'elles puissent reprendre leur vie en main.

L'accueil de jour des jeunes filles et femmes de 15 à 25 ans a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2019 et constitue une expérimentation sur 3 années. Après ce délai et en fonction des résultats obtenus, ce lieu pourrait être d'une part pérennisé et d'autre part constituer un modèle pour le développement de structures identiques sur l'ensemble du territoire national, notamment francilien. L'objectif d'une telle structure est de rassembler dans un même lieu les

différents acteur·rice·s auquel·le·s les jeunes filles et jeunes femmes peuvent s'adresser afin de bénéficier d'une information globale concernant leurs accès aux droits, leur santé, etc.

En 2020, le dispositif « Un toit pour elle » qui vise à fluidifier l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales hébergées dans les structures spécialisées ou bénéficiant du téléphone portable d'alerte et/ou de l'Ordonnance de protection, va être poursuivi, grâce à l'engagement des villes et des bailleurs

En 2020, grâce à la déclinaison de la convention passée avec Action Logement, dix appartements supplémentaires seront intégrés à ce dispositif par les bailleurs sociaux de ce groupe.

L'élaboration de conventions cadre avec CDC Habitat, Toit et Joie et ICF la Sablière devraient permettre de développer encore ce dispositif.

Concernant le dispositif de logements passerelles correspondant à l'extension du dispositif « Un toit pour elle », le travail préparatoire se poursuivra en 2020, et les premiers relogements pourraient se faire en 2020.

L'observatoire poursuivra sa participation au dispositif de protection des femmes « Le téléphone grand danger » en 2020.

Le dispositif d'Accompagnement Protégé pour les enfants dans le cadre des violences conjugales sera poursuivi en 2020 en lien avec l'Observatoire qui coordonne l'ensemble du dispositif et l'association La Sauvegarde 93 qui continuera à suivre les mesures.

L'Espace rencontre protégé qui propose la prise en compte de la problématique des violences conjugales dans l'organisation des rencontres entre les pères auteurs de violence et leurs enfants sera maintenu.

Le dispositif « féminicide » pour la prise en charge immédiate et adaptée pour les enfants orphelins mineurs via une Ordonnance de placement provisoire prise par le Procureur de la République sera poursuivie en 2020.

Les 22 consultations de victimologie (dont 3 sont prises en charges par le Conseil départemental) poursuivront leur travail en 2020. La consultation hebdomadaire destinée spécifiquement aux enfants suivis dans le cadre de la mesure d'accompagnement protégé (MAP) sera pérennisée en 2020 et sera prise en charge dans le cadre de vacances. La consultation ouverte en 2019 aux enfants dont les mères bénéficient d'un téléphone grave danger, via l'association SOS Victimes 93 va également être pérennisée. Une nouvelle consultation devrait s'ouvrir en 2020 à Clichy-sous-Bois.

Enfin, en 2020, le dispositif des « Bons taxis », qui consiste à faciliter et prendre en charge le déplacement des femmes victimes de violences du commissariat, où elles ont déposé une plainte, vers les Unités médico-judiciaires va se poursuivre.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Protection et accompagnement des femmes victimes de violences	Dépenses	0,142	0,155	0,170	0,172

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

Programme : Personnes âgées

*Ce programme relève
de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil des personnes âgées en établissement,
- Accompagnement des personnes âgées à domicile,
- Coordination gériatrique.

Objectifs du programme

Près d'un quart de la population du territoire départemental est concerné par la problématique du vieillissement ou par celle du handicap. Les projections démographiques font clairement apparaître un enjeu d'une profonde adaptation du système de prise en charge dans un temps compté.

La part des personnes âgées d'au moins 60 ans est actuellement de l'ordre de 17 %, ce qui est le taux le plus faible de la Région Ile-de-France (taux moyen : 19,5 %), lequel est très en deçà de la moyenne nationale (25 %). Selon les dernières estimations de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), le département compte, en 2019, 280 000 personnes de 60 ans et plus, et environ 26 000 personnes d'au moins 85 ans. Les projections de l'INSEE indiquent que d'ici 2035, le département devrait compter 45 % de plus de personnes âgées d'au moins 60 ans. L'accroissement devrait être de 119 % pour les personnes âgées d'au moins 85 ans. Il s'agirait du taux de progression le plus important de la région Ile de France, en répercussion des évolutions démographiques actuelles.

Sur le plan de la perte d'autonomie, on observe des taux de recours aux prestations plus importants que dans les autres départements franciliens, pour des raisons à la fois épidémiologiques (une dépendance plus précoce liée à l'état de santé général), mais aussi économiques (le niveau de la prestation Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est dégressif avec les ressources, avec une participation qui peut atteindre 90 % du plan d'aide).

Les propositions budgétaires pour 2020 traduisent les profondes mutations et évolutions que connaît le domaine des personnes en perte d'autonomie au niveau national et sur le territoire de la Seine Saint Denis.

Les objectifs du programme Personnes âgées, cohérent avec ceux de la mission autonomie, sont les suivants :

- améliorer la relation et la communication avec le public et les structures partenaires,
- améliorer la qualité (délivrance) et la sécurisation de la gestion des prestations par une organisation interne plus efficiente,
- adapter l'offre tant à domicile qu'en établissement à l'évolution des besoins (structurer et moderniser les services d'aide et d'accompagnement à domicile).

Pour l'année 2020, les priorités sont les suivantes et s'inscrivent dans le cadre stratégique fixé par le nouveau schéma départemental pour l'autonomie 2019-2023, adopté en octobre 2019 :

- redynamiser le partenariat, l'information et l'accueil des usagers,
- garantir le traitement des demandes en assurant le suivi régulier et en simplifiant les procédures pour réduire les délais,
- assurer la sécurisation des procédures internes,
- développer et adapter l'offre d'équipement et renouveler le dialogue de gestion avec les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- favoriser la bientraitance des personnes handicapées à domicile et en établissement,
- organiser le développement de la coordination gériatrique sur l'ensemble du territoire départemental avec tous les acteurs qui interviennent dans le parcours de la personne (culture, sports, prévention, citoyenneté, habitat...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Personnes âgées	Dépenses	190,581	196,581	202,133	214,488
	Recettes	59,469	75,259	69,502	77,116

Cette proposition budgétaire prend en compte une augmentation projetée du nombre de Chèques emploi service universels (CESU) (+ 6 %), en corrélation avec les projections de l'INSEE en matière d'augmentation de bénéficiaires, et une hausse du montant moyen des chèques.

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Personnes âgées	Dépenses	0,409	0,409	0,424	0,657

En matière d'investissement, l'effort portera notamment sur :

- l'aide à l'aménagement de locaux pour une offre de service de proximité au niveau du quartier et plus spécifiquement des Quartiers prioritaires de la ville (QPV),
- la poursuite du soutien à la création d'équipements
- l'aide à la mise en place de la télégestion avec le soutien de la CNSA.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	136	40	23	73

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Améliorer le contrôle financier des établissements à travers les nouvelles dispositions réglementaires (EPRD, ERRD, CPOM...)	
		2019	2020
Nombre de CPOM signés	Cible :	7	8
	réalisé	7	
<u>Commentaire</u> : Un calendrier conjoint a été arrêté par le Département et l'ARS déterminant le nombre de CPOM à signer chaque année. Ce calendrier est révisable. Certains CPOM peuvent être reportés en raison de difficultés dans la négociation ou d'éléments nouveaux dans l'activité du gestionnaire. En 2019, la réflexion et la mise en œuvre de nouveaux modes de tarification (mise en place de la double tarification pour certains établissements) et le temps nécessaire aux arbitrages ont ralenti la signature des CPOM finalisés, dont les signatures auront lieu en fin d'année 2019 ou début 2020.			

Objectif	Renforcer le suivi qualitatif au travers du dialogue de gestion, des CPOM et des visites.		
		2019	2020
Nombre visites et contrôles sur site	Cible :	20	40
	réalisé	45	
<u>Commentaire :</u> Les visites ou contrôles sur site peuvent être réalisés dans le cadre de discussions, des CPOM, de contrôle suite à des réclamations ou d'inspection. Il y a 64 EHPAD et 37 résidences autonomie en SSD.			

Objectif		Fiabiliser et améliorer les délais de traitement des factures sociales (APA et ASH).			
		2019		2020	
Délai moyen (nb de jours) de traitement des factures entre la date de réception et la date de mandatement	Prestation	APA	ASH	APA	ASH
	Cible :	60	60	60	60
	réalisé	60	100		
Commentaire : Les délais de règlement des factures d'APA sont conformes à la cible. S'agissant des factures d'ASH, les actions engagées en 2019 seront poursuivies : fiabilisation du pilotage et des règles de priorisation, optimisation des outils informatiques					

et de l'organisation.					
Objectif	Ouvrir les dossiers d'APA en établissement et d'aide sociale dans les délais réglementaire et conformes aux objectifs de la démarche qualité				
		2019		2020	
Délai moyen d'instruction d'un dossier entre la date de réception du dossier et le passage en commission (nb de jours)	Prestation	APA	ASH	APA	ASH
	Cible :	60	60	60	60
	réalisé	40	30		
<u>Commentaire</u> :					

Objectif	Favoriser les liens de proximité avec les interlocuteurs (bénéficiaires et partenaires)		
		2019	2020
Indicateur de résultat : délai de réponse aux courriers papier	Cible :		1 mois
	réalisé		
Indicateur de résultat : délai de réponse aux mails	Cible :		1 semaine
	réalisé		
<u>Commentaire</u> : les indicateurs de délai nécessitent au préalable la construction et l'utilisation d'outils de suivi et de procédures d'accompagnement. Concernant la réponse téléphonique, le taux de décroché doit être communiqué régulièrement.			

Objectif	Ouvrir les droits à l'APA à domicile dans les délais réglementaires et conformes aux objectifs de la démarche qualité		
		2019	2020
Indicateur de résultat : délai moyen	Cible :	2 mois	2 mois
	réalisé	3 mois	
<u>Commentaire</u> : Dans un premier temps, la cible est le respect strict des délais légaux, à savoir 2 mois entre la date de réception de dossier complet et la date d'ouverture du droit. Pour cela, des requêtes ont été définies. Elles doivent être remises à jour et automatisées. Elles détaillent les délais pour chaque étape : 10 jours pour l'accusé de réception, 30 jours pour l'évaluation, 10 jours pour le retour du plan d'aide signé et 10 jours pour l'instruction. Les indicateurs de délais existent depuis 2010 (certification qualité) mais ils étaient trop globaux et les moyennes étaient faussées par des valeurs extrêmes.			

Action 1 : Accueil des personnes âgées en établissement

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action se déclinent de la manière suivante :

- développer le dialogue avec les établissements afin de les accompagner dans la transformation de l'offre,
- développer le suivi de la qualité des prestations et l'efficacité de la gestion financière des établissements,
- poursuivre l'amélioration de la délivrance des prestations pour les personnes âgées en établissement, tant au niveau de l'accès aux droits que du règlement du paiement des aides.

Pour l'année 2020, les priorités sont les suivantes :

- améliorer le contrôle financier des établissements à travers les nouvelles dispositions réglementaires,
- renforcer le suivi qualitatif au travers du dialogue de gestion, les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et des visites,
- améliorer la gestion des prestations en établissements,

- fiabiliser et améliorer les délais de traitement des factures sociales,
- consolider la démarche de suivi des dossiers d'Allocation personnalisée d'autonomie et d'Aide sociale à l'hébergement en lien avec les établissements pour ouvrir les droits des usagers dans les meilleurs délais,
- optimiser la récupération des ressources en établissements par la notification aux établissements des sommes dues.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	70,678	71,142	69,196	71,009
	Recettes	7,287	11,079	8,760	9,900

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	0,409	0,409	0,409	0,409

Action 2 : Accompagnement des personnes âgées à domicile

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- améliorer l'analyse des besoins et la qualité de service rendu aux usagers via les prestations,
- construire une organisation interne fluide et efficiente permettant de garantir les délais de délivrance des prestations de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile,
- développer un circuit de réponse adapté à chaque demande des bénéficiaires.

Concernant l'ADPA à domicile, les objectifs opérationnels sont d'améliorer les délais de réponse et la traçabilité des courriers reçus. Le taux de décroché téléphonique devra aussi progresser. Enfin, un outil performant de réponse aux mails des usagers sera mis en place en 2020.

Pour répondre à ces objectifs, il est prévu la mise en place de nouveaux outils de pilotage, afin de rationaliser le traitement des différentes situations. La simplification des procédures est également une priorité afin de garantir la rapidité de mise en place et l'effectivité des aides.

Par ailleurs, sur le modèle de la Maison départementale des personnes handicapées, il est envisagé de mettre en place la numérisation des pièces à l'instruction.

Enfin, la mise en place du module Iodas « EVA PA » devrait permettre aux équipes de gérer les visites, les dossiers d'évaluation et les plans d'aide directement via Iodas web, simplifiant ainsi la procédure d'évaluation.

Concernant le forfait Améthyste, les objectifs pour l'année 2020 sont d'améliorer l'accueil des bénéficiaires et de sécuriser les délais de production des renouvellements de droits et d'instruction de nouvelles demandes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	119,402	124,938	132,563	143,279
	Recettes	52,183	64,179	60,742	67,216

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	-	-	-	0,248

Action 3 : Coordination g rontologique

Objectifs de l'action

La finalit  de la coordination g rontologique est d'assurer l'accompagnement de la personne  g e en perte d'autonomie dans son parcours et ses choix de vie, en s'adaptant   l' volution de ses besoins et en renfor ant l'efficacit  et la qualit  d'une r ponse coordonn e des acteurs g rontologiques.

La coordination g rontologique est  galement le moyen pour le D partement d'adapter son action aux  volutions des besoins de la population  g e et aux sp cificit s des territoires.

L'enjeu pour le D partement de la Seine-Saint-Denis est d'organiser une coordination g rontologique qui permette d'optimiser les interventions aupr s des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants, de garantir une plus grande lisibilit  de l'action d partementale, une meilleure information et orientation des publics et des partenaires tout en s'ajustant aux enjeux des territoires.

Les objectifs strat giques de cette action sont les suivants :

- d ployer les nouvelles modalit s de fonctionnement du nouveau dispositif de coordination g rontologique d partementale, afin de pr parer la bascule de l'arr t de financement des Centres locaux d'information et de coordination g rontologique (CLICs) ;
- s curiser la sortie du dispositif de financement des CLIC tant du point de vue de l'accompagnement des personnes fragiles, que du point de vue des acteurs ;
- veiller   co-construire le dispositif en lien  troit avec les Circonscriptions de service social dans le cadre de la territorialisation.

Pour l'ann e 2020 il s'agira de mettre en place et de piloter les premiers dispositifs : construction de coordinations locales, animation de r unions th matiques, recrutement des premiers r f rents de parcours et d marrage des primo- valuations des accompagnements de pr vention.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M�)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Coordination g�rontologique	D�penses	0,501	0,501	0,389	0,200

Programme : Personnes handicapées

*Ce programme relève
de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement,
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile,
- Démarches transversales et qualité,
- Maison départementale des personnes handicapées.

Objectifs du programme

En décembre 2018, 140 223 personnes ont au moins un droit ouvert auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Seine-Saint-Denis, dont 88 % sont des personnes de plus de 20 ans. Le nombre de personnes en situation de handicap en Seine-Saint-Denis ne cesse d'augmenter, et cette augmentation devrait se poursuivre si les hausses observées ces dernières années se poursuivent.

En 2017, la Seine-Saint-Denis compte 24 948 personnes bénéficiant de l'Allocation adulte handicapé (AAH) soit 29 ‰ habitants de 20 à 59 ans. Le département recense également 7 400 bénéficiaires de l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la Prestation de compensation du handicap (PCH). L'inclusion, pour ces personnes vivant déjà à domicile, nécessite de pouvoir recourir à des services à domicile de qualité, mais aussi, pour les aidants, de bénéficier de répit et de soutien.

Concernant l'offre médico-sociale, le département a hérité d'un retard d'équipement important qu'il s'engage à compenser, en lien étroit avec l'Agence régionale de Santé (ARS), dans le cadre du Plan Défi Handicap. Ces créations de solutions constituent une opportunité pour développer des réponses au virage inclusif. Le Plan Défi Handicap vise à accroître et à transformer l'offre à travers trois axes : renforcer la connaissance des besoins et la coordination des acteurs, innover pour améliorer et diversifier la réponse aux besoins, accroître l'offre d'accueil et de services. Depuis 2016, 160 places ont été créées, dont 54 en accueil de jour, 48 en Foyer d'accueil médicalisé (FAM), 39 en Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et 19 en foyers d'hébergement de travailleurs. Pour accroître la réponse aux besoins sur le handicap psychique, un foyer de vie de 55 places est également en cours de création.

L'Agence régionale de santé a financé la création de 460 solutions d'accompagnement en milieu spécialisé entre 2009 et 2019. Malgré ces efforts, la Seine-Saint-Denis connaît toujours un sous-équipement en raison du dynamisme démographique. La MDPH recensait ; en août 2017, 400 personnes de moins de 20 ans vivant à domicile dans l'attente d'une admission en établissement ou en service médico-social.

Dans un contexte national qui ouvre de nouvelles perspectives sur le rôle des Départements dans la prise en charge des réponses aux besoins et demandes des personnes âgées et / ou en situation de handicap, et face à un défi démographique majeur sur le territoire, le Département a élaboré une nouvelle feuille de route à travers son schéma Autonomie et Inclusion 2019-2023 qui s'articule autour de quatre engagements :

- impulser un territoire 100% inclusif,
- accompagner sans rupture, soutenir les aidants,
- assurer le libre choix du lieu de vie - pour un habitat adapté et inclusif,
- une offre médico-sociale adaptée pour apporter une solution à chacun.

Ce Schéma marque une inflexion du projet porté par le Département dans son rôle de chef de file du médico-social, qui doit permettre de façonner avec les professionnels et acteurs du territoire, les réponses de demain aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Il insuffle une impulsion décisive à l'atteinte de l'objectif d'inclusion des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap.

Cette démarche s'inscrit en parfaite cohérence avec la labellisation « territoire 100% inclusif » initiée par l'Etat en direction des personnes en situation de handicap, à laquelle le Département s'est associé en expérimentant auprès de deux villes particulièrement engagées : Bondy et La Courneuve. Ces dernières bénéficieront d'un appui spécifique dans

la mise en œuvre de projets inclusifs, par exemple autour de l'accueil /information des personnes en situation de handicap, ou pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

En lien avec la Démarche Usagers de la collectivité, les objectifs stratégiques et opérationnels de la politique Personnes handicapées sont les suivants :

- améliorer la relation à l'utilisateur et la qualité de service rendu à l'utilisateur sur les prestations pour garantir l'accès aux droits et un parcours sans rupture,
- renforcer la connaissance des besoins et la coordination des acteurs du territoire,
- innover pour améliorer et diversifier la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap,
- accroître l'offre d'accueil et de service,
- développer l'habitat adapté et inclusif,
- favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap notamment via le sport (Jeux olympiques et paralympique de 2024), la culture, les loisirs, la mobilité, l'éducation et l'insertion professionnelle.

Les priorités de l'année 2020 seront les suivantes :

- fluidifier et sécuriser le processus de paiement des prestations individuelles à domicile et en établissement (en lien avec la mise en œuvre du Système d'information harmonisé),
- structurer l'accueil physique, téléphonique et électronique en lien avec la démarche qualité usager du Département,
- poursuivre la contractualisation avec les gestionnaires d'Etablissements sociaux et médicaux-sociaux (ESMS) en lien avec l'ARS,
- poursuivre la mise en œuvre du plan défi handicap (publication des appels à projet et suivi des ouvertures),
- poursuivre l'implication de la direction dans la démarche Réponse Accompagnée pour tous et s'appuyer sur le travail partenarial pour développer l'observatoire dans le cadre du plan défi handicap,
- animer le partenariat et soutenir le développement de solutions d'habitat inclusif,
- poursuivre le décloisonnement entre domicile et établissement et favoriser la coordination de proximité,
- développer l'accueil familial en augmentant le nombre d'accueillants familiaux agréés et en structurant la communication auprès des personnes handicapées (en lien avec le développement de l'accueil familial pour les personnes âgées),
- restructurer l'intervention de la DPAPH en soutien aux associations sur l'accès au sport, aux loisirs et à la culture à travers les « appels à agir »,
- participer à la mise en œuvre du Pôle de référence inclusif sportif métropolitain (PRISME) dans le cadre des JOP 2024,
- poursuivre le déploiement de la démarche « Territoires 100 % inclusifs » à la fois auprès des villes pilotes (Bondy, La Courneuve) et en essaimant auprès d'autres communes,
- organiser et participer aux rencontres auprès des acteurs locaux sur les politiques du handicap (ex : HandiForum).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Personnes handicapées	Dépenses	174,806	184,328	183,130	195,296
	Recettes	17,118	19,358	19,348	18,748

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Personnes handicapées	Dépenses	0,067	0,095	0,631	0,053
	Recettes	0,000	0,000	0,518	0,342

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	219	56	65	98

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Mise en paiement des décisions de la CDAPH (PCH) dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible			60 j	60 j	60 j
	réalisé					
<u>Commentaire :</u> Mise en place d'un suivi mensuel prévu pour 2020. Travail sur la sécurisation des procédures et sur l'amélioration de l'efficacité en lien avec la mise en place du système d'information harmonisé prévu fin 2019 et en 2020.						

Objectif		Instruire les demandes d'aide-ménagère dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible			60 j	60 j	60 j
	réalisé				68 j	
<u>Commentaire :</u> Travail sur la sécurisation des procédures et sur l'amélioration de l'efficacité prévu fin 2019 et en 2020.						

Objectif		Assurer le paiement des factures de PCH et d'aide-ménagère dans les 2 mois suivant la réception de la facture conforme				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible				60 j	60 j
	réalisé				135 j	
<u>Commentaire :</u>						

Objectif		Développer les capacités d'accueil des établissements et services existants				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible				1 951	2 081
	réalisé	1 858	1 898	1 929		
<u>Commentaire :</u> 2019 : +22 places dont : - 20 places de SAMSAH : AEDE, Voir Ensemble, COALLIA et APAJH Rosny - 2 places d'accueil de jour (AGESTL à Aulnay). 2020 : + 130 places dont : - 35 places ouverture FAM TSA par la Fondation les amis de l'atelier à Sevran - 35 places FAM TSA par le GAPAS à Noisy le Gd - 60 places d'extensions de petite capacité dans les établissements et services existants.						

Objectif		Développer le dispositif d'accueil familial				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible		3	10	12	12
	réalisé		2	9	4	
Commentaire : Dans le cadre du Plan Défi Handicap, l'objectif est de créer 50 nouvelles places d'accueil familial entre 2017 et 2021 (objectif en 2020 : +11) En 2019 : 26 places pourvues sur un total de 36 places.						

Objectif		Assurer le paiement des factures de l'ASH dans les 2 mois suivant la réception de la facture conforme				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60j	60j	60j	60 j	60 j
	réalisé	60j	67j	87j	55 j	
Commentaire : Depuis 2016, en raison des dysfonctionnements de l'outil de dématérialisation des factures, ce délai a été rallongé.						

Objectif		Instruire les dossiers d'aide sociale à l'hébergement dans les 2 mois suivant la date de réception du dossier complet				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	60 j	60 j	60 j	60 j	60 j
	réalisé	26 j	16 j	34 j	17j	
Commentaire :						

Objectif		Renouveler le partenariat et le dialogue de gestion avec les ESMS dans le cadre des CPOM				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat Nombre de CPOM négociés (mise en œuvre en n+1)	cible		2	5	3	5
	réalisé		2	1	4	
Commentaire : 2018 : 1 CPOM signé avec l'association Vivre Autrement 2019 : 3 CPOM ont été signés avant le 31 octobre 2019 (APL, ARPEI, AGE STL) et il est prévu d'en signer un 4ème avant la fin de l'année 2019 (APEI Les Papillons blancs de Vincennes) 2021 : 7						

Action 1 : Accueil des personnes handicapées en établissement

Objectifs de l'action

Cette action se décline autour de six objectifs stratégiques.

Le premier objectif vise à poursuivre le travail pour fluidifier le processus de paiement de l'aide sociale à l'hébergement.

Il s'agit de travailler en lien avec les partenaires afin d'obtenir des dossiers complets pour optimiser les délais d'instruction. En ce qui concerne le développement de parcours modulaires pour les personnes, il est prévu de renforcer le travail autour d'une même situation avec les différents acteurs impliqués. Enfin, toujours en vue de fluidifier le processus de paiement, il est nécessaire d'amorcer l'évolution de la gestion des factures.

Le deuxième objectif vise à poursuivre le développement et la diversification de l'offre médico-sociale dans le cadre des ouvertures de places du Plan Défi Handicap. Il s'agira de suivre les ouvertures de places prévues et de préparer les prochaines en travaillant de manière active avec les opérateurs et les partenaires institutionnels (47 en 2020 et 363 entre 2021 et 2023). Il s'agira également d'actualiser les connaissances en matière de besoins et d'anticiper leurs évolutions via la mise en place de l'Observatoire dans le cadre du Plan Défi handicap, ce qui permettra de participer activement à la démarche Réponse accompagnée pour tous

Le troisième objectif consiste à transformer l'offre de solutions en lien avec le virage inclusif. Cela nécessite de renforcer le partenariat avec les partenaires institutionnels, afin de créer des solutions de parcours pour les personnes en situation de handicap (notamment avec les gestionnaires dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs).

Le quatrième objectif concerne le développement de l'habitat inclusif. Il est prévu de mobiliser les partenaires du territoire sur le nouveau forfait habitat inclusif, tout en soutenant le développement d'expérimentation par les porteurs de projet. Il s'agira également de structurer un partenariat avec les acteurs du logement et de la rénovation urbaine.

Le cinquième objectif concerne le développement de l'offre d'accueil familial. Il est prévu d'accroître le nombre d'accueillants familiaux agréés par un développement territorialisé. Il s'agira également de développer des solutions de répit pour les accueillants et de travailler sur le développement d'un accueil familial de relai. Enfin, la communication sur l'offre d'accueil familial auprès des personnes en situation de handicap sera renforcée.

Le sixième objectif consistera à anticiper l'évolution de la tarification pour les ESMS, afin d'évaluer l'impact des possibles évolutions réglementaires pour les usagers et pour le budget du Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	99,426	102,017	102,833	103,995
	Recettes	0,488	0,990	0,326	0,626

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	0,053	0,053	0,113	0,053

Action 2 : Accompagnement des personnes handicapées à domicile

Objectifs de l'action

L'action se décline autour de quatre objectifs stratégiques.

Le premier objectif vise à fluidifier et sécuriser le processus de paiement des prestations individuelles en lien avec la mise en œuvre du Système d'information harmonisé (aide-ménagère, ACTP et PCH). Il s'agit d'améliorer l'efficacité de la procédure. Enfin, il s'agira de communiquer sur l'avancement du traitement des dossiers et des paiements avec les usagers ou leurs représentants.

Le deuxième objectif consiste à structurer l'accueil physique, téléphonique et électronique. Il s'agira en 2020 de stabiliser le fonctionnement des permanences d'accueil physique et téléphonique, en s'appuyant sur l'expérimentation en cours

dans le cadre de la Démarche Usagers (outils, bonnes pratiques, etc.), tout en participant à la préparation des outils digitaux facilitant les échanges avec les usagers (ex : portail usager).

Le troisième objectif vise à développer l'information et la prévention de l'épuisement auprès des aidants (plan d'action pour les proches aidants). Pour cela, il est prévu de diffuser de l'information aux proches aidants de bénéficiaires de la PCH. De plus, un travail sera engagé concernant la structuration de l'offre à destination des aidants.

Le quatrième objectif sera de favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées. Un appel à projet sera élaboré dans le cadre de l'appel à agir pour le soutien aux associations favorisant l'accès au sport, à la culture et aux loisirs avec le Service de la population âgée. Enfin, la Direction poursuivra sa participation aux projets Sports et Handicap, Figure libre, JOP 2024.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	71,277	78,199	80,244	91,172
	Recettes	16,152	17,889	16,385	17,101

Action 3 : Démarches transversales et qualité

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- garantir le respect des droits des usagers et du Département,
- contribuer à la modernisation, la simplification et à l'amélioration de la qualité dans la Direction dans un cadre sécurisé,
- renforcer l'appui, l'accompagnement et l'expertise auprès des services en répondant à leurs besoins de manière fiable et réactive et en leur apportant des moyens de fonctionnement.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- sécuriser les activités juridiques, en garantissant les droits et en appliquant les obligations des usagers et du Département,
- poursuivre le développement de la prévention et traiter les contentieux et recours gracieux, avec fiabilité et célérité et en intégrant les évolutions liées à la réforme de la justice du XXIème siècle,
- poursuivre la mise en œuvre des conditions de travail adaptées à la stratégie usagers,
- rénover la démarche qualité, par son adaptation à la stratégie usagers, et l'animer,
- engager un processus de modernisation de la conservation documentaire par la numérisation à l'entrée des dossiers d'aide sociale et poursuivre les actions de simplification du processus,
- poursuivre l'intégration informatique, garantir la cohérence du système d'information et améliorer la maîtrise des outils informatiques,
- contribuer à assurer les conditions d'un accueil de qualité des usagers en lien avec la Direction des bâtiments et de la logistique, notamment au travers de la réflexion sur la mise en place d'une maison de l'autonomie et des aidants,
- promouvoir un suivi volontariste des formations individuelles et collectives de la direction,
- piloter pour la direction les projets de modernisation et d'amélioration de l'administration.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,007	0,042	0,053	0,129

Action 4 : **Maison départementale des personnes handicapées**

Objectifs de l'action

L'action se décline autour de quatre objectifs stratégiques.

Le premier vise à assurer une ouverture des droits adaptée dans des délais durablement maîtrisés.

Pour cela, il s'agira de poursuivre l'amélioration de la qualité de la réponse aux demandes de compensation du Handicap.

Le nouveau Système d'information harmonisé des Maisons départementales des handicapés (MDPH) a conduit à la mise en place de nouveaux modes de traitement des dossiers impliquant instructeurs et évaluateurs dans un travail conjoint sous forme de binômes qui garantit une meilleure prise en compte des demandes déposées auprès de la MDPH.

La mise en place du nouveau Système d'information et les process nouvellement mis en place réduisent sensiblement le délai de traitement des dossiers entrants, d'où l'augmentation nette de la proportion de dossiers traités en moins de 4 mois. Cette tendance est à amplifier en 2020.

De plus, le stock de dossiers plus anciens fait l'objet d'opérations régulières de rattrapage. Le stock des dossiers de Prestation compensation du handicap (PCH) en attente devrait être résorbé totalement fin 2020.

Le développement du dispositif de la Réponse accompagnée pour tous se poursuivra en 2020, avec des moyens supplémentaires : 2^{ème} Pôle de compétences et de prestations externalisées, utilisation de Via Trajectoire en rythme de croisière, ouverture de nouvelles solutions dans le cadre du Plan Défi handicap... Le partenariat avec les établissements et services médico-sociaux, l'Agence régionale de santé et le Département autour des nouvelles modalités d'admission dans les Etablissements sociaux et médico-sociaux sera amplifié.

L'obligation de motiver plus formellement les motifs de refus devant le Tribunal de grande instance (remplaçant l'ancien Tribunal du contentieux de l'incapacité) amène l'équipe médicale à travailler plus collectivement sur les dossiers de contentieux et participe à une harmonisation des pratiques et à une meilleure équité dans l'ouverture des droits.

Le deuxième objectif vise à installer le palier 2 du Système d'information harmonisé (SI H) des MDPH.

Parmi les apports du palier 2, outre la procédure de recours, la possibilité de dépôt du dossier en ligne est attendue et entraînera des changements de pratiques au sein de la MDPH à court et moyen termes.

En 2020, il est également prévu de mettre en œuvre une communication dématérialisée avec les partenaires.

Les outils installés en 2019 tels que Via Trajectoire pour le suivi des orientations et la Suite Jeton pour les liens avec la Caisse d'allocations familiales auront un effet en année pleine en 2020, avec des bénéfices attendus en termes de rapidité et de fiabilité des transmissions de données, ainsi que d'économie de travail humain et de fournitures.

Le troisième objectif sera de rendre plus dynamique la relation à l'utilisateur. En 2020, il devrait être possible pour les usagers de déposer et de consulter leur dossier en ligne.

La MDPH devra néanmoins veiller à poursuivre ses efforts pour développer l'aide numérique qu'elle peut offrir à ceux de ses usagers qui ne sont pas en mesure d'utiliser les outils dématérialisés.

Il est aussi prévu de poursuivre l'amélioration de l'offre d'accueil, via l'amélioration de la réponse téléphonique, tout d'abord, en lien avec la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL), mais aussi par la création d'une offre déconcentrée sur certaines futures Maisons départementales des solidarités (MDS).

Par ailleurs, dans le cadre de la Démarche Usagers, des engagements concrets et visibles d'amélioration rapide de la qualité de la relation à l'utilisateur seront pris. Suite à des propositions concrètes faites dans un rapport de la Direction de l'audit, du contrôle interne et de gestion des risques de septembre 2019 après une observation détaillée du parcours usager » au sein de la MDPH, il s'agira d'initier une démarche plus proactive en direction des usagers dès le dépôt du dossier.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite un travail de concertation et d'appropriation avec et par les agents de la MDPH qui pourra être mené en 2020. Il s'agit notamment de développer la fonction d'accueil et d'information de l'utilisateur et de l'accompagner de façon plus proche dans la formulation et le suivi de ses demandes auprès de la MDPH. Cela implique une organisation différente des services de la MDPH, des processus de travail nouveaux et un positionnement différent des agents, avec une plus grande polyvalence dans leurs tâches.

Le quatrième objectif vise à assurer une prise en charge globale de la personne dans le cadre du nouveau Schéma autonomie.

Le projet d'un accueil commun aux personnes en perte d'autonomie, qu'elles soient âgées ou en situation de handicap, continue d'être travaillé avec la DBL et la DPAPH. Outre les contraintes bâtimentaires à lever, le contenu même de l'accueil pour les personnes et leurs aidants sera affiné.

Pour l'année 2020, la MDPH contribuera à la démarche de territoire 100 % inclusif, en poursuivant le travail engagé en matière de soutien et d'accompagnement de l'émergence de projets d'habitat accompagné ou inclusif.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	4,096	4,071	-	-
	Recettes	0,479	0,479	2,637	1,022

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	0,015	0,042	0,518	-
	Recettes	-	-	0,518	-

La suppression de la contribution du Département au GIP MPDH en 2019 s'explique par une modification des circuits financiers entre la collectivité et le GIP. Jusqu'en 2018, les personnels mis à disposition du GIP par le Département, qui constituent la très grande majorité de l'effectif, l'étaient à titre onéreux. Au regard des autres recettes du GIP (essentiellement en provenance de l'Etat et de la CNSA), le Département devait accorder une subvention d'équilibre à la MDPH pour lui permettre d'assurer le remboursement de ces rémunérations. En 2019, une simplification a été effectuée : la mise à disposition des personnels départementaux, inchangée dans son ampleur, devient gratuite. Sur un plan strictement budgétaire, le GIP dégagera en conséquence un excédent courant en 2019 qui lui permettra de rembourser une partie du solde des rémunérations dues.

Mission

Emploi, insertion et attractivité territoriale

Cette mission est composée de trois programmes :

- Insertion par l'emploi,
- Accès au RSA, orientation et accompagnement,
- Economies nouvelles, sociales et solidaires.

Les propositions d'activités et de budget de la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale pour l'année 2020 traduisent la volonté de l'exécutif d'amplifier sa politique d'insertion en recherchant constamment des actions nouvelles, adaptées aux besoins des publics, au moyen de financements alternatifs : Fonds social européen ou conventionnements avec l'Etat (Fonds d'appui aux politiques d'insertion, Plan pauvreté). Des recettes nouvelles sont ainsi prévues en 2020.

Alors que le nombre de foyers allocataires du RSA ne diminue pas et que le nombre de demandeurs d'emploi longue durée continue à augmenter, le Département entend poursuivre sa mobilisation en faveur d'une politique ambitieuse, visant l'accès à l'emploi, la montée en compétences, l'élaboration de projets professionnels et la recherche constante de solutions nouvelles et de pratiques innovantes pour les publics.

Le budget 2020 vise la sécurisation des recettes départementales. Pour mémoire :

- le Département a bénéficié en 2019 d'une recette fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) de 3 millions d'euros et d'une recette plan pauvreté de 3,69 millions d'euros, permettant une programmation complémentaire de l'ordre de 2,8 millions d'euros,
- le Département a obtenu, en 2019, la reprogrammation de crédits européens à hauteur de 1,7 millions d'euros, à consommer d'ici 2021.

Les programmations du FAPI et du Plan pauvreté ont des objectifs conjoints : orienter qualitativement l'ensemble des allocataires, leur proposer une offre de service plus lisible et intensive, développer leurs compétences, leurs qualifications et leur employabilité ou encore innover dans les outils d'insertion.

La perception de ces financements complémentaires permettra d'augmenter le budget 2020 consacré aux actions en matière d'emploi, d'insertion, d'économie sociale et solidaire et d'attractivité territoriale de plus d'1 million d'euros par rapport au budget 2019 (hors versement de l'allocation RSA). Parmi les actions structurantes en 2020 :

- la déclinaison d'une version séquano-dionysienne de la garantie d'activité, avec la reprise des actions conduites dans le cadre du FAPI et la montée en charge des dispositifs, autour d'actions intégrées pour des publics cibles, de filières stratégiques pour le territoire (bâtiment, aide à la personne) ou encore d'expérimentations qui ont vocation à essaimer, notamment dans le champ de l'économie sociale et solidaire (premières heures par exemple) ;
- la poursuite des travaux sur l'amélioration de l'orientation des bénéficiaires du RSA : délais de mise en parcours, connaissance des publics et référentiel d'orientation, stratégie usagers et nouvelles modalités de communication et de mobilisation des publics ;

Pour le suivi comptable, les dépenses liées au plan pauvreté sont centralisées sur un programme, accès au RSA, orientation et accompagnement des publics. Cette centralisation conduit à majorer artificiellement les montants inscrits sur ce programme, au détriment des deux autres (insertion par l'emploi, et économies nouvelles, sociales et solidaires). Le budget d'intervention de la mission, après retraitement, se décline de la façon suivante :

	<i>BP 2020 (inscription du budget des actions conventionnées sur le programme Accès au RSA)</i>	<i>BP 2020 reconstitué après répartition des actions conventionnées</i>
Insertion par l'emploi	8 019 082	9 257 435
Accès au RSA, orientation et accompagnement (hors allocation)	13 693 176	11 904 823
Economies nouvelles, sociales et solidaires	4 310 091	4 860 091
Total - hors allocation	26 022 349	26 022 349

Récapitulatif des moyens financiers de la mission (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale (avec le RSA)	Dépenses	472,651	530,544	529,422	557,567
	Recettes	8,934	16,447	10,6	14,73

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Dépenses	0,407	0,588	0,425	0,825
	Recettes	-	0,015	-	-

Programme : Insertion par l'emploi

*Ce programme relève
de la Mission*

***Emploi, insertion et attractivité
territoriale.***

Ce programme comporte trois actions :

- Accès à la formation et à l'emploi,
- Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi,
- Veille, innovation et grands projets.

La mission emploi, insertion et attractivité territoriale bénéficiera, en 2020, d'une augmentation de ses moyens, confirmant la volonté de l'exécutif d'amplifier sa politique d'insertion en recherchant constamment des actions nouvelles, adaptées aux besoins des publics, au moyen de financements alternatifs : fonds social européen ou conventionnements avec l'Etat (fonds d'appui aux politiques d'insertion, plan pauvreté). Des recettes nouvelles seront en 2020 enregistrées, permettant des projets nouveaux.

Avec un nombre de foyers allocataires du RSA qui ne diminue pas, un nombre de demandeurs d'emploi longue durée qui continue à augmenter, dans un territoire dynamique (JOP et grands projets) le Département doit poursuivre sa mobilisation en faveur d'une politique ambitieuse.

Le budget 2020 vise donc la sécurisation des recettes départementales, qui permettent de continuer la dynamique d'amplification de la politique publique. Pour mémoire :

- Le Département a bénéficié en 2019 d'une recette FAPI de 3 003 168, 05€ et d'une recette plan pauvreté de 3 690 000 €, permettant une programmation complémentaire de l'ordre de 2,8 millions d'euros.
- Le Département a acquis, en 2019, la reprogrammation de crédits européens à hauteur de 1,7 millions d'euros à consommer d'ici 2021.

La perception de ces financements complémentaires permettra aux politiques d'emploi, d'insertion, d'économie sociale et solidaire, comme d'attractivité territoriale d'augmenter au budget 2020 de plus d'1 million d'euros par rapport au budget 2019.

Pour le programme insertion par l'emploi, il faut noter que la baisse liée à l'inscription 2020 est constitutive d'un effet de périmètre : la ligne dédiée aux actions conventionnées avec l'Etat a basculé, pour des raisons de suivi comptable, sur le programme orientation et accompagnement des publics. Toutefois, à l'échelle de la programmation 2020, les actions conventionnées avec l'Etat permettront de renforcer les actions portées dans ce programme à hauteur de 500 000€. Le programme a en effet vocation à décliner le volet insertion professionnelle du plan pauvreté et notamment la garantie d'activité, avec, parmi les actions phare envisagées en 2020 :

- La reprise des actions portées dans le cadre du FAPI ;
- Le conventionnement d'une 4^{ème} équipe dédiée à la méthode d'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi (IOD), avec un partenariat renforcé avec C2DI, améliorant la couverture territoriale de l'action ;
- La multiplication des actions passerelles et les temps dédiés à l'immersion en entreprises, dans les secteurs porteurs de l'aide à domicile et du bâtiment ;
- La construction d'offres dédiées expérimentales, avec par exemple une ingénierie propre à destination des allocataires du RSA touchant la prime d'activité.

Par ailleurs, dans les éléments de contexte structurants, il faut mentionner les moyens dédiés par l'Etat au plan d'investissement dans les compétences, qui permettront, en 2020, de financer des parcours intégrés et sans couture (100% inclusion par exemple) ou de multiplier l'offre de formation disponible sur le territoire (dispositifs régionaux socle et qualifiant). Dans le cadre des appels à projets du PIC, le Département est fier d'avoir déposé en septembre 2019 un projet 100% inclusion dédié à la valorisation des compétences linguistiques, en lien avec plus de 20 partenaires du territoire. La réussite dans le cadre de ce programme augmenterait en outre les moyens dédiés à la politique publique.

Pour le suivi comptable, les actions engagées au titre de ces fonds complémentaires sont inscrites dans le programme orientation et accompagnement des publics. L'inscription sur le programme insertion par l'emploi est en conséquence minorée artificiellement. La répartition entre programmes des dépenses d'intervention de la mission, après retraitement, est précisée au niveau de la présentation de la mission.

Récapitulatif des moyens financiers de la mission (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale (avec le RSA)	Dépenses	472,651	530,544	529,422	557,567
	Recettes	8,934	16,447	10,6	14,73

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale (sans le RSA)	Dépenses	25,350	25,544	24,422	26,022
	Recettes	8,934	16,447	10,6	14,73

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Dépenses	0,407	0,588	0,425	0,825
	Recettes	-	0,015	-	-

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- poursuivre la transformation du Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE) avec une offre adaptée aux publics et aux territoires, résolument tournée vers l'emploi et le développement des compétences, dans un contexte d'évolution de la formation professionnelle,
- identifier les filières porteuses et engager une démarche d'analyse des besoins en emploi et en formation de type gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- approfondir les relations avec les entreprises pour favoriser les retombées emploi mais également connaître leurs besoins pour adapter l'offre départementale,
- renforcer le partenariat avec les acteurs institutionnels à l'échelle régionale comme locale pour construire une gouvernance de la politique d'insertion plus préventive et plus active,
- assurer la visibilité du Département dans un contexte de mise en œuvre du plan pauvreté et du plan investissement compétences.

Les objectifs opérationnels de l'année 2020 sont les suivants :

- conforter la gouvernance intégrée des politiques d'insertion : relance du Pacte territorial d'insertion et d'emploi, coordination du Plan construction, Conférences territoriales d'insertion et d'emploi, articulation avec les bassins d'emploi, appels à projets territorialisés et renforcement du pilotage conjoint avec les Etablissements publics territoriaux (EPT), rénovation du partenariat avec les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et les Missions locales,
- poursuivre la transformation de l'appel à projets insertion, formation, emploi : meilleure évaluation de la qualité des actions proposées, organisation de la reconduction des actions, lancement de l'Appel à projet Insertion formation emploi (IFE) 2021-2022 et l'Appel à projet territorialisé (AAPT) 2020,
- assurer l'optimisation du dispositif d'Aides individuelles à la formation (AFF),
- définir des programmes d'action répondant aux enjeux forts en matière d'emploi des grands projets du territoire : actions favorisant la mobilisation, la préparation, la qualification, l'accès à l'emploi des publics ; animation d'un plan construction pour la Seine-Saint-Denis,
- renforcer les coopérations et les actions directes avec les entreprises pour l'emploi : structurer notamment une stratégie à destination des petites et moyennes entreprises du territoire,
- poursuivre les actions contre les discriminations et pour l'égalité femme/homme.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Insertion par l'emploi	Dépenses	9,857	9,816	9,431	8,335
	Recettes	4,031	8,254	8,500	6,000

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Insertion par l'emploi	Dépenses	0,192	0,392	0,000	0,000
	Recettes	0,000	0,000	0,000	0,000

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	32	15	11	6

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Formation qualification des ARSA			
		2018	2019	2020
Nombre de formations	cible	3500	3000	2950
	réalisé	En cours	En cours	
<u>Commentaire :</u>				

Objectif	Sorties positives de formation					
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible					
	réalisé			En cours	En cours	
<u>Commentaire :</u> Cet indicateur est mesuré depuis peu à partir du logiciel Sphinx, tous les résultats y compris de 2017 ne sont pas intégrés dans le logiciel. La prévision pour 2020 ne peut être établie.						

Objectif	Accompagnement dans les actions emplois					
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible					1500
	réalisé			1652	1445	
<u>Commentaire :</u> Les résultats de l'E2C ne sont plus dans l'action emploi formation, les résultats sont hors C2D1						

Objectif		Sorties positives des actions emploi en CDI, CDD de plus de 6 moi, alternance				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible					
	réalisé			220	243	En cours
<u>Commentaire :</u> Les résultats de l'E2C ne sont plus dans l'action emploi formation, les résultats sont hors C2D1						

Action 1 : Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi

Objectifs de l'action

Cette action recoupe :

- les actions de mobilisation, de construction de projet professionnel, de linguistique à visée professionnelle portées par l'Appel à projet IFE
- les aides financières à la formation (AFF).

En ce qui concerne les actions de formations, les objectifs stratégiques sont partagés avec ceux décrits dans l'action emploi et formation.

- poursuivre l'amélioration de l'offre de formation (pré-qualifiante et qualifiante du Programme départemental d'insertion et d'emploi notamment) et son accessibilité aux séquanais-dyonisiens,
- engager une démarche d'évaluation et de qualité des formations,
- poursuivre la co-construction d'une offre territoriale des actions,
- poursuivre l'optimisation de l'aide financière à la formation et proposer un cadre d'intervention renouvelé en tenant compte des dispositions prises par la CAF.

En ce qui concerne les actions à destination des jeunes, elles visent, au-delà du soutien départemental à la première insertion des jeunes, à mieux prendre en compte deux publics cibles :

- les jeunes sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), conformément au Schéma de protection de l'enfance adopté par le Conseil départemental, en mobilisant mieux les dispositifs existants et en mobilisant les professionnels de l'accompagnement,
- les nouveaux entrants au RSA, avec une réflexion à engager sur les besoins d'accompagnement des jeunes en amont d'une entrée au RSA et dans les premières années RSA.

Les actions se déclineront autour des objectifs suivants :

- maintenir l'intervention du Département sur le volet insertion professionnelle des jeunes,
- poursuivre la dynamique engagée en 2019 avec la Direction de l'enfance et de la famille et promouvoir auprès des circonscriptions ASE les dispositifs d'insertion professionnelle,
- décliner une offre spécifique aux jeunes allocataires du RSA (RSA majoré, publics en amont de l'entrée au RSA),
- développer de projets spécifiques sur les jeunes diplômés (partenariat avec Nos Quartiers ont du talent pour des actions de parrainage), mais également sur l'accès à l'apprentissage (projet PRIC de l'académie nationale sur des actions de préapprentissage), et accompagner à la mobilisation des entreprises pour alimenter la plateforme de stage départementale pour les 3^{ème},
- renforcer les collaborations avec la Direccte 93 autour de l'insertion professionnelle des jeunes, particulièrement sur les publics sortants de l'ASE.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Préparation et mobilisation des publics vers l'emploi	Dépenses	4,291	4,110	4,227	2,311
	Recettes	0,130	0,000	0,000	0,000

Action 2 : Accès à la formation et à l'emploi

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- développer les possibilités d'accès à l'emploi en proposant une offre diversifiée notamment sur les filières porteuses,
- renforcer les partenariats développés avec les entreprises,
- intégrer dans l'ensemble des actions les enjeux de mixité, d'égalité, de lutte contre les discriminations,
- poursuivre l'amélioration de l'offre de formation et son accessibilité aux séquano-dyonisiens,
- accompagner les démarches de mobilisation et d'information des publics,
- piloter le projet 100 % inclusion « mes langues, un tremplin pour l'emploi »,
- se coordonner avec la Région Ile-de-France et Pôle emploi pour améliorer l'accès des allocataires du RSA aux actions de formation,
- sécuriser et valoriser les parcours d'insertion professionnelle des publics,
- contribuer par des actions concrètes au développement de l'écosystème numérique inclusif et à la transition écologique.

Les objectifs opérationnels sont déclinés sur deux axes :

- Agir pour l'emploi

Il s'agira en 2020 de :

- définir et analyser les besoins d'emploi sur le territoire : identifier les filières porteuses et créatrices d'emplois,
- développer les coopérations et partenariats avec les entreprises,
- poursuivre et augmenter les dispositifs d'accès à l'emploi (passerelles, job dating, café contact) et en développer de nouveaux favorisant notamment la mixité dans l'emploi,
- faire bénéficier aux séquano-dionysiens des opportunités créées par les Grands Projets du territoire,
- renforcer la démarche des chartes Seine-Saint-Denis Egalité avec le renouvellement de plusieurs chartes et le développement des relations avec des entreprises liées au numérique, à la transition écologique, aux services à la personne, à la construction,
- donner toute sa place au Département au sein du club « la Seine Saint-Denis une chance, les entreprises s'engagent » animé par la Chambre du commerce et de l'industrie et poursuivre le partenariat pour développer des actions emplois spécifiques, à destination de publics cibles dans le cadre de la garantie d'activité,
- poursuivre les actions contre les discriminations et pour une égalité femme/homme,
- animer les réseaux (correspondants emploi RECORe, acteurs de l'emploi pour la mobilisation des entreprises et référents mixité femmes hommes) pour augmenter l'accès à l'emploi des publics accueillis,
- démarrer, s'il est retenu, le projet « mes langues, un tremplin pour l'emploi ».

- Agir pour la formation et la qualification

Il est notamment prévu de :

- poursuivre la mobilisation des acteurs institutionnels - Education Nationale, Région, Etat, Pôle Emploi... - pour augmenter les niveaux de qualification et articuler l'offre départementale à celle de droit commun,
- poursuivre l'amélioration de l'offre de formation (pré-qualifiante et qualifiante du Programme départemental d'insertion et d'emploi notamment) et son accessibilité aux séquano-dyonisiens,

- développer une ingénierie de formation intégrant les besoins des publics et des entreprises notamment dans les filières prioritaires,
- engager une démarche d'évaluation et de qualité des formations,
- poursuivre la co-construction d'une offre territoriale des actions,
- développer des partenariats et des actions innovantes pour répondre aux appels à projets du Plan investissement compétences qui répondraient aux besoins des publics en insertion,
- organiser avec la Région et pôle emploi un mode de pilotage commun permettant de suivre l'accès des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) aux formations du programme régional et de Pôle emploi, et de mieux prendre en compte les besoins du territoire,
- mobiliser les acteurs du territoire autour des projets 100% inclusion et des possibilités offertes par l'accès des ARSA aux Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE) de la Région,
- poursuivre l'optimisation de l'aide financière à la formation et proposer un cadre d'intervention renouvelé en tenant compte des dispositions prises par la CAF.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Aide à la formation et à l'emploi	Dépenses	3,595	4,165	3,642	5,902
	Recettes	0,083	0,003	0,000	0,000

Action 3 : Veille, innovation et Grands projets

Objectifs de l'action

Cette action regroupe plusieurs grands axes :

- le soutien à un écosystème numérique inclusif et aux pôles de compétitivité,
- le développement de projets dans le cadre de la mobilisation olympique,
- l'amélioration de la connaissance des publics et de leurs besoins autour d'actions de veille et d'une démarche d'évaluation en cours de structuration.

Concernant le soutien à l'écosystème numérique inclusif et aux pôles de compétitivité, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- valoriser les différentes formes d'innovation en Seine-Saint-Denis et contribuer à l'animation des filières prioritaires dans le cadre du volet attractivité du PDIE,
- accompagner la transformation numérique et écologique du territoire en lien avec les grands projets et la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP),
- soutenir la construction des compétences comme levier d'inclusion sociale et d'accès à l'emploi pour les séquanodionnyens.

Concernant la mobilisation olympique, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- intégrer la dimension JOP dans les politiques publiques comme facteur d'innovation et accélérateur de projets transversaux,
- accompagner la mise en place d'actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et du développement territorial à travers le projet Paris 2024,
- favoriser l'attractivité du territoire par l'animation d'un écosystème départemental JOP.

Le Département est au cœur de la mobilisation des acteurs économiques, de l'emploi et de l'insertion autour des JOP. Son action est portée par la présence du Président du Conseil départemental dans les instances de Paris 2024, qui positionne l'institution comme partenaire de la coordination entre le Comité d'organisation des Jeux Olympiques, la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solidéo) et les acteurs locaux aux côtés de l'Etat local.

En 2020, il est prévu de :

- organiser l'animation territoriale, faire des Jeux un levier en faveur de partenariat locaux et de l'emploi,
- préparer les publics aux emplois et Orientation/sourcing des publics,
- promouvoir une coordination inter-institutionnelle dans lequel le département assurerait toute sa place afin que les retombées emploi bénéficient aux publics,
- décliner spécifiquement sur les clauses sociales la mise en place d'une instance de suivi technique des retombées économiques, de l'emploi et de l'insertion, en lien avec la charte SOLIDEO,
- accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Concernant le soutien à l'écosystème numérique inclusif et aux pôles de compétitivité, en 2020, il s'agira de :

- valoriser les facteurs d'attractivité,
- accompagner la transformation numérique et écologique,
- agir pour la construction des compétences.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Veille, innovation et grands projets	Dépenses	1,972	1,541	1,561	0,123
	Recettes	3,768	8,251	8,500	6,000

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Veille, innovation et grands projets	Dépenses	0,157	0,392	0,000	0,000
	Recettes	0,000	0,015	0,000	0,000

Programme : Accès au RSA, orientation et accompagnement

*Ce programme relève
de la Mission*

***Emploi, insertion et attractivité
territoriale***

Ce programme comporte deux actions :

- Accès au revenu de solidarité active,
- Accompagnement territorialisé,

Les propositions d'activités et de budget de la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale pour l'année 2020 traduisent la volonté de l'exécutif d'amplifier sa politique d'insertion en recherchant constamment des actions nouvelles, adaptées aux besoins des publics, au moyen de financements alternatifs : Fonds social européen ou conventionnements avec l'Etat (Fonds d'appui aux politiques d'insertion, Plan pauvreté). Des recettes nouvelles sont ainsi prévues en 2020.

Alors que le nombre de foyers allocataires du RSA ne diminue pas et que le nombre de demandeurs d'emploi longue durée continue à augmenter, le Département entend poursuivre sa mobilisation en faveur d'une politique ambitieuse, visant l'accès à l'emploi, la montée en compétences, l'élaboration de projets professionnels et la recherche constante de solutions nouvelles et de pratiques innovantes pour les publics.

Le budget 2020 vise la sécurisation des recettes départementales. Pour mémoire :

- le Département a bénéficié en 2019 d'une recette fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) de 3 millions d'euros et d'une recette plan pauvreté de 3,69 millions d'euros, permettant une programmation complémentaire de l'ordre de 2,8 millions d'euros,
- le Département a obtenu, en 2019, la reprogrammation de crédits européens à hauteur de 1,7 millions d'euros, à consommer d'ici 2021.

Les programmations du FAPI et du Plan pauvreté ont des objectifs conjoints : orienter qualitativement l'ensemble des allocataires, leur proposer une offre de service plus lisible et intensive, développer leurs compétences, leurs qualifications et leur employabilité ou encore innover dans les outils d'insertion.

La perception de ces financements complémentaires permettra d'augmenter le budget 2020 consacré aux actions en matière d'emploi, d'insertion, d'économie sociale et solidaire et d'attractivité territoriale de plus d'1 million d'euros par rapport au budget 2019 (hors versement de l'allocation RSA).

Pour le programme accès au RSA, orientation et accompagnement, le plan pauvreté permettra :

- De poursuivre l'opération de mobilisation des publics non orientés dans le dispositif ;
- D'améliorer l'orientation des allocataires du RSA, d'accélérer leur mise en parcours et de fluidifier les éventuelles circulations entre les offres de service proposées sur le territoire ;
- De proposer des offres de service ad hoc, pour des publics ayant des besoins spécifiques, en augmentant par exemple les moyens dédiés aux associations référentes (Adept, Emmaus Alternatives) ;

Pour le suivi comptable, le programme centralise en dépenses l'ensemble des dépenses dédiées au plan pauvreté de la direction. L'inscription est en conséquence majorée artificiellement. La répartition entre programmes des dépenses d'intervention de la mission, après retraitement, est précisée au niveau de la présentation de la mission.

Récapitulatif des moyens financiers de la mission (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale (avec le RSA)	Dépenses	472,651	530,544	529,422	557,567
	Recettes	8,934	16,447	10,6	14,73

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale (sans le RSA)	Dépenses	25,350	25,544	24,422	26,022
	Recettes	8,934	16,447	10,6	14,73

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Dépenses	0,407	0,588	0,425	0,825
	Recettes	-	0,015	-	-

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- s'appuyer sur la contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de lutte contre la pauvreté,
- préparer la future programmation Fonds social européen (FSE) 2021-2027 et accompagner les évolutions du dispositif Projet insertion emploi,
- diversifier les solutions d'accompagnement des bénéficiaires avec un axe fort autour des enjeux santé et handicap, tout en maintenant une offre d'accompagnement vers l'emploi adaptée,
- maintenir une politique volontariste en matière d'accès aux droits en lien avec la Caisse d'allocations familiales (CAF),
- assurer un meilleur pilotage de l'allocation Revenu de solidarité active (RSA), à la fois par une meilleure connaissance, par l'exploitation des données disponibles mais également par des opérations ciblées, menées en partenariat, en direction de publics cibles,
- améliorer le partenariat local en renforçant les instances de concertation locale en lien avec la mise en place d'un nouvel algorithme,
- développer de nouveaux modes de contact avec les bénéficiaires pour améliorer la mobilisation des publics et décliner la stratégie usager,
- positionner les Projets insertion emploi (PIE) comme une ressource dans le cadre de la territorialisation du pôle solidarité,
- participer de la réflexion autour du revenu de base et, le cas échéant, piloter la mise en œuvre d'une expérimentation autour du revenu et de l'accompagnement.

Les objectifs opérationnels 2020 sont les suivants :

- mettre en œuvre le nouvel algorithme d'orientation, afin d'améliorer l'adéquation entre les profils des publics et les préconisations d'orientation vers le service référent,
- poursuivre l'objectif de 100 % des bénéficiaires orientés vers un service référent,
- améliorer les délais d'entrée en accompagnement (1^{er} rendez-vous post-orientation),
- développer des initiatives innovantes autour de la mobilisation des bénéficiaires : sourcing, mise en œuvre d'une stratégie de relances ciblées, etc.,
- mettre en œuvre la stratégie usagers et impulser des actions favorisant la consultation et la participation des bénéficiaires du RSA,
- clarifier le cadre de la référence RSA : proposer un nouveau référentiel d'orientation en associant Pôle Emploi, les Projets insertion emploi, le Service Social départemental et les associations référentes,

- diversifier les solutions d'accompagnement avec une meilleure prise en charge de la problématique santé et handicap,
- garantir l'accès au droit des bénéficiaires : en lien avec la CAF, et dans le cadre des conventions d'orientation et de gestion du RSA,
- veiller à la bonne instruction des demandes, en lien notamment avec le développement de la téléprocédure et à l'accès aux prestations,
- proposer des évolutions dans le cadre de la programmation FSE+ 2021- 2027,
- créer les conditions favorisant le rapprochement des Projets insertion emploi avec les acteurs/opérateurs de la formation et de l'emploi à travers une animation territoriale renouvelée,
- organiser et animer les Conférences territoriales pour l'insertion et l'emploi.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accès au RSA, orientation et accompagnement	Dépenses	458,342	516,283	516,275	545,683
	Recettes	4,863	8,436	2,100	8,700

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accès au RSA, orientation et accompagnement	Dépenses	0,000	0,000	0,000	0,400
	Recettes	0,000	0,000	0,000	0,000

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	35	14	10	11

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Orientation de tous les bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs vers un service référents					
		2016	2017	2018	2019	2020
Part des nouveaux entrants avec un droit ouvert et soumis à droits et devoirs (orientations en cohorte/mensuelles)	Cible :	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	réalisé	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Part des bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs (ensemble des BRSA)*	cible				90 %	100 %
	réalisé	73 %	77 %	81 %		
<u>Commentaire :</u> * origine : STATS DREES, sur une base de données arrêtée au 31/12 de chaque année						

Objectif		Nombres de personnes suivies par les PIE				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes	cible			17 500	17 500	17 500
	réalisé	20 578	19 951	19 556		
<u>Commentaire</u> : Source webrsa						

Objectif		Accompagner les allocataires du RSA dans la construction d'un parcours d'accès à l'emploi				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de positionnements réalisés par les PIE (locale, IFE, droit commun)	cible	nc	nc			
	réalisé	17 740	18 083			
<u>Commentaire</u> :						

Action 1 : Accès au Revenu de solidarité active

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- poursuivre le travail sur l'amélioration du dispositif d'orientation des bénéficiaires du RSA vers un service adapté aux profils et aux besoins,
- poursuivre l'objectif de l'orientation de 100 % des bénéficiaires du RSA vers un service d'accompagnement,
- renforcer le volet contractualisation des bénéficiaires en lien avec le dispositif Projet insertion emploi, le Service social départemental et les associations référentes,
- maintenir une politique volontariste en matière d'accès aux droits en lien avec la CAF,
- développer de nouveaux modes de contact avec les bénéficiaires pour améliorer la mobilisation des publics.

Les objectifs opérationnels 2020 sont les suivants :

- mettre en œuvre un nouvel algorithme d'orientation,
- poursuivre l'objectif de 100 % des bénéficiaires orientés vers un service référent en mettant en œuvre la dernière tranche de l'opération de remobilisation des publics anciens dans le dispositif RSA,
- favoriser une systématisation de la contractualisation et accompagner les services référents pour faire du contrat un levier de mobilisation,
- garantir l'accès au droit des bénéficiaires en lien avec la CAF et les partenaires du territoire,
- veiller à la bonne instruction des demandes, en lien notamment avec le développement de la téléprocédure et à l'accès aux justes prestations,
- développer l'outil FRSA (pour favoriser un accès à la formation et de nouveaux modes de contact/communication avec les allocataires),
- développer des évaluations ad hoc sur les effets de la sanction sur la mobilisation des allocataires, et sur cette base, et en lien avec la réflexion sur le revenu de base, proposer un cadre d'évolution pour les équipes pluridisciplinaires.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accès au Revenu de solidarité active	Dépenses	447,505	505,478	505,470	532,460
	Recettes	4,863	8,435	2,100	2,100

Action 2 : Accompagnement territorialisé

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- proposer aux professionnels les moyens et outils au service d'un accompagnement plus intégré, des parcours plus sécurisés et des résultats plus lisibles,
- repositionner les acteurs en lien avec l'évolution du référentiel d'orientation et accompagner la montée en puissance des instances de concertation locale,
- améliorer l'appropriation et la mobilisation de l'offre d'insertion et de formation locale, départementale et régionale,
- amorcer l'évaluation des résultats et des effets produits par la convention PIE 2018-2020,
- mobiliser les Projets insertion emploi dans le cadre de la territorialisation de l'action sociale du Département,
- préparer la future programmation FSE 2021-2027 et accompagner les évolutions du dispositif Projet Insertion Emploi.

En 2020, il s'agira en particulier de :

- poursuivre le renforcement des compétences de diagnostic des équipes Projet insertion emploi et confirmer leur positionnement sur l'accompagnement pré-professionnel, l'insertion professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi,
- mobiliser les acteurs de l'accompagnement et les bénéficiaires du RSA sur des dispositifs et parcours innovants et sécurisés,
- renforcer significativement la collaboration entre Projet insertion emploi et les acteurs de l'Insertion par l'activité économique et de l'entrepreneuriat et créer les conditions de la diversification des possibilités de mises en situation professionnelle des bénéficiaires du RSA accompagnés,
- impliquer les PIE sur les opportunités offertes par le Plan construction et le Plan de mobilisation Jeux olympiques et paralympiques 2024
- poursuivre la structuration du dialogue d'appui et de gestion avec les Associations référents RSA accueillant des publics spécifiques : gens du Voyage, sans domicile fixe, sortants de prison,
- poursuivre la stabilisation des fonctionnalités métier du logiciel WebRSA de nature à améliorer la capacité des PIE à détecter et positionner le public,
- permettre la montée en puissance des instances de concertation locale pilotées dans un contexte de territorialisation,
- contribuer au rapprochement entre PIE et Service sociaux,
- sécuriser le recours au cofinancement Fonds de solidarité européenne (FSE / FSE+),
- renforcer le partenariat avec les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi et engager une réflexion autour d'un protocole commun d'intervention des dispositifs respectifs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement territorialisé	Dépenses	10,837	10,805	10,805	13,223
	Recettes	-	0,029	-	6,600

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement territorialisé	Dépenses	0,000	0,000	0,000	0,400
	Recettes	0,000	0,000	0,000	0,000

Programme : **Economies nouvelles, sociales et solidaires**

*Ce programme relève
de la Mission*

***Emploi, insertion et attractivité
territoriale***

Ce programme comporte trois actions :

- Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique,
- Développement territorial et entrepreneuriat
- Développement des clauses sociales

Les propositions d'activités et de budget de la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale pour l'année 2020 traduisent la volonté de l'exécutif d'amplifier sa politique d'insertion en recherchant constamment des actions nouvelles, adaptées aux besoins des publics, au moyen de financements alternatifs : Fonds social européen ou conventionnements avec l'Etat (Fonds d'appui aux politiques d'insertion, Plan pauvreté). Des recettes nouvelles sont ainsi prévues en 2020.

Alors que le nombre de foyers allocataires du RSA ne diminue pas et que le nombre de demandeurs d'emploi longue durée continue à augmenter, le Département entend poursuivre sa mobilisation en faveur d'une politique ambitieuse, visant l'accès à l'emploi, la montée en compétences, l'élaboration de projets professionnels et la recherche constante de solutions nouvelles et de pratiques innovantes pour les publics.

Le budget 2020 vise la sécurisation des recettes départementales. Pour mémoire :

- le Département a bénéficié en 2019 d'une recette fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) de 3 millions d'euros et d'une recette plan pauvreté de 3,69 millions d'euros, permettant une programmation complémentaire de l'ordre de 2,8 millions d'euros,
- le Département a obtenu, en 2019, la reprogrammation de crédits européens à hauteur de 1,7 millions d'euros, à consommer d'ici 2021.

Les programmations du FAPI et du Plan pauvreté ont des objectifs conjoints : orienter qualitativement l'ensemble des allocataires, leur proposer une offre de service plus lisible et intensive, développer leurs compétences, leurs qualifications et leur employabilité ou encore innover dans les outils d'insertion.

La perception de ces financements complémentaires permettra d'augmenter le budget 2020 consacré aux actions en matière d'emploi, d'insertion, d'économie sociale et solidaire et d'attractivité territoriale de plus d'1 million d'euros par rapport au budget 2019 (hors versement de l'allocation RSA).

Pour le programme économies nouvelles et solidaires, il faut noter que la baisse liée à l'inscription 2020 sera compensée par la programmation d'actions innovantes liées à la dynamique du plan pauvreté. Ce sont ainsi plus de 200 000€ d'actions qui viendront renforcer les moyens de ce programme et permettre au Département d'amplifier son champ d'intervention. Parmi les actions phare envisagées en 2020 :

- La reprise des actions portées dans le cadre du FAPI ;
- Le lancement du dispositif innovant pour les publics les plus éloignés de l'emploi, Premières heures. A une échelle expérimentale (15 personnes d'ici la fin de l'année), sur un territoire pilote (Montreuil), le dispositif sera lancé en partenariat avec un ACI (Emmaüs Alternatives) et une AI (Ladomifa), avec la perspective d'une montée en charge progressive sur les années à venir ;
- L'étoffement de l'offre dédiée aux allocataires du RSA créateurs d'activité, avec une valorisation plus forte de leurs parcours ou encore un accompagnement plus fort aux outils numériques ;

Par ailleurs, dans les éléments de contexte structurants, il faut mentionner les moyens dédiés par l'Etat dans le cadre du Plan pauvreté qui ont permis, en 2019, d'abonder les budgets dédiés à l'IAE de plus de 3 millions d'euros (passant de 17 à 20M€), dynamique qui se poursuivra en 2020. Cela implique de reposer le cadre de l'intervention départementale aux côtés des structures, à la fois du côté de la prise en charge de l'accompagnement des publics les plus fragiles que du côté de la sécurisation des structures. Dans cette perspective, le doublement des marchés réservés tel que prévu dans le schéma des achats responsables adopté en 2018, le travail de rapprochement en cours

entre les TPE PME et les structures de l'ESS ou encore le développement des clauses sociales doivent permettre au Département d'être encore plus actif aux côtés des structures, dans leur sécurisation et leur montée en puissance.

Pour le suivi comptable, les actions engagées au titre de ces fonds complémentaires du Plan pauvreté sont inscrites dans le programme Accès au RSA, orientation et accompagnement des publics. L'inscription sur le programme économie nouvelles, sociales et solidaires est en conséquence minorée artificiellement. La répartition entre programmes des dépenses d'intervention de la mission, après retraitement, est précisée au niveau de la présentation de la mission.

Récapitulatif des moyens financiers de la mission (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale (avec le RSA)	Dépenses	472,651	530,544	529,422	557,567
	Recettes	8,934	16,447	10,6	14,73

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale (sans le RSA)	Dépenses	25,350	25,544	24,422	26,022
	Recettes	8,934	16,447	10,6	14,73

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Emploi, insertion et attractivité territoriale	Dépenses	0,407	0,588	0,425	0,825
	Recettes	-	0,015	-	-

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- développer le secteur de l'Economie sociale et solidaire (ESS, dont les Structure d'insertion par l'activité économique) par le soutien aux initiatives locales favorisant la création d'emplois locaux accessibles aux sequano-dyonisiens,
- proposer une stratégie nouvelle en matière d'insertion par l'activité économique en lien avec les moyens dédiés du Plan pauvreté et les objectifs propres poursuivis par le Département,
- favoriser le développement des clauses sociales dans les marchés du Département ainsi que sur le territoire, en s'appuyant sur les grands projets à venir (Jeux olympiques et paralympiques de 2024, Grand Paris Express, terminal 4 de l'aéroport Charles de Gaulle, etc.),
- assurer le repositionnement de la coordination départementale des clauses sociales,
- encourager la promotion du tourisme en Seine-Saint-Denis,
- accompagner la montée en puissance des économies nouvelles, telles que l'économie circulaire, l'agriculture urbaine, les nouvelles formes d'emploi (espace de co-working, télétravail, fablab, tiers lieux...) en lien avec les acteurs de l'ESS et les partenaires économiques tels que les chambres consulaires,
- accompagner de manière renforcée les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) vers l'entrepreneuriat.

Les objectifs opérationnels 2020 sont les suivants :

- mettre en œuvre et instruire l'axe 1 relatif à l'innovation sociale de l'Appel à agir-in Seine-Saint-Denis,
- proposer des évolutions de l'appel à demandes de subvention Insertion par l'activité économique et de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens signée avec l'Etat,
- assurer une plus grande visibilité des financements départementaux,
- assurer un meilleur positionnement des publics cibles du Département dans les structures,
- assurer le développement d'expérimentations sur le territoire, en proposant des dispositifs nouveaux accompagnant les initiatives locales ou en appuyant les expériences de développement d'une plateforme nationale de positionnement,
- mettre en œuvre et instruire les appels à projets Fonds social européen (FSE),
- développer les relations entre les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou les structures de l'ESS et les entreprises dans un contexte de grands projets du territoire,
- développer les marchés réservés pour favoriser l'accès à la commande publique pour les SIAE et le secteur du travail protégé et adapté (STPA),
- repenser l'animation de la coordination départementale des clauses sociales en lien avec les grands projets de la Seine-Saint-Denis (T1, collèges, JOP, GPE, terminal 4, etc.),
- recentrer les financements dédiés aux facilitateurs en assurant un plus grand nombre d'heures d'insertion suivies,
- travailler un meilleur maillage territorial entre les dispositifs de clauses sociales et les projets insertion emploi,
- mettre en place le réseau RECICLES avec les acteurs de l'économie circulaire,
- soutenir l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA vers l'entrepreneuriat et assurer la visibilité de cette nouvelle offre de service, notamment dans le cadre du plan pauvreté,
- renforcer les actions de formation des salariés de l'Insertion par l'activité économique (IAE) dans des secteurs comme la restauration, l'éco construction, l'économie circulaire, les espaces verts, etc.,
- maintenir des dispositifs de financement des permis de conduire dans le cadre du plan pauvreté,
- accompagner des actions innovantes dans le cadre des programmations conventionnées avec l'Etat.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Economies nouvelles, sociales et solidaires	Dépenses	4,452	4,446	4,529	4,329
	Recettes	0,040	0,057	0,000	0,030

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Economies nouvelles, sociales et solidaires	Dépenses	0,215	0,216	0,425	0,425

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	27	14	10	3

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Soutenir les parcours d'insertion dans les SIAE – nb de CDDI				
	2016	2017	2018	2019	2020

Nombre de CDDI	cible	876	978	1054		
	réalisé	988	1087			
<u>Commentaire :</u> En favorisant les parcours d'insertion dans les SIAE, le Département entend permettre aux BRSA de sortir durablement d'une situation précaire par un accompagnement socio professionnel adapté aux difficultés des personnes. Le Département cofinance l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein des SIAE et via la CAOM. Il entend renforcer cet accompagnement dans le cadre du Plan pauvreté porté par l'Etat, qui va augmenter le nombre de postes ouverts en CDDI dans les SIAE.						

Objectif		Développer les clauses sociales dans les marchés du Département - Nb d'ETP recrutés				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible	245	275	305	350	400
	réalisé	249	281	341		
<u>Commentaire :</u> En continuant l'accroissement du taux d'heures dédiées à l'insertion et la diversification des marchés concernés, le Département, à travers sa commande publique, favorise l'acquisition de compétences et la mise en place de parcours permettant l'accès à l'emploi pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.						

Objectif		Soutenir les projets de création d'entreprise – nb d'entrepreneurs				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat : nombre de BRSA accompagnés	cible	nc	nc	300	300	300
	réalisé	1589*	1302*			
<u>Commentaire :</u> Dans le cadre du PDIE, le Département s'est fixé comme objectif d'accompagner dans une démarche entrepreneuriale 1000 bénéficiaires du RSA. Le premier appel à projet, lancé en 2018.						

Action 1 : Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- développer le secteur de l'ESS en Seine-Saint-Denis, favorisant la création d'emplois locaux,
- soutenir le développement des structures de l'IAE en encourageant la diversification des secteurs d'activité concernés et les publics bénéficiaires,
- favoriser la qualification des salariés en insertion,
- assurer le développement d'expérimentations sur le territoire, en proposant des dispositifs nouveaux,
- anticiper les effets d'une réforme du financement de l'IAE et travailler en lien étroit avec l'Etat pour une articulation efficace des financements entre l'Etat et le Conseil départemental.

Les priorités pour l'année 2020 se déclineront comme suit :

- Poursuivre les appels à projets et à demandes de subvention.

Il s'agira notamment de soutenir des projets plus structurants, une attention particulière sera portée aux projets ciblant les thématiques suivantes : lutte contre la discrimination et pour l'égalité des chances ; développement de circuits courts favorisant une consommation et production responsables et solidaires, transition écologique, éducation.

- Coordonner le mois de l'ESS avec les acteurs du secteur et organiser des événements départementaux.
- Soutenir le réseau et favoriser l'émergence et le développement des structures de l'ESS.

Il s'agira de renforcer la participation au fonds d'avance remboursable porté par France active et son fond départemental, Garances. Il est également prévu d'appuyer les têtes de réseau (GESAT, INSER éco). Enfin, il s'agira de favoriser le développement des achats responsables.

- Participer aux différentes instances partenariales de l'IAE et porter un repositionnement plus stratégique de cette instance.
- Réorienter la Convention annuelle d'objectif et de moyen (CAOM).

Il est prévu d'augmenter le soutien aux Contrats à durée déterminée d'insertion au sein des Ateliers et chantier d'insertion (ACI), voire en élargissant ce cofinancement à d'autres types de SIAE comme les Entreprises d'insertion.

- Développer les formations des salariés des SIAE, dans le cadre des actions conventionnées avec l'Etat, dans une perspective de levée des freins.

Il est prévu de financer des formations aux salariés en insertion des SIAE pour des publics larges (contrats aidés, jeunes NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)) en travaillant en partenariat avec les SIAE agréées organismes de formation. Il est également prévu de financer une formation au permis de conduire dédiée aux salariés en insertion, avec un ciblage particulier du public féminin.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique	Dépenses	2,172	2,232	2,147	2,050
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Economie sociale et solidaire et insertion par l'activité économique	Dépenses	0,165	0,215	0,425	0,425

Action 2 : Développement territorial et entrepreneuriat

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- favoriser l'attractivité du territoire et accueillir les projets créateurs d'emplois par l'animation d'un écosystème départemental rapprochant politiques de solidarité et dynamiques économiques,
- valoriser les lieux innovants et favoriser les rencontres entre acteurs économiques et structures d'insertion et d'ESS,
- promouvoir l'innovation durable et l'économie circulaire,
- intervenir sur les questions de villes intelligentes et de territoires positifs,
- soutenir le tourisme et les initiatives innovantes et inclusives (des touristes et des habitants),
- promouvoir la filière image, numérique et audiovisuelle,
- garantir un accompagnement adapté à tout bénéficiaire du RSA ayant un projet de création d'entreprise et assurer la visibilité de cette offre de service,
- sensibiliser les publics concernés par le Programme départemental d'insertion et d'emploi aux réalités de l'entrepreneuriat, des filières et des métiers les plus plébiscités,
- valoriser les réussites séquano-dionysiennes en matière de création d'entreprise.

En 2020, il s'agira notamment de promouvoir le tourisme et de valoriser des filières économiques liées au tourisme, à travers la mise en œuvre de la convention triennale avec le Comité départemental du tourisme 93 et la poursuite du travail organisé au niveau métropolitain dans le cadre du contrat de destination "Paris Ville augmentée" et dans le cadre de la convention de coopération avec Paris 2018-2020.

Il s'agira aussi de valoriser les lieux innovants, via notamment l'animation territoriale et la valorisation des lieux et des acteurs émergents et de poursuivre les rencontres "2h00 pour découvrir" et de les étendre à l'ensemble du territoire départemental. L'objectif de ces rencontres est de promouvoir les lieux et les projets séquano-dyonisiens, de renforcer le positionnement fédérateur du Département et de favoriser l'inter-connaissance entre structures de l'ESS, acteurs économiques, institutionnels et entreprises du territoire.

D'autres initiatives et partenariats sont prévus en 2020 :

- 2ème édition du « tech4good tour » pour la valorisation des lieux et des acteurs de l'innovation durable en Seine-Saint-Denis, en partenariat avec Cap digital et Seine-Saint-Denis tourisme ;
- mobilisation de la filière image autour des enjeux départementaux, grâce au partenariat avec le Club HD avec la participation à la manifestation Screen4All-SATIS, où un espace départemental de promotion territoriale, sera aménagé,
- partenariat repositionné avec le Pôle Media Grand Paris, arrimé à une dynamique olympique

L'année 2020 verra la mise en place d'un partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat sur les métiers d'arts en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'une filière propice à la reconversion des publics en insertion et à la création d'emplois par la création d'activité et le commerce. Il s'agira de s'appuyer sur le Club des artisans d'arts de la Chambre des métiers et de l'artisanat pour sensibiliser, informer et confronter les publics en insertion à l'activité artisanale. Il sera également question de valoriser le parcours d'artisans d'art ayant créé leur activité et issus de parcours d'insertion ou de reconversion.

Un enjeu majeur pour l'année 2020 sera de promouvoir l'économie circulaire et d'animer le réseau RECICLES en lien avec les partenaires économiques et les acteurs de l'insertion et de l'ESS.

L'appel à projet 2019 – 2020 pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant un projet de création d'entreprise sera reconduit.

Il s'agira aussi d'animer l'écosystème entrepreneurial, d'organiser des événements thématiques notamment autour de l'entrepreneuriat féminin.

Enfin, le Département pilotera l'étude-action « Boutique école » visant à définir les conditions de faisabilité d'une boutique école destinée au public en insertion, à expérimenter le dispositif et à réunir les partenaires susceptibles de porter et pérenniser l'action.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Développement territorial et entrepreneuriat	Dépenses	2,104	1,942	1,928	1,817
	Recettes	0,017	-	0,000	0,030

Action 3 : Développement des clauses sociales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- poursuivre le développement des clauses sociales sur le territoire et redéfinir avec l'Etat et les Etablissements publics territoriaux (EPT) le rôle de la coordination départementale,
- accompagner les grands projets sur le territoire et les directions du Département pour diversifier les secteurs et les publics et construire des parcours de qualité,
- structurer une offre de service visible à destination des structures du territoire comme des entreprises pour favoriser les réponses groupées, amplifier le sourcing, organiser des temps acheteurs, etc.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2020 de :

- repenser l'animation de la Coordination départementale des clauses sociales en lien avec les EPT et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et mettre en place un groupe de suivi JOP avec les EPT,
- développer un observatoire départemental en lien avec la mission d'animation des clauses sociales portée par le Groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien,
- soutenir les coordinations infra-départementales des clauses sociales et travailler avec elles pour un accès équilibré à l'échelle du département des publics aux grands projets de la Seine-Saint-Denis,
- retravailler les conventions avec les facilitateurs sur la période 2020-2021 en fixant des objectifs sur le nombre d'heures suivi par facilitateurs et les démarches réalisées par chacun d'eux pour développer les clauses sur son territoire,
- accompagner les directions opérationnelles pour inscrire des clauses sociales dans les marchés du Département, en diversifiant les secteurs concernés,
- continuer la démarche des marchés réservés,
- mettre en place un suivi avec l'ensemble des directions pour établir et suivre la programmation sur l'année en lien avec la Direction de la commande et de l'achat public (DCAP),
- valoriser et communiquer auprès des directions sur les bilans des clauses,
- suivre la mise en œuvre opérationnelle des clauses dans les marchés du Département en partenariat avec les facilitateurs du territoire,
- élaborer un bilan annuel concernant les réalisations des clauses sociales permettant une meilleure communication sur les résultats de cette politique publique,
- capitaliser sur l'événement du 25 juin 2019 à la Chambre du commerce et de l'industrie pour approfondir le partenariat, renforcer les liens entre l'ESS et l'économie classique et améliorer les synergies sur le territoire,
- continuer le travail avec la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) dans le cadre de la préparation des JOP 2024 pour développer les clauses d'insertion dans les marchés de construction des équipements et d'aménagement des espaces publics,
- formaliser la déclinaison locale de la Charte emploi et développement territorial dans une convention incluant l'ensemble des parties prenantes,
- structurer un partenariat avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques dans le cadre des marchés de fournitures et de services.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Développement des clauses sociales	Dépenses	0,176	0,273	0,453	0,462

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

Programme

Restauration scolaire

Programme : Accueil des collégien-ne-s et de la communauté éducative

*Ce programme relève
de la Mission
Education et jeunesse.*

Ce programme comporte 5 actions :

- Constructions, rénovations,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Stratégie numérique des collèges,
- Entretien des locaux.

Objectifs du programme

A la rentrée 2019, les collèges du Département vont accueillir 2 000 élèves supplémentaires, soit une hausse des effectifs de près de 3 %. La rentrée scolaire 2019 est également marquée par la mise en service de trois nouveaux collèges (le collège Gisèle Halimi à Aubervilliers, le collège Miriam Makeba à Aubervilliers et le collège François Héritier à Noisy-le-Sec), d'un collège reconstruit (Aretha Franklin à Drancy) et d'une nouvelle cuisine centrale (au collège Gustave Courbet de Pierrefitte-sur-Seine). Ces éléments auront un impact budgétaire en fonctionnement (dotations de fonctionnement, restauration scolaire, chèque réussite...) et investissement (maintenance) sur les exercices 2020 et suivants.

Le programme Accueil des collégien-ne-s correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance et l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement des collèges,
- l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels ATTEE (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement),
- ainsi que la compétence de sectorisation.

Il est mis en œuvre au Département par la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ).

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- mettre à disposition des collégien-ne-s et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usager-e-s,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs de collégien-ne-s grâce aux analyses de démographie scolaire dans le cadre des plans exceptionnels d'investissement,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégien-ne-s et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources dévolues aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine et des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

Le PAC, Plan ambition collèges (plan pluriannuel d'investissement 2015-2020), se poursuivra en 2020 avec la livraison d'un collège reconstruit en fin d'année, le lancement ou la poursuite des phases travaux de certaines rénovations lourdes et toujours un niveau élevé de réalisation en matière de rénovations. L'année 2020 donnera lieu également à la réalisation d'un bilan du PAC, et à l'élaboration du prochain plan d'investissement.

Le Plan ambition collèges mobilise fortement l'ensemble des services de la direction, qui poursuit, par ailleurs, les autres axes structurants du projet de direction pour ce programme :

- la mise en œuvre du plan d'actions d'amélioration des conditions de travail des agent-e-s techniques des collèges et la poursuite de la démarche de prévention des risques psychosociaux,
- un renforcement de l'axe de travail autour de la sécurité et de la préservation du patrimoine en matière de maintenance,
- la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du numérique éducatif avec le déploiement progressif d'une nouvelle architecture du système d'information des collèges et une évolution de la dotation en équipement numérique.

Par ailleurs le projet de direction aboutira en 2020 à une organisation ajustée et des processus modernisés, intégrant pleinement la réflexion sur les besoins des usager-e-s, l'évolution des différents métiers en lien notamment avec le numérique, la modernisation des fonctions support de la DEJ, ainsi que l'enjeu d'un renforcement de la territorialisation et d'une approche intégrée du suivi des établissements.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil des collégien-ne-s et de la communauté éducative	Dépenses	41,501	41,187	44,653	45,180
	Recettes	0,093	0,154	-	0,010

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil des collégien-ne-s et de la communauté éducative	Dépenses	93,460	118,795	118,261	96,041
	Recettes	10,295	9,516	12,550	10,010

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 474	69	56	1 349

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Réaliser les opérations prévues dans le cadre du plan d'investissement dans les délais				
		2016	2017	2018	2019	2020
Collèges et équipements livrés	cible	Collège Jaurès à Saint-Ouen		Collège Courbet à Pierrefitte 6 ^{ème} collège d'Aubervilliers 3 collèges CP4 (Montreuil, Livry-Gargan et Christine de Pisan à Aulnay-sous-Bois)	3 collèges CP5 (Aubervilliers/Saint-Denis, Noisy-le-Sec, Drancy/La Courneuve) Rénovation lourde et extension (Romain Rolland Tremblay)	Livraison du collège reconstruit Vilar La Courneuve
	réalisé	Pôle sportif Saint-Denis/Saint-Ouen Collège Jaurès à Saint-Ouen		Livraisons entre septembre et décembre 2018 de 2 collèges neufs du CP4 Courbet : Livraison de internat (septembre) et collège (décembre)	Courbet : livraison cuisine centrale et gymnase (septembre 2019) Livraison des 3 collèges CP5 Livraison Romain Rolland	
<u>Commentaire</u> : Le prochain plan pluriannuel d'investissement sera élaboré en 2020 et intégrera les opérations du PAC à terminer.						

Objectif		Réaliser le programme de TMGR (Travaux de modernisation et de grosses réparations)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Montant des TMGR réalisé (en millions d'euros) dont au titre du Marché global de performance énergétique (MPGE)	cible	30+5	30,83	42 (dont 20,9 MGPE)	34 (dont 15 MGPE)	21,20
	réalisé	32,2	27,5	40,8		
<u>Commentaire</u> : En 2019, l'objectif de réalisation du marché de performance énergétique a été tenu. Le programme des opérations « base commune » a été partiellement reporté en 2020. De nouvelles priorités ont été définies pour le programme de travail 2020, en particulier pour répondre aux problématiques d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail (amiante, accessibilité).						

Objectif		Optimiser la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collèges publics				
		2016	2017	2018	2019	2020
Part élève de la DGF (base 2016), hors électricité et téléphonie (en euros)	cible					185,2
	réalisé	222,0	204,8	198,5	194,2	
<u>Commentaire :</u> Cet indicateur montre les efforts engagés depuis plusieurs années pour optimiser l'adéquation de l'allocation de la dotation aux besoins des collèges. Outre la diminution de la part élève depuis 2016, de nouveaux efforts seront proposés en 2020 via une politique de transition (qui permettra d'optimiser la part administrative de la dotation) et de rénovation écologique volontariste (baisse des coûts de fonctionnement en termes de viabilisation).						

Action 1 : Constructions, rénovations

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- piloter la politique d'investissement dans les collèges par une approche pluriannuelle, reposant sur une programmation des collèges à construire ou reconstruire et des différents niveaux de rénovations du patrimoine existant,
- enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, respecter les normes environnementales et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme, en actualisant le référentiel de construction et de rénovation des collèges,
- réaliser les opérations prévues au PPI, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale, le travail de programmation et en anticipant les recherches foncières pour les nouvelles opérations.

Les objectifs opérationnels et priorités de l'action pour 2020 prévoient la mise en œuvre des opérations du Plan Ambition Collège (actuel PPI) approuvé le 27 novembre 2014 par l'Assemblée Départementale, et selon les décisions de priorisation ou en fonction du bilan de mi-période établi en 2018 et des priorités réaffirmées.

Pour 2020, les opérations prévues sont donc les suivantes :

- reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin : après les travaux d'injection et de dépollution réalisés en 2019, les travaux de gros œuvre auront lieu en 2020 ;
- création d'un internat de 38 lits au collège Pierre Brossolette à Bondy - Reconstruction de la demi-pension et création d'un équipement sportif : les consultations des travaux relancés au dernier trimestre 2019 doivent permettre un démarrage des travaux dans le courant du premier semestre 2020.
- reconstruction du collège Pierre Sémar à Bobigny : les études de conception se poursuivront et se termineront en 2020 (y compris dépôt du permis de construire).
- reconstruction du collège Jean Vilar à La Courneuve : les travaux de reconstruction du collège doivent se terminer fin 2020, permettant sa mise en service en janvier 2021 ;
- construction d'un collège expérimental à La Courneuve : la consultation des entreprises devant aboutir fin 2019, les travaux seront engagés au premier semestre 2020.
- reconstruction hors site du collège Langevin-Travail à Bagnolet : le lancement de l'opération reste suspendu à la validation définitive du site pour la reconstruction du collège
- construction du collège Intercommunal de Saint-Denis / L'Ile-Saint-Denis : les études de programmation se poursuivront en 2020
- construction du collège de la ZAC des Docks à Saint-Ouen : les études de programmation seront finalisées en 2020, permettant ensuite la procédure de désignation du maître d'œuvre ;
- construction du collège Intercommunal de Gagny / Villemomble / Le Raincy : à défaut de foncier, l'opération est actuellement suspendue,
- rénovation lourde du collège Alfred Sisley à L'Ile-Saint-Denis : les consultations des entreprises sont prévues en 2020 pour un démarrage des travaux en 2021, avec installation d'un collège provisoire
- rénovation du collège Lenain De Tillemont à Montreuil : les marchés travaux devant être notifiés fin 2019, permettant leur réalisation à partir de 2020 ;

- rénovation du collège Marie Curie au Lilas : les consultations entreprises sont prévues début 2020, en vue d'un démarrage des travaux courant 2020 ;
- rénovation du collège Evariste Galois à Epinay-sur-Seine : les études de conception se poursuivront en 2020 en vue d'un démarrage des travaux en 2021 ;
- rénovation du collège Henri Sellier à Bondy : les études de conception se poursuivront en 2020 ;
- rénovation du collège Honoré De Balzac à Neuilly-sur-Marne : la procédure de désignation du maître d'œuvre sera lancée en 2020, permettant une reconstruction de l'établissement : rénovation lourde du collège Georges Brassens à Sevran : les études de conception seront conduites courant 2020
- rénovation lourde du collège Lavoisier à Pantin : les études de programmation et la procédure de désignation du maître d'œuvre sont prévues en 2020.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Constructions, rénovations,	Dépenses	11,877	12,252	13,946	15,086

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Constructions, rénovations,	Dépenses	62,412	69,326	77,284	65,787
	Recettes	0,701	0,400	4,521	0,980

Action 2 : Maintenance des collèges

Objectifs de l'action

L'intervention du Département continuera à s'articuler autour des objectifs stratégiques suivants :

- poursuivre une politique de maintenance en priorisant la sécurité sanitaire et réglementaire,
- améliorer la qualité du service rendu et responsabiliser chaque acteur de la chaîne de maintenance,
- rationaliser les dépenses en développant une démarche en coût global,
- améliorer la connaissance du patrimoine bâti pour déterminer les travaux prioritaires.

Pour rappel, le PAC prévoit de consacrer 235 millions d'euros à la rénovation de 80 collèges. L'objectif de cette remise à niveau est de garantir l'atteinte d'une base commune déclinée sur six axes (sécurité et accessibilité, cadre de vie, accueil des parents, restauration, conditions de travail des agent·e·s techniques et performance énergétique).

L'année 2020 aura pour principal objectif la poursuite de la mise en œuvre du PAC en intégrant plusieurs priorités :

1/ Les enjeux de sécurité sanitaire (amiante) et réglementaire (mise en accessibilité Ad'ap, Plan particulier de mise en sécurité - PPMS). L'objectif est :

- pour l'amiante, de remettre à jour les dossiers techniques amiante pour les collèges construits avant 1997 et de poursuivre les travaux engagés en 2019 sur les zones les plus dégradées ; ces interventions sur le bâti vont de pair avec un plan de prévention et d'accompagnement des agents et de la communauté éducative, permettant la transparence et la prise en compte des enjeux de santé ;
- pour la mise en accessibilité, de lancer les travaux conformément à l'Ad'ap qui a été adopté fin 2018 avec une enveloppe moyenne de 2,5 millions d'euros par an,
- pour les PPMS, de finaliser les travaux de mise en sécurité et d'alerte sur les collèges.

2/ L'amélioration de la performance énergétique des collèges, à travers :

- la poursuite du suivi de l'exploitation des installations des collèges en contrats complexes (contrats de partenariat, marchés globaux de performance énergétique - MGPE) soumis à intéressement énergétique,
- la poursuite des études pour le marché d'exploitation des chaufferies des collèges,
- le lancement des études pour une seconde vague de marchés globaux de rénovation énergétique.

3/ Les évolutions organisationnelles. Dans le cadre du projet de direction de la DEJ, des évolutions organisationnelles seront également proposées :

- revue des différents processus pour améliorer la connaissance du patrimoine et la programmation annuelle des travaux (marchés financiers, techniques),
- refonte de la chaîne de maintenance pour améliorer le service rendu aux usager-e-s tout en optimisant le volet préventif de la stratégie maintenance ;
- poursuite des réflexions sur le système d'information pour développer une vision objective et partagée des besoins en termes de stratégie de maintenance.

Par ailleurs, un bilan du PAC rénovation sera finalisé en 2020 afin de préparer un nouveau Programme Pluriannuel de Maintenance (PPM) dans le cadre du troisième Plan d'investissement.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintenance des collèges	Dépenses	6,068	5,957	6,057	5,989
	Recettes	0,091	0,154	-	0,010

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintenance des collèges	Dépenses	24,166	43,779	35,037	23,674
	Recettes	8,030	8,473	8,030	8,030

Action 3 : Moyens de fonctionnement des collèges

Objectifs de l'action

Les dotations de fonctionnement visent un fonctionnement des collèges au quotidien dans des conditions satisfaisantes. Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques et matériels des établissements, ainsi que des évolutions des principaux postes de coût (énergie, contrats de maintenance...).

Les objectifs stratégiques pour le Département sont de :

- maîtriser et optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements,
- améliorer la connaissance et l'accompagnement financier et budgétaire des établissements,
- optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale.

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, l'engagement du Département en faveur de l'Éducation se poursuivra en 2020 au travers d'un maintien de l'effort sur la dotation de fonctionnement des collèges dans un contexte d'augmentation croissante du nombre de collégien-ne-s attendus à la rentrée scolaire de septembre 2019. En effet, les prévisions d'effectifs de cette rentrée transmises par l'Éducation nationale indiquent une hausse de plus de 2 000 collégien-ne-s (+2,99 %).

Cette évolution à la hausse des besoins, due à la croissance des effectifs est compensée par la poursuite du travail d'optimisation et d'ajustement des dotations au plus près des besoins des établissements.

Par ailleurs, le Département s'investit fortement et ce depuis plusieurs années, dans un plan d'actions en faveur de la transition écologique. Dans le secteur éducatif, cet engagement se traduit notamment par l'achat d'une électricité verte prise en charge directement par le Département, la réalisation d'une politique de rénovation énergétique du patrimoine qui influe sur les consommations de fluides, un accompagnement ambitieux des actions éducatives en faveur du développement durable dans le cadre du projet éducatif départemental et la mise en place d'une stratégie numérique ayant des impacts sur les charges générales des collèges. Cet accompagnement va se poursuivre et permet ainsi d'envisager la maîtrise de certaines dépenses (fluides, entretien, charges générales...).

La dotation 2020 aux collèges publics se traduira donc par :

- de nouveaux efforts demandés aux collèges notamment avec une baisse de la part administrative par élève de 2 euros, qui se concrétisera notamment par une politique de transition écologique volontariste (sensibilisation par des services civiques aux bons gestes, utilisation plus développée du numérique),
- une part relative aux besoins spécifiques des établissements en augmentation,
- une poursuite des optimisations engagées sur la part patrimoine afin de mieux connaître les besoins en termes de dépenses d'entretien et calculer les besoins en termes de viabilisation conforme aux besoins réels des collèges.

Concernant les dotations aux collèges privés, un avenant à la Convention entre le Département et l'Enseignement catholique permet de stabiliser les montants par élève pour l'année 2020. Une nouvelle convention fera l'objet de discussions durant l'année 2020 afin de couvrir les prochains exercices.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	21,678	21,318	22,051	21,965

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	0,522	0,951	1,000	1,180
	Recettes	-	-	-	-

Action 4 : Stratégie numérique des collèges

Objectifs de l'action

L'action « Stratégie numérique des collèges » s'inscrit dans un contexte marqué par la loi du 8 Juillet 2013, qui transfère la compétence de maintenance informatique aux Départements, et a été formalisée par le vote de l'assemblée départementale du 15 décembre 2016.

L'action se décline en quatre domaines :

- les infrastructures (matériels, outils, câblage, accès réseau),
- les usages, en diffusant les pratiques numériques innovantes,
- l'accompagnement des services de l'Education nationale,
- l'évaluation des usages pour garantir la pertinence des actions menées.

Les étapes à moyen terme en matière de stratégie numérique sont les suivantes :

- la mise en place d'une gouvernance, formalisée par une convention entre le Département et l'Académie de Créteil, portant sur l'équipement et la maintenance informatique,
- le démarrage du plan de migration de la zone pédagogique des établissements vers une nouvelle architecture technique entièrement maîtrisée par le Département avec prise en charge de la maintenance de la zone administrative. Le plan de migration s'étend jusqu'en 2023 ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle politique de dotation pilotée par le Département (et non plus à la carte) avec homogénéisation et optimisation du parc existant, en compléments d'appels à projet sur le numérique éducatif pour favoriser les initiatives des établissements.

A plus court terme, pour 2020, plusieurs objectifs et priorités seront poursuivis :

- la poursuite des travaux d'infrastructure pour tous les collèges (poursuite du basculement progressif au très haut débit des collèges, déploiement du wifi global dans 15 collèges supplémentaires),
- le renouvellement des équipements au fur et à mesure des migrations techniques, en lien avec la nouvelle architecture,
- le développement des usages orientés sur l'Espace numérique de travail (ENT) Webcollège et sur des ressources pédagogiques en ligne,

- l'harmonisation de la maintenance informatique pour tous les collèges, avec sur le numérique éducatif, un seul centre de services et une gestion de parc centralisée. Compte tenu des possibilités budgétaires, une migration d'environ 25 établissements sur la nouvelle architecture technique est prévue bien que la convention avec l'Académie prévoit une migration de 36 collèges par an,
- l'accompagnement aux usages pour les familles au travers du Projet éducatif départemental (formation, sensibilisation et assistance, mise en place d'un observatoire des usages).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Stratégie numérique des collèges	Dépenses	1,879	1,661	2,600	1,900
	Recettes	0,002	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Stratégie numérique des collèges	Dépenses	6,360	4,740	4,940	5,000
	Recettes	1,565	0,643	-	1,000

Action 5 : Entretien des locaux

Objectifs de l'action

L'action « Entretien des locaux » est une création issue du nouveau découpage des actions de la DEJ.

L'objectif de cette action, est de permettre aux collèges de disposer de locaux propres, ce qui relève principalement du budget de la section de fonctionnement. Il s'agit également, via l'achat du matériel à destination des agent·e·s techniques, de consolider la mise en œuvre du projet de service public des ATTEE (crédits d'investissement).

Les interventions d'urgence dans les collèges via les associations d'insertion contribuent à l'objectif de maintien des locaux dans un état de propreté satisfaisant pour les usager·e·s.

En outre, grâce à la poursuite de la politique de déploiement de nouveaux matériels techniques pour l'entretien dans les collèges, comme les auto-laveuses, cette action contribue à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action ATTEE.

A titre indicatif, pour 2020, les priorités du plan d'action ATTEE sont les suivantes :

- la poursuite du travail sur le suivi des situations individuelles,
- une nouvelle phase d'expérimentation de la convention pour l'amélioration de la maintenance dans les collèges,
- un effort budgétaire très important sur les moyens de remplacement (50 personnes sur l'équipe mobile de remplacement, objectif de 80 CDD, marché d'insertion),
- la poursuite de la politique de reconversion et de reclassement des agent·e·s,
- le développement d'un plan de formation à la hauteur des enjeux.

Moyens de l'action

Avant 2020, les crédits de cette action nouvelle étaient inscrits au sein des actions « Maintenance » et « Moyens de fonctionnement des collèges ».

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Entretien des locaux	Dépenses	-	-	-	0,240
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Entretien des locaux	Dépenses	-	-	-	0,400
	Recettes	-	-	-	-

Programme : **Projet éducatif départemental**

*Ce programme relève
de la Mission **Education et
jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Citoyenneté et autonomie des collégien·ne·s,
- Orientation des collégien·ne·s,
- Prévention des violences et bien-être des collégien·ne·s,
- Engagement citoyen.

Objectifs du programme

Le programme Projet éducatif départemental (PED) répond à plusieurs objectifs à long terme :

1/ Favoriser la réussite éducative des collégien·ne·s du territoire

En Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :

- un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Éducation nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs »,
- à l'entrée en 6^{ème}, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques,
- les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.

2/ Favoriser la mixité sociale dans les collèges du territoire, en développant notamment l'attractivité des collèges publics

3/ Lutter contre les inégalités dans l'accès aux apprentissages

80 collèges sont classés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) dont 28 en REP+. L'action départementale à leur égard est renforcée depuis 2018. Les objectifs transversaux départementaux (développement du numérique, transition énergétique, préparation de l'accueil des JOP 2024) sont des leviers pour lutter contre les inégalités dans l'éducation.

4/ Mettre en œuvre la démarche de territorialisation

L'évaluation du premier PED a montré la nécessité de travailler davantage en réseau et en coordination avec les acteurs locaux, afin d'être au plus près des besoins des territoires et des collèges. Le Département est donc désormais engagé dans une démarche de territorialisation de ses actions éducatives. Il s'agit d'être à l'écoute des besoins des collèges, à partir de l'analyse de leur situation, des ressources dont ils disposent, de leur projet d'établissement, et d'y apporter une réponse globale, au-delà de la stricte satisfaction d'une demande de financement d'un dispositif, et en articulation avec les autres politiques publiques locales. Cette démarche s'intègre à la logique de cité éducative lancée en novembre 2018 par les ministres de l'Éducation nationale et de la Ville, dont l'objectif est d'organiser un réseau d'acteurs autour de l'école dès la petite enfance. La démarche a été engagée sur quatre territoires sur 2018-2019 : Drancy, Romainville, Pierrefitte-sur-Seine et Clichy-sous-Bois et sera engagée sur 3 nouveaux territoires sur 2019-2020 : Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne et Pantin-Les Lilas.

Par ailleurs, l'année 2020 permettra d'établir le bilan du PED II et d'engager le travail de définition du projet éducatif départemental renouvelé.

Pour 2020, plusieurs priorités ont été dégagées, qui cadrent avec les grands axes du Projet éducatif départemental :

1/ Eveiller l'esprit critique des collégien·ne·s

La priorité sera donnée à l'amélioration des dispositifs existants qui portent sur des thématiques variées : éducation à la citoyenneté, éducation artistique et culturelle, ouverture culturelle, éducation aux médias, éducation au développement durable. De nouveaux dispositifs seront développés, avec une priorité donnée au développement d'une culture scientifique (en particulier chez les collégiennes) et à l'apprentissage de la citoyenneté européenne.

2/ Favoriser l'orientation choisie et non subie des collégien·ne·s, en leur permettant d'explorer leurs envies, de connaître les filières du territoire et d'être acteurs de leur avenir

La priorité sera donnée au développement des parcours de découverte des métiers et des filières du territoire, avec un accent mis sur les collégien·ne·s de SEGPA et sur les collèges classés en REP.

3/ Améliorer le climat scolaire des établissements

L'année 2020 sera notamment consacrée à trois chantiers :

- le développement de l'animation du dispositif ACTE (cf. infra), à partir des questions de climat scolaire, de co-éducation et de raccrochage scolaire par le sport,

- le renforcement des actions de prévention des violences au sein des établissements qui en ont le plus besoin,
- le développement des actions éducatives permettant le bien-être des collégien-ne-s : chantier de la pause méridienne, soutien aux internats, développement du vélo-bureau...

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Projet éducatif départemental	Dépenses	5,427	5,133	5,073	4,851
	Recettes	0,099	0,013	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	17	12	3	2

Action 1 : Citoyenneté et autonomie des collégien-ne-s

Objectifs de l'action

Cette action vise à « éveiller l'esprit critique des adolescents, développer leur autonomie et favoriser leur émancipation individuelle » (axe I du PED).

Les objectifs opérationnels sont déclinés sur cinq thématiques :

- favoriser l'ouverture culturelle des collégien-ne-s, avec le programme Odyssée Jeunes, qui permet la réalisation de projets pédagogiques associés à des voyages scolaires,
- soutenir l'apprentissage de la citoyenneté mondiale, à travers différents dispositifs, notamment en renforçant l'implication des collégien-ne-s au sein des Conseils de Vie Collégienne,
- développer les enseignements artistiques et culturels, en particulier ceux qui permettent aux jeunes de s'approprier l'histoire du territoire,
- développer l'éducation aux médias et à l'information,
- former les collégien-ne-s à travers plusieurs dispositifs d'éducation au développement durable.

Pour 2020, les priorités seront les suivantes :

- concernant Odyssée Jeunes : il s'agira d'accompagner la mise en place et l'utilisation d'une nouvelle plateforme de dépôt des projets et de soutenir l'Education nationale dans son nouveau rôle d'instruction des bilans intermédiaires,
- concernant l'éducation à la citoyenneté : il faudra renforcer les partages et les échanges entre les Conseils de Vie Collégienne de plusieurs collèges et développer de nouveaux dispositifs d'éducation à la citoyenneté européenne (en lien avec le label CIED),
- concernant l'éducation aux médias : il importera de structurer une offre de service cohérente pour les établissements, très demandeurs de créations de médias adaptés ou de dispositifs de décryptage des fake news, ainsi que de proposer des actions cohérentes avec nos dispositifs de prévention sur les risques des écrans,
- concernant l'éducation au développement durable : la priorité sera de structurer une offre de service valorisant le développement de la culture scientifique, d'amplifier le développement des éco-collèges, de renforcer les synergies entre les établissements sur l'éducation au développement durable et de poursuivre la participation des établissements au plan de transition énergétique du Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Citoyenneté et autonomie des collégien-ne-s	Dépenses	0,682	0,613	0,540	0,624
	Recettes	0,034	-	-	-

Action 2 : Orientation des collégien·ne·s

Objectifs de l'action

Le deuxième axe du nouveau PED s'intitule « Explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir ». Il s'agit d'impliquer les jeunes dans une démarche d'exploration professionnelle via la découverte de soi, les rencontres et les expériences et ainsi contribuer à une orientation réussie en s'appuyant et coordonnant les différents partenaires actifs dans ce domaine.

Cet axe reprend plusieurs actions existantes du précédent PED :

- le site internet pour les stages de troisième (monstage3e.seine-saint-denis.fr),
- le partenariat avec les associations et les entreprises permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, numérique, métiers scientifiques et techniques, luxe, traitement de l'eau, industrie et savoir-faire, économie sociale et solidaire...),
- la prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération Wi-filles),
- la participation des parents à travers les forums de métiers,
- la mise en lumière des acteurs de la formation et de l'orientation du territoire auprès de la communauté éducative, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et de formations techniques,
- le développement du dispositif « Parcours école » destiné aux élèves de SEGPA coordonné par le Collectif pour l'Emploi.

En 2020, plusieurs pistes d'action sont en cours d'évolution :

- le renouvellement du dispositif Parcours de découverte des métiers pour les parcours autour de l'aérien (10 classes), du numérique (6 classes), des sciences et techniques (16 classes), de la mode et du luxe (3 classes), de l'industrie et du savoir-faire (3 classes), de l'agriculture et du recyclage (5 classes) et du traitement de l'eau (3 classes). Deux nouveaux parcours verront le jour en 2019/2020 : « Banque et Assurance » et « Transports en commun » pour 3 classes chacun ;
- la poursuite du partenariat avec l'association ICE (Insertion, Création Employabilité) pour des modules de découvertes des métiers scientifiques et techniques (passage de 12 à 16 classes, dont 50 % de classes de Segpa),
- le soutien et le partenariat formalisés auprès du Collectif pour l'emploi dans le cadre du « Parcours Ecole » destiné aux élèves de SEGPA (16 classes à la rentrée 2020),
- le développement des partenariats avec des acteurs du numérique intervenant sur le champ de l'orientation et de la découverte des métiers (Cap Digital),
- la mobilisation des établissements pour des événements phares autour des sciences et technologies (Savante Banlieue),
- le soutien aux manifestations type « Forum de l'orientation » sur le territoire,
- l'amélioration des fonctionnalités du site « monstage3ème » et la diversification des offres proposées ;
- le suivi des associations œuvrant dans le champ de l'orientation et de la prévention des déterminismes (FACE93...).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Orientation des collégien·ne·s	Dépenses	4,355	3,980	3,949	3,864
	Recettes	0,065	0,002		-

Action 3 : Prévention des violences et bien-être des collégien·ne·s

Objectifs de l'action

L'action dont il est question se rapporte à l'axe III du Projet Educatif Départemental intitulé « Soutenir un climat scolaire serein, pour des conditions optimales d'apprentissage et le bien-être des adolescents ». Cet axe se décline en deux programmes de politique publique :

- le dispositif d'Accueil des Collégien·ne·s Exclu·e·s « ACTE » et de lutte contre le décrochage scolaire,
- la mission de prévention de la violence à l'école.

L'objectif de cette action est de contribuer à l'amélioration des relations entre adultes et élèves et entre élèves ; en développant la persévérance scolaire.

En 2020, plusieurs actions seront prioritaires :

- mettre en œuvre un plan de lutte contre le harcèlement scolaire en lien avec l'Education Nationale en direction d'environ 10 collèges par an,
- créer et mettre en œuvre un programme éducatif visant à réduire les violences sexistes et la culture anti-scolaire qui mine le climat de certaines classes ou certains établissements,
- faire monter en compétence les dispositifs d'Accueil des collégien-ne-s temporairement exclus (ACTE) par un accompagnement dans la proximité, l'organisation de temps d'échange de pratiques et la mise en place de temps de formation,
- mettre en place des actions visant à prévenir les facteurs de risque en matière de décrochage scolaire (usages précoces, intensifs, abusifs des écrans, difficultés de communication entre adolescent-e-s, et entre adolescent-e-s et adultes),
- prévenir les dégradations volontaires dans les collèges, qui sont à la fois un symptôme et une cause d'un climat scolaire délétère, par la mise en place dans quelques établissements d'un plan expérimental d'embellissement des locaux associant tous les corps de la communauté éducative (direction, élèves, parents, ATTEE, vie scolaire, enseignant-e-s),
- mettre en place un plan de lutte contre les violences verbales dites ordinaires qui portent atteinte au climat scolaire et concourent à la banalisation des propos sexistes, racistes ou homophobes,
- développer et accompagner les actions éducatives inter-établissements et inter-territoires afin de lutter contre le phénomène d'affrontement entre adolescents,
- développer une offre de service départemental structurante pour le temps de la pause méridienne.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Prévention des violences et bien-être des collégien-ne-s	Dépenses	0,339	0,474	0,527	0,228
	Recettes	-	0,011		-

Action 4 : Engagement citoyen des jeunes

Objectifs de l'action

Les jeunes représentent 30% de la population de Seine-Saint-Denis et constituent un atout considérable pour le présent et l'avenir du territoire. Le dispositif « + citoyens 18-30 ans » a pour objectif de contribuer à l'implication des jeunes dans la vie de la cité.

Dans le cadre du dispositif « + citoyens 18-30 ans », le Département entend favoriser les initiatives des jeunes et soutenir leur volonté de réussir, de se construire et d'être citoyen.

Dans cette perspective, son intervention repose sur l'aide aux initiatives et projets des jeunes de Seine-Saint-Denis favorisant l'implication dans la vie locale, l'engagement et la citoyenneté dans les domaines culturels, sportifs, éducatifs, liés à la démocratie participative, au développement durable, et à l'exclusion des projets de mobilité internationale qui font l'objet d'autres modalités de financement. Les projets peuvent être portés par une association ou par un groupe de jeunes.

Depuis 2019, le dispositif « +citoyens 18-30 ans » a intégré la démarche mise en place au niveau départemental de l'« Appel à agir In Seine-Saint-Denis » regroupant l'ensemble des appels à projets proposés par le Département.

Plus largement, l'élaboration d'un schéma départemental de la jeunesse avec la DDCS et la CAF se poursuivent, ainsi que la structuration du Plan jeunesse départemental.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Engagement citoyen des jeunes	Dépenses	0,063	0,067	0,056	0,135
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Restauration scolaire

*Ce programme relève
de la Mission **Education et
jeunesse***

Ce programme comporte deux actions :

- Cuisines centrales et logistique liée aux locaux,
- Tarification sociale de la restauration.

Objectifs du programme

Depuis le transfert de la compétence restauration aux Départements (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès des collégien·ne·s à la restauration par la mise en place d'une grille tarifaire unique et subventionnée sur l'ensemble des collèges publics. Pour rappel, le service de la restauration et de l'éducation au goût a été créé le 1^{er} août 2014 pour permettre d'organiser le fonctionnement des 5 nouvelles cuisines centrales ouvertes en septembre 2014 dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI), cuisines s'ajoutant à celle ouverte en décembre 2012. L'année 2015 a vu la mise en place du projet de ce nouveau service et la stabilisation de son organisation avec les 6 cuisines centrales (Blanc-Mesnil, Bondy, Clichy-sous-Bois, Montreuil, Saint-Denis, Les Pavillons-sous-bois). Une septième cuisine centrale a ouvert à Pierrefitte-sur-Seine en septembre 2019. Ces cuisines sont entièrement gérées par le Département et livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, les cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5. Le nombre de collège est passé de 128 à 130 à la rentrée 2019, ce développement ayant été accompagné d'une augmentation du nombre d'offices (de 64 à 72), ce qui a eu pour effet de réduire le nombre des cuisines de production (de 52 à 49).

Une nouvelle grille tarifaire, destinée à mieux répartir le taux d'effort des familles, a été adoptée en juin 2018 et mise en œuvre à compter du premier janvier 2019.

La loi relative aux bio-déchets s'impose depuis le 1^{er} janvier 2016 aux activités de restauration scolaire du Département, avec des obligations de tri et de valorisation. En outre, la loi Egalim adoptée le 02 octobre 2018 fixe des objectifs en matière de restauration collective, en particulier sur les produits bio. Ces enjeux se situent au cœur des priorités départementales tant en matière de transition écologique que de qualité nutritionnelle des repas servis.

Le programme **restauration scolaire** repose sur des enjeux importants en termes de contenu éducatif, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- augmenter la fréquentation de la restauration scolaire : de moins de 25 % en 2004, elle se situe actuellement à 49 %. L'objectif est d'augmenter encore ce taux dans les années à venir, à la fois par une politique tarifaire adaptée et par un travail sur la qualité de la pause méridienne ;
- améliorer la qualité des plats proposés aux collégien·ne·s, tant dans leur provenance, leur qualité nutritionnelle, et les techniques de préparation ;
- améliorer les conditions d'accueil des collégien·ne·s et les conditions de travail des agent·e·s techniques au sein des collèges et des cuisines centrales,
- construire une politique d'éducation au goût,
- conduire une politique de bio-déchets (réduction du gaspillage alimentaire, tri et valorisation, conformément à la nouvelle réglementation),
- augmenter la part des produits alimentaires biologiques, d'agriculture raisonnée et locaux, conformément à la loi « Egalim » du 30 octobre 2018 ; actuellement, sur chaque plateau de repas du déjeuner est proposé un produit bio. Un repas végétarien est également proposé chaque semaine ;
- établir des procédures pour des achats responsables suite au renouvellement des marchés alimentaires, qui font une place plus importante aux produits issus de l'agriculture raisonnée et biologique,
- référencer les fournisseurs en circuit court pour des produits alimentaires locaux.

Pour contribuer à atteindre ces objectifs, une étude sur le paysage de la restauration, dont la première phase s'est déroulée au printemps 2018, a été engagée. Les objectifs de cette étude sont d'améliorer la qualité de la prestation de service, d'optimiser la production des repas sur les sept cuisines centrales et de répondre aux enjeux alimentaires et environnementaux de la loi Egalim pour 2025. Une restitution de l'étude a eu lieu courant juin 2018 et la seconde phase est actuellement en cours. Elle doit permettre de définir une politique de restauration durable et de qualité renouvelée et de préparer les ajustements d'organisation qui pourront être présentés au Comité technique au premier semestre 2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Restauration scolaire	Dépenses	13,157	11,429	10,382	10,550
	Recettes	10,302	8,361	7,015	7,455

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Restauration scolaire	Dépenses	0,121	0,123	0,200	0,150

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	88	7	14	67

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Augmenter la fréquentation de la restauration scolaire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de demi-pensionnaire	cible	48,5 %	49 %	49,5 %	50 %	
	réalisé	48,5 % (soit 35 342)	49,1 % (soit 36 315)	49,0 % (soit 37 232)		
<u>Commentaire :</u> L'objectif départemental est de poursuivre l'augmentation de la fréquentation de la restauration.						

Objectif		Augmenter le nombre de repas fabriqués en cuisines centrales				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de repas produits par les cuisines centrales (par an)	cible	1 668 304	1 768 689	1 820 629	1 942 998	2 200 000
	réalisé	1 768 689	1 820 629	1 942 998		
<u>Commentaire :</u> L'objectif est d'augmenter la production des cuisines centrales, afin de faire baisser les coûts unitaires de production.						

Objectif		Poursuivre l'installation des tables de tri				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de tables de tri installées (stock total)	cible				52	91
	réalisé				52	
<u>Commentaire :</u> Il s'agit d'installer les tables de tri ergonomiques et conventionnelles, jusqu'en 2021 (programme subventionné par le Syctom).						

Action 1 : Cuisines centrales et logistique liée aux locaux

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette sont :

- d'améliorer la qualité des plats fabriqués et proposés aux collégien-ne-s,
- d'améliorer les conditions de travail des agent-e-s au sein des cuisines centrales,
- d'optimiser la production du nombre de repas par cuisine centrale,
- d'harmoniser les pratiques de fabrication des repas et la qualité de la prestation qui est offerte chaque jour.

Depuis 2014, le fonctionnement général des cuisines centrales a été centralisé et la gestion technique et financière est opérée par le service de la restauration, plus précisément par le bureau des cuisines centrales. Il suit et accompagne les 74 agents chargés de la production des repas en cuisines centrales.

Pour 2020, les priorités seront les suivantes :

- la poursuite de l'augmentation de la production des repas dans les 7 cuisines centrales, avec un objectif de 3 000 repas par jour en moyenne,
- la mise en œuvre du programme pluriannuel 2018-2020 d'installation des tables de tri, d'après un prototype réalisé en interne, en lien avec les 4 Etablissements publics territoriaux (EPT), et en bénéficiant de financements du Syctom. En complément, un groupe de 6 formateurs internes a été créé pour intervenir dans les collèges sur cette thématique,
- la mise en œuvre des préconisations issues de la deuxième phase de l'étude sur le paysage de la restauration (programme-type, méthodologie de maintenance, optimisation du fonctionnement, besoins en ressources humaines et organisation du travail, alternatives à l'utilisation des contenants en plastique...),
- la poursuite des efforts en matière d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques physiques (formation aux gestes et postures, dotations de vêtements de travail, équipements, ergonomie des postes de travail...).

Moyens de l'action

A partir de 2018, une distinction est opérée entre les deux actions « Cuisines centrales » et « Tarification sociale ».

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Cuisines centrales	Dépenses	13,157	3,618	5,071	5,060
	Recettes	10,302	4,597	4,597	5,250

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Cuisines centrales	Dépenses	0,121	0,123	0,200	0,150

Action 2 : Tarification sociale de la restauration

Objectifs de l'action

La nouvelle tarification adoptée en juin 2018 tient davantage compte des capacités financières des familles, et s'applique de façon homogène pour l'ensemble des commensaux. Cette nouvelle tarification vise à rendre plus homogène le taux d'effort, par la modification du nombre de tranches qui évolue de 11 à 14.

La collaboration avec les gestionnaires des établissements sera renforcée en 2020 afin d'assurer une gestion optimale des dépenses et recettes liées à la restauration. Par ailleurs, un suivi des dépenses des internats (5 en 2020) doit permettre de mieux ajuster la grille tarifaire pour les internes.

L'un des objectif 2020 sera la poursuite du travail de mise en cohérence de l'aide à la demi-pension avec les dotations de fonctionnement des collèges afin d'améliorer le pilotage financier et de continuer à développer le dialogue de gestion avec les établissements.

Il s'agira également de mesurer les impacts sur la fréquentation de la nouvelle tarification adoptée en 2018.

Moyens de l'action

A partir de 2018, une distinction est opérée entre les deux actions « Cuisines centrales » et « Tarification sociale ».

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Tarification sociale	Dépenses	-	7,811	5,310	5,490
	Recettes	-	3,764	2,015	2,204

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Patrimoine culturel

Programme

Archives

Programme : Culture

*Ce programme relève
de la Mission
Culture, patrimoine, archives.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Structuration d'une offre artistique et culturelle durable,
- Développement des publics et renforcement de l'action culturelle,
- Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur,
- Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

Objectifs du programme

Les deux principaux objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- être acteur de la recomposition de l'écosystème artistique et culturel fragilisé et en mutation, pour permettre au Département de jouer un rôle d'ensemblier, d'anticiper et d'être un acteur des transformations en cours en s'appuyant sur une vision prospective,
- accompagner les parcours artistiques et culturels des habitants tout au long de leur vie, en s'appuyant sur une stratégie qui vise à décloisonner et à mieux articuler les dispositifs départementaux entre eux et avec les actions conduites par les partenaires, en direction des différents publics. Il s'agit ainsi, au travers de modalités nouvelles, de développer des approches territorialisées (voire contractualisées), en lien avec les autres directions (DEJ et pôle Solidarité principalement), les communes et EPT, afin de construire des démarches adaptées aux contextes locaux, qui recherchent des synergies entre les modes d'intervention, pour se déployer et faire le lien entre les différents temps et lieux de vie des usagers du Département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Culture	Dépenses	18,410	18,204	17,907	17,554
	Recettes	0,054	0,054	0,065	0,069

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Culture	Dépenses	1,199	1,023	1,043	1,191
	Recettes	-	-	-	0,521

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 31 décembre 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	54	37	14	3

Ces effectifs prennent en compte la direction et le Service des ressources transversales en plus du Service Culture art et territoire

Action 1 : Structuration d'une offre artistique et culturelle durable

Objectifs de l'action

L'action répond à six objectifs stratégiques, les paragraphes suivants présentent chacun d'entre eux et précise ses déclinaisons opérationnelles pour 2020.

Le premier objectif est de réaffirmer l'engagement du Département en direction des secteurs en recomposition : musiques actuelles, danses urbaines, arts visuels et arts du cirque

Concernant les **musiques actuelles**, un plan départemental est prévu, structuré autour des actions suivantes :

- consolidation d'acteurs aux projets fortement connectés aux orientations de la politique culturelle départementale, notamment *Africolor* et *Musiques de la Boulangère*,
- préservation du soutien à des acteurs dont les projets sont inscrits dans des dynamiques fortes : *Villes des musiques du monde* et son projet en développement au Fort d'Aubervilliers, et le *MAAD93* qui développe ses actions itinérantes,
- soutien à de nouveaux projets dans le domaine des musiques actuelles : *Surnatural Orchestra* au titre des compagnies départementales, *Instants chavirés*, initiatives construites en concertation avec le *MAAD93* sur des esthétiques fragilisées, ou dans des territoires moins pourvus en équipements de référence pour les musiques actuelles,
- poursuite du soutien à *Séquenza 9,3* pour ses actions autour de l'Olympiade culturelle ou de Cap'amateurs.

Concernant les **danses urbaines**, la break dance fera son entrée aux JOP de Paris 2024 en tant que discipline olympique. Considérant que la Seine-Saint-Denis, berceau des danses hip-hop en France, ne peut rester éloignée des enjeux liés à cette esthétique, des discussions ont été nouées avec plusieurs structures pour essayer de faire émerger une nouvelle tête de réseau en capacité d'accompagner les dynamiques et initiatives du territoire, des pratiques amateurs jusqu'à l'émergence artistique et la diffusion. Un projet convaincant a pu être présenté par l'association *Garde-robe*, née à *Mains d'œuvre*, qui se trouve par son activité au centre des recompositions en cours dans ce champ chorégraphique.

Dans le domaine des **arts du cirque**, la DRAC a souhaité engager la réalisation d'un schéma régional d'orientation et de développement (SODAC) dont les premiers travaux font apparaître l'intérêt de travailler à une mise en réseau des acteurs du nord-est francilien autour d'enjeux partagés (formation, diffusion, accompagnement des pratiques amateurs, espaces de travail...). Afin de ne pas fragiliser ces acteurs au moment où cette réflexion va s'ouvrir à l'échelle de la Seine-Saint-Denis autour de la démarche Cap'amateurs, il est prévu de poursuivre le soutien accordé à *l'ENACR*, *l'Académie Fratellini*, *Houdremont* et *La Maison des jonglages*.

En ce qui concerne les **arts visuels**, des recompositions importantes vont découler de l'implantation d'opérateurs de niveau national (*CNAP* à Pantin, *Galerie Ygrex* de l'ENSPAC à Aubervilliers) ou régional (réserves du *FRAC* à Romainville), voire d'acteurs privés (Fondation *FIMINCO* à Romainville), sur la première couronne. Dans ce contexte, il convient de pouvoir tisser des alliances entre ces nouveaux acteurs et les partenaires soutenus de longue date dans le champ des arts visuels. Aussi, les soutiens suivants sont prévus : *La Galerie* à Noisy-le-Sec, *CNEAI* à Pantin, équipements de proximité que sont *La Capsule* au Bourget et *La Maison Pop'* à Montreuil, *Laboratoires* d'Aubervilliers, *Synesthésie* pour encourager le projet autour de sa nouvelle localisation.

Le second objectif est de réaffirmer le soutien aux équipements structurants. La Seine-Saint-Denis se caractérise par une densité de lieux labellisés unique aux échelles francilienne et nationale, héritage vivant de l'ambition portée depuis des décennies par les acteurs publics de ce territoire. Plusieurs de ces acteurs (*MC93*, *NTM*, *TGP*, *TCA*, *TLA*, *Espace 1789*, *Houdremont-Maison des jonglages*) se sont mobilisés depuis plus d'un an maintenant autour d'une initiative commune dans le cadre de l'Olympiade culturelle (OC) de Paris 2024. Intitulé « *La beauté du geste* », ce regroupement d'acteurs nourrit un dialogue fécond et stratégique avec le Département. Si cette initiative témoigne de la volonté de ces partenaires de déployer de nouvelles actions qui contribueront à réinventer ou à actualiser leur projet, elle générera aussi de nouveaux besoins. D'autres acteurs structurants, notamment les festivals départementaux comme les *RCI* ou *Banlieues bleues*, ont vocation à participer à cette dynamique.

Aussi est-il prévu de poursuivre le soutien à ces partenaires structurants du territoire pour ne pas pénaliser une dynamique qui devra ensuite être accompagnée par le COJO.

Le soutien au *Triton* sera également poursuivi.

Concernant l'objectif de soutenir des lieux qui réinventent le lien au territoire et aux habitants, et ne pas impacter les lieux économiquement fragiles, il est donc prévu de :

- poursuivre le soutien aux scènes conventionnées du territoire (TLA, Espace 1789),
- soutenir le Théâtre de la Poudrerie à Sevran via ses résidences,
- être vigilant quant au devenir de Mains d'œuvres qui, dans un autre registre, a su tisser un lien fort entre accueil d'artistes du territoire et actions locales. Si la question de la pérennité de son implantation est posée à court terme, il apparaît nécessaire que la structure puisse bénéficier des moyens de poursuivre son activité, fortement génératrice d'emplois, y compris sur un autre site en Seine-Saint-Denis,
- accompagner pour la première fois le 6B qui œuvre dans une philosophie proche de celle de Mains d'œuvres, et a su faire évoluer son action au niveau local de manière encourageante au cours de la dernière année,
- contribuer à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Maison des Métallos auquel le Département a adhéré en 2019, afin de travailler au développement d'actions au croisement entre art, culture et monde du travail.
- soutenir le Studio théâtre et le centre Paul Eluard à Stains.

Des décisions appuyées sur des situations locales sont également prévues comme le soutien à la compagnie Public chéri-Théâtre de l'échangeur (appui à la reprise de l'ensemble des locaux du site pour le développement d'un nouveau projet), ou encore le soutien au cinéma l'Écran à Saint-Denis (encouragement d'un projet qui prend en compte les évolutions souhaitées par le Département en termes de rayonnement et de publics).

Concernant l'objectif Affirmer la capacité du Département à être porteur de projets et à conduire des expérimentations autour d'ambitions fortes il va s'agir, au-delà des partenaires soutenus, que le Département porte lui-même des projets importants. Aussi est-il prévu de :

- maintenir le soutien aux associations du projet Image (Cinémas 93, Périphérie, Citoyenneté jeunesse) ainsi qu'à Côté court pour encourager l'association vis-à-vis du projet. À l'heure de la mise en œuvre des actions du programme de préfiguration, il s'agira par ailleurs de flécher un certain nombre de dispositifs départementaux pour les actions prévues,
- créer une enveloppe dédiée au soutien de projets expérimentaux, qui devra permettre notamment de soutenir des projets au croisement de l'art et du sport, ou encore d'envisager d'accompagner un projet de cinéma en réseau jeune public à l'échelle départementale.

Le cinquième objectif consiste à réaffirmer la volonté du Département d'appuyer son action sur un dispositif d'aides aux résidences dans l'ensemble des disciplines, en repensant les modalités. Véritable marqueur de la politique culturelle départementale, l'aide aux résidences artistiques articule intrinsèquement dans ses modalités, le soutien à un projet de création et sa mise en dialogue avec le territoire et ses habitants. Il est prévu de maintenir le soutien dans les disciplines les plus fragiles (arts visuels), voire de le renforcer dans le domaine de la littérature et du livre, notamment pour aborder de nouveaux enjeux autour des langues.

Ce dispositif devra faire l'objet d'une réflexion globale et approfondie pour réexaminer la pertinence de ses modalités, au regard des évolutions du contexte territorial et de l'affirmation d'objectifs départementaux autour des droits culturels. Ainsi, la charte départementale pourrait faire l'objet d'une révision, et la répartition des résidences pourrait se prêter également à de nouvelles hypothèses, accompagnées par un travail de valorisation.

Enfin, concernant l'objectif Apporter des réponses sur la capacité du Département à faire face aux défis des investissements structurants en matière artistique et culturelle, l'action départementale se décomposera comme suit :

- poursuite des opérations engagées de longue date au profit du cinéma Le Trianon et du TGP,
- Dynamo Bis, première opération d'ampleur menée par le Département depuis la fin des travaux de la MC93, qui porte sur un bâtiment départemental,
- soutien à des projets portés par des partenaires permettant de renouveler leur action, telle la construction d'un mur d'escalade mobile au NTM, ou l'acquisition de matériel vidéo et pédagogique par les associations du PI.
- la conduite en 2020 d'une étude prospective des besoins d'investissement sur le territoire en matière d'équipements artistiques et culturels - notamment dans le domaine des arts du cirque (ENACR, Fratellini) - nécessitera quant à elle une action croisée avec la DRAC voire la Région.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	12,305	12,208	11,862	11,831
	Recettes	0,054	0,054	0,053	0,069

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	1,149	0,973	1,043	1,141
	Recettes	-	-	-	0,521

Action 2 : Développement des publics et renforcement de l'action culturelle

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

Refondre l'action du Département en matière de livre et de lecture publique pour être au plus près des enjeux du territoire, il prévu que la priorité soit mise sur :

- le développement de deux contrats territoires lecture (CTL), en synergie avec l'action de la DRAC : l'un à l'échelle d'Est Ensemble, et l'autre à l'échelle de zones où les dynamiques locales de structuration du réseau de lecture publique ne sont pas assez fortes (Terres d'envol, Grand Paris-Grand Est), et pourraient être portées directement par le Département,
- la mobilisation accrue des deux acteurs structurants implantés dans le département : le CPLJ et Bibliothèques en Seine-Saint-Denis, autour de l'inclusion sociale et de l'émancipation (personnes âgées, mineurs non accompagnés, jeunes de l'ASE...) mais aussi des JOP, notamment dans le cadre des grands événements qu'ils portent comme le Salon du livre et de la presse Jeunesse et le Parc d'attractions littéraires ou le festival Hors Limites. Un meilleur lien avec les initiatives départementales comme Lire au Parc sera également recherché.

Réaffirmer l'engagement en direction de la petite enfance et du jeune public, et développer des approches innovantes.

La Seine-Saint-Denis a été pionnière en matière d'éveil artistique et culturel du jeune enfant (parcours d'artistes *Hisse-et-Oh* dans les crèches départementales, les sessions de formation des professionnels de la petite enfance aux enjeux du livre, soutien à l'association *1-9-3 Soleil*...). Afin de consolider ces actions emblématiques, inscrites dans l'action plus globale de la collectivité, il est prévu de :

- engager une dynamique territoriale sous la forme d'une convention locale d'éveil artistique du jeune enfant, en lien avec la DRAC. Ce type de contractualisation permet de mettre en synergie les différents acteurs, d'avoir une approche territorialisée en phase avec le diagnostic des besoins et attentes, mais aussi de fixer des objectifs prioritaires partagés,
- soutenir davantage l'innovation dans ce domaine, notamment dans le croisement art/culture/nature. Le récent rapport du ministère de la Culture dédié à la petite enfance met l'accent sur l'importance de la nature dans l'éveil artistique et culturel s'appuyant notamment sur l'expertise d'un acteur séquano-dionysien, la compagnie Praxinoscope, qui sera soutenue (avec cofinancement DNPB) pour le développement de son action au parc de La Poudrerie dans le cadre d'une implantation pérenne.

Au-delà de la seule petite enfance, le jeune public plus largement est également une priorité d'action pour le Département afin que des œuvres et des actions culturelles adaptées lui soient destinées, et que l'ouverture culturelle et l'expérience de l'art soient favorisées. Pour ce faire, la mise en réseau des acteurs culturels, la mobilisation des partenaires clés du Département en la matière, et l'appui sur des dispositifs nationaux emblématiques sont les pistes à privilégier. Il est ainsi prévu de :

- accompagner la mise en réseau des structures du spectacle vivant autour du Théâtre des bergeries, à la commande d'une œuvre à un auteur, à Courte Échelle, centre de ressources sur création et petite enfance,
- créer un festival en réseau autour du cinéma jeune public selon la même logique,
- continuer à soutenir le projet DEMOS porté par la Philharmonie pour cette approche solidaire de la musique classique,
- poursuivre le soutien aux acteurs au titre du développement des publics et de l'action culturelle : Chroma et F93,
- revaloriser le soutien apporté à Divertimento, pour tenir compte du caractère emblématique de son action, et instaurer un comité de suivi régulier avec l'association.

Porter une ambition nouvelle autour du lien entre culture et inclusion sociale. Puissant vecteur de lien social, la culture concourt à la mise en œuvre de valeurs fondamentales : respect et compréhension de l'autre, reconnaissance de la diversité, égalité femmes-hommes, égal accès aux droits fondamentaux... Elle contribue à lutter contre les inégalités sociales, les inégalités territoriales et les discriminations. Les structures culturelles seront invitées, dans le cadre des conventions qui les lient au Département, à mieux prendre en compte des usagers dans leur diversité. Dans ce cadre, il est prévu de :

- faire évoluer le fonctionnement de « Figure Libre » (projets artistiques avec les structures sociales départementales) pour proposer trois niveaux à la démarche et pour mieux adapter les projets à l'expérience des structures sociales et à leurs capacités différentes à monter des projets culturels. La démarche sera concertée avec les directions du pôle Solidarité,
- prévoir un programme de rencontres régulières et d'actions de formation entre les partenaires de la politique culturelle et les structures sociales situées à proximité pour permettre le développement de projets partagés.

L'association Cultures du Cœur sera mobilisée pour l'accompagnement et sur l'organisation de rencontres territorialisées Art et Handicap prévues en 2020, comme suite à la première rencontre départementale de décembre 2018 à la MC93. Ces rencontres s'appuieront sur la mise en place de « laboratoires territoriaux de projets » entre structures culturelles et structures médico-sociales,

- fléchir plusieurs projets soutenus dans le cadre de dispositifs de droit commun (résidences, par exemple) vers des publics en situation spécifique, comme les mineurs non accompagnés,
- contribuer à l'effort en matière d'éducation aux patrimoines, notamment pour les publics relevant de structures du champ social (avec une contribution portée par le service du patrimoine culturel).
- favoriser une meilleure interconnaissance en interne des politiques et dispositifs de chacune des directions et mieux associer les directions du pôle Solidarité aux renouvellements des conventions et au suivi des partenaires de la politique culturelle, afin d'identifier dans l'activité de ces derniers les opportunités ouvertes pour impliquer les usagers du Département (participation à des résidences, programme d'accompagnement dans les festivals...).

Capitaliser sur les premières expérimentations conduites pour construire un plan de diffusion et de médiation ambitieux autour de la collection départementale d'art contemporain. Il s'agira de développer la valorisation et le rayonnement de la Collection grâce à des projets de diffusion plus nombreux, mais aussi à des outils de médiation plus opérants.

Les orientations pour 2020 seraient ainsi de :

- différencier les formats d'expositions, accepter davantage de prêts pour multiplier les monstrosités d'œuvre,
- s'appuyer sur la première année d'expérience d'« Œuvres en résidences » dans les collèges pour impliquer plus d'établissements, mais aussi pour élargir les établissements impliqués aux structures du champ social ou sportif, en sollicitant professionnels et usagers pour le choix des œuvres, la conception des installations et les modalités de médiation.

Dans cette logique, les crédits dédiés au 1 % seraient maintenus et les actions de médiation autour des œuvres ainsi créées, favorisées.

Par ailleurs, en matière d'investissement, il est prévu de construire un volet d'acquisitions ambitieux d'œuvres de formats diversifiés, autour de la thématique Art et sport, à l'occasion de l'année de lancement de l'Olympiade culturelle.

Porter une ambition culturelle forte autour des JOP. 2020 sera l'année de lancement de l'Olympiade culturelle pour Paris 2024, dont l'objectif partagé avec Paris et les quatre EPT du département est l'appropriation et l'adhésion des habitants aux Jeux olympiques et paralympiques à venir. Dépassant l'aspect événementiel, il s'agit dessiner l'héritage d'une olympiade et d'une « paralympiade » inclusives et émancipatrices, autour de la notion de droits culturels.

Après le travail d'influence mené par le Département auprès des différents acteurs ces dernières années, et la mise en place en cours d'une gouvernance dédiée qui va permettre la mise en réseau des acteurs, il s'agira de pouvoir répondre, aux côtés du COJO, à la forte mobilisation des acteurs artistiques et culturels du territoire.

Afin de garantir la cohérence des actions conduites, l'accent a été mis autour de la notion de récit, qui doit permettre de définir des objectifs partagés. En accord avec la DEJOP, les actions soutenues en 2020 ont donc été regroupées autour de quatre enjeux d'un récit qui visent à raconter la singularité du territoire, au moment où la Seine-Saint-Denis accueillera le monde :

- Enjeu 1 : Raconter la Seine Saint Denis comme territoire de pratiques et de création,
- Enjeu 2 : Raconter les paysages insolites et en mutation de la Seine Saint Denis,
- Enjeu 3 : Raconter la diversité des patrimoines matériels et immatériels de la Seine-Saint-Denis,
- Enjeu 4 : Raconter un territoire qui associe ses habitants à la construction de son avenir.

Il s'agit de soutenir à travers la DEJOP les projets portés par le collectif « *La beauté du geste* » (enjeu 1), et donner à voir l'entrée dans une phase de mise en œuvre effective de l'Olympiade culturelle. Grâce à ce soutien renforcé, l'enjeu des langues pourra également être travaillé en relation notamment avec les médiathèques du territoire (enjeu 3). Les actions déjà conduites dans les parcs départementaux pourront en outre trouver une nouvelle ampleur, à travers des projets artistiques qui viendront « habiter », à tour de rôle, un parc pendant un an, pour valoriser la place de la nature en Seine-Saint-Denis (enjeu 2).

Les contributions de la DCPSL devront permettre de poursuivre les actions lancées en 2019, notamment autour de *Généralisations amateurs* ou de l'éducation aux patrimoines.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépenses	3,361	3,355	3,324	3,159

Action 3 : Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- réaffirmer l'exemplarité de l'action du Département en matière d'éducation artistique et culturelle dans les collèges,
- s'appuyer sur le déploiement de la démarche *Cap'amateurs* dans ses différents volets pour porter la mise en œuvre d'une logique de parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.

Concernant l'objectif de Réaffirmer l'exemplarité de l'action du Département en matière d'éducation artistique et culturelle dans les collèges, il s'agit de s'appuyer sur la priorité donnée à l'éducation artistique et culturelle, la collectivité s'est très tôt illustrée dans ce domaine, avec la mise en œuvre de dispositifs innovants et propres à impliquer chaque année plus de 7 000 collégiens du territoire. Le Département défend l'exemplarité de son action dans les collèges tout en réinventant ses modalités d'intervention, pour tenir compte du bilan de dix années d'actions qui ont dessiné des pistes d'évolution souhaitables.

Afin de maintenir le niveau d'intervention en matière de projets et d'établissements bénéficiant du soutien départemental, il est prévu de réaffirmer le rôle pivot de la culture et l'art au collège (CAC) mais d'en faire évoluer certaines modalités :

- maintenir l'effort sur les parcours CAC, tout en laissant ouverte la possibilité de mobiliser des parcours en dehors de l'appel à projet pour travailler à des démarches innovantes (actions pluriannuelles, inter-établissements, inter-temps...) en faveur du parcours des usagers,
- maintenir le nombre de résidences IN SITU et faire évoluer leur construction dans une logique de stratégie usagers, en partant davantage des besoins identifiés des établissements et des envies exprimées par les équipes éducatives,
- confier aux associations du Projet Image la mise en œuvre des résidences de journalistes et des Projets d'Éducation au Regard (PER) dans le cadre du programme de préfiguration du Projet Image et de son volet d'éducation aux médias et aux images, qui doit permettre de donner plus de cohérence et une nouvelle envergure à ces actions,
- flécher certains dispositifs vers les priorités départementales : un PER dédié à la street art avenue, et un autre à la fresque « 17 ensemble », tout en favorisant les actions de médiation autour de ces projets vers des collèges du territoire.

Concernant l'objectif de s'appuyer sur le déploiement de la démarche Cap'amateurs dans ses différents volets pour porter la mise en œuvre d'une logique de parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, la redéfinition du schéma départemental des enseignements artistiques et son élargissement vers un schéma territorial des pratiques et parcours artistiques et culturels adoptée à l'unanimité en 2019, va reconfigurer un pan de la politique culturelle départementale autour d'une approche centrée sur les habitants, afin de favoriser leurs pratiques tout au long de leur vie. Cap'amateurs porte également l'ambition de mettre en cohérence les actions, de la sensibilisation à la pré-professionnalisation, à l'échelle d'un territoire communal ou intercommunal, ou à l'échelle de secteurs disciplinaires, parfois sous-représentés dans le précédent schéma.

Pour conforter cette dynamique engagée en 2019, il est prévu de :

- développer en 2020 le nombre de Cappa-Cités mis en œuvre et à mettre en route des Cap'acteurs autour d'enjeux identifiés (musiques du monde, arts du cirque, danses urbaines). Ces nouvelles formes de contrats territoriaux de développement des pratiques amateurs mobilisent des dispositifs du Département, de la DRAC et des communes, sur une période de trois à cinq ans, en vue de construire un effort concerté de structuration des parcours artistiques,
- renforcer CAP'Transition,
- maintenir le soutien à POP'ART, volet « Ressources » de ce nouveau schéma.

La mise en place de ces nouveaux modes d'intervention s'appuyant sur un réseau de partenaires, associations ou établissements d'enseignements artistiques jouant un rôle structurant dans le développement des pratiques en amateurs, il est prévu de maintenir le soutien à *CRR*, *Pôle Sup 93*, *Créa* et *Densité 93*.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques amateurs	Dépenses	2,170	2,233	2,312	2,174
	Recettes	-	-	0,012	-

Action 4 : Développement de la coopération culturelle des territoires

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de maintenir l'effort de coopération du Département avec les communes et les territoires, tout en jouant un rôle proactif d'animation territoriale autour de projets structurants.

Le contexte global des mutations du territoire (Grand Paris, réorganisation territoriale impulsée par la loi NOTRe, transfert hétérogène de certaines compétences aux EPT), associé aux tensions budgétaires de tous les niveaux de collectivités, oblige à réinterroger la manière de « fabriquer » la coopération culturelle.

La restructuration dès 2015, de cette politique contractuelle au sein de la collectivité s'est attachée à la définition de cinq chantiers stratégiques (art et culture dans l'espace public, parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, culture et société, valorisation et médiation patrimoniales, arts et sport) qui ont permis de rationaliser le dialogue avec les communes et EPT autour d'enjeux structurants. Néanmoins, le nouveau schéma Cap'amateurs adopté en 2019 nécessitera de questionner le chantier stratégique consacré à l'éducation artistique et culturelle. En outre, le Département cherchera davantage à impulser des innovations.

Il est prévu de :

- maintenir l'enveloppe de coopération destinée aux collectivités, en renouvelant les conventions à travers un avenant annuel, propre à stabiliser les relations avec les communes,
- soutenir des organismes de droit privé.

L'année 2020 pourrait ainsi être dédiée à l'engagement d'une réflexion sur le devenir de la coopération, après cinq ans de mise en œuvre du format actuel, en s'attachant à interroger l'équité territoriale des interventions, les possibilités de contractualiser avec des communes qui n'ont jamais fait l'objet de convention, la bonne articulation entre les différents modes de conventionnement, ou encore les secteurs d'innovation où le Département serait le plus pertinent.

Enfin, pour jouer plus avant son rôle d'ensemblier, le Département pourrait, en 2020, renforcer la collaboration entre plusieurs communes autour de projets structurants comme l'Olympiade culturelle, le Projet Image, ou encore l'action artistique et culturelle des parcs départementaux, en expérimentant pour cela la mise en place de comités de programmation permettant d'optimiser les propositions faites aux usagers, forte du concours des communes environnantes.

Au-delà du département, le conventionnement mis en place avec la Ville de Paris doit permettre d'enrichir la dimension culturelle de la dynamique métropolitaine. Signée sur la période 2018-20, cette convention se structure autour de cinq axes, dont la culture. L'objectif, dans le secteur culturel, est de « renforcer la culture et le patrimoine comme moteurs de l'émancipation des habitants et de l'attractivité des deux territoires ».

Par ailleurs, l'entrée du Département dans la gouvernance de quelques établissements de la Ville de Paris (*Maison des métaux*, *Théâtre de la marionnette*), ou la mise en place de projets ciblés avec certains d'entre eux (*Maison des pratiques artistiques en amateur*), doivent concourir à décliner cette coopération dans des projets au bénéfice du territoire. Enfin, les Ateliers Médecis représentent également un enjeu de coopération, et seront à ce titre soutenus.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,574	0,407	0,410	0,390

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,050	0,050	-	0,050

Programme : Patrimoine culturel

*Ce programme relève
de la Mission
Culture, patrimoine, archives.*

Ce programme comporte trois actions :

- Recherches archéologiques et patrimoniales,
- Consolidation et transmission des savoirs,
- Structuration des partenaires.

Objectifs du programme

Ce programme a pour ambition de contribuer à la connaissance, à la préservation et à la valorisation du patrimoine archéologique et architectural de la Seine-Saint-Denis, en respectant sa spécificité et sa dimension locale, tout en l'insérant dans le patrimoine régional et national. Il est conduit en étroite partenariat avec les autres acteurs de ce champ de compétence. Il participe aux politiques d'attractivité territoriale mises en œuvre par le Département et contribue à faire évoluer les représentations du territoire. Il a enfin une dimension inclusive en suscitant la participation des habitants et des usagers du territoire aux démarches de recherche, de valorisation, de médiation et de création.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mener des recherches ciblées sur le territoire afin de contribuer à un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental ;
- consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à ses habitants et aux autres publics ;
- structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de développer le potentiel de la politique patrimoniale du Département.

Pour 2020, les objectifs opérationnels du programme sont les suivants :

- étudier une alternative à l'installation du pôle archéologique de la Haute-Île dans l'ancienne ferme de Ville-Evrard, notamment par l'extension des locaux situés à Epinay ;
- lancer les premières opérations d'archéologie préventive en vue des travaux d'aménagement réalisés sur le territoire dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024, en particulier à Marville ;
- poursuivre la structuration de nouveaux objets de valorisation dans le cadre de la déclinaison du projet de direction de la DCPSL : consolider l'offre de valorisation de l'archéosite de la Haute-Île dans une perspective de diversification des publics et dans un cadre partenarial élargi ; poursuivre l'élargissement et la diversification de l'offre patrimoniale dans le cadre des Journées nationales de l'archéologie (JNA) et des Journées européennes du patrimoine (JEP) incluse dans une programmation « De Visu » revisitée, travail spécifique autour du patrimoine, etc. ;
- optimiser la structuration des données patrimoniales dans la perspective de l'enrichissement de la nouvelle version de l'atlas en ligne du patrimoine et de leur intégration à de nouveaux outils de gestion métier ; statuer avec la DINSI sur les évolutions possibles du SI patrimoine ;
- poursuivre l'expérimentation de parcours d'éducation au patrimoine (parcours d'éducation à la ville, projet d'architecture éphémère d'Olivier Grossetête à La Poudrerie, résidences de photographe à Pierrefitte-sur-Seine et de journaliste au stade de La Motte, parcours CAC patrimoine et sport dans le cadre des actions JOP 2024, etc.).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Patrimoine culturel	Dépenses	0,560	0,583	0,652	0,639
	Recettes	0,205	0,205	0,032	0,059

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Patrimoine culturel	Dépenses	0,615	0,100	0,092	0,125
	Recettes	-	-	-	0,172

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	27	21	4	2

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Valoriser le patrimoine contemporain départemental et requalifier les représentations du territoire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de participants à la programmation « De Visu » et aux opérations conduites dans le cadre des JEP	cible	2 000	2 000	1 000	1 000	700
	réalisé	1 700	750	700	700	
<u>Commentaire</u> : en 2019, « De Visu » a fêté les dix ans de la manifestation en mettant en valeur des parcours dédiés à l'archéologie et une proposition de jeu de piste participatif avec des collégiens aux Lilas a été expérimenté. Du bilan de cette expérience, et du dialogue avec le comité départemental du tourisme naîtront de nouvelles propositions d'actions de valorisation pour 2020. De nouvelles formes, ludiques, éducatives, attractives, de valorisation du patrimoine contemporain sont attendues. Le but étant également de diversifier les formes de fréquentation, quantitativement et qualitativement, notamment en direction du public du champ social.						

Objectif		Valoriser le patrimoine archéologique du territoire et participer d'une logique de culture scientifique et technique				
		2016	2017	2018	2019	2020
Fréquentation de l'archéosite	cible	7 000	8 000	5 000	5 000	5 000
	réalisé	4 500	10 200	3 300	En cours	
<u>Commentaire</u> : l'aménagement de l'archéosite autour de la maison danubienne, la structuration d'opérations de valorisation de fouilles autour de la fouille préventive au stade de La Motte et la coréalisation, avec le service de la culture, en 2018, d'expositions grand public autour du croisement entre art et archéologie, ont contribué à diversifier l'offre de valorisation archéologique et permettent d'envisager une meilleure inclusion des habitants et usagers du territoire aux démarches scientifiques liées au patrimoine.						

Action 1 : Recherches archéologiques et patrimoniales

Objectifs de l'action

Dans un contexte d'aménagement rapide du territoire, que les projets du Grand Paris et des JOP 2024 catalyseront, les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain ;
- offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils pertinents d'aide à la décision pour étayer leurs points de vue opérationnels et leurs projets d'aménagement grâce à des éléments de connaissance historique et architecturale, et ainsi contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

Les objectifs opérationnels pour 2020 concerneront deux domaines :

En matière d'identification et de préservation du patrimoine archéologique :

- achever au plus tard en mars 2020 la phase terrain de la fouille préventive au stade de La Motte entreprise dans le cadre de l'aménagement du PRISME, et engager la phase d'étude dans la perspective de la remise à la DRAC du rapport final d'opération en mars 2022 ;

- achever la rédaction du rapport du diagnostic d'archéologie préventive de La Courneuve - Marville entrepris dans la perspective des JOP 2024 et engager le cas échéant la fouille préventive qui pourrait être prescrite si le diagnostic se révélait positif.

En matière d'identification et de préservation du patrimoine architectural et urbain :

- poursuivre l'action d'expertise et de conseil aux collectivités, dans le cadre des procédures d'urbanisme (PLU et PLUi notamment) ou de tout autre projet d'aménagement structurant (Réinventer la Seine, Inventer la Métropole du Grand Paris, Grand Paris Express, etc.) ;
- optimiser l'efficacité de cette action par la construction d'une position affirmée du Département sur son propre patrimoine par un travail d'accompagnement des directions opérationnelles sur les projets, portés en interne, présentant des enjeux patrimoniaux : réaménagement du parc de la poudrerie ; réaménagement du parc des sports de Marville. Cette démarche induit également la poursuite des relations régulières avec les services de l'État en charge du patrimoine : DRAC / Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP93, ainsi qu'avec les partenaires directs du Département, notamment la Région Île-de-France avec laquelle un processus de conventionnement est en cours sur les problématiques patrimoniales, la Fondation du Patrimoine, le CAUE, le label « Ville et pays d'art et d'histoire » de Plaine Commune ou encore les projets de valorisation et de préservation portés par l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France, dont le Département est membre fondateur ;
- poursuivre le travail d'aide à la labellisation « patrimoine d'intérêt régional » proposé par la Région, auprès de l'ensemble des propriétaires de sites ou de bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire.

Par ailleurs, l'hypothèse d'une extension des locaux du centre archéologique d'Epinay-sur-Seine sera étudiée en 2020 avec le double objectif de disposer de locaux adaptés à des actions de valorisation de qualité et de relocaliser des mobiliers actuellement stockés dans un bâtiment dont la location arrivera à échéance fin 2021 sur le site de Ville-Evrard.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Recherches archéologiques et patrimoniales	Dépenses	0,163	0,243	0,325	0,273
	Recettes	0,205	0,205	0,032	0,059

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Recherches archéologiques et patrimoniales	Dépenses	0,116	0,035	0,059	0,045

Action 2 : Consolidation et transmission des savoirs

Objectifs de l'action

À partir des recherches archéologiques et d'inventaire menées sur le terrain par le service, en tenant compte également de la connaissance générale du patrimoine sur le territoire, et en résonance avec les grandes tendances de la valorisation patrimoniale à l'échelle nationale, le service du patrimoine culturel a pour mission d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une large diversité de publics qui en ont une utilité régulière (aménageurs, chercheurs, entrepreneurs du tourisme, gestionnaires urbains...).

Dans une approche tournée vers les habitants, le service du patrimoine développe également des actions culturelles, artistiques ou scientifiques inclusives visant à faire participer, émanciper ou encore divertir les différents publics du territoire et à renforcer l'attractivité de ce dernier en en modifiant notamment les représentations.

En matière de consolidation des données, les priorités de l'année 2020 seront :

- l'enrichissement du nouvel Atlas du patrimoine, avec une attention particulière portée à l'atlas des collèges et à la mise en place d'un inventaire participatif ;
- l'optimisation des données patrimoniales dans la perspective de leur intégration à de nouveaux outils de gestion métier, propres à garantir une interopérabilité de celles-ci conforme aux normes en vigueur.

L'objectif de transmission des savoirs se traduira en 2020 par :

- en matière de patrimoine archéologique, la consolidation de l'offre de valorisation de l'archéosite de la Haute-Île dans une perspective, notamment, de diversification des publics : ateliers de jeux et lectures pour les tout-petits, activités spécifiques à destination des seniors dans le cadre de la carte Ikaria, poursuite de la collaboration avec l'établissement public de santé de Ville-Evrard avec des ateliers adaptés à ses patients, médiation de l'archéologie par la danse dans un cadre partenarial élargi à des partenaires culturels et artistiques en lien avec le service culture art et territoire (SCAT), poursuite avec la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB) de l'élaboration d'un parcours d'interprétation dans le parc associant environnement et archéologie ;
- à l'issue de la phase terrain de la fouille préventive au stade de La Motte, la proposition d'une première restitution des apports de cette opération sous forme d'une exposition photos et d'une brochure ;
- la définition du contour programmatique d'une célébration, en 2021, de trente ans de politique archéologique départementale et de vingt ans de politique d'inventaire ;
- en matière de patrimoine contemporain, le développement de la nouvelle formule de « De Visu », sous la forme d'une programmation diversifiée : visites participatives, offre consolidée pour les JEP, mise en œuvre d'un dispositif numérique embarqué de découverte du patrimoine ;
- la poursuite de la déclinaison de la politique éditoriale (nouveaux opus pour la collection « Patrimoine inattendu », coproduction d'ouvrage avec la Région ou les collectivités telles que Plaine Commune, label « Ville et pays d'art et d'histoire ») ;
- la poursuite du pilotage par le service de l'axe « éducation à la ville » dans le cadre du PED2, avec notamment la déclinaison de trois parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) « éducation à la ville » ;
- la poursuite des expérimentations autour d'actions d'éducation au patrimoine, notamment à travers des résidences de création autour du « patrimoine vécu » ou de parcours Culture et arts au collège (CAC) « patrimoine et sport » dans le cadre de la préparation des JOP 2024.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,238	0,195	0,176	0,172

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,499	0,065	0,033	0,080
	Recettes	-	-	-	0,172

Action 3 : Structuration des partenaires

Objectifs de l'action

Le Département est attentif à approfondir les partenariats existants (musées, Mémorial de la Shoah, Musée national de l'histoire de l'immigration (MNHI), Institut national de recherches archéologiques (INRAP), association régionale des cités-jardins d'Île-de-France, musée d'histoire vivante de Montreuil...) et à toujours plus explicitement s'articuler avec les acteurs pertinents du territoire (Région Île-de-France, Fondation du Patrimoine, ville et pays d'art et d'histoire, CAUE,

Société française d'archéologie...) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques et de valorisation.

Opérationnellement, l'année 2020 permettra de répondre en priorité aux objectifs suivants :

- suivi des conventions « de projets » avec les grands établissements publics nationaux tels que le MNHI et le Mémorial de la Shoah avec, pour ce dernier, un travail spécifique prioritaire à prolonger sur la possibilité d'organiser des voyages mémoriels à l'attention des collégiens de 3^{ème} ;
- soutien aux trois musées de site afin d'accroître la dimension « projet » dans des conventions pluriannuelles, notamment en les insérant dans la logique des parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- conclusion et mise en œuvre de la nouvelle convention cadre de collaboration scientifique et culturelle avec l'INRAP ;
- requalification du partenariat avec la DRAC dans le cadre de la convention de collaboration scientifique et culturelle signée en 2019 ;
- engagement d'une déclinaison opérationnelle des axes partenariaux de la convention avec la Région Ile-de-France dont la signature devrait intervenir fin 2019/début 2020 notamment autour de l'accompagnement territorial proposé aux sites et bâtiments labellisables au titre de leur intérêt régional ;
- au-delà du parc de La Poudrerie, collaboration avec la Fondation du patrimoine, en vue de la promotion de l'action respective des partenaires auprès des acteurs du territoire ;
- poursuite de la coopération avec la Société française d'archéologie pour la tenue d'un colloque, assortie d'une publication, consacrée au patrimoine monumental du territoire, par subvention et concours au commissariat.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Structuration des partenaires	Dépenses	0,160	0,145	0,151	0,194

Programme : Archives

*Ce programme relève
de la Mission
Culture, patrimoine, archives.*

Ce programme comporte trois actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives,
- Communication, valorisation et parcours éducatifs,
- Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier.

Objectifs du programme

Les grandes orientations du programme s'appliquent à un objet unique, le patrimoine archivistique et documentaire du Département, qu'il s'agit :

- d'enrichir et de préserver,
- de classer et de décrire pour le rendre accessible,
- de communiquer et de valoriser.

La Direction poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- en matière de conservation des archives : la libération et l'acquisition de nouveaux espaces ainsi que le réaménagement d'espaces actuels,
- en matière de collecte des archives : l'évolution vers les archives électroniques (sécurité juridique de la collectivité) et la priorisation des axes de collecte d'archives publiques,
- en matière de conservation préventive : la poursuite de l'élaboration d'une politique dans le cadre du projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) de la DSA,
- en matière de sécurité : la sécurisation des données personnelles dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la détection d'amiante dans les fonds conservés et les fonds entrants et une réflexion sur l'aménagement d'un accès pour les personnes handicapées pour le bâtiment de Bobigny,
- en matière de partenariats : la recherche de nouveaux partenaires, au-delà des sources historiques (PCF, IHS-CGT, l'Humanité), dans la perspective notamment de renouveler les sources des dons ou dépôts d'archives privées sur tous supports,
- en matière de valorisation : la refonte du site internet, qui est une forte source de visibilité et d'accroche du public, la poursuite au niveau local de la politique de manifestations culturelles de qualité, favorisant un ancrage local et en s'appuyant en particulier sur des partenariats universitaires ou associatifs ainsi que l'élargissement des publics.

A plus court terme, plusieurs objectifs sont à l'ordre du jour pour 2020 :

- construire un programme d'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment de Bobigny,
- meubler le local supplémentaire de Pantin en rayonnages mobiles et le faire entrer en service,
- aménager et équiper, en partenariat avec l'Etat, le local de la future sous-préfecture à Saint-Denis,
- refondre le portail internet de valorisation pour lui donner plus de visibilité et pour mieux mettre en avant la richesse des fonds,
- mettre en place, avec la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI), un système d'archivage électronique (SAE), acquis fin 2019,
- former les magasiniers et les archivistes sur la conservation préventive et amorcer des actions de remise à niveau de fonds d'archives dans ce sens (sur la base d'un diagnostic réalisé en 2019),
- poursuivre une action éducative riche à destination des scolaires,
- maintenir des actions scientifiques de qualité : exposition, table ronde, séance de séminaires...,
- confirmer les ateliers de généalogie, de paléographie et d'aide à la recherche, continuer la séance de 12h32 tant pour le grand public que pour les agents du Département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Archives	Dépenses	0,118	0,102	0,105	0,102
	Recettes	-	0,040	0,021	0,021

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Archives	Dépenses	0,128	0,099	0,139	0,136

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	36	18	9	9

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Aider au développement de la fonction archives dans les services publics					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services départementaux	cible	40	30	40	40	40
	réalisé	16	18	26		
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services de l'État	cible	15	15	15	15	15
	réalisé	15	19	21		
<u>Commentaire</u> : L'arrivée d'un archiviste en 2017 a permis de réaliser un nombre soutenu de visites en 2018. L'objectif est de continuer à faire progresser le nombre de visites et de pérenniser les relations avec des personnes ressources dans les services versants, et ce dans un but d'engager une politique d'archivage régulier.						

Objectif	Maîtriser l'accroissement des fonds papier					
		2016	2017	2018	2019	2020
Métrage linéaire collecté dans l'année	cible	500	500	500	600	600
	réalisé	420	773	685		
Métrage linéaire disponible au 31/12	cible	660	160	3 259	2659	2059
	réalisé	1 032	259	606		
<u>Commentaire</u> : Cet indicateur mesure l'accroissement des fonds des Archives départementales par rapport aux capacités de stockage de l'établissement. Il permet à court terme d'établir des priorités en matière de collecte et, à moyen terme, d'évaluer les besoins immobiliers. La cible 2018 de métrage linéaire disponible prend en compte l'aménagement partiel en rayonnages du nouveau local, projet qui a été reporté en 2019. L'ouverture de ce local, prévue à l'horizon 2020-2021, permettra d'accueillir des fonds mis en attente en raison de leur volume mais d'un intérêt historique majeur.						

Objectif	Maintenir voire accroître le rythme de la numérisation des collections pour faciliter leur consultation et leur diffusion en ligne					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'images fixes numérisées (archives papier et documents figurés)	cible	10 000	500 000	300 000	2 500	2 500
	réalisé	19 660	370 341	357 929		

		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'heures d'enregistrement numérisées (documents sonores et audiovisuels)	cible	450	400	400	400	400
	réalisé	390	626	272		
Commentaire : La fin des numérisations réalisées par FamilySearch, la vacance du poste de photographe des archives et la baisse du budget de numérisation conduisent à un niveau faible du volume des numérisations d'images fixes en 2020 comme c'était déjà le cas en 2019.						

Objectif		Mettre en place la plate-forme d'archivage électronique (dématérialisation) (obligation légale et pérennité de l'information numérique produite par les services départementaux)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Suivi d'opération	cible	Consultation des entreprises (mise en service 2017).	Consultation des entreprises (mise en service 2017).	1/ Finalisation module archivage intermédiaire et mise en production de l'archivage des actes dans la GED. 2/ Acquisition et mise en œuvre d'un SAE et archivage définitif des Actes.	Acquisition et mise en production d'un SAE.	Archivage définitif des Actes puis de nouveaux flux d'archives électroniques.
	réalisé	Paramétrage et recette du module d'archivage intermédiaire pour le flux Actes et la BNR.	Étude de cadrage technique. Acquisition d'un SAE. Evaluation des solutions logicielles du marché. Entrée en production de l'archivage intermédiaire de la BNR sur la GED.	1/ réalisé. 2/mise en œuvre d'une instance de test du SAE au dernier trimestre.		
Commentaire : Les actes du Département sont désormais entièrement dématérialisés, il est indispensable de mettre en œuvre un SAE pour leur archivage définitif. Son acquisition doit avoir lieu au second semestre 2019. L'archivage définitif des Actes dématérialisés sera mis en œuvre en 2020. D'autres archives électroniques seront par la suite prises en charge.						

Objectif		Poursuivre le développement du site internet des Archives départementales				
		2016	2017	2018	2019	2020
Total cumulé des instruments de recherche mis en ligne	cible	190	250	250	250	250
	réalisé	220	229	229		
Total cumulé de documents mis en ligne dans la rubrique « Archives numérisées »	cible	15 000	22 000	300 000	450 000	460 000
	réalisé	20 936	21 822	21 822		
Nombre de visites annuelles	cible	75 000	100 000	100 000	150 000	200 000
	réalisé	91 206	86 677	75 380		
Commentaire : La mise en ligne du nouveau portail de valorisation des archives et des sources généalogiques lors du 1 ^{er} semestre 2019 ont abouti à une forte fréquentation du site. Grâce à l'ajout de nouvelles sources numériques, cette progression devrait se poursuivre en 2020.						

Objectif		Maintenir l'offre des Archives départementales en matière d'action éducative, scientifique et culturelle				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'actions en direction des publics scolaires, universitaires et des professionnels de l'Education	cible	30	30	30	25	25
	réalisé	50	49	52		
Nombres d'actions scientifiques et culturelles (conférences, tables rondes, séances de séminaires, projections, journées d'étude, visites de groupes, etc.)	cible	45	40	40	35	35
	réalisé	54	38	58		
<u>Commentaire</u> : Le nombre d'actions pédagogiques reste stable malgré la vacance de poste du poste de médiateur du patrimoine. Cette situation peut générer une baisse du nombre de classes et autres groupes accueillis. Le nombre d'actions culturelles et scientifiques est en augmentation en 2018 en raison du lancement des ateliers de la salle de lecture (généalogie, paléographie...) et de la séance de 12h32.						

Action 1 : Collecte, conservation et traitement des archives

Objectifs de l'action

En matière de **collecte**, les objectifs sont de :

- poursuivre les actions d'optimisation de la fonction archives dans les services départementaux, via la création ou la mise à jour de référentiels communs (guides de procédures, tableaux de tri...) et via la diffusion de conseils en matière de classement et d'archivage.
- poursuivre les chantiers liés à la dématérialisation et à l'archivage numérique, avec la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) :
 - déploiement de la plateforme d'archivage intermédiaire (module RM de la GED Alfresco, outil de sécurisation) de données conservées dans la GED,
 - mise en œuvre d'un Système d'Archivage Electronique (SAE).
- et s'agissant des archives privées, collecter les fonds qui entrent dans le cadre des conventions signées avec les partenaires historiques du Département (Parti communiste français, Institut Histoire Sociale-CGT, Périphérie) et qui s'inscrivent dans la politique définie dans le projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) de la direction.

Quant aux priorités de collecte pour l'année 2020, il convient de distinguer les archives publiques et privées ainsi que les archives audiovisuelles et iconographiques.

Concernant les archives publiques, il s'agit d'appuyer les services du Département dans la gestion de leurs archives avec la mise à jour des tableaux de gestion, de sensibiliser les Directions au besoin de traiter les arriérés d'archives et de mener une réflexion sur la sélection d'archives produites par les services de l'Etat en concertation avec les 8 services des Départements d'Ile-de-France.

Concernant les archives privées, il s'agit de prospecter auprès des organisations syndicales du Département pour enrichir les sources locales, de réduire la collecte aux organismes qui ont passé des conventions avec le Département et de continuer les travaux engagés dans le cadre de la convention avec le PCF et IHS-CGT.

Concernant les archives audiovisuelles et iconographiques, il s'agit de collecter les dépôts administratifs complémentaires des communes de la Seine-Saint-Denis et les dépôts complémentaires des associations Périphérie, Ciné-archives et IHS-CGT.

En matière de **conservation**, les objectifs stratégiques sont de :

- poursuivre les programmes de numérisation et de restauration de documents,
- et, au niveau de la conservation préventive, de former les magasiniers et les archivistes au nettoyage et au conditionnement des archives, d'amorcer des actions de remise à niveau de quelques fonds d'archives (sur la base d'un diagnostic réalisé en 2019), et de travailler auprès de la Direction des Bâtiments et de la Logistique (DBL) et de la Direction des Ressources Humaines (DRH) quant au ménage des magasins (sols et boîtes d'archives).

En matière de **traitement**, la priorité est de poursuivre le programme de classement et d'inventaire dirigé vers :

- les fonds publics dépourvus d'instruments de recherche et la reprise ou la création d'instruments de recherche très demandés par les usagers,

- les fonds d'archives privées de la mémoire militante, notamment les archives du Parti communiste français dont le traitement est soutenu financièrement par le ministère de la Culture,
- les archives photographiques et audiovisuelles.

Sur l'année 2020, les principaux objectifs en termes de traitement et de conditionnement sont :

- de continuer les opérations de reconditionnement et de restauration de plusieurs fonds, en s'appuyant sur le diagnostic des fonds de 2019,
- pour les archives publiques, de mettre à jour l'état des versements et des fonds, de reprendre des versements pour enrichir leur description et de réévaluer les fonds dans le but d'identifier ceux pouvant être éliminés ou échantillonnés et ainsi libérer de l'espace,
- pour les archives privées, de poursuivre le récolement des fonds syndicaux et des fonds d'entreprise, de composer des instruments de recherche pour les fonds syndicaux, et enfin, de traiter et inventorier les fonds personnels et institutionnels du PCF,
- pour les archives audiovisuelles et iconographiques, d'aider les services municipaux d'archives dans le traitement de leurs fonds, de poursuivre le traitement d'archives photographiques (archives du Musée de la résistance nationale) ou le finaliser (archives de Pierre Trovel, de la mairie d'Epinau sur Seine...), de traiter des fonds audiovisuels (association Les Engrenages) et d'achever le traitement du fonds de la Direction de la Communication.

Par ailleurs, en 2020, des archives iconographiques (photothèque du journal *l'Humanité*, fonds Pierre Gernez...) audiovisuels (numérisation de supports vidéos, cinéma et sonores) et papier (état civil, plans cadastraux...) feront l'objet de numérisation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,037	0,027	0,024	0,024

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,128	0,099	0,139	0,136

Action 2 : Communication, valorisation et parcours éducatifs

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- favoriser l'autonomie du lecteur dans ses recherches et la consultation des documents en salle de lecture,
- mettre à disposition du public internaute de nouvelles ressources et de nouveaux services,
- augmenter et diversifier le public des actions de valorisation (public interne à la collectivité, public de proximité...),
- proposer une offre pédagogique pertinente, correspondant aux programmes scolaires et permettant de faire connaître les documents d'archives et l'histoire du Département,
- maintenir des actions de valorisation de qualité favorisant la connaissance des fonds d'archives.

En ce qui concerne la **communication des documents**, les objectifs relatifs à l'année 2020 sont au nombre de 4 :

- mettre à disposition du public de nouvelles ressources archivistiques sur les postes de consultation en salle de lecture (instruments de recherche et documents numérisés),
- mettre en ligne de nouvelles ressources sur le portail de valorisation (archives audiovisuelles, corpus iconographiques, fonds du PCF),
- continuer le travail de refonte du site internet de la DSA et du développement territorial (nouvelles pages dédiés aux professionnels et aux partenaires, fiche d'aide à la recherche...),
- renouveler les cours de paléographie, les ateliers généalogies et les cycles d'aide à la recherche.

En ce qui concerne la **valorisation des documents**, plusieurs projets verront le jour en 2020 :

- des propositions d'actions spécifiques à destination des personnes âgées dans le cadre de la mise en place de la carte Ikaria destinée aux personnes âgées,
- une exposition des photographies de Pierre Trovel (photographe du journal *l'Humanité*) : table ronde, visite guidée, rencontre avec le photographe...
- une journée d'étude autour des affiches politiques afin de mettre en valeur la numérisation des affiches du PCF,
- un maintien des partenariats existants avec le secteur patrimoine de Périphérie, le musée de l'Histoire vivante de Montreuil et l'université de Paris 1,
- la poursuite du cycle de la séance de 12h32.

En ce qui concerne les **actions éducatives**, les priorités de 2020 sont de :

- réitérer la publication du livret pédagogique sur la Seconde Guerre Mondiale pour les collégiens, en lien avec les différents partenaires déjà identifiés,
- poursuivre la préparation du projet sur « l'histoire des collèges par les collégiens » et de l'exposition sur les pratiques sportives en Seine-Saint-Denis,
- consolider les partenariats avec l'Université Paris 1 en vue de son installation sur le campus Condorcet.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépenses	0,031	0,025	0,031	0,028
	Recettes	0,000	0,040	0,021	0,021

Action 3 : Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est double :

- apporter un soutien financier et méthodologique aux associations historiques, mémorielles et du monde combattant, afin de les aider dans leur fonctionnement quotidien, leurs projets d'ordre historique ou patrimonial et leurs actions de mémoire,
- faire vivre le réseau des associations patrimoniales, dans le but de favoriser l'échange et la circulation d'informations au bénéfice de ces associations qui ont un fonctionnement et des objectifs communs, mais qui œuvrent isolément sur le territoire départemental.

En 2020, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- poursuivre le soutien financier aux associations,
- renouveler la réunion annuelle des associations historiques et patrimoniales permettant un échange d'informations entre associations, le retour d'expérience, et suscitant la réflexion sur des problématiques communes,
- favoriser la diffusion et la circulation des informations entre associations et valoriser les initiatives des associations en direction du grand public (balade urbaine, conférence, publication),
- solliciter des associations pour des recherches historiques et pour la rédaction du livret pédagogique sur la Seconde Guerre Mondiale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépenses	0,050	0,050	0,050	0,050

Mission

Citoyenneté active et sports

Programme

Sports et loisirs

Programme

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Programme : Sport et loisirs

*Ce programme relève
de la Mission
Citoyenneté active et sports.*

Ce programme comporte trois actions :

- Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables,
- Développement équitable des disciplines sportives,
- Actions éducatives de sport et de loisirs.

Objectifs du programme

Le Département est dès à présent engagé dans la construction de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP). En matière de politique sportive, il s'agit ainsi de se projeter non seulement à cinq ans, mais aussi bien au-delà des JOP, pour construire une ambition qui permettra de franchir un seuil qualitatif significatif. L'enjeu est en effet de faire de la Seine-Saint-Denis un territoire sportif, qui permette à chaque individu de se construire, de s'engager dans le parcours de son choix, de poursuivre ses objectifs : santé, bien-être, convivialité, échanges, loisir, jeu, compétition, performance... et ce, dans le cadre qui lui sied : en club, à l'école ou de manière autonome.

Les objectifs stratégiques de la politique sportive départementale se déclinent ainsi autour de trois axes complémentaires et interdépendants :

- 1. Promouvoir un sport et des loisirs solidaires et citoyens :

Les personnes qui pratiquent un sport sont celles qui ont commencé à prendre cette habitude depuis leur plus jeune âge. Derrière cet enjeu éducatif se profile également un enjeu social. Les populations pauvres, précaires, peu diplômées sont les plus éloignées du sport. L'amélioration de l'offre des clubs permet de lever quelques obstacles, notamment financiers : les clubs sont nombreux à proposer des tarifs préférentiels, voire la gratuité, ou à équiper les enfants pour faciliter l'accès à leur discipline.

Si le développement d'une offre permettant la pratique autonome est important, cette dernière s'adresse à des personnes déjà convaincues par les attraits et les bienfaits du sport. Élargir encore le cercle de ceux qui font du sport impliquera donc de mettre en œuvre des stratégies plus innovantes.

L'enjeu principal de l'héritage à construire sera de s'appuyer sur les JOP pour en faire une invitation pour chacun.e à pratiquer une forme de sport proche de ses aspirations.

À cet égard, le Département apparaît comme un acteur central puisqu'il dispose dans ses compétences obligatoires d'outils lui permettant de relever ce défi. Il est proposé d'agir sur plusieurs leviers : l'éducation, en misant notamment sur le sport scolaire, et ce dès le plus jeune âge ; le jeu, qui permet de privilégier une approche décalée et originale ; une action coordonnée des acteurs du sport ; et l'action sociale, en s'appuyant sur des réseaux et des partenaires directement impliqués dans la relation avec les publics éloignés.

- 2. Aménager des espaces de sport et de loisirs durables et cohérents dans l'espace urbain :

Une part importante de la pratique sportive s'effectue hors des clubs, par des pratiquants dits « autonomes ». Les contours de cette population restent complexes à cerner puisque certains de ces sportifs sont aussi inscrits dans des clubs. Au niveau national, cette population de sportifs a été en forte croissance lors des années 1980 et 1990, mais les chercheurs observent désormais un plafonnement et un tassement de la pratique « autonome ». En Seine-Saint-Denis, on peut estimer que cette pratique autonome connaît une légère croissance. Dans le cadre des travaux menés en amont de l'adoption du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES), l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS) avait repéré une forte appétence de la population francilienne pour cette manière d'envisager la pratique du sport.

À cet égard, le SCOTES a mis en avant la nécessité d'aménager la ville pour favoriser la pratique sportive. Ce schéma a ainsi posé plusieurs principes :

- en cohérence avec les projets de territoire, encourager la mutualisation ;
- rendre possible un usage multiple et varié des équipements sportifs existants ou à construire ;
- faciliter des modes de gestion souples qui permettent au mouvement sportif et à de nouveaux acteurs de travailler de concert ;
- promouvoir un aménagement urbain qui favorise la pratique sportive, partout où elle est possible.

- 3. Accompagner et structurer le mouvement associatif du territoire :

La politique sportive du Département s'appuie sur la richesse et la vitalité du mouvement sportif organisé sur son territoire. Avec près de 1 900 clubs, la Seine-Saint-Denis dispose en effet d'un vivier qui se caractérise par son engagement, sa diversité et son dynamisme.

Si de nombreuses études montrent qu'au niveau national, la pratique du sport en club a tendance, depuis les années 1990, à stagner, le nombre de licenciés en Seine-Saint-Denis augmente de 2 à 3 % chaque année, et ce depuis maintenant plus de cinq ans, suivant ainsi le rythme de l'évolution démographique du territoire.

La politique sportive départementale s'attache ainsi à structurer cette offre sportive en s'appuyant sur un outil original, propre à la Seine-Saint-Denis et construit dans le dialogue avec le mouvement sportif : « le projet de territoire ». Cette volonté de mutualiser, de coordonner, d'assembler les différents acteurs d'une même famille sportive permet d'œuvrer au développement des disciplines, sous toutes les formes de pratique, pour un public de plus en plus diversifié. Accompagner le mouvement sportif dans sa structuration c'est aussi préserver des savoir-faire, les rendre accessibles, prolonger et intensifier l'action de l'école.

Cette démarche se traduit également par la prise en compte de la pratique de performance. Le sport de haut niveau motive en effet les clubs à se structurer et à se professionnaliser. Il apparaît souvent comme une condition préalable avant d'envisager le développement de la diversité des pratiques ou de nouveaux projets. Le Département est attaché à cette approche de la performance dès lors que celle-ci contribue à structurer le parcours des jeunes sportifs du territoire en leur permettant d'atteindre éventuellement l'excellence, sans avoir à quitter leur environnement proche.

À la faveur de la forte implication de l'ensemble des directions de la collectivité dans la préparation des JOP, la politique sportive fait également écho et est à l'écoute des autres politiques départementales. En 2020, l'accélération de la mise en œuvre du plan de mobilisation départemental impliquera des sollicitations renforcées du service, notamment sur les grands plans portés par les autres directions : sport et inclusion sociale avec le pôle Solidarité dont : schéma autonomie, carte Ikaria pour le bien vieillir, plan protection de l'enfance, Projet éducatif départemental (PED) 2 avec la Direction de l'Education et de la jeunesse (DEJ), plan vélo avec la Direction de la voirie et des déplacements (DVD), plan parcs avec la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB), plan bassin avec Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA), plan égalité et expérimentation du budget sensible aux genres avec la Mission égalité-diversité (MEDI)... L'organisation de la transversalité et la coordination des moyens sera ainsi un enjeu fort.

Les objectifs opérationnels seront les suivants en 2020 :

Au titre de l'objectif « Promouvoir un sport et des loisirs solidaires et citoyens » :

- la poursuite des expérimentations en matière de sport et d'inclusion sociale ;
- la formalisation d'un dispositif « sport au collège », dans le cadre d'une démarche plus globale sport et éducation ;
- le soutien au projet d'échange avec le Japon à l'occasion des JOP de Tokyo 2020 ;
- la refonte du dispositif « Eté en herbe » ;
- la poursuite du déploiement du plan savoir-nager.

Au titre de l'objectif « Aménager des espaces de sport et de loisirs durables et cohérents dans l'espace urbain » :

- l'intégration du parc des sports de Marville ;
- la mise en œuvre des préconisations issues de l'étude sur la base de Champs-sur-Marne ;
- le transfert de la gestion du COSEC à la commune de Livry-Gargan ;
- la conclusion d'un nouveau bail pour le Stade Raoul Montbrand ;
- le recensement des équipements sportifs départementaux ;
- la modernisation des équipements sportifs gérés en délégation de service public ;
- la mise en œuvre du dispositif « 24 sites pour 2024 ».

Au titre de l'objectif « Accompagner et structurer le mouvement associatif du territoire » :

- la structuration de nouveaux projets de territoire, notamment le water-polo ;
- l'accompagnement d'athlètes de Seine-Saint-Denis sélectionnés aux JOP de Tokyo ;
- la révision du forfait du dispositif Clubs de niveau national (CNN) et du dispositif d'aide à l'équipement des partenaires.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Sports et loisirs	Dépenses	12,206	11,976	11,808	10,346
	Recettes	0,020	0,020	0,114	0,594

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Sports et loisirs	Dépenses	3,535	4,380	10,826	6,565
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 31 décembre 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	44	18	5	21

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Structurer une offre sportive durable en organisant les disciplines en projets de territoire					
		2016	2017	2018	2019	2020
Évolution du nombre de disciplines organisées en projet de territoire « dispositif 93 »	cible	6	7	8	9	9
	réalisé	5	6	6	7	
<u>Commentaire :</u> Les modalités de comptage sont plus restrictives. Ne sont plus comptabilisés comme projet de territoire que les disciplines des « dispositifs 93 ». Objectif 2020 : finalisation du projet water-polo.						

Objectif	Structurer une offre d'équipements aquatiques permettant l'apprentissage de la nage pour le plus grand nombre					
		2016	2017	2018	2019	2020
Évolution du nombre de bassins/lieux d'apprentissage de la nage sur le territoire	cible					À définir
	réalisé					
<u>Commentaire :</u> Nouvel indicateur au regard de la mise en œuvre du plan piscines départemental 2016-2021.						

Objectif	Structurer une offre d'équipements aquatiques permettant l'apprentissage de la nage pour le plus grand nombre					
		2016	2017	2018	2019	2020
Évolution du pourcentage d'élèves nageurs à l'entrée en 6 ^e .	cible					À définir
	réalisé	49%	42%			
<u>Commentaire :</u> Nouvel indicateur au regard de la mise en œuvre du plan « Savoir nager ».						

Action 1 : Structuration d'une offre d'équipements sportifs durable

Objectifs de l'action

Les équipements sportifs de Seine-Saint-Denis font l'objet d'un nombre croissant de demandes de soutien adressées par les communes au Département pour des opérations de rénovation. En outre, le Département est propriétaire de plusieurs équipements (en régie directe ou déléguée) qui font également l'objet d'importants projets de réaménagement. Dans ce contexte, le Département a engagé une action forte sur le territoire avec l'adoption du SCOTES 2015-2020. Ce schéma vise à rééquilibrer le maillage territorial des équipements dans une démarche de concertation, de mutualisation et d'optimisation.

Alors qu'en 2019, le service du sport et des loisirs a priorisé la réflexion et la mise en œuvre des aides auprès des communes avec le plan piscines et à l'aménagement du territoire avec la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), les enjeux pour 2020 sont essentiellement concentrés autour des équipements sportifs départementaux. Ces orientations se déploient pour les équipements gérés en régie directe avec les sites de Marville, de La Motte, du Cosec départemental et la base de Champs-sur-Marne, mais également autour des équipements délégués avec le stade Raoul Montbrand et les équipements en délégation de service public comme le centre équestre ou le golf à Sevran.

En 2020, les priorités seront les suivantes :

Concernant les équipements en régie et les évolutions dans les modes de gestion :

- l'intégration du parc des sports de Marville : en septembre 2019, le Département de la Seine-Saint-Denis a repris en régie directe la gestion du site de Marville, géré jusqu'alors par le syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve, co-administré par le Département et la Ville de Paris. Cette reprise en gestion s'est accompagnée de la reprise de 43 postes. La mise en œuvre effective avec la préparation d'une saison sportive pleine sera poursuivie. Un premier bilan axé sur des perspectives plus globales pour les équipements en régie directe et du bureau sera réalisé. Pour la partie investissement, l'année 2020 sera l'occasion de réaliser un schéma directeur qui priorisera les aménagements à venir en fonction de l'état d'avancement des projets et du cahier des charges olympique.
- la mise en œuvre des préconisations issues de l'étude sur la base de Champs-sur-Marne. En 2020, le scénario d'aménagement privilégié sera consolidé et approfondi afin de proposer des aménagements qui répondent aux orientations départementales pour le développement du sport de plein air et l'accueil des jeunes Séquano-Dionysiens dans des conditions optimisées.
- le transfert de la gestion du COSEC à la commune de Livry-Gargan : après plusieurs années d'échanges, il a été proposé à la ville de Livry-Gargan une reprise en gestion du COSEC départemental en deux temps, au cours de l'année 2020. Ainsi, une convention de co-gestion sera mise en place en janvier 2020 jusqu'en août 2020. La ville de Livry-Gargan assurera l'accueil des associations en soirée et le week-end et les équipes départementales en journée ainsi que l'entretien des espaces sportifs et des vestiaires. L'objectif est de confier la gestion totale de l'équipement à partir de septembre 2020.

Concernant les équipements délégués ou non gérés par le Département :

- la conclusion d'un nouveau bail pour le stade Raoul Montbrand : plusieurs acteurs ont manifesté leur intérêt pour proposer un projet d'avenir pour cet équipement. L'objectif est d'assurer la fin de la saison 2019-2020 et d'aboutir à la réalisation d'un projet ambitieux pour le site. L'année 2020 sera donc marquée par différentes procédures juridiques et administratives. La mise en œuvre du projet retenu pourra débuter au cours du second semestre avec le démarrage potentiel de travaux d'aménagement.
- après la finalisation de nouveaux contrats de délégation de service public pour le centre équestre du parc Georges Valbon, d'une part ; pour le golf de La Poudrerie, d'autre part, l'année 2020 sera l'occasion de moderniser ces équipements départementaux. Ces investissements ont été répartis entre le Département et le concessionnaire (l'UCPA pour les deux sites). Notamment, l'UCPA engagera les travaux de réfection du poney club. Au golf, une réflexion pour la mise en accessibilité de l'équipement doit être engagée en lien avec la DBL.
- le recensement des équipements sportifs départementaux : en lien avec la DEJ et les services de l'État, un recensement des équipements sportifs a été engagé. L'année 2020 sera l'occasion de finaliser l'outil développé au cours de l'année 2019. Ce recensement sera un atout majeur pour la gestion des équipements sportifs afin de pouvoir repérer les carences d'équipements par types d'installations. Il s'agit également de pouvoir répondre de manière plus pointue aux sollicitations du mouvement sportif, qui manque de créneaux pour développer les pratiques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,341	2,188	2,071	0,873
	Recettes	0,020	0,020	0,098	0,594

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	1,385	3,690	4,825	6,449
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Développement équitable des disciplines sportives

Objectifs de l'action

Pour répondre à l'enjeu de l'élargissement de l'accès à la pratique sportive, l'objectif stratégique est de relier les actions relatives à l'inclusion sociale et l'émancipation à la structuration des disciplines en projet de territoire. Il s'agira de développer les interactions avec les directions du pôle Solidarité, tout en veillant à bien inscrire les nouvelles propositions dans leur contexte local.

Pour 2020, les objectifs suivants sont visés :

- le soutien à de nouveaux projets de territoire : une étape supplémentaire est proposée en 2020 qui consistera à accompagner les acteurs des disciplines water-polo et rugby (notamment les clubs de performance, les grands partenaires et les comités départementaux) pour qu'ils s'impliquent en concertation dans le développement de leur discipline sur le territoire et en phase avec les priorités du Département. Il s'agira d'une formalisation pour le water-polo dont le projet de coopération est déjà engagé et d'une redéfinition s'agissant du rugby. Globalement, tous les projets de territoire seront revisités dans le cadre des priorités relatives à l'inclusion sociale et aux enjeux éducatifs de la politique sportive
- l'accompagnement d'athlètes de Seine-Saint-Denis aux JOP de Tokyo : un dispositif d'aide permettra d'accompagner cinq athlètes du territoire potentiellement sélectionnables pour les Jeux de Tokyo. Par ailleurs le mois de septembre 2020 sera l'occasion d'un moment festif qui mettra à l'honneur les athlètes qui auront pu participer aux Jeux, voire ceux qui reviendront avec des médailles. Cette occasion permettra aussi de réunir ces athlètes avec ceux de la nouvelle « génération Jeux ».
- la révision du forfait du dispositif CNN et du dispositif d'aide à l'équipement des partenaires : il s'agira de moduler le montant de l'aide forfaitaire en fonction des équipes bénéficiaires de cette aide (avec notamment une augmentation pour les équipes de jeunes).
- l'expérimentation de nouvelles formes de soutien dans le champ de l'inclusion sociale : l'organisation, fin 2019, d'un colloque sur le thème du sport et de l'inclusion sociale permettra d'approfondir par une expérimentation préalable de nouvelles formes de soutien, par exemple dans le champ de la prévention, de l'insertion professionnelle ou encore de la lutte contre les discriminations.
- la poursuite du déploiement du plan savoir-nager : les actions prioritaires viseront à mettre en place de premières sessions de formation pour le Brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN) et, par la rencontre des EPT et des collectivités, une meilleure coordination des dispositifs engagés dans l'apprentissage de la natation, notamment chez les collégiens en lien avec les acteurs de l'Éducation nationale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	8,287	8,192	8,265	8,375
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	0,080	0,116	0,116	0,116
	Recettes	-	-	-	-

Action 3 : Actions éducatives de sport et de loisirs

Objectifs de l'action

Dans le cadre de sa politique sportive et de loisirs, le Département tient à ce que les pratiques sportives proposées aux enfants et aux jeunes portent une volonté éducative et permettent leur émancipation et leur épanouissement. Il souhaite

ainsi développer l'accès à une offre d'activités éducatives riche, ainsi que des espaces de rencontres et de réflexions pour donner l'occasion à l'ensemble des acteurs de qualifier leur intervention.

Pour 2020, les objectifs suivants sont visés :

- la formalisation d'un dispositif « sport au collège », dans le cadre d'une démarche plus globale autour du sport et de l'éducation : en créant ce dispositif la collectivité permettra de mieux faire connaître son intervention spécifique en direction des collégiens, tout en déployant de nouveaux outils. Un tel dispositif pourra ainsi fonctionner comme un label et regrouper plusieurs volets : plateforme numérique, climat scolaire, séjours Activités Physiques Pleine Nature (APPN), résidences sportives...
- le soutien au projet d'échange avec le Japon à l'occasion des JOP de Tokyo 2020 : Tokyo 2020 pourra être l'opportunité d'un projet de mobilité d'envergure pour des jeunes du département en leur permettant de bénéficier d'un parcours pluriannuel citoyen lié à la rencontre sportive et l'accueil des JOP en 2024.
- la réinterrogation du dispositif « Eté en herbe » : ce dispositif proposant originellement des animations sportives pour tous dans les parcs départementaux soutient aujourd'hui également des propositions municipales et des animations qui se déroulent en dehors des parcs départementaux. Cette situation pose clairement la question de la lisibilité du dispositif « Eté en herbe », d'une part ; celle de l'intervention estivale du Département, d'autre part, notamment dans les parcs. Au regard de ces éléments, il convient donc de réinterroger le cadre de l'intervention du Département sur le champ du sport et des loisirs pendant les vacances, dont les petites vacances.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Actions éducatives de sport et de loisirs	Dépenses	1,578	1,596	1,472	1,098
	Recettes	-	-	0,016	0,010

Programme : Promotion de la vie associative et démocratie participative

*Ce programme relève
de la Mission
Citoyenneté active et sports*

Ce programme comporte deux actions :

- Relations avec les associations,
- Education populaire et démocratie participative.

Objectifs du programme

La Seine-Saint-Denis compte plus de 20 000 associations actives sur son territoire, et environ 1 400 sont créées chaque année. La dynamique du tissu associatif séquanodionysien représente un enjeu économique et social fort.

L'objectif stratégique du programme pour 2020 est de structurer une stratégie départementale forte en matière de vie associative et d'éducation populaire, via l'élaboration en lien avec les partenaires et acteurs du territoire, d'un document cadre de référence détaillant un plan d'action à court et moyen terme.

Cette stratégie a aussi pour but de réaffirmer l'engagement du Département pour la cause associative et l'importance qu'il accorde à la participation active des citoyens à la vie locale.

Cette nouvelle stratégie se devra de prendre en compte les mutations profondes rencontrées par le secteur associatif et d'accompagner le tissu associatif dans ses évolutions, dans un rôle de tête de réseau au service de la vie associative des communes du territoire.

Enfin, toujours dans le cadre de cette nouvelle stratégie, une réflexion sera lancée sur l'engagement et la participation des citoyens, ainsi que sur la manière dont le Département peut structurer plus fortement et lisiblement ses actions.

La mise en œuvre de ce programme pour l'année 2020 est basée sur 4 axes prioritaires :

- l'amélioration et l'harmonisation des procédures d'attribution de subventions aux associations,
- la structuration et l'animation d'un réseau des associations et la valorisation de la politique départementale dans le domaine de la vie associative,
- la contribution à la mise en œuvre des grands projets transversaux du Département ayant des enjeux liés à la vie associative et à l'engagement citoyen,
- le renouvellement de la réflexion sur le bénévolat et l'élargissement du périmètre de l'action départementale en matière de vie associative et d'éducation populaire aux nouvelles formes d'engagement citoyen, en proposant des actions innovantes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Promotion de la vie associative et démocratie participative	Dépenses	0,009	0,001	0,009	0,109

L'augmentation des moyens financiers en 2020 correspond au transfert à la DVAEP de la relation partenariale avec des associations relevant jusqu'alors de la DCPSL.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	2	1	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		L'amélioration des procédures et des pratiques de partenariat				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de demandes de subventions traitées de manière dématérialisée	cible	150	900	900	950	100%
	Réalisé	151	850	757 en septembre		
Commentaire : L'objectif est de se rapprocher de 100 % de subventions aux associations dématérialisées entre 2020 et 2021, ce qui signifie notamment que l'ensemble des subventions non traitées aujourd'hui dans CapDemat devront l'être en 2020 (ou outil de substitution le cas échéant).						

Action 1 : Relations avec les associations

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont au nombre de deux :

- développer et structurer la relation entre le Département et le tissu associatif local, en positionnant le Département comme « tête de réseau » au service de la vie associative de chaque commune du territoire,
- renforcer la dimension de l'engagement citoyen et le rôle de la vie associative dans les projets transversaux portés par le Département.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2020, basés sur les 3 premiers axes prioritaires déclinés au niveau du programme, sont les suivants :

- dans le cadre du développement de la démarche usagers du Département, seront poursuivis,
 - o la dématérialisation du traitement des demandes de subventions aux associations (construction d'un outil efficace, dans le sens où la pérennité de l'outil CapDemat est en suspens),
 - o l'uniformisation de modèles de conventions (pour l'ensemble des directions et dans la prise en compte des exigences du Département dans les relations partenariales),
 - o le remaniement et la standardisation du processus de financement des associations,
 - o la réalisation d'un audit donnant lieu à des préconisations.
- dans l'optique d'accentuation du rôle de « tête de réseau » du Département, seront réalisés,
 - o la tenue de réunions trimestrielles du réseau des services de la vie associative des villes du territoire. De plus, une enquête auprès de ce réseau pourrait être réalisée fin 2019.
 - o la poursuite de la collaboration métropolitaine avec la Ville de Paris et le Département du Val-de-Marne,
 - o la mise à disposition des associations d'une veille sur des sujets spécifiques et l'organisation de formations mutualisées sur ces questions,
 - o le soutien de certains projets dans le cadre de l'appel à agir 2020,
 - o la réalisation d'actions visant à valoriser les associations.
- dans le cadre de la mise en œuvre de grands projets transversaux portant sur la vie associative, l'éducation populaire et l'engagement citoyen, les projets prioritaires de 2020 portent sur :
 - o l'appui à la création du réseau partenarial de la carte Ikaria,
 - o la participation à l'élaboration du Plan bénévoles JOP 2024,
 - o la sensibilisation des associations à la constitution d'un budget sensible au genre.

La Direction pourra contribuer financièrement, selon son budget 2020, à un ou plusieurs projets.

Action 2 : **Education populaire et démocratie participative**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont au nombre de deux :

- construire une stratégie départementale forte en matière de vie associative et d'éducation populaire, via la production d'un document cadre de référence. Aussi, l'engagement du Département pour la cause associative et l'importance accordée par la collectivité à la participation active des citoyens à la vie locale seront réaffirmés.
- inclure dans cette réflexion les problématiques impactant la vie associative (nouvelles formes d'engagement et de bénévolat et citoyenneté active).

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2020, basés sur le quatrième axe prioritaire du programme, sont les suivants :

- la poursuite et l'élargissement de la réflexion sur les nouvelles formes d'engagement citoyen et de bénévolat, en développant ou accompagnant des projets permettant la diversification de profils de bénévoles,
- la réflexion sur le développement d'un outil numérique de mise en relation entre associations et bénévoles,
- la structuration d'une réflexion sur la thématique de l'engagement communautaire,
- la construction d'une nouvelle stratégie départementale en matière de vie associative et d'éducation populaire, via la production d'un document cadre de référence, décliné en plan d'actions.

Mission

Europe et international

Programme

Coopérations européennes et internationales et animation

Programme

Gestion de projets européens

Programme : Coopérations européennes et internationales et animation territoriale

*Ce programme relève
de la Mission
Europe et international*

Ce programme comporte deux actions :

- Coopérations européennes et internationales,
- Centre ressources Europe International.

Objectifs du programme

Le monde en Seine Saint Denis

Avec 30 % de population immigrée et une grande partie de citoyens français d'origine étrangère, la mondialité de la Seine-Saint-Denis est effective. Aussi, les mémoires immigrés et les cultures en héritage enrichissent le patrimoine national. D'importants efforts demeurent primordiaux pour valoriser ces diversités et en faire un atout majeur du territoire de la Seine Saint Denis, en construisant une mondialisation des personnes, dans un territoire ouvert sur le monde.

L'accueil de grands événements, à l'image des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, est une occasion de promouvoir ces messages et des actions basées sur la mondialité de la Seine-Saint-Denis.

Dans ce cadre, trois objectifs stratégiques ont été formulés :

- promouvoir une politique inclusive en lien avec plusieurs directions et politique publiques :
 - Mémoires, qui mobilisent et reconnaissent les mémoires immigrées dans la mémoire nationale,
 - Culturelles, qui valorisent les fêtes et les commémorations communautaires,
 - Sociales, qui mettent en œuvre pour refuser et faire reculer les discriminations face aux étrangers et aux français d'origine étrangère,
 - Economiques, qui s'appuient sur les projets d'entrepreneurs séquanais-dionysiens à l'étranger pour construire des liens nouveaux entre le Département et d'autres territoires dans le monde.
- favoriser la prise en compte de la dimension européenne et/ou internationale dans les politiques stratégiques du Département (plan de transition écologique, label diversité, projet éducatif départemental...),
- accompagner les associations de solidarité internationale et acteurs locaux du territoire dans leur action en faveur d'un développement durable et inclusif et dans la réalisation de leurs initiatives pour un mode de justice, de paix et écologiquement responsable.

La Seine Saint Denis dans le monde

La Seine Saint Denis s'inscrit dans le mouvement d'affirmation des collectivités locales dans le champ des relations européennes et internationales, qui aujourd'hui va au-delà des affaires diplomatiques (universités, collectifs citoyens...). Quel que soit le domaine de compétence départemental, les expériences étrangères peuvent fournir des exemples et des expertises, et aussi participer à porter des pratiques et des messages.

La Seine-Saint-Denis se reconnaît comme un acteur de la mondialisation, qui défend les droits humains et la justice sociale et climatique, et qui met concrètement en œuvre les objectifs de développement durable (ODD), avec les citoyens dans une relation de proximité.

Le rayonnement mondial de la Seine Saint Denis est directement lié à sa capacité à se réinventer. L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques est une occasion essentielle d'apporter de la visibilité au territoire et à ses habitants. En outre, il est également prévu de mobiliser les réseaux internationaux afin de tirer partie de l'expertise des précédentes villes hôtes.

Dans ce cadre, trois objectifs stratégiques ont été posés :

- défendre les positions de la Seine-Saint-Denis auprès des instances européennes et internationales et optimiser leur soutien financier aux politiques et projets séquanais-dionysiens,
- contribuer aux objectifs de développement durable et jouer à l'échelle départementale un rôle face aux défis globaux de l'humanité (transition écologique, réalisation des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux de ses habitants).

Les objectifs opérationnels affichés pour l'année 2020 sont de :

- développer des coopérations européennes et internationales autour de projets prioritaires et innovants du Département,
- contribuer à l'appropriation par les directions départementales des enjeux européens et internationaux de leurs projets,
- développer des coopérations décentralisées « horizontales » sur la base d'échanges de pratiques, en lien avec les compétences du Département,
- animer conjointement les centres ressources Via le Monde et Centre d'Information Europe Direct (CIED),
- accompagner les acteurs locaux de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale à travers l'appel à agir In Seine Saint Denis, les plateformes et les réunions d'échange.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Coopérations européennes et internationales	Dépenses	0,246	0,265	0,275	0,334
	Recettes	0,015	0,073	0,141	0,093

Pour 2020, la proposition dépasse le cadrage budgétaire car le Service International – Via le monde a inscrit en dépense un nouveau projet, le Festival des Communes aux Comores en lien avec l'association Africolor, pour un montant de 65 000 €.

Ce projet recevra dès 2019 une recette de 65 000 € du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Il sera de la sorte intégralement financé par cette recette. Cette dépense est une dépense exceptionnelle, liée au déroulement de ce projet sur l'année 2020.

65 000 € de l'Agence française de développement seront aussi perçus pour les actions d'éducation à la citoyenneté mondiale.

De nouvelles recettes AFD seront aussi perçues mais par d'autres directions, pour des projets menés en partenariat avec la DEI : 281 140 € pour la DEA pour un projet de station d'épuration aux Comores et plus de 200 000 € pour l'Observatoire des violences faites aux femmes pour un projet de lutte contre les violences faites aux femmes à l'International.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	13	11	2	0

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Contribuer au développement de la Citoyenneté mondiale par un rayonnement local				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jeunes touchés par les actions d'ECM et EDD (+ les actions dans le cadre de la quinzaine de la paix)	cible		300	250	300	320
	réalisé	242	234	320	Année en cours	
Nombre de partenaires éducatifs sensibilisés	cible	10	10	10	10	10
	réalisé	10	9		Année en cours	

Nb de participants aux événements de Via le monde	cible				1900 Marché : 800 RDV-VLM : 200 Ciné : 910	1500 Marché : 700 RDV-VLM : 300 Ciné : 500
	réalisé	1 461 Marché : 710 Rdv-Vlm : 160 Ciné : 591	1 727 Marché : 700 Rdv-Vlm : 120 Ciné : 907		Année en cours	
Nombre de connexions au Site Via le monde	cible	50 000	65 000	90 000	100 000	130 000
	réalisé	59 309	131 125	134 934	Année en cours	
Nombre de participants aux restitutions des projets de coopération décentralisée	cible		300	300	300	
	réalisé		300	200		
Commentaire : La révision à la baisse de la cible du nombre de personnes assistant aux projections est due à la fermeture du cinéma le Magic pour cause de travaux, entraînant la suspension des projections hebdomadaires. Une programmation dans d'autres cinémas du Département et dans le cadre des projections ambulantes prévues par le Magic Cinéma est à l'étude.						

Objectif		Accompagner les acteurs pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de rendez-vous de porteurs de projets accompagnés	Cible	200	120	200	200	
	Réalisé	141	92	69	en cours	
Nombre de personnes formées	Cible	120	100	100	150	
	Réalisé	97	85		en cours	
Nombre de projets éligibles et financés	Cible	30	nd	20	25	
	Réalisé	20	28	25		
Nombre de prêts au Centre ressource	Cible	-	-	400	600	600
	Réalisé	651	432	404	en cours	
Nombre de prêts	Cible	500	500	600	600	600 ou 400
	Réalisé	417	304	314	en cours	

Objectif		Coopérer autrement pour un développement durable et inclusif ici et là-bas				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets co-financés	cible		6	5	7	
	réalisé		6	5		
Nombre de personnes participants impliqués dans les actions locales en lien avec la coopération décentralisée	cible					
	réalisé					
Nombre de partenaires impliqués dans les coopérations décentralisées	cible				20	
	réalisé					

Nombre de services départementaux impliqués dans les coopérations décentralisées ou le travail en réseau	cible				8	
	réalisé					
Nombre de projets cofinancés par des bailleurs extérieurs	cible				4	
	réalisé					
<u>Commentaire :</u> En 2018, le nombre de partenaires engagés sur un projet de coopération décentralisée se répartit comme suit : 6 pour le projet Festival des Communes, 8 et + pour le projet AVEC, 4 pour le projet Jenine, 5 pour le projet FSGT et 5 pour le projet Algérie. En 2018, le montant des subventions par pays est le suivant : Palestine (65 500), Vietnam pour l'eau et l'assainissement (29 000), Comores (15 000) et Algérie (5 000) ; et le montant des subventions par thématique est 79 000 pour l'eau et l'assainissement, 23 000 pour l'inclusion sociale et 12 500 pour d'autres projets.						

Objectif		Proposer un accompagnement et une information aux acteurs et aux habitants du territoire sur les thématiques de la citoyenneté et de la mobilité européennes				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de publications sur les réseaux sociaux	Cible	N/A	N/A	12	24	36
	réalisé	N/A	N/A	En cours		
Nombre de publications sur le site internet du Département	Cible	N/A	N/A	12	24	50
	réalisé	N/A	N/A	En cours		
Nombre d'événements organisés	cible	N/A	N/A	4	5	5
	réalisé	N/A	N/A	En cours		
Nombre de participants aux événements	Cible	N/A	N/A	300	400	420
	réalisé	N/A	N/A	En cours		
<u>Commentaire :</u> La mise en place de ces nouveaux indicateurs répond à la labellisation du Département par la Commission Européenne en tant que centre d'information Europe Direct. Ces indicateurs coïncident avec ceux attendus par la Commission qui souhaite évaluer la portée des actions de communication sur l'Europe menées par le CIED (publication sur les réseaux sociaux, sur le site internet et événementiel).						

Action 1 : Coopérations européennes et internationales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action s'articulent autour de deux orientations.

La première vise une politique publique ancrée dans le territoire et accessible. Les objectifs sont déclinés ci-dessous :

- susciter, accompagner et valoriser l'engagement des Séquano-Dyoniseins dans des actions de coopérations et de solidarité dans le monde,
- valoriser et assumer la mondialité de la Seine-Saint-Denis auprès des jeunes (dans et hors milieu scolaire),
- promouvoir les valeurs de paix,
- animer le territoire à travers des actions locales d'éducation à la citoyenneté européennes et mondiale.

La seconde orientation s'attache à l'ouverture européenne et internationale du Département. Les objectifs sont les suivants :

- favoriser la dimension internationale des politiques publiques du Département et permettre l'échange d'expériences avec d'autres territoires,

- faire reconnaître à l'échelle internationale et partager l'expertise du Département (par exemple sur la lutte contre la violence faite aux femmes),
- construire des approches des politiques publiques et des messages communs avec d'autres territoires européens, du monde et de la société civile,
- développer des projets de coopération décentralisée sur une base de participation citoyenne autour de valeurs et d'enjeux communs sur des thématiques ayant résonnance pour la Seine-Saint-Denis (jeunesse, sports, action sociale, transition écologique...).

Ces deux orientations donnent lieu à la mise en œuvre des objectifs et priorités suivantes pour l'année 2020 :

- poursuivre les partenariats de coopération décentralisée existants à l'aune des politiques publiques départementales prioritaires et d'enjeux partagés. Plus spécifiquement, il s'agit de poursuivre les travaux au Vietnam (projet d'assainissement), de se diriger vers la fin des projets commencés aux Comores (construction d'une station d'épuration, lancement du festival des Comores...) et, pour l'espace méditerranéen, de consolider et renouveler les partenariats avec la Palestine et l'Algérie et les ancrer sur une base citoyenne forte en Seine-Saint-Denis
- revoir la participation de la Seine-Saint-Denis aux réseaux internationaux selon leurs apports pour le Département. Certains réseaux pourraient être plus particulièrement investis afin de permettre de porter la voix de la Seine-Saint-Denis dans le monde au regard d'enjeux de défense des droits humains, de transition écologique..., de renforcer le plaidoyer de la -Saint-Denis auprès de ces partenaires en France et en Europe sur le maintien d'une politique de cohésion sociale forte, se nourrir d'expériences internationales pour préparer les JOP 2024 et leur héritage...
- organiser une collaboration plus poussée avec les diasporas, les associations, les institutions. En termes d'actions, citons : la relance de l'animation du réseau des villes et territoires de Seine-Saint-Denis, la valorisation de l'engagement local et international des communautés culturelles de Seine-Saint-Denis, l'éducation à la citoyenneté mondiale, la mobilisation du réseau des acteurs de la culture de la paix et de la non violence.
- Contribuer au rayonnement local, national et international des politiques publiques départementales et de l'engagement des acteurs du territoire en matière de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale. Cet objectif s'appuiera sur l'utilisation de l'outil Géoportail93 (recensement des projets de solidarité internationale des Séquano-dyonisiens) et sur les actions menées dans le cadre de la préparation des JOP.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Coopérations et relations internationales	Dépenses	0,046	0,053	0,063	0,132
	Recettes	0,003	-	-	-

Action 2 : Centre Ressources Europe International

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- Accompagner les acteurs de la coopération européenne et de la solidarité internationale pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif, en lien avec les acteurs locaux,
- cultiver et contribuer à la promotion de la citoyenneté européenne et mondiale et à l'engagement ici et là-bas,
- innover, promouvoir et s'inspirer de l'engagement et de l'expertise des acteurs de la solidarité, du Département, et des partenaires étrangers,
- diffuser la connaissance des centres de ressources (Via le Monde et CIED) départementaux et renforcer leur action hors les murs.

Les priorités 2020 seront les suivantes :

- animer et valoriser le CIED en renforçant la communication autour de leurs actions et en menant davantage d'actions hors les murs :

Il s'agira de :

- o renforcer la communication autour des actions Via le Monde et le CIED. En 2020, il est prévu de s'appuyer sur le réseau des veilles et territoires,
 - o mettre en ligne le système de gestion de bibliothèques mutualisées (PMB), nouvel interface et service du Portail documentaire pour les professionnels et utilisateurs de la documentation,
 - o proposer des cycles de rencontres thématiques sur les enjeux de la Mondialité en Seine-Saint-Denis avec les acteurs universitaires et des partenaires locaux.
- Améliorer la qualité des projets du territoire : créer les conditions d'élaboration, de réalisation et d'évaluation des projets de mobilité de jeunes, de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale :

Il s'agira de :

- o Enrichir et diversifier le programme de formations proposées par le service international,
 - o mettre en place un parcours coordonné entre la formation, l'accompagnement méthodologique et documentaire et la capitalisation d'expérience,
 - o poursuivre les rendez-vous collectifs d'échanges d'expériences et de compétences des acteurs du territoire via des micro-rencontres et y associer les partenaires associatifs de la coopération internationale du Département à bon escient,
 - o poursuivre la démarche d'étude, d'analyse et d'évaluation des acteurs et des pratiques de la solidarité internationale du territoire,
 - o promouvoir l'engagement de partenaires en faveur du commerce équitable et d'un modèle économique solidaire via un marché d'hiver éthique et solidaire associant les acteurs du « In Seine Saint Denis ».
- Permettre aux jeunes de mieux comprendre les interdépendances mondiales et éveiller leur esprit critique. La DEI accompagne les équipes éducatives des collèges et les animateurs-éducateurs sur des projets de promotion de la citoyenneté européenne et mondiale par la constitution d'actions éducatives (projets Odyssée jeunes, simulation de Parlement Européen...). De plus, Via le Monde et le CIED accompagne et finance des projets de groupe de jeunes du territoire en Europe et à l'international, grâce à l'appel à agir « In Seine Saint Denis ».

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Via le monde	Dépenses	0,185	0,202	0,212	0,202
	Recettes	0,012	0,073	0,091	0,093

Programme : Gestion de projets européens

*Ce programme relève
de la Mission
Europe et international*

Ce programme comporte deux actions :

- Gestion des cofinancements européens
- Promotion du Département au niveau européen

Objectifs du programme

La contrainte forte qui pèse sur le budget départemental conduit à la recherche de financements pour l'action publique départementale, parmi lesquels les fonds européens constituent une ressource importante.

Les objectifs opérationnels et priorités du programme s'articulent autour de plusieurs axes :

- favoriser la prise en compte de la dimension européenne dans les politiques stratégiques du Département (plan de transition écologique, label diversité, projet éducatif départemental...) et contribuer à l'appropriation par les directions départementales des enjeux européens de leurs projets,
- assurer le pilotage des conventions de subvention Fonds social européen (FSE) en lien avec la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT),
- assurer le pilotage et la gestion de la subvention globale initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ),
- aider les directions pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens (fonds structurels et programmes d'action communautaire),
- inscrire le Département au cœur de la Stratégie Europe 2020 et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne. Il est question d'impulser un plaidoyer sur l'avenir de la politique de cohésion 2021-2027 et d'assurer à la Seine-Saint-Denis des enveloppes de fonds européens,
- renforcer les coopérations avec d'autres territoires en Europe pour favoriser les échanges de pratiques entre agents publics et nourrir l'action départementale, notamment à travers l'implication du Département dans des réseaux européens. Et plus globalement, développer des coopérations européennes autour de projets prioritaires et innovants du Département,

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion de projets européens	Dépenses	0,017	0,019	0,023	0,023
	Recettes	-	0,018	0,050	0,049

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	9	7	1	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE 2014-2020					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets programmés par le Département au titre de sa subvention globale FSE	cible	28	26	28	9	5
	réalisé	28	33	15	En cours de réalisation	

Montant des projets programmés au titre de la subvention globale FSE	cible	6,2 M€	6,3 M€	4,8 M€	5 M€	5 M€
	réalisé	6,1 M€	6,903 M €	10,9 M€	En cours de réalisation	

Commentaire : Le nombre de projets programmés peut être variable d'une année à l'autre car la subvention globale permet de programmer des projets sur 3 ans, mais cela dépend des contraintes fixées par l'autorité de gestion, la Direccte.

En 2018, 28 opérations « Projets Insertion Emploi », représentant près de 90% de la maquette financière 2018-2020, ont été prévues sur 3 ans. Des raisons externes au Département ont impliqué un nombre d'opérations réalisé (15) moindre que prévu en 2018. Toutefois, toutes les opérations Projets Insertion Emploi seront programmées en 2019. Pour 2020, 5 opérations sont programmées. Le Département n'est pas en retard sur son objectif de programmation au global, car selon la convention de subvention globale, la collectivité respecte le rythme posé par l'autorité de gestion qui était de 5M€ par an.

Objectif		Appuyer les directions du Département pour développer et gérer des projets éligibles à des financements européens				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers FSE hors subvention globale déposés par le Département	cible	0	0	1	1	2
	réalisé	0	0	1	En cours de réalisation	
Nombre de dossiers FEDER déposés par le Département	cible	-	-	2		
	réalisé					
Nombre de demandes de financements européens hors fonds structurels (programmes d'action communautaire...) déposées par le Département	cible	0	0	1	2	2
	réalisé				1	
Montant des demandes FSE hors subvention globales déposées par le Département	cible					
	réalisé					
Montant des demandes FEDER déposées par le Département	cible			Projet collège Robespierre : 583 306 Projet piscine Pierrefitte : 372 040		
	réalisé					
Montant des demandes de financements européens hors fonds structurels (programmes d'action communautaire...) déposées par le Département	cible				Projet Erasmus + Intégration sociale : 75 000	1 dossier
	réalisé		Projet @ppor : 157 821 e			

Commentaire : Sur le nombre de dossiers FSE hors subvention globale déposés par le Département : 1 dossier pour la Direction Education Jeunesse est en cours de dépôt auprès du GIP-Académique de Créteil.

Sur les projets FEDER déposés auprès du Conseil Régional, ils sont toujours en cours d'instruction au bout d'un an. Les difficultés de gestion du Conseil Régional n'a pas permis d'avancer sur ce dossier, et il est probable que ce dossier soit abandonné.

Pour 2019, le service est en train de revoir l'ensemble des directions et des services du Département pour representer son offre d'appui et d'assistance aux projets européens. Un chiffrage plus affiné sera fait en 2020 une fois que les porteurs de projets auront été identifiés.

Objectif		Nombre d'événements de plaidoyer pour valoriser le territoire et son utilisation des fonds structurels				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible				1	
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : Après plusieurs années, le Département va inscrire un nouvel événement de plaidoyer, notamment pour défendre sa situation pour les fonds structurels et la programmation 2017-2021. L'évènement aura lieu en novembre.						

Action 1 : Gestion des cofinancements européens

Objectifs de l'action

Cette action est composée d'un unique objectif stratégique, qui est de faire croître le nombre de projets cofinancés par l'Union Européenne.

Cet objectif se décline en deux priorités pour l'année 2020 :

- Assurer le pilotage des conventions de subvention globale FSE sur la période 2014-2020, ce qui se traduit par :
 - o un appui à la Direction de l'Emploi, de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale (DEIAT) pour les phases de programmation, de contrôle du service fait, d'évaluation, de saisie internet et de mise à jour de document de gestion. L'ensemble des projets de la subvention globale devront être planifiés en 2020.
 - o l'optimisation des modalités de gestion interne de la subvention globale (création d'outils et anticipation échéances),
 - o l'identification, la quantification et la diminution des risques liés à la gestion de cette convention,
 - o l'actualisation de la cartographie des risques de gestion du FSE,
 - o la gestion des dossiers d'assistance technique en lien avec la Direction du Budget, des Finances et du Contrôle de Gestion (DBFCG).
- Assurer le pilotage et la gestion de la subvention globale IEJ :
 - o la clôture de la certification des dépenses engagées sur des projets de subvention globale IEJ,
 - o la rédaction de réponse aux audits de projets.

Par ailleurs, la DEI sensibilisera les directions aux possibilités et aux mécanismes de co-financements européens. Pour ce faire, elle rencontrera les directions et services afin de leur présenter les dispositifs européens et fixera des rendez-vous annuels avec chacune pour recenser les projets à venir et donc pour prévoir les co-financements possibles.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	0,017	0,009	0,012	0,012
	Recettes	0,000	0,018	0,050	0,049

Action 2 : Promotion du Département au niveau européen

Objectifs de l'action

La Seine-Saint-Denis est un Département pauvre, situé dans une région riche. Aussi, le volume global des fonds structurels alloués par la commission européenne va se réduire et induire la baisse de la programmation 2021-2027.

L'enjeu principal de l'année 2020 sera de porter la position du Département au niveau européen sur la politique de cohésion. En effet, le budget de l'Union européenne est en cours de définition pour la période 2021-2027. Plusieurs propositions sont faites concernant la politique de cohésion. L'objectif du Département est de faire en sorte que ses propositions soient valorisées au niveau européen.

Les premières propositions de la Commission européenne font état d'une baisse de 10 % des crédits alloués à la politique de cohésion. Le Fonds social européen connaîtra également de forts changements avec la création d'un FSE+. Dans ce contexte, il est important que la Seine-Saint-Denis puisse continuer à bénéficier de la politique de cohésion. Il convient donc par exemple que les caractéristiques infrarégionales puissent être prises en compte dans l'attribution des fonds. Pour mener à bien ce lobbying, le Département poursuivra les actions entamées, notamment à la suite de la visite de représentants européens en Seine-Saint-Denis le 8 novembre 2019. Il s'agit notamment de fédérer d'autres Départements bénéficiaires de FSE pour faire remonter une position commune à l'Union européenne.

Aussi, la promotion du Département au niveau européen peut se faire dans le cadre de réseaux. En tant qu'adhérent à l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), le Département peut valoriser ses actions auprès d'autres partenaires. Egalement, l'appartenance au réseau des Centres d'information Europe Direct garantit une visibilité du Département à l'échelle européenne.

Les objectifs de cette action s'adressent à trois types de partenaires :

- l'institution européenne et le réseau des collectivités, il va s'agir de :
 - o revoir la participation de la Seine-Saint-Denis aux réseaux européens selon leurs apports pour le Département. Cela se traduira en 2020 par la réintégration au réseau Ile-de-France Europe (IDFE), en tant qu'invité, de façon à analyser la pertinence d'une adhésion,
 - o ouvrir une réflexion sur une représentation directe à Bruxelles, à l'image de ce que réalise le département des Bouches du Rhône,
 - o développer les projets partagés avec d'autres territoires européens dans le but de donner plus d'importance et de visibilité européenne à la Seine-Saint-Denis,
 - o construire des approches des politiques publiques et des messages communs avec d'autres territoires européens, du monde et de la société civile.
- les Directions départementales pour les financements européens, il est question de :
 - o aider les directions départementales dans leur portage de projets de coopération européenne, qui ne dépendent pas mécaniquement des appels à projets des fonds européens, mais favorisent la mise en œuvre de projets partagés entre plusieurs collectivités de l'Union européenne. Il s'agira autant de permettre le financement de politiques innovantes que de trouver des alliés et partenaires européens ressemblants (territoires pauvres dans régions riches),
 - o lancer les partenariats de coopération européenne, par l'accompagnement de certaines Directions (dépôt de projet dans le cadre de la prévention de la radicalisation des jeunes, organisation d'événements ou encore recherche de partenaires européens). En ce qui concerne la coopération transversale, il s'agit de développer les coopérations autour de la lutte contre la violence faite aux femmes et autour de la jeunesse.
- les acteurs du territoire, en particulier associatifs, il importe de :
 - o accompagner les acteurs de la coopération européenne en lien avec le CIED,
 - o améliorer la qualité des projets du territoire : créer les conditions d'élaboration (recherche de partenaires et de financement), de réalisation et d'évaluation des projets de mobilité de jeunes, de solidarité internationale et d'éducation à la citoyenneté mondiale. A ce titre, en partenariat avec l'Agence Erasmus +, une visite d'étude européenne en Seine-Saint-Denis sera organisée autour du thème « sport et inclusion »,
 - o proposer un accompagnement et de l'information aux acteurs et aux habitants du territoire sur toute thématique relevant de l'Union Européenne.

En matière de promotion du Département au niveau européen un axe fort se situe dans les actions à destination des jeunes pour cultiver et contribuer à la promotion de la citoyenneté européenne. Il va s'agir de :

- o favoriser la mobilité européenne des jeunes, en accompagnant leurs parcours de citoyenneté et de mobilité,
- o animer le territoire à travers des actions locales d'éducation à la citoyenneté européenne,
- o animer un réseau des acteurs jeunesse et mobilité européenne/internationale. Dans ce cadre, un projet de coordination des acteurs jeunesse et mobilité est en construction, en lien avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) afin de mieux informer les jeunes et permettre le départ de davantage de jeunes, en groupe ou en individuel,
- o permettre aux jeunes de mieux comprendre les interdépendances mondiales et éveiller leur esprit critique. La DEI accompagne les équipes éducatives des collèges et les animateurs-éducateurs sur des projets de promotion de la citoyenneté européenne et mondiale par la constitution d'actions éducatives (projets Odyssée

jeunes, simulation de Parlement Européen...). De plus, Via le Monde et le CIED accompagne et finance des projets de groupe de jeunes du territoire en Europe et à l'international, grâce à l'appel à agir « In Seine Saint Denis ».

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	-	0,010	0,011	0,011
	Recettes	-	-	-	-

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Maintenance et modernisation du réseau routier

Programme

Infrastructures de transports en commun

Programme

Partage et qualité de l'espace public

Programme : Maintenance et modernisation du réseau routier

*Ce programme relève
de la Mission
**Réseau routier et mobilité
durable***

Ce programme comporte une action :

- Mise en sécurité du réseau.

Objectifs du programme

En 2016, l'Assemblée départementale a adopté le Plan Mobilités durables (PMD), couvrant la période 2016 à 2020, marquant sa volonté de renforcer son action sur son réseau routier, pour faire face aux enjeux de déplacements et de mobilité actuels et à venir.

Ce Plan consiste en une relance de l'investissement sur son patrimoine viaire, selon 3 problématiques majeures :

- l'accompagnement des grandes mutations du territoire, avec en particulier la prise en compte de l'arrivée des gares du Grand Paris,
- le développement des mobilités douces et durables,
- la modernisation et le renforcement de la sécurité du réseau dans un esprit d'innovation.

L'une des priorités majeures de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) est d'assurer un partage de la voirie plus favorable aux déplacements alternatifs à la voiture individuelle (modes doux, bus, covoiturage...) et d'améliorer la qualité environnementale des projets de voirie (réduction du bruit à la source, mise en œuvre de matériaux innovants, réflexions sur l'insertion qualitative et paysagère des projets et sur leur durabilité).

Le 14 Février 2019, le Département a adopté l'Engagement pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique, au sein duquel il est prévu, entre autres, de relever le niveau d'ambition de la politique départementale « vélo ». Aussi, il a été posé comme objectif prioritaire d'adapter 100 % des voies départementales à la pratique du vélo pour 2024 et d'équiper 100 % des sites départementaux en stationnement vélo dès 2020.

Ces orientations complètent la forte mobilisation du Département en faveur du développement des projets de transports en commun, à travers des investissements importants qui se sont notamment traduits par les mises en service successives du prolongement du T1 vers l'ouest, du T5 puis du T8.

L'activité de la DVD est également très fortement marquée par la préparation du territoire aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et par l'arrivée du réseau du Grand Paris Express. En effet, le Département porte directement plusieurs opérations structurantes de desserte et d'aménagements dédiés au déroulement des Jeux (RD932, RD30 et RD50 au Bourget, Franchissement de la Seine entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis, RD901 à La Courneuve). Dans le même temps, le Département assure la maîtrise d'ouvrage et le pilotage de 3 pôles gares du réseau du Grand Paris.

Enfin, l'entretien et la maintenance du patrimoine, enjeu majeur pour la collectivité, doit permettre de garantir le niveau de sécurité attendu des infrastructures gérées par le Département.

Les objectifs stratégiques du programme Maintenance et modernisation du réseau routier sont les suivants :

- moderniser notre patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et développer les mesures innovantes pour le réseau.
Il s'agit notamment de soutenir les initiatives innovantes portant sur les mobilités actives.
- assurer le maintien d'un niveau de service et de sécurité du patrimoine routier départemental conforme à ses usages actuels et futurs.
Il s'agit de garantir la sécurité d'usage et la pérennité du patrimoine routier, des ouvrages d'art et du parc de candélabres et portiques et de garantir le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs gérant le trafic routier (Gerfaut 2).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintenance et modernisation du réseau routier	Dépenses	4,785	4,628	4,422	4,115
	Recettes	1,430	1,487	1,760	1,861

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintenance et modernisation du réseau routier	Dépenses	10,720	8,998	10,650	9,950
	Recettes	-	-	-	-

Au titre du développement du réseau et de la requalification urbaine des rues, la livraison et la mise en service de la RD 28 prolongée Est seront effectives en 2019.

Au titre du Plan Mobilités durables (PMD), les actions qui accompagnent les grands projets urbains seront les suivantes : opérations d'aménagements de la RD 115 à Pantin, ex-RN 301 à Pierrefitte-sur-Seine, RD 117 à Romainville et la RD 30 à Le Bourget. Les premiers travaux d'envergure significative seront également engagés sur l'ex-RN 2.

Les programmes récurrents de mise en sécurité du réseau seront reconduits. Des actions spécifiques au titre du PMD portant sur les aménagements des abords des établissements scolaires ainsi que sur le renfort de la sécurité et de la visibilité des rues sont également prévues.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	183	56	59	68

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectifs prioritaires pour l'année 2019 :

- lancement des opérations de requalification de l'ex-RN 2, livraison et mise en service de la RD 28 prolongée,
- poursuite des investissements dans le cadre du Plan Mobilités Durables,
- poursuite des études prospectives d'accompagnement de grands projets urbains, en particulier d'accompagnement des gares du Grand Paris et de préparation du territoire aux JOP 2024.

Objectifs de moyen ou long terme évalués	Indicateurs
Assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art et des PPHM (portiques, potences et hauts-mâts)	- Nombre d'inspections détaillées sur ouvrages d'art départementaux (pont et murs) dans l'année - Nombre d'inspections détaillées réalisées dans l'année sur ouvrages d'art / nombre total d'OA (en %)
Assurer la stabilité des candélabres	- Nombre de tests réalisés dans l'année - Nombre de tests réalisés dans l'année / nombre total des candélabres (en %)
Assurer un niveau de service acceptable des chaussées des rues départementales	- Linéaire des couches de roulement renouvelées dans l'année - Linéaire des couches de roulement renouvelées dans l'année / linéaire de la voirie départementale

Action 1 : Mise en sécurité du réseau

Objectifs de l'action

Le domaine public routier départemental est un patrimoine qu'il convient de gérer en assurant sa maintenance, son exploitation et l'instruction administrative des diverses demandes qui s'y rattachent.

La maintenance consiste à garantir la pérennité du patrimoine et du niveau de service pour l'utilisateur, ce, aussi bien sur les aspects d'entretien que de modernisation technique et fonctionnelle.

L'exploitation permet à l'ouvrage de remplir les fonctions qui lui sont attribuées, conformément à sa destination en assurant la coordination et la cohérence de l'ensemble des usages.

Les objectifs opérationnels de cette action sont les suivants :

- poursuivre la remise en état des rues départementales et des ouvrages d'art, dans le cadre des programmes individualisés,
- maintenir à un haut niveau de performance le système de régulation des feux tricolores gérés par le Département,
- poursuivre, sous maîtrise d'ouvrage départementale, la rénovation de certaines installations d'éclairage public très vétustes ou non conformes sur les rues départementales,
- analyser le besoin éventuel et l'opportunité de travaux plus conséquents contribuant concomitamment à améliorer, à adapter et à moderniser les caractéristiques du patrimoine existant par rapport aux usages,
- renforcer la concertation avec les partenaires, en particulier les communes et EPT, tant sur les diagnostics réalisés, que sur les priorités et les aménagements à réaliser,
- renforcer la sécurité des déplacements par des campagnes ciblées de marquage au sol, avec, en particulier, la création de SAS vélos sur les carrefours à feux des voiries départementales,
- assurer l'évaluation des opérations,
- assurer de bonnes conditions de travail des agents d'exploitation du Département.

L'objectif pérenne d'assurer une maintenance régulière du patrimoine sera poursuivi. Aussi, un des principaux enjeux identifiés pour 2020 est de maintenir le niveau de sécurité du réseau départemental.

Dans le cadre des grosses réparations de voirie, de signalisation directionnelle et d'ouvrage d'art, les inspections détaillées des ouvrages d'art et des PPHM (Portiques, potences et hauts mâts) et les contrôles de stabilité des candélabres vont se poursuivre.

Dans le cadre de l'action renfort de la sécurité et de la visibilité des rues du Plan Mobilités Durables (PMD), le renforcement de la sécurité des usagers sera maintenu, et particulièrement la campagne de marquage au sol. A cette action s'ajoutera des initiatives en faveur des usagers handicapés (mise en place de dispositifs d'alerte pour déficients visuels sur les traversées piétonnes).

Enfin, la renumérotation des ex-RN, commencée en 2019, se poursuivra.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	4,785	4,628	4,422	4,115
	Recettes	1,430	1,487	1,760	1,861

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux redevances d'occupation du domaine public.

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	10,720	8,998	10,650	9,950
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Infrastructures de transports en commun

*Ce programme relève
de la Mission*

***Réseau routier et mobilité
durable***

Ce programme comporte trois actions :

- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS,
- Amélioration de la circulation des bus,
- Franchissements.

Objectifs du programme

Rééquilibrer l'utilisation des différents modes de transport, en donnant à chacun d'eux les moyens de jouer un rôle social et économique plus efficace, est l'un des principaux objectifs du Schéma départemental des déplacements.

Dans le cadre des projets portés par le Département, il s'agit de veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire et en accordant une place accrue aux modes de déplacement actifs (marche, vélo...). En conséquence, cela doit contribuer à limiter l'usage de la voiture particulière, qui cause des encombrements et qui provoque une pollution importante.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département,
- accompagner le développement ou l'amélioration du réseau structurant des transports en commun (métro, tramways...),
- assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables qui permettent de répondre à la diversité des motifs de déplacements,
- assurer la réalisation du Franchissement de Seine entre Saint-Denis et l'Ile- Saint-Denis dans les coûts et délais compatibles avec les engagements olympiques.

Les objectifs opérationnels et priorités 2020 sont de :

- poursuivre les libérations d'emprises et les travaux du prolongement du T1 de Noisy-le Sec à Val de Fontenay démarrés mi 2019,
- poursuivre les travaux de dévoiement des réseaux sous maîtrise d'ouvrage des concessionnaires et engager les premiers travaux d'infrastructures pour le TZEN3 sur la RD 933 (ex-RN3),
- poursuivre les études opérationnelles des actions sous maîtrise d'ouvrage départementale actées dans le contrat de pôle de la gare NGP des 6 Routes à la Courneuve,
- poursuivre la réalisation des études d'avant-projet et de projets d'aménagements de voirie en accompagnement du développement des territoires,
- engager de façon opérationnelle la « Démarche Circulation »,
- engager en coordination spatiale et temporelle avec la RATP les travaux de voirie nécessaires à l'allongement et élargissement des quais de la ligne T1 entre Bobigny et Saint Denis (PACT T1),
- conforter le vivier d'opérations diffuses en prévision d'actions et de travaux à programmer dans le programme pluriannuel de travaux de la DVD, en ce qui concerne la résorption des points durs bus,
- poursuivre la recherche de co-financements pour l'adaptation des points durs bus,
- finaliser les études opérationnelles du Franchissement de Seine entre Saint-Denis et l'Ile-Saint-Denis et engager les procédures de consultation pour la dévolution des travaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Programme Infrastructures de transports en commun	Dépenses	0,076	0,142	0,358	0,569
	Recettes	0,010	0,064	0,491	0,258

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Programme Infrastructures de transports en commun	Dépenses	17,220	8,975	29,482	31,900
	Recettes	4,645	6,617	27,800	16,511

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	26	13	10	3

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Améliorer les dessertes existantes et optimiser l'utilisation de la voirie					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Développement de Gerfaut 2 : Nombre de carrefours équipés et raccordés en fibre optique dans l'année	cible	90	100	130	50	50	86
	réalisé	90	125	131	0*	78	59 + (35 T4CM)
<u>Commentaire</u> : Le raccordement du carrefour à feux gérant les lignes de tramways, notamment au PC Gerfaut, permet d'optimiser leur fonctionnement et de tendre vers l'objectif d'une priorité absolue donnée aux tramways dans la traversée des carrefours. A sa mise en service, les carrefours ponctuant le tracé de la nouvelle branche du T4 vers Clichy-Montfermeil seront raccordés au PC de régulation départemental. *aucune réalisation en 2017 faute de marché							

Objectif		Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite en transport en commun					
		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'arrêts de bus mis en accessibilité Utilisateurs de fauteuil roulant (UFR)	cible	60	70	73	70	70	30
	réalisé	57	68	58*	48	31	En cours d'évaluation
<u>Commentaire</u> : Au total, 1 354 arrêts de bus sont recensés sur les routes départementales. Environ 77 % des arrêts situés sur RD seront accessibles fin 2019.							

Action 1 : Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

Objectifs de l'action

Le Département est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus pour les différents tramways et TCSP. Il accompagne également les travaux du Nouveau Grand Paris, notamment la réalisation des gares et ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris (SGP). Aussi, la DVD met à disposition des moyens internes, mène des études et réalise des travaux en anticipation, en réaction à des interventions ou pour le compte de la SGP, maître d'ouvrage du métro du Grand Paris Express (GPE).

Dans ce cadre, les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- créer les conditions de la réalisation des projets de tramways et de TCSP, dont les travaux de dévoiement des réseaux et travaux d'infrastructures sont en cours (prolongement du T1 vers le Val-de Marne qui reliera Noisy-le-

Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois [avec création d'un double terminus à Bobigny Pablo Picasso et adaptation au nouveau matériel roulant des stations entre Bobigny Pablo Picasso et Noisy-le-Sec] et insertion urbaine d'un TCSP de type BHNS, dit TZen3sur l'ex-RN3),

- d'animer une démarche de coordination des chantiers à l'échelle du Département,
- accompagner l'arrivée des nouvelles gares sur le territoire, et particulièrement le pôle des six Routes de La Courneuve.

Les priorités pour l'année 2020 peuvent se décomposer en deux catégories, celles liées aux projets de TCSP et celles liées aux aménagements connexes dans le cadre des opérations de transport.

La priorité sur les projets de TCSP porte sur le prolongement du tramway T1. Plus spécifiquement, les étapes prévues pour 2020 sont la poursuite des acquisitions foncières, ainsi que la poursuite des travaux de dévoiement des réseaux (Noisy-Le-Sec) et des travaux d'infrastructures sur la 1^{ère} tranche fonctionnelle (de Bobigny à Montreuil).

Les priorités sur les opérations de transports sont :

- l'engagement du Département dans la « *démarche circulation* » en lien avec l'émergence des nouvelles gares et l'accueil des JOP 2024. Cette démarche doit permettre de construire une vision partagée des conditions de déplacements en Seine-Saint-Denis et d'aboutir sur la proposition collective de mesures d'accompagnement des perturbations. En 2020, la démarche sera officiellement lancée sur les secteurs de Plaine commune et Est ensemble. Le budget prévu permettra la réalisation d'études et de cartographies et l'animation de la démarche sur les deux secteurs.
- la réalisation des travaux du GPE sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris (SGP). En 2020, il s'agira principalement d'interventions sur la signalisation tricolore lumineuse (SLT) et le système GERFAUT.
- les opérations d'accompagnement des pôles du NGP. Il est question des pôles des lignes 11, 14 et 16 incorporés à des voiries départementales à enjeux forts de mobilité. Il est aussi question du schéma de référence du pôle de La Courneuve – 6 routes, pour lequel les études d'avant-projet, le dossier de concertation et l'étude d'impact devraient être exécutés en 2020.
- l'engagement de la 2^{ème} phase du projet PACT T1, à savoir le démarrage des travaux d'élargissement des stations.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Réalisation des infrastructures de tramway et BHNS	Dépenses	0,076	0,142	0,351	0,567
	Recettes	0,010	0,064	0,491	0,258

En fonctionnement, les crédits proposés correspondent aux dépenses d'information et de communication liées à l'extension du T1 et au TZen 3 et aux procédures administratives (contentieux, commission d'enquête...).

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Réalisation des infrastructures de tramway et BHNS	Dépenses	12,734	7,577	27,182	31,350
	Recettes	3,323	5,999	62,456	15,608

Action 2 : Amélioration de la circulation des bus

Objectifs de l'action

Conformément au PDU 2010, qui définit un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, le Département ciblera ses efforts sur des actions en faveur des bus sur des tronçons et carrefours identifiés.

Le programme « Points durs bus » a pour objectif d'améliorer la performance du service public de transport assuré par les bus. Les aménagements types de voirie en faveur des bus sont : des sas d'accès aux feux, des couloirs d'approche ou de franchissement des carrefours saturés en heure de pointe, des reconfigurations de voirie permettant de mieux organiser le stationnement et/ou de créer des voies réservées aux bus (hors T'zen et BHNS).

Afin d'établir un programme pluriannuel de travaux relatif à la résorption des points durs bus, l'année 2020 sera dédiée à la poursuite d'études.

Concernant l'accessibilité des transports publics de surface pour les personnes à mobilité réduite, le Département poursuit sa politique volontariste de mise aux normes des arrêts de bus.

Aussi, l'objectif d'accessibilité du réseau de transport en commun que s'est fixé le Département a été abondé par des moyens financiers supplémentaires accordés dans le cadre du PMD. Ces nouveaux moyens permettent de traiter plus globalement les cheminements et l'espace public.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2020 portent sur :

- la réalisation des études de projet du boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen liées à l'amélioration des conditions de circulation des lignes de bus 173 et 274 (associées à l'extension de la ligne 14),
- la réalisation des études de définition de programme et la programmation des travaux d'amélioration de l'accès au bus 113 (gare RER A de Neuilly-Plaisance sur la RD 934),
- la réalisation d'études d'avant-projet d'optimisation du tracé du bus 268 et l'amélioration de son accès au pôle de Pierrefitte-Stains,
- la réalisation d'études d'avant-projet sur la RD 40 pour améliorer l'accès à la gare du Vert-Galant des lignes de bus CIF 15 et 39 entre autres.

L'objectif du programme d'études 2020 est de poursuivre la production de diagnostics et d'études de faisabilité, dans le but de créer un vivier d'opérations en vue de résorber les points durs de circulation et d'améliorer la régularité des principales lignes de bus sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Dans ce cadre, les diagnostics concerneront les lignes 301 et 605, et les études de faisabilité et d'AVP concerneront la RD 40, la RD 934 et l'accès du bus 249 au pôle de la Porte des Lilas en limite et en coordination avec la Ville de Paris. De plus, les lignes 173, 268, 150 et 255 font l'objet d'études de faisabilité et un travail sur la régulation des carrefours est initié sur la ligne 170 à Aubervilliers. En 2020, ce dispositif pourra être évalué de façon à envisager son déploiement. Enfin, des travaux de résorption des points durs bus auront lieu pour la phase 2 de la réalisation du couloir de bus de l'avenue du Président Wilson à Saint-Denis et pour le couloir vélo-bus du sud de l'avenue Paul Vaillant Couturier à Bobigny.

S'agissant d'accessibilité des transports, en 2020, le Département poursuivra la réalisation d'études dans l'intention de préparer un programme pluriannuel de travaux liés à la mise aux normes UFR des arrêts.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	3,892	0,835	0,900	0,150
	Recettes	1,156	0,618	2,352	0,103

Action 3 : Franchissements

Objectifs de l'action

Cette action vise à traiter de manière cohérente les coupures urbaines touchant particulièrement les déplacements des piétons, des cycles, et des transports. Cette opération s'inscrit dans les objectifs du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF).

Pour le franchissement de la Seine entre Saint-Denis et l'Ile-Saint-Denis, en lien avec la SOLIDEO, les études se poursuivront en 2020. Ce projet permettant d'assurer la desserte du futur éco-quartier sur le territoire de l'Ile-Saint-Denis, s'inscrit dans le cadre de l'accueil des JOP 2024.

Les procédures réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux (enquête publique et autorisation environnementale) ont été engagées par la SOLIDEO en 2018-2019, puis la Commission d'enquête a validé le projet en mars 2019. Aussi, l'autorisation environnementale est attendue pour 2020.

Dans le cadre de ce projet, s'insère la requalification du quai du Chatelier pour assurer la continuité des itinéraires cyclables.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Franchissements	Dépenses	-	-	0,007	0,002
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Franchissements	Dépenses	0,594	0,564	0,400	0,400
	Recettes	0,165	-	0,150	0,800

Programme : Partage et qualité de l'espace public

*Ce programme relève
de la Mission*

**Réseau routier et mobilité
durable**

Ce programme comporte cinq actions :

- Développement des modes actifs,
- Accompagnement des grands projets urbains,
- Sécurité routière et accompagnement accès collèges,
- Maîtrise des déplacements,
- Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers.

Objectifs du programme

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du Département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets.

Le Département a renforcé son engagement en faveur des mobilités actives avec le vote du Plan Mobilités Durables (PMD) par l'Assemblée départementale en juin 2016, permettant la réalisation d'aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux favorisant la marche, pour lesquels des études et travaux se sont poursuivis en 2019.

De plus, le Département a adopté le 18 avril 2019 une stratégie vélo vers un territoire 100 % cyclable en 2024, dans le cadre des engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- accélérer le développement des modes actifs dans le cadre de la fin du plan mobilité durable (2016-20220) et de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie vélo vers un territoire 100 % cyclable en 2024,
- accompagner les mutations du territoire liées à l'émergence de projets urbains,
- diminuer l'accidentologie sur le réseau de voirie départemental et sécuriser les cheminements à proximité des établissements scolaires,
- accompagner les nouveaux usagers de la voirie par la régulation des déplacements.

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2020 seront de :

- poursuivre le maillage du réseau cyclable départemental par la réalisation d'aménagements cyclables supplémentaires et par d'autres actions en termes d'infrastructures,
- développer des actions d'acculturation de la population au vélo et animer le réseau partenarial (organisation plus régulière de comités techniques, diffusion d'un guide, réalisé en interne, des aménagements cyclables en Seine-Saint-Denis et systématiser la concertation dans le cadre des opérations d'aménagements réalisés),
- poursuivre la mise en œuvre de la politique d'amélioration du cadre de vie des habitants,
- étudier la désimperméabilisation de surfaces de voirie sur chaque projet,
- renforcer les actions de sensibilisation aux modes actifs dans les collèges, et renouveler les animations de sensibilisation à la pratique du vélo sur l'espace public via des associations locales,
- calculer le bilan carbone précis de la Direction de la voirie et des déplacements dans le but de le réduire,
- évaluer les aménagements cyclables.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Partage et qualité de l'espace public	Dépenses	14,871	13,093	13,750	19,026
	Recettes	4,653	3,63	5,200	3,426

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	3	0	0

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Développer les itinéraires cyclables						
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de kms d'itinéraires cyclables cumulés sur le réseau départemental (en Km)	cible	104,39	105	106	116	136	151	192
	réalisé	99,6	102,6	109,8	125,53	132,6	152	

Action 1 : Développement des modes actifs

Objectifs de l'action

La « stratégie vélo en faveur d'un territoire 100 % cyclable en 2024 » a pour objectif d'accroître la part modale du vélo dans le but de promouvoir un mode de déplacement alternatif à la voiture, de lutter contre la pollution et l'encombrement des voies et d'inciter à l'activité physique.

Cet engagement prévoit, entre autres actions, de relever le niveau d'ambition de la politique vélo départementale, et fixe comme objectif prioritaire d'adapter 100 % des voies départementales à la pratique du vélo à l'horizon 2024 et d'équiper 100 % des sites départementaux en stationnement vélo dès 2020.

En cohérence avec cet engagement, le Département doit renforcer son ambition pour le développement de l'usage du vélo. Ce mode de transport se présente en effet comme une solution à part entière pour les déplacements du quotidien des Séquano-dionysiens.

Cette démarche se décompose en trois grands axes :

- Accélérer le déploiement des infrastructures cyclables à l'échelle départementale,
- Développer une culture vélo au sein de la population et proposer des services pour faciliter cette pratique,
- Mettre en place une gouvernance spécifique et animer un réseau vélo partenarial avec les acteurs du territoire.

Les objectifs opérationnels et priorités 2020 porteront sur deux catégories, une première concernant la marche et une seconde concernant le développement de la pratique cyclable.

En ce qui concerne la marche, l'année 2020 sera consacrée à la poursuite des travaux d'amélioration des conditions de circulation des piétons, en accord avec les objectifs du PMD. Ces travaux porteront sur des opérations de réfection, de désencombrement des trottoirs et de mise en accessibilité.

En ce qui concerne le développement de la pratique cyclable, les actions de l'année 2020 sont issues des axes de la stratégie vélo :

- renforcer le volet d'études pour permettre une montée en puissance du déploiement. Plusieurs axes prioritaires ont été définis pour l'année 2020 (RD 302 à Rosny-sous-Bois, RD 116 à Rosny-sous-Bois, au Raincy, à Clichy-sous-Bois, RD 970 à Gagny ...),
- poursuivre et accroître le volume d'opérations d'aménagements cyclables, que ce soit au titre du Plan Mobilité Durable (2016-2020) ou encore au titre de la stratégie vélo (2019-2024). Les opérations lancées en 2019 seront poursuivies et pour l'année 2020, il est prévu d'engager la réalisation de 28 km d'aménagements cyclables dont 19 km nouvellement créés ouverts en 2020,
- Poursuivre les autres actions en termes d'infrastructures :
 - l'ouverture des couloirs de bus aux vélos et la réalisation des travaux d'aménagement (marquage au sol de pictogramme vélo, reprise de séparateur...),
 - les Opérations Sas Vélos et Cédez-le-passage Vélos (déploiement des panneaux de sécurisation des déplacements vélos),
 - les interventions ponctuelles Canal Ourcq (réparations),
 - l'accompagnement des opérations de grosses réparations de voirie et ouvrages d'art (GRVOA) en intégrant le déploiement d'aménagements cyclables dans les interventions de voiries,

- le renforcement du soutien aux associations : en 2020, il s'agira de renforcer le partenariat avec les associations locales vélo par une augmentation des aides à l'investissement.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Développement des itinéraires cyclables et modes actifs	Dépenses	3,727	2,582	2,440	9,215
	Recettes	0,568	0,422	1,316	1,634

Action 2 : Accompagnement des grands projets urbains

Objectifs de l'action

Afin de renforcer son action sur le réseau routier pour faire face aux enjeux de déplacements et de mobilité, présents et futurs, l'Assemblée départementale a adopté le 30 juin 2016 le Plan Mobilités durables, dont les objectifs sont :

- d'apporter des réponses aux besoins en déplacements quotidiens des Séquano-Dyonisiens dans des espaces publics rénovés et sécurisés,
- d'adapter le réseau d'infrastructures à une offre de transports qui connaît d'importantes mutations structurelles (futur réseau de transport du Nouveau Grand Paris, technologies liées à la mobilité intelligente et aménagements dédiés aux mobilités actives et durables).

Sur la période 2016-2020, 50 millions d'euros d'investissement ont été mobilisés, pour les grands projets urbains du territoire et le développement d'aménagements d'itinéraires cyclables sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

L'accueil par Paris des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP 2024) impactera durablement le territoire de la Seine-Saint-Denis du fait de l'implantation de nombreuses infrastructures olympiques sur le territoire :

- Village olympique et paralympique à Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile Saint Denis,
- Centre aquatique olympique à Saint Denis,
- Cluster des médias à Dugny, Le Bourget et La Courneuve.

Le Département s'engage avec les acteurs locaux, la SOLIDEO et Paris 2024 pour que les nouveaux quartiers soient exemplaires en matière de durabilité, de mixité, de valorisation du patrimoine, d'accessibilité, de services publics de proximité notamment sportifs et culturels, de valorisation du patrimoine, d'accès à l'activité économique et à l'emploi, ou encore d'offre sportive et culturelle. L'insertion de ces projets doit s'inscrire dans un développement durable et équilibré de l'ensemble de la Seine-Saint-Denis.

L'accueil des athlètes et des visiteurs du monde entier en Seine-Saint-Denis en 2024 s'accompagne d'une grande ambition au service de l'amélioration du cadre de vie de nos habitants, du développement et de l'attractivité et de la transformation écologique de la Seine-Saint-Denis. L'inscription d'études et de travaux sur de nombreux axes structurants à proximité des sites olympiques traduit cet engagement pris dès la candidature. Ainsi une requalification et un réaménagement permettant un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives sont étudiés sur plusieurs secteurs :

- au Bourget et à Dugny, en articulation avec le Cluster des Médias, à travers un programme de requalification de la RD932 (ex-RN2), de requalification de la RD 30, de transformation et de requalification de la RD 50, l'ensemble de ces projets faisant l'objet d'une convention de financement avec la SOLIDEO,
- à Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile-Saint-Denis, en articulation avec le Village olympique et paralympique (création du franchissement de Seine, requalification de la RD1 bis, requalification de la RD1 dans la ZAC Village olympique et paralympique (sous maîtrise d'ouvrage SOLIDEO),
- à La Courneuve, en cohérence avec la création de la piscine de Marville, le projet d'aménagement prévoit une piste cyclable confortable sur la RD901 entre la future gare des 6 Routes et le parc de Marville (Convention SOLIDEO).

Concernant l'année 2020, sont programmées :

- des études « prospectives » de définition de programme sur des axes stratégiques et porteurs d'enjeux de développement urbain et de mobilité : RD 986 av. Leclerc à Rosny-sous-Bois, RD 934 à Neuilly-sur-Marne et Neuilly-Plaisance et RD 115 à Villepinte et Aulnay s/s Bois,
- des travaux d'aménagement déjà engagés en 2019 : RD117 Romainville Carrefour Vassou Eglise Mairie, RD41 Bondy Varagnat Route d'Aulnay, RD932 Aubervilliers Pantin section Courtilières, RD970 (Ex-RN370) Noisy-le-Grand route de Neuilly) et d'autres à lancer en 2020 (RD30 Le Bourget Av. J. Jaurès, RD932 Aubervilliers Pantin (PMD1), RD1bis L'Ile Saint-Denis,
- d'autres projets d'accompagnement des grands projets urbains (études) : RD1 Saint-Ouen à Saint-Denis, RD50 Le Bourget, RD 986 Rosny-sous-Bois (Autopont) et RD901 La Courneuve Cheminement 6 Routes-Marville (JOP).

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accompagnement des grands projets urbains	Dépenses	5,215	6,176	9,170	6,914
	Recettes	1,074	2,151	12,508	1,271

Action 3 : Sécurité routière et accompagnement des accès collèges

Objectifs de l'action

Le programme de sécurité routière consiste à traiter des lieux d'accumulation d'accidents recensés et des abords d'établissements scolaires qui ne sont pas intégrés dans des projets d'aménagements plus globaux.

Le parti pris de conception des projets de sécurité routière consiste à privilégier une redéfinition du partage de l'espace public, par l'élargissement des trottoirs, la réduction du nombre et de la largeur des voies de circulation, la création de passages piétons, la création d'aménagements cyclables, la création de plateaux traversants. Ces aménagements visent à réduire les vitesses de manière significative.

Dans le cadre du PMD – Aménagements aux abords d'établissements scolaires, il s'agira de poursuivre les études pour la réalisation des aménagements ou réaménagements des accès et abords des collèges. Et dans le but d'offrir aux élèves et au personnel des établissements de bonnes conditions d'accès à leur lieu d'études et de travail, le Département veille à :

- rendre possible et sûre la pratique des modes doux, adaptés aux déplacements courts domicile/collège,
- améliorer la sécurité des déplacements autour des collèges : aménagement en faveur de la pacification de la circulation, limitation des manœuvres liées à la dépose des élèves et du stationnement illicite...,
- améliorer le cadre de vie et la sécurité aux abords des collèges.

Aussi, les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- réduire l'accidentologie et la gravité des accidents sur le réseau départemental,
- assurer un partage des informations sur la thématique de l'accidentologie avec les communes,
- poursuivre le programme d'actions spécifique de sécurisation des abords des établissements scolaires.

Sur la thématique de la sécurité routière, les objectifs et priorités de 2020 porteront sur :

- la réalisation d'études pour la correction des accidents,
- l'achèvement des travaux de sécurisation de la RD921 à Saint-Denis commencés en 2019,
- des travaux imprévisibles, permettant de garder une certaine réactivité face à des demandes de sécurisation non encore identifiées.

Concernant l'amélioration de la sécurité aux abords des établissements scolaires, les objectifs et priorités de 2020 porteront sur :

- la réalisation d'études,
- des travaux de sécurisation des accès aux établissements scolaires (RD20 Montreuil & collège Marais de Villiers et groupe scolaire, RD114 Dugny collège JB Clément).

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Sécurité routière et accompagnement accès collèges	Dépenses	4,194	3,142	1,440	2,197
	Recettes	1,599	0,532	2,337	0,520

Action 4 : Maîtrise des déplacements

Objectifs de l'action

Depuis 2006, le Département met en œuvre une politique de maîtrise des déplacements qui s'est incarnée dans le projet GERFAUT II de 2010-2017. Depuis, les actions menées visent à permettre à l'outil d'évoluer pour continuer à s'adapter aux nouveaux enjeux de régulation des déplacements.

Les objectifs 2018-2021 sont de :

- développer les interfaces de diffusion d'informations qualifiées notamment avec les systèmes de régulation des autres gestionnaires (Ville de Paris, DIRIF et Départements limitrophes),
- identifier les axes départementaux à intégrer dans le réseau à contrôler au Poste Central de Régulation des Déplacements (PCRD) et qui doivent faire l'objet de déploiements complémentaires,
- développer de nouvelles fonctionnalités de stratégies de régulation,
- mettre en œuvre des mesures innovantes pour accompagner le potentiel technologique des infrastructures et équipements de GERFAUT II.

En 2020, il s'agira de poursuivre le déploiement du réseau de carrefours raccordés au poste central, RD22 Saint-Ouen, RD111 Saint-Ouen, RD40 Villepinte et RD933 Livry-Gargan.

Il s'agira aussi de réaliser le déploiement 3G pour le raccordement de carrefours isolés. Des premiers essais de solutions non filaires seront réalisés en 2020.

Enfin, sur le développement et la mise en œuvre des mesures innovantes, de nouveaux produits sont développés régulièrement. L'année 2020 verra la poursuite des travaux des capteurs en faveur des piétons. Aussi, les objectifs pour l'année 2020 seront :

- la poursuite de l'expérimentation d'une gestion centralisée des actions de régulation en faveur des bus,
- l'exploitation des données issues de caméras de comptages.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maîtrise des déplacements	Dépenses	1,735	1,192	0,700	0,700
	Recettes	1,412	0,525	4,500	-

Action 5 : Développement et accompagnement de nouveaux services aux usagers

Objectifs de l'action

Pas de réalisation concrète pour 2020.

Moyens de l'action

Cette action n'a pas de dépenses directes.

Mission

Développement urbain

Programme

Aménagement et renouvellement urbains

Programme

Mobilités métropolitaines

Programme : Aménagement et renouvellement urbains

*Ce programme relève
de la Mission
Développement urbain*

Ce programme comporte deux actions :

- Aménagement urbain,
- Renouvellement urbain.

Objectifs du programme

Une intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis réussie suppose que les « grands projets » soient conduits et suivis sans perdre de vue les attentes et spécificités propres au territoire et avec la volonté de s'inscrire dans une transition écologique au bénéfice d'une amélioration des conditions de vie des habitants et des personnes venant y travailler, dans le contexte d'une intensification urbaine qui se poursuit.

Il est attendu des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 2024) de constituer un héritage qui devra garantir une utilité sociale réelle aux séquanodionysiens et valoriser les atouts existants du territoire.

Les projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) seront des leviers pour accompagner l'évolution de la ville, en lien avec les futures gares du Grand Paris Express (GPE).

Pour l'année 2020, les priorités identifiées sont les suivantes :

- engager une démarche prospective sur le devenir de la « Seine-Saint-Denis » à l'horizon 2030,
- réaliser des études autour des projets de transports,
- poursuivre le suivi des projets engagés par la SOLIDEO, maître d'ouvrage des opérations Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP 2024),
- suivre les projets du NPNRU et les projets départementaux s'y inscrivant,
- poursuivre le suivi de la réalisation du réseau de transport Grand Paris Express et des prolongements des lignes de métro 11, 12 et 14,
- suivre les partenariats avec les acteurs du territoire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Aménagement et renouvellement urbains	Dépenses	1,260	1,242	1,186	1,061
	Recettes	0,003	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Aménagement et renouvellement urbains	Dépenses	0,200	-	0,230	1,112
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	35	20	12	3

Action 1 : Aménagement urbain

Objectifs de l'action

Les 3 objectifs stratégiques, déclinés ci-après en objectifs opérationnels pour l'année 2020, sont les suivants :

Réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis à travers les grands projets d'aménagement, en travaillant la relation entre le réseau de transport et l'aménagement urbain et en accompagnant le développement du projet Olympique.

Dans ce contexte, seront exécutés en 2020 :

- l'engagement dans une démarche prospective sur le devenir de la Seine-Saint-Denis en 2030. En 2020, sera lancée une consultation internationale sur la vision du territoire à l'horizon 2030. 2030 fait référence à la fin de nombreux travaux d'envergure engagés sur le territoire (Grand Paris Express...).
- la contribution à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 2024). En 2020, la DDM continuera à prendre part à l'élaboration du projet olympique (livraison des équipements et héritage des projets), en lien avec la SOLIDEO et le référent de la délégation aux JOP. En outre, elle participera également avec la Délégation aux JOP 2024 à la mise en œuvre du projet départemental sur le site de La Motte à Bobigny (PRISME).
- l'accompagnement de l'arrivée des transports collectifs. Autour de ces projets, les objectifs sont les suivants :
 - o piloter l'étude sur les délaissés fonciers du T1, s'intéressant à la définition des conditions d'un projet urbain de qualité,
 - o co-piloter, avec Plaine Commune, l'étude de pôle du Fort d'Aubervilliers (ligne 15 Est),
 - o accompagner les projets sur gare de La Courneuve-Six-Routes, le pont de Bondy et Le Bourget RER (Lignes 16 et 17), afin de contribuer à leur insertion urbaine et à la cohérence des aménagements de desserte,
 - o faire converger les orientations du projet de restructuration de la friche PSA à Aulnay-sous-Bois, à proximité d'une gare de la ligne 16 avec les intérêts du Département et notamment ses équipements impactés (voirie, bassin, collège éventuel). Porté par la Commune d'Aulnay-sous-Bois, une Société d'Economie Mixte d'Aménagement à opération unique (SEMAOP) devrait être constituée.
 - o accompagner l'opération de résorption de l'habitat dégradé ORCOD IN à Clichy-sous-Bois, par l'Etablissement public foncier de la Région Ile-de-France. Il s'agira de valoriser les terrains dégagés par le bassin de rétention et des actuels logements de fonction du collège R. Rolland.

Promouvoir la ville durable en inscrivant la Seine-Saint-Denis dans des orientations d'aménagement ambitieuses

L'intégration urbaine des infrastructures autoroutières est un enjeu majeur pour le Département. Aussi le Département poursuivra la réflexion engagée avec le Forum métropolitain sur le devenir des autoroutes. De plus, des réflexions sur la reconversion possible des infrastructures routières et autoroutières et la programmation de nouveaux usages sur l'espace public et les délaissés de voiries pourront être initiées.

Concernant la mobilisation du foncier urbain, sur le plan prospectif et suite à la finalisation de l'atlas du foncier départemental, il est proposé de prolonger un Plan d'actions pour valoriser le foncier du Département non nécessaire à son activité, par une expérimentation ou un appel à projet en fonction de la pertinence de la démarche.

Concernant les relations ville-parcs, le Département poursuivra le travail sur l'amélioration des relations entre les parcs départementaux et le contexte urbain qui les environne, en termes d'intégration des espaces publics dans les dynamiques de projets sur la façade Marville du parc Georges-Valbon, et en lien avec le projet porté par la Ville d'Aulnay-sous-Bois sur PSA au parc du Sausset.

Enfin, concernant les territoires aéroportuaires, le suivi des projets urbains sera poursuivi, en particulier ceux portant sur la maîtrise des nuisances sonores.

Organiser les outils, projets et partenariats dans un contexte de gouvernance renouvelé

Pour approfondir la connaissance du territoire et de ses dynamiques, le suivi et la gestion de la base de données des projets d'aménagements seront renouvelés en 2020.

Concernant la mise en place des documents de planification urbaine, il est prévu de poursuivre le suivi et la participation à l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI),

des 4 établissements publics territoriaux du département et de participer à leurs éventuelles modifications, ainsi qu'à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) métropolitain.

Concernant les emplacements réservés, la régularisation de l'actualité des projets sera poursuivie en lien avec le nouveau service géomatique.

Concernant le suivi des outils et structures d'aménagements départementaux, dans une optique de développement des relations de travail, le suivi de l'activité et la préparation des conseils d'administration seront accomplis pour la Société d'Economie Mixte (SEM) départementale, l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France (EPFIF) et Grand Paris Aménagement.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aménagement urbain	Dépenses	1,030	0,974	0,973	1,061
	Recettes	-	0,003	-	-

Investissement (en M€)		CA 2016	CA 2017	BP 2018	Proposition BP 2019
Aménagement urbain	Dépenses	0,200	-	0,230	1,112
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Renouvellement urbain

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action portent sur :

- la poursuite des actions menées dans le cadre des contrats de ville signés en 2015,
- le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il s'agit de suivre les programmes de renouvellement urbain en affinant la programmation opérationnelle des équipements impactés dans les périmètres ANRU. Il s'agit également de coordonner le travail transversal lié au NPNRU avec les Directions concernées et impactées par les projets urbains s'inscrivant dans le NPNRU.

La Seine-Saint-Denis est le territoire qui dispose du plus grand nombre de sites concernés par le NPNRU : 24 quartiers d'intérêt national et 10 quartiers d'intérêt régional.

Plus concrètement, les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2020 seront de :

- développer un axe de travail d'évaluation avec les Directions concernées par les contrats de ville, afin de souligner l'action du Département auprès des partenaires,
- s'inscrire dans le processus de prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022. L'Etat souhaite mieux ancrer la politique de la ville dans les secteurs de l'éducatif, de l'emploi et de l'insertion des personnes.
- être associé à la finalisation des nouvelles conventions de renouvellement urbain et leurs signatures dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Un partenariat avec l'ANRU étant particulièrement recherché.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Renouvellement urbain	Dépenses	0,286	0,272	0,264	-
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Mobilités métropolitaines

*Ce programme relève
de la Mission
Développement urbain*

Ce programme comporte trois actions :

- Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité,
- Logistique innovante,
- Prestations de mobilité.

Objectifs du programme

Ce programme vise à structurer les relations institutionnelles entre le Département et la Société du Grand Paris ainsi que l'ensemble des acteurs des transports (IDFM, RATP...). Notamment il a pour objectif le suivi des conventions et partenariats.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mobilités métropolitaines	Dépenses	48,518	48,933	53,128	49,982
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mobilités métropolitaines	Dépenses	11,352	23,232	12,431	12,471
	Recettes	0,030	0,056	0,376	0,090

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	24	14	10	-

Action 1 : Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- intégrer les mobilités dans les projets d'aménagements et dans l'organisation de l'espace public (enjeux d'aménagement, étude d'intermodalité, et action sur les documents d'urbanisme),
- améliorer la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis,
- contribuer à la mobilité des collégiens par les transports en commun (mieux répondre aux besoins des collégiens et au Plan d'Accès des Collèges),
- contribuer au développement de l'usage du vélo,
- être acteur de la gouvernance du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France (participation aux Assises de la Mobilité et aux réunions de l'Observatoire de la Mobilité en Ile-de-France, et contribution à l'élaboration des Plans Locaux de Déplacements),
- permettre à tous d'accéder à la mobilité.

Les objectifs opérationnels et priorités de l'année 2020 sont déclinés dans les paragraphes ci-après.

Concernant le Grand Paris Express, l'année 2020 sera marquée par la poursuite des études et/ou travaux des lignes 15 Est, 16 et 17, ainsi que par le prolongement des lignes 11, 12 et 14 et les études de pôles, tels que le pôle gare Villepinte-Parc du Sausset.

Une réflexion sur la complétude des maillages des transports en commun sera amorcée. Un plaidoyer sera lancé sur la phase 2 du prolongement de la ligne 11 (jusqu'à Noisy-Champs).

Concernant les réseaux de bus, les travaux d'amélioration du réseau seront poursuivis avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs, notamment pour les nouvelles infrastructures et l'évolution du territoire.

Concernant le développement de nouvelles mobilités, des actions devraient émerger en 2020 : la mise en place d'un système d'autopartage sur le réseau départemental dans certaines communes d'Est ensemble, les premiers aménagements d'espaces pour développer le covoiturage de courte distance et des réflexions sur de nouveaux services de mobilité pour publics spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées et personne en insertion) ayant un accès difficile aux transports.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépenses	47,472	47,852	48,434	48,957
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépenses	11,351	23,232	12,331	12,391
	Recettes	0,030	0,056	0,085	0,090

Action 2 : Logistique innovante

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action, en faveur d'une logistique urbaine durable, sont de :

- favoriser le report modal vers le fer et la voie d'eau,
- préserver, conforter et développer des sites logistiques multi modaux,
- rationaliser l'organisation logistique et améliorer les performances environnementales du transport de marchandises.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2020 sont les suivants :

- poursuivre le travail sur le foncier logistique. Les discussions entre le Département et le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) autour de la cession d'une parcelle à Saint-Denis pour l'implantation de stations gaz naturel pour véhicule, sont prévus pour début septembre. En outre, le travail de recherche sur le foncier départemental se poursuit.
- prendre en compte les livraisons de marchandises dans le projet de transformation de l'ex-RN2 en boulevard métropolitain. Dans ce cadre, il est prévu la réalisation d'un questionnaire sur les besoins des commerçants en matière de livraisons sur la portion RD 932, à l'image de ce qui a été fait sur la section Aubervilliers/Pantin.
- réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité quant à l'utilisation du site ferroviaire SNCF situé en bordure du terrain des Essences pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Cette étude permettrait d'étudier la possibilité d'une utilisation ferroviaire pour des flux liés aux JOP, tout d'abord, et ensuite pour des activités liées au territoire.
- réaliser une étude portant sur les solutions vertueuses pour la logistique urbaine en Seine-Saint-Denis. L'institut Efficacity doit effectuer cette mission d'étude pré-opérationnelle, en co-financement avec le Département. Deux focus de travail ont été identifiés : le TramFret (réutilisation de matériel roulant de transports de passagers en fin de vie en vue de transports de marchandises) et la RD 932 (solutions alternatives et innovantes pour le transport de

marchandises). Cet axe de travail s'insère dans une convention-cadre, pilotée par la Délégation de la Transition Ecologique.

- mettre en place des Comités Logistiques, impliquant davantage le Département dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises, en tant que porte d'entrée nord de la logistique en Ile-de-France, afin d'impulser des projets sur le territoire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Logistique innovante	Dépenses	0,006	0,003	0,003	0,003

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Logistique innovante	Dépenses	0,001	-	0,100	0,080

Action 3 : Prestations de mobilité

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont liés aux éléments suivants.

La DDM va continuer d'accompagner la DPAPH sur les compléments éventuels au forfait Améthyste et sur le dispositif de transport pour les personnes handicapées PAM 93. Ce dispositif a été transféré en janvier 2019, de la DPAPH à la DDM, afin de répondre à un objectif stratégique de recentrage des politiques de prestations sociales de transport au sein d'un même bureau, et ce afin d'avoir une meilleure lisibilité des aides départementales sur la mobilité, de développer les synergies entre les spécificités du service PAM et les projets portés en matière de nouvelles mobilités.

La Direction travaille également sur de nouvelles offres de mobilité et de nouvelles tarifications avec Ile-de-France Mobilités (pass Seniors ou carte Liberté +), ainsi que sur des solutions d'accompagnement pour les personnes handicapées susceptibles d'utiliser les transports en commun.

Enfin, la Direction participe à la mise en œuvre de la carte Ikaria.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2020 portent sur :

- le suivi des prestations exécutées par Comutitres pour le Département pour la période 2019-2020 et du renouvellement de la convention de financement des titres imagine R des années scolaires 2020-2021 à 2022-2023,
- le remboursement de 50 % du montant de la carte Imagine R pour les collégiens non boursiers détenteur de la carte, répondant aux critères, et qui en feront la demande,
- l'appui aux réflexions menées à la DPAPH concernant le titre Améthyste ou la création de nouveaux titres de transports pour les seniors ou personnes handicapées, en lien avec Ile-de-France Mobilités et Comutitres,
- le renouvellement des marchés de transport et de contrôle au service PAM,
- la recherche de nouvelles offres de mobilité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Prestations de mobilité	Dépenses	1,040	1,078	1,1027	1,022

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

Programme : Biodiversité et nature en ville

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes,
- Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte,
- Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages.

Objectifs du programme

La mise en œuvre du programme « À vos parcs », programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux pour la période 2016-2020, adopté en séance du 29 septembre 2016, structurera l'activité de l'année 2020.

Ce plan se décline en 4 axes stratégiques :

- renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité. Cet axe fait référence à l'ouverture des parcs sur la ville, à l'amélioration des accès et à la diminution des coupures urbaines pour pouvoir accueillir plus d'usagers.
- intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs. Dans l'optique d'attirer plus de visiteurs, le Département souhaite proposer une programmation d'activités renforcées et diversifiées et mettre en service des équipements neufs (sportifs et de loisirs),
- susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à disposition et développer de nouveaux modes de gestion. Il s'agit de mettre les parcs départementaux à disposition d'une multitude d'acteurs (usagers, associations, villes, entreprise). Des appels à initiatives ont été initiés, durant le temps du Plan, pour l'utilisation des maisons des parcs et des espaces extérieurs.
- faire des parcs départementaux des laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance. Il importe de confirmer le rôle de laboratoire des parcs départementaux dans le domaine de l'écologie urbaine, et plus spécifiquement en agriculture urbaine avec l'expérimentation d'une production « Made In Seine-Saint-Denis ».

Les principaux objectifs de 2020 se rapportent :

- pour les dépenses d'investissement,
 - o à des projets d'extension et de modernisation des parcs,
 - o au développement du patrimoine arboré par la relance de la replantation des alignements continus,
 - o aux travaux de grosses réparations et programmes récurrents en vue d'améliorer le confort des usagers-e-s,
 - o aux travaux dans les espaces extérieurs des propriétés départementales,
 - o à des études générales et biodiversité.
- pour les dépenses de fonctionnement,
 - o à l'accueil et à la valorisation des parcs,
 - o à l'entretien des parcs,
 - o à l'entretien des arbres et continuités vertes,
 - o à l'entretien des espaces extérieurs,
 - o à la gestion du parc forestier de la Poudrerie,
 - o au soutien aux partenaires.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	8,863	8,093	7,890	7,732
	Recettes	0,495	0,497	0,539	0,532

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	7,154	9,461	9,121	9,261
	Recettes	0,120	1,487	1,604	1,675

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	200	34	31	135

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Assurer la mise en œuvre du plan à vos parcs				
		2016	2017	2018	2019	2020
Part des opérations réalisées	cible			30 %	50 %	70%
	réalisé			30 %	56 % (année en cours)	

Commentaire : En 2019, plus de 100 actions ont été inscrites dans le plan « À vos parcs » (projets d'aménagement, nouveaux équipements, nouveaux services, innovations et expérimentations). En 2019, plus de 50 % ont été exécutées.

Objectif		Etendre et rénover les parcs départementaux				
		2016	2017	2018	2019	2020
Surface ouverte	cible				Ouverture d'un hectare d'espace vert	
	réalisé				Une nouvelle entrée au parc Jean Moulin Les-Guilands (entrée du stade)	

Commentaire : Ouverture de nouveaux espaces verts dans le cadre du projet d'aménagement de la Fosse Maussoin.

Objectif		Diversifier l'offre de service dans les parcs				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'équipements neufs	cible				3	3
	réalisé			7	3	

Commentaire : En 2019, les 3 nouveaux équipements finalisés étaient : l'aire de jeux de l'Olympe (Ile Saint Denis), le Jardin de sens (Georges Valbon) et l'aire du Héron (Sausset). De plus, des aires de rafraîchissement ont été installées dans les parcs pendant la canicule. Enfin, la consultation citoyenne a notamment abouti à la mise à disposition de barques au Grand lac du parc Georges Valbon, de nouveaux équipements sportifs et des tables de pique-nique (Jean Moulin-Les guilands).
Pour 2020, et toujours en lien avec la consultation citoyenne, de nouveaux équipements vont être implantés : une aire et une tour de jeux (Sausset), une aire de fitness et des tables de pique-nique (Ile Saint Denis) et des chaises longues/hamacs et la première phase du parcours d'interprétation (Haute Ile).

Objectif		Innover et expérimenter dans les parcs				
		2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur de résultat	cible			AMIC Lil'o	1 appel à manifestation d'intérêt + 1 appel à projets	
	réalisé			AMIC réalisée été 2018, Mise à disposition du site en sept 2018	1 AMI + 2 appels à projet + consultation citoyenne	
<u>Commentaire</u> : En 2019, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le développement d'une activité agricole (Sausset), d'un appel à projets pour les prestations de services supplémentaire dans tous les parcs et d'un appel à projet pour la valorisation du patrimoine bâti du parc forestier de la Poudrerie et le renforcement de son offre d'activités. Une consultation citoyenne a aussi été ouverte sur 5 parcs.						

Action 1 : Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes

Objectifs de l'action

Le Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES), adopté en juillet 2013, a pour objectif de développer le réseau de parcs, de liaisons vertes et d'espaces végétalisés de l'ensemble des propriétés départementales, de renforcer le lien entre les parcs et la ville ainsi que l'accessibilité des parcs, et d'intensifier les usages.

Le 29 septembre 2016, l'Assemblée départementale a adopté le programme « A vos parcs », dédié à la relance de l'investissement en faveur de la modernisation des parcs et de la trame verte départementale. Ce sont près de 54 millions d'euros qui seront consacrés, sur la période 2016-2020, à la modernisation des parcs et à leur mise en réseau.

Les objectifs stratégiques sont les suivantes :

- mener les études générales et les études pré-opérationnelles identifiées dans le programme « À vos parcs » et dans le SEVES,
- poursuivre la réalisation des grands projets de développement, d'ouverture et d'accessibilité des parcs départementaux,
- entretenir, renouveler et développer le patrimoine arboré des rues départementales,
- poursuivre le projet du Chemin des Parcs,
- assurer la création, la rénovation et l'entretien des espaces départementaux gérés par la DNPB qui comprennent les espaces extérieurs des propriétés départementales.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2020 sont :

- Concernant les études liées au Plan « À vos parcs » et au SEVES : la conduite d'études de définition et de faisabilité, l'animation et la coordination de projets partenariaux (projet d'avenir du parc forestier de la Poudrerie et coordination du projet Lil'o sur le parc de l'Ile Saint Denis) et la conduite d'études pré-opérationnelles ou d'investissement (parc du Sausset, parc Georges valbon et les parcs urbains),

- Concernant les grands projets : la poursuite de l'extension et du réaménagement du parc de la fosse Maussoin, la poursuite de travaux de maintenance des bâtiments du parc forestier de la Poudrerie,
- Concernant le patrimoine arboré des rues départementales, l'année 2020 sera consacrée à la conception d'une politique de l'arbre. Il va s'agir de développer la connaissance en continu de ce patrimoine, de le protéger, de l'entretenir en le respectant, de le développer en menant une politique d'investissement et en mettant en œuvre des techniques innovantes favorables à la biodiversité, et enfin de sensibiliser le public en valorisant ce patrimoine, en interne et auprès des habitants.
- Concernant le Chemin des Parcs, les actions sont la résorption des discontinuités et la conciliation entre le développement du Chemin des Parcs et l'ouverture des parcs sur la Ville,
- Concernant les espaces extérieurs départementaux, les actions seront la poursuite de l'amélioration et de la valorisation des espaces extérieurs des bâtiments sociaux et des collèges, l'entretien des pieds d'immeubles des services départementaux centraux, de la Bourse du travail, du centre archéologie d'Epinay-sur-Seine et des différents sites de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	1,356	1,326	1,342	1,316
	Recettes	0,032	0,029	0,030	0,030

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Ouverture des parcs départementaux sur la ville et développement des liaisons vertes	Dépenses	2,509	5,643	5,105	5,208
	Recettes	-	1,487	1,350	1,635

Action 2 : Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- améliorer les espaces existants pour accueillir plus tout en préservant mieux,
- assurer l'entretien des parcs départementaux en recherchant l'adéquation entre le niveau d'entretien et les besoins du public,
- développer la qualité de l'accueil pour accroître et fidéliser les publics,
- faire connaître les parcs et leurs animations,
- faire des parcs des lieux de découverte sportive ou culturelle,
- faire des parcs des lieux d'initiatives et d'innovation sociale,
- sensibiliser au développement durable à partir des parcs,
- accentuer le rôle social et citoyen des espaces et des lieux verts.

Les objectifs opérationnels de l'année 2020, sont :

- Concernant l'amélioration des espaces existants, il va s'agir de renforcer les équipements d'accueil et de loisirs, de reprendre les ouvrages d'art, de sécuriser les parcs (clôtures, remise en état des voiries, éclairage...), d'améliorer la biodiversité et le patrimoine végétal mais aussi d'installer du WIFI dans les Maisons des parcs. En outre, le confort des usagers sera renforcé par l'acquisition et le renouvellement de mobilier sur l'ensemble des parcs urbains,
- Concernant l'entretien des parcs, les mesures viseront à répondre à l'augmentation de la fréquentation liée à un nombre croissant d'usagers et d'événements qui engendre une usure plus rapide des équipements. Par ailleurs, il

s'agit d'assurer la sécurité des matériels et des installations pour les usagers dans les parcs et espaces extérieurs et de maintenir le soutien logistique auprès de l'unité équestre de la Police Nationale,

- Concernant le développement de la qualité de l'accueil, il est prévu de poursuivre les mesures de fréquentation des parcs pour en comprendre le rythme et la fréquentation (y compris en dotant les parcs actuellement dépourvu de mesure), de poursuivre le déploiement du dispositif « Eco-gardes » en renforçant leurs compétences et en poursuivant l'évolution de leur métier et de répondre aux besoins en information et signalétique,
- Pour faire connaître les parcs et leurs animations, les efforts porteront sur la publication du calendrier des parcs (livret publié trimestriellement et disponible aussi sur internet), l'évolution du site internet, et la poursuite de la refonte des plans des parcs, qui bénéficiera en 2020 au parc Georges Valbon,
- En termes de développement des activités sportives (Saus'sport, évènement type course à pied...) et culturelles (Eté du Canal, Mobi'lab, Lire au parc...) les dispositifs seront reconduits et de surcroît, en 2020, le programme 24 sites pour 2024 remplacera l'appel à initiatives « A vos parcs ». Par ailleurs, le parc du Sausset verra l'ouverture d'une cuisine pédagogique,
- Concernant l'innovation sociale dans les parcs, il s'agira d'installer une activité agricole au parc du Sausset, suite à la sélection du porteur de projet en 2019, de poursuivre les partenariats autour de l'éducation populaire et de la culture (parc Jean Moulin-Les Guilands) et d'adapter la programmation du parc (parc Georges Valbon) à partir d'une meilleure connaissance des attentes et du territoire.
- Pour l'éducation au développement durable à partir des parcs, le dispositif est structuré autour d'actions vers les jeunes mais aussi vers les professionnels de l'enseignement, ainsi que des opérations propres aux différents parcs. Concernant les jeunes, les parcours développement durable pour les collégiens seront renouvelés. En parallèle, sera lancé en 2020 un appel à projets « biodiversité – parcours éducatifs et sensibilisation ». Concernant les professionnels de l'enseignement, la journée annuelle pédagogique et technique d'échanges des personnels des collèges sera de nouveau planifiée afin d'animer et d'élargir le réseau des porteurs de projets « Mares et ruches au collège ». Un temps de formation à la mallette pédagogique « Miss Pomme » sera proposé.
- Enfin, le travail sur le rôle social et citoyen des espaces et des lieux verts va s'organiser autour du partenariat avec les lycées professionnels du paysage permettant de faciliter les échanges entre le monde de l'enseignement et le monde professionnel, de médiation urbaine avec les usager-e-s, via le soutien logistique du Département dans l'espace de maraîchage collaboratif au Sausset et via le déploiement du projet Lil'o sur la pointe de l'île Saint Denis et du soutien aux associations, notamment avec les associations naturalistes ou œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	7,257	6,517	6,478	6,366
	Recettes	0,463	0,469	1,460	0,502

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Accueil, intensification et diversification des usages, valorisation de la trame verte	Dépenses	4,473	3,692	3,824	3,892
	Recettes	0,076	-	0,215	-

Action 3 : Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages

Objectifs de l'action

Dans l'immense territoire urbain qu'est la Seine-Saint-Denis, la présence de nature participe au bien-être et à la bonne santé des habitants, en permettant d'améliorer le cadre de vie et de réduire les pollutions et les îlots de chaleur urbains.

Cette action se structure autour des objectifs stratégiques suivants :

- identifier les enjeux de biodiversité urbaine du territoire et les partager,
- améliorer la qualité écologique de l'ensemble du territoire,
- promouvoir l'intelligence verte et les nouvelles pratiques de génie végétal,
- mobiliser et fédérer les acteurs et décideurs de l'aménagement et contribuer au développement de la nature en ville,
- soutenir le développement de la trame verte, la valorisation des paysages et contribuer à leur préservation,
- sensibiliser le public pour l'encourager à agir.

L'année 2020 sera marquée par de nombreux événements : le sommet mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille, la COP15 sur la diversité biologique en Chine. De plus, le Ministère de la transition écologique et solidaire a lancé un plan biodiversité au sein duquel les Collectivités sont encouragées à prendre une place prépondérante. Déjà terre d'innovation en matière d'ingénierie écologique, la Seine-Saint-Denis peut s'appuyer sur les acquis de sa politique publique en faveur de la nature urbaine pour prendre part à ce mouvement d'ampleur.

Pour l'année 2020, les priorités sont :

- Sur les enjeux de biodiversité urbaine, de construire un plan biodiversité départemental, de dresser des états de référence pour la faune et la flore, de préparer un cycle de formation avec les services animation des parcs et de pérenniser le programme Obser'acteur.
- L'amélioration de la qualité écologique de l'ensemble du territoire qui va reposer sur l'élaboration du plan de gestion du parc de l'île Saint Denis, la promotion de l'agriculture urbaine et le pilotage d'une politique de l'arbre intégrant des enjeux écologiques aux arbres d'alignement.
- Concernant la promotion de l'intelligence verte et des nouvelles pratiques de génie végétal, il va s'agir d'engager des actions innovantes pour l'intégration de la biodiversité dans le tissu urbain bâti (murs et toitures végétalisés et reconstitution de sols fertiles) et d'assurer les continuités écologiques.
- Pour fédérer les acteurs de l'aménagement et contribuer au développement de la nature en ville, les actions consisteront en la promotion des aménagements favorables à la nature en ville dans les projets d'aménagements, en l'organisation de rencontres techniques à l'automne 2020, afin de fédérer et constituer un réseau pour faire émerger des pratiques innovantes et en suivi des conventions avec la Société du Grand Paris, liées aux impacts sur les plans d'eau des parcs.
- Concernant la trame verte, il va s'agir de diffuser l'atlas des paysages, de participer aux grands projets de pôles, de poursuivre la veille sur les documents d'urbanisme et la promotion de la prise en considération des enjeux de trame verte dans les projets d'aménagements urbains.
- Concernant l'objectif de sensibilisation du public pour l'encourager à agir, il va se traduire par le développement d'actions d'éducation à la biodiversité sur le territoire et dans les parcs, par l'encouragement à l'implication et la participation de la population et par le développement d'outils de sensibilisation et de médiation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,250	0,250	0,070	0,050
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Innovation, connaissance, valorisation de la biodiversité et des paysages	Dépenses	0,172	0,125	0,191	0,161
	Recettes	0,045	-	0,039	0,040

Programme : Assainissement

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments, équipements et moyens généraux.

Objectifs du programme

Le réseau départemental compte environ 700 kms de collecteurs et de canalisations permettant d'assurer le transport des effluents et la collecte des eaux, ainsi qu'un parc de 32 bassins totalisant 1,4 Mm3 de capacité de stockage.

Le Département gère, par ailleurs, une partie du réseau du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), qui représente 56 kms de collecteurs visitables et 13 kms de canalisations non visitables.

La politique d'assainissement s'inscrit dans le schéma départemental d'assainissement Audace 2014-2023, dont les quatre orientations sont :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement,
- lutter contre les inondations,
- maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques,
- développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville.

L'objectif du service assainissement est la préservation du patrimoine départemental et la priorisation des investissements afin de répondre aux attentes des usagers, d'une part, ainsi qu'à la nécessité de poursuivre la démarche dans une optique de développement durable et solidaire, d'autre part, et enfin à la volonté de préserver le cadre de vie des séquanodionysiens, et ce avec l'ensemble des acteurs concernés.

Plusieurs projets sont mis en avant pour l'année 2020 :

- la réalisation d'études concernant des projets structurants issus du Plan d'Investissement Bassin dit PIB et du plan d'action JOP 2024 pour la baignade en Seine et en Marne,
- l'optimisation de la surveillance en réseau par des inspections pédestres, des inspections télévisées ou encore des enquêtes de conformité de branchements,
- l'assurance de la sécurité des personnes, qu'ils s'agissent des riverains ou des intervenants en réseau, des biens et des milieux naturels.

Les moyens de ce programme correspondent au budget annexe d'assainissement. Les recettes sont principalement constituées de la redevance d'assainissement (incluse à la facture d'eau des usagers).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Assainissement	Dépenses	11,319	10,728	11,920	12,432
	Recettes	6,065	6,065	5,640	6,491

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Assainissement	Dépenses	54,096	46,182	53,064	61,725
	Recettes	24,553	24,553	22,037	20,105

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	248	53	71	124

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Réhabiliter le réseau					
		2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau (visitable et non visitable) réhabilité	cible	5,5 kms	5,5 kms	5,5 kms	5,5 kms	5,5 kms
	réalisé	7,2	7,9	7,2	Année en cours	
<u>Commentaire</u> : Les objectifs de travaux de réhabilitation ont été réalisés en 2018, contribuant ainsi au maintien des écoulements et à la préservation du patrimoine.						

Objectif	Contrôler les branchements					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de branchements investigués (ITV)	cible	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	réalisé	364	713	1 003	Année en cours	
<u>Commentaire</u> :						

Action 1 : Développement du patrimoine d'assainissement

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- lutter contre les inondations sur le territoire départemental,
- lutter contre la pollution des eaux, tant au niveau du fonctionnement quotidien du réseau qu'en période de pluie ou de rejets polluants d'origines diverses.

En 2020, plusieurs grands projets structurants sont en cours d'étude. Ces projets structurants sont relatifs au plan d'investissement bassin (PIB) et au plan d'action des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 concernant la baignade en Seine et en Marne. L'échéance de 2024 s'applique aux deux projets, que ce soit en termes d'études ou en termes de travaux.

En 2020, sur le plan bassin (PIB) :

- la construction du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil se poursuivra avec la deuxième tranche des travaux (génie civil),
- les études pour les baignades dans les Parcs Georges Valbon et Bergère, ainsi que la découverte de la Vieille Mer,
- des crédits concernant la tranche 4 (prise d'eau) du bassin du Rouailler ont été proposés,
- des crédits d'études sont prévus pour l'amélioration de la qualité de l'eau rejetée au milieu naturel par la construction de bassins en amont des rejets (Ru Saint Baudile amont à Gagny et Molette à Dugny).

De plus, des études de branchements seront pratiquées afin de réaliser des enquêtes parcellaires et des inspections télévisuelles (ITV) dans le cadre du contrôle de conformité. Celles-ci permettront de prévoir les campagnes d'incitations à une mise en conformité.

Par ailleurs, des travaux sur les regards seront réalisés en 2020. Ces travaux porteront sur la création de regards d'accès dans le but de faciliter les investigations sur des collecteurs difficilement accessibles et sur la suppression de regards doubles. Une étude sera engagée pour la création d'un nouveau collecteur d'eaux usées rue Joannes à Gagny.

En 2020, les recettes d'investissement de développement du patrimoine seront principalement issues d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la construction des bassins et de la participation de l'EPT Est Ensemble pour le bassin des Hanots, auxquelles s'ajoutent les remboursements du coût des nouveaux branchements par les pétitionnaires.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	14,663	9,302	13,985	20,500
	Recettes	7,759	7,759	8,140	4,987

Action 2 : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont fixés par les orientations 1, 2 et 3 du schéma AUDACE :

- la connaissance et maintien en état du patrimoine d'assainissement : visite des ouvrages, auscultation, SIG assainissement,
- l'entretien du réseau d'assainissement : petits travaux de maçonnerie, curage,
- la réhabilitation du réseau d'assainissement : réparation des collecteurs et des équipements,
- la gestion des écoulements dans le réseau d'assainissement,
- la maîtrise des ruissellements dans le cadre des opérations d'aménagement.

Le schéma AUDACE fixe les objectifs de fiabilisation et de développement pour la gestion des eaux :

- éviter les débordements du réseau (temps sec et temps de pluie), en tirant le meilleur parti de la gestion automatisée des équipements,
- transporter toutes les eaux usées vers les usines d'épuration,
- réduire l'impact des rejets par temps de pluie sur les rivières,
- adapter la gestion aux exigences de sécurité et d'environnement urbain.

Les priorités de 2020 porteront sur :

- des travaux d'équipements anti-crue et la mise en sécurité des accès au réseau, ainsi que sur des travaux pour les opérations de transports, à savoir la réalisation des dévoiements liés aux tracés du T1, TZen, L15, L16 et L17,
- des remplacements d'équipements relatifs à la gestion automatisée,
- des travaux de réhabilitations relatifs aux canalisations et collecteurs ainsi que des études de connaissance du réseau et des études diagnostic.

En 2020, les dépenses de fonctionnement relèveront principalement de l'entretien du réseau, des frais de fonctionnement du système de gestion automatisée et de dépenses opérées pour le SIAAP et les Communes (dépenses intégralement remboursées).

Les recettes de fonctionnement de 2020 relèveront des remboursements pour l'entretien du réseau SIAAP et des stations communales, de la perception de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif et de la mise à disposition de réseaux pour le passage de la fibre optique. Aussi, des subventions de l'AESN pourront être perçues pour les études réalisées et pour le remboursement des riverains suite à la mise en conformité des branchements.

Les dépenses d'investissement mises en exécution en 2020 seront de différents types :

- des travaux d'équipement et sécurité concernant des travaux de vannes et trappes anti-crues à Saint Ouen et des poses de tampons pour mise en sécurité des accès au réseau,
- le remplacement d'équipements (dégrilleurs, armoires électriques...) pour la gestion automatisée,

- des réhabilitations pour des travaux de rénovation sur canalisations et collecteurs, des études de connaissance du réseau et des études diagnostic. Le programme de réhabilitations individualisées, repris en 2019, perdure en 2020 avec le lancement d'une nouvelle opération à Pantin, en plus des deux préexistantes (Montreuil et Noisy Le Sec),
- des dépenses pour les opérations de transport (dévoisement lié au tracé du T1, TZen).

Les recettes d'investissement sont issues de subventions pour études, réhabilitations de collecteurs et de remboursement d'opérations de transports du GPE (lignes 15, 16 et 17).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	9,677	9,283	10,111	10,515
	Recettes	5,934	5,934	5,560	6,411

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	38,375	36,055	37,161	39,750
	Recettes	16,794	16,794	13,896	15,118

Action 3 : Bâtiments, équipements et moyens généraux

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est double :

- mettre à la disposition des personnels de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) les moyens nécessaires à l'activité des services et à la sécurité des agents dans le respect des normes de préservation de l'environnement,
- gérer les bâtiments dans une optique de développement durable.

L'année 2020 verra la mise en service du bâtiment de la cour qui amènera des dépenses de fonctionnement nouvelles, (fluides et d'entretien). Toutefois, des efforts ont été réalisés sur les carburants et l'entretien des véhicules.

Les activités du Centre Départemental d'Entraînement en Réseau (CDER) rapporteront des recettes en 2020.

Les dépenses d'investissement porteront sur la phase 2 des travaux au CDER (mise aux normes ERP, accessibilité et accueil), sur des travaux dans le bâtiment de Rosny (mise en accessibilité de bâtiment), sur le renouvellement de la flotte automobile (acquisition d'une hydrocureuse, de fourgons et de véhicules électriques) et aussi sur des dépenses de matériels, d'outillage et informatiques.

En outre, des crédits sont prévus pour la réfection et la mise en sécurité des contrôles d'accès et des systèmes de Sécurité Incendie des bâtiments existants avec le nouveau bâtiment.

Le redéploiement des agents du pôle informatique sur Bobigny implique une nouvelle organisation, qu'il conviendra de structurer afin de garantir la continuité des activités.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	1,643	1,445	1,809	1,917
	Recettes	0,131	0,131	0,080	0,080

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	1,058	0,825	1,918	1,475

Programme : Qualité de l'environnement urbain

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux,
- Lutte contre les nuisances phoniques.

Objectifs du programme

Les actions de ce programme sont réduites du fait du transfert des activités relatives à l'écologie urbaine à la Délégation à la transition écologique (DTE). Par ailleurs, l'année 2020 sera la dernière année d'intervention au titre de la démarche ADEME. Néanmoins, les activités portées requièrent une démarche transversale pour répondre aux enjeux de transition écologique (énergétique et environnementale). Les actions menées par la DEA sont liées aux contributions à l'Etablissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs et aux redevances perçues par les Voies Navigables de France.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	3,172	3,016	2,682	2,629
	Recettes	0,692	0,692	0,792	0,792

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	0,376	0,615	0,610	0,930
	Recettes	0,179	0,615	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	27	12	6	9

Action 1 : Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Objectifs de l'action

Du fait de la création de la Délégation à la transition écologique (DTE), le périmètre de cette action se limite à la gestion des eaux superficielles et souterraines. Cette action se traduit de façon opérationnelle par la lutte contre les inondations.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	1,891	1,672	1,562	1,509

Ces moyens correspondent aux contributions pour la lutte contre les inondations en collaboration avec les partenaires concernés par l'activité.

Action 2 : Gestion des réseaux pluviaux

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont présentés dans l'action 2 « Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements » du programme « Assainissement ».

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,281	1,120	1,120	1,120
	Recettes	0,692	0,692	0,792	0,792

Ces moyens correspondent aux contributions entre le Budget principal et le Budget annexe.

Action 3 : Lutte contre les nuisances phoniques

Objectifs de l'action

Cette action est un transfert du programme « Circulations douces et cadre de vie », portée par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Les objectifs de cette action sont de :

- réduire à la source les nuisances sonores créées notamment par les routes départementales en réaménageant les voiries,
- réduire l'impact du bruit des routes départementales dans les zones identifiées comme prioritaires via l'opération anti-bruit,
- sensibiliser les publics vulnérables au risque auditif, dans les collèges notamment, mais aussi sensibiliser les agents aux conséquences du bruit, et informer sur les moyens de lutter contre les nuisances sonores,
- approfondir la connaissance sur le bruit, ses effets dans la ville, sa gestion dans le cadre des politiques publiques,
- mener des actions de rattrapage dans le cadre des compétences directes du Département en lien avec l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Il est à noter que l'année 2020 est la dernière année d'intervention au titre de la démarche de l'ADEME.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,179	0,615	0,610	0,930
	Recettes	0,179	0,615	-	-

Les montants sont issus du budget principal.

Mission

Supports internes

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Programme

Secrétariat général

Programme : Bâtiments départementaux

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte quatre actions :

- Construction, rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et grosses réparations,
- Entretien, maintenance technique et réglementaire,
- Fluides.

Objectifs du programme

En cohérence avec la politique du Département, la Direction des Bâtiments et de la Logistique s'inscrit dans une démarche de transition écologique.

Les volets énergétiques, environnementaux et numériques, ainsi que les aspects liés à la sécurité, à la réglementation sanitaire et à l'accessibilité sont systématiquement pris en compte lors des études pour la réalisation de projets de constructions neuves ou de rénovations lourdes.

La DBL poursuit également les programmes récurrents de modernisation et de grosses réparations dans le cadre d'un travail conjoint avec les directions gestionnaires et veille à la qualité de l'entretien quotidien des sites départementaux.

En s'appuyant sur les politiques publiques départementales, une priorité est donnée aux actions correctives répondant aux exigences réglementaires en matière sanitaire, de sécurité et d'accessibilité, à l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des agents dans les établissements et à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

L'élaboration d'un plan de maintenance formalisé devrait enfin permettre un meilleur suivi de l'entretien des sites.

Ainsi, sur le plan stratégique, la DBL construit son programme bâtiminaire en prenant en compte, au-delà des missions menées dans les bâtiments, les aspects énergétiques, environnementaux, de sécurité, d'accessibilité et d'innovation numérique. Ces aspects se déclinant par ailleurs en 4 volets : les usagers, les citoyens, les contribuables et les agents.

La programmation pluriannuelle s'appuie d'une part sur la connaissance et l'anticipation des besoins et des moyens de maintenance, et d'autre part sur l'optimisation des moyens mis en œuvre au regard de la performance recherchée.

Les principales priorités en investissement pour 2020 sont les suivantes :

- pour les investissements majeurs :
 - Construction de la piscine de Pierrefitte-sur-Seine (démarrage des travaux en novembre 2019),
 - Poursuite des opérations préalables et négociations dans le cadre du marché global de performance pour la construction de la piscine de Marville,
 - Poursuite de la procédure de marché global de performance pour la construction du Pôle de Référence Inclusif et Sportif Métropolitain (PRISMe),
 - lancement du concours et conclusion du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la crèche de la Bergère,
 - études préalables aux futurs investissements (rénovations lourdes, relogements en accompagnement NPNRU, constructions et aménagements nouveaux, ...).
- au titre des travaux de modernisation et grosses réparations :
 - déploiement des objectifs du Plan petite enfance et parentalité (PPEP) notamment sur l'accueil usagers,
 - poursuite des relogements et regroupements de sites,
 - mise en conformité réglementaire (notamment sécurité incendie) et amélioration des performances énergétiques,
 - accompagnement des réorganisations et de la rationalisation des sites centraux.
- la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Les principales priorités en fonctionnement pour 2020 sont les suivantes :

- la réalisation des contrôles périodiques réglementaires et la levée des réserves,
- le renforcement des programmes de maintenance préventive notamment pour l'entretien du clos et couvert afin d'améliorer la disponibilité opérationnelle des sites (toitures, équipements techniques, équipements de sécurité),
- la mise à jour des diagnostics techniques amiante (obligation réglementaire répartie sur les exercices 2020 et 2021),
- la maîtrise des consommations de fluides et le lancement de nouvelles actions de sensibilisation (réglages des températures hiver et été, consommation d'eau, usages numériques, ...).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Bâtiments départementaux	Dépenses	8,185	8,172	8,150	9,981
	Recettes	1,380	1,310	1,200	0,800

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Bâtiments départementaux	Dépenses	26,433	21,206	20,861	20,050
	Recettes	7,853	3,882	8,283	2,246

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 31 décembre 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	47	20	26	1

Action 1 : Construction, rénovations lourdes

Objectifs de l'action

Cette action comporte deux prestations :

- études et conseils en ergonomie,
- maîtrise d'ouvrage.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- accompagner les grands investissements départementaux : PPEP, plan « À vos Parcs », plan piscines, transition écologique, PPI Préfecture...
- moderniser la gestion des données patrimoniales : stratégie foncière et immobilière, renouvellement des outils numériques...
- moderniser les pratiques en conduite d'opération en renforçant les étapes de définition du besoin et de cadrage initial, en développant l'ingénierie financière et la rigueur vis-à-vis des orientations validées, en initiant et portant des méthodes de travail transversales,
- améliorer les conditions de travail, et l'accueil de tous les publics.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Construction, rénovation lourdes	Dépenses	16,570	15,168	14,456	12,300
	Recettes	6,570	3,882	8,003	2,066

Action 2 : Travaux de modernisation et grosses réparations

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique central de l'action est d'assurer la conservation, le bon fonctionnement et la modernisation des bâtiments départementaux, à savoir :

- Définir et mettre en œuvre une politique de maintenance préventive appuyée sur les programmes pluriannuels de travaux d'investissements,

- réaliser les expertises nécessaires à la mise en place d'un diagnostic technique relatif à l'état et au maintien du patrimoine bâti, ainsi qu'à son optimisation aussi bien sur la mise en œuvre que sur la vie du bâtiment à travers les consommations de fluides,
- piloter et conduire le suivi de la réalisation des travaux,
- intégrer dans les opérations de travaux le réemploi, via notamment, la valorisation des matériaux déposés,

Les objectifs opérationnels en 2020 seront les suivants :

En termes d'accueil des usagers et d'accessibilité :

- prendre en compte les travaux liés à la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments, en lien avec le projet AD'AP,
- restructurer les accès et accueils des immeubles Picasso et Colombe,
- continuer l'installation de prises d'alimentation pour recharger les véhicules électriques sur les sites sociaux,
- mettre à disposition les toitures terrasses des bâtiments départementaux pour le développement des énergies renouvelables,
- mettre en place une signalétique lors des opérations de travaux de rénovation (TMGR, TMGR+ et RL) indiquant la nature des travaux, la durée et le montant,
- rendre l'information plus lisible pour les usagers demandeurs (planning, délais, impact sur le travail des services...).

En termes d'amélioration des conditions de travail :

- reloger les Circonscriptions de service social (CSS) du Blanc-Mesnil et d'Aulnay-sous-Bois,
- participer à la territorialisation de la Direction de l'enfance et de la famille (DEF),
- moderniser les installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) de la Préfecture,
- construire un plan pluriannuel d'investissement (PPI) énergétique Préfecture,
- déployer le plan LED sur les immeubles de Picasso et Colombe.

En termes de démarche usagers internes des sites centraux :

- apporter de l'agilité dans les relations avec les directions demandeuses sites centraux (DVD, DNPB, DCPSL, DSA),
- reprendre le site Marville en exploitation,
- construire un PPI Marville.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	9,863	5,464	6,405	7,750
	Recettes	1,283	-	0,280	0,180

Action 3 : Entretien, maintenance

Objectifs de l'action

Cette action comporte deux prestations :

- interventions rapides/gestion des demandes,
- maintenance des équipements.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- assurer la pérennité du patrimoine bâti et son bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur (établissement recevant du public (ERP), code du travail, code de la construction...), qu'elle soit obligatoire ou recommandée,
- suivre les opérations de travaux consécutives aux contrats obligatoires d'exploitation et de maintenance,
- lever toutes les réserves des observations faites dans les rapports de contrôles périodiques obligatoires,
- assurer la veille réglementaire du patrimoine bâti,
- suivre l'ensemble des contrats réglementaires et périodiques obligatoires (CVPO),
- définir une politique de maintenance efficace,
- mener des actions préventives.

Les objectifs opérationnels seront les suivants en 2020 :

- répondre aux prescriptions des rapports de l'agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) et assurer un suivi en partenariat avec les directions concernées,
- organiser le calendrier d'interventions sur les CVPO et assurer la levée des observations,

- réaliser un bilan des interventions 2019 de la régie sur les sites centraux afin de mettre en cohérence le marché multiservices,
- rédiger le marché multiservices,
- mettre en place un suivi magasin,
- améliorer la communication envers les usagers internes,
- identifier les besoins en maintenance afin de réaliser des MAPA (maintenance des adoucisseurs, des fontaines à eaux, du nettoyage de filtres, ...).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Entretien, maintenance	Dépenses	3,550	3,532	4,038	4,846
	Recettes	1,299	1,000	0,850	0,350

Action 4 : Fluides

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- connaître et maîtriser les consommations d'énergie et d'eau sur le patrimoine bâti,
- améliorer la gestion des contrats énergétiques, introduire la notion d'intéressement et diminuer les coûts fixes,
- augmenter la part d'autoproduction des énergies renouvelables,
- améliorer la performance énergétique des bâtiments prévus en rénovations lourdes ou nouvelles constructions.

Les objectifs opérationnels seront les suivants en 2020 :

En termes de transition écologique :

- être force de proposition pour développer les énergies renouvelables et les partenariats,
- mettre en œuvre le plan d'action de la Collectivité en matière de transition écologique,
- déployer le plan LED sur les bâtiments Picasso et Colombe.

En termes d'exploitation :

- recueillir des retours d'expériences sur les équipements rénovés afin de connaître les gains énergétiques des nouvelles installations,
- mettre en place des retours d'expériences afin de capitaliser les informations sur les nouveaux équipements énergétiques vis à vis de l'utilisation finale,
- associer les usagers internes aux bonnes pratiques d'utilisation du bâtiment (communication, challenge,...),
- démarrer la rédaction du marché d'exploitation CVC en perspective d'intégrer un contrat de performance énergétique.

En termes de bilan consommation crèches et logements de fonction :

- réaliser les bilans de facturations des agents logés : ajustement des consommations estimées, retour sur la facturation,...
- mener une expérimentation pour comprendre les usages de l'eau et optimiser les consommations.

En termes de consommation :

- mettre en place un bilan de saison de chauffe annuel,
- mettre en place un suivi des consommations d'eau par bâtiments.

En termes de coût :

- continuer l'optimisation des coûts notamment via l'ajustement des puissances souscrites,
- mettre en concurrence les fournisseurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Fluides	Dépenses	4,635	4,640	4,473	5,135
	Recettes	0,081	0,310	0,350	0,450

Programme : Logistique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte quatre actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée à l'exercice des missions,
- Véhicules et déplacements,
- Restauration des agent-e-s.

Objectifs du programme

La partie logistique des activités la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) concerne aussi bien les agents de la collectivité que les séquano-dionysien-ne-s. En effet, en tant que direction support, la DBL soutient les directions qui ont en charge la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des habitants, à travers la mise à disposition de bâtiments et de moyens logistiques. Elle est notamment investie dans la Démarche Usagers de la Collectivité.

La DBL veille à améliorer la qualité de ses prestations et la prise en compte des demandes qui lui sont adressées. Un projet débuté en 2016 concerne à ce titre l'élaboration du catalogue des services. Celui-ci est destiné aux utilisateurs et a pour but d'explicitier les prestations dont la DBL est en charge ainsi que les modalités d'accès à celles-ci.

La DBL porte enfin de nombreux projets en lien avec l'engagement du Département dans une démarche de transition énergétique et numérique. Notamment, depuis 2015 avec la loi sur la transition énergétique, le Grenelle de l'environnement et la participation active du Département à la COP 21, la DBL se veut un acteur incontournable de l'écoresponsabilité au sein de la collectivité.

Le programme logistique se construit en conséquence en prenant en compte les aspects suivants : énergétiques, environnementaux, de sécurité, d'accessibilité et d'innovation numérique. Ces aspects concernent 4 volets : usagers, citoyens, contribuables, agents.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

Concernant les locaux :

- améliorer l'accueil des usagers,
- garantir la sécurité et l'hygiène/propreté sur les sites,
- veiller à l'emploi de produits respectueux de l'environnement et de la santé pour l'entretien des locaux,
- ajuster les prestations de gardiennage au strict besoin,
- assurer la mise à disposition des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail,

Concernant l'exercice des missions :

- développer la démarche usagers en direction des clients « internes » ; s'engager sur des calendriers,
- internaliser les impressions de documents de communication pour les événements ponctuels,
- internaliser la reprographie des documents volumineux,
- adapter l'offre interne en fonction des enjeux de transition écologique,
- centraliser les achats de produits manufacturés courants sur catalogue en veillant à leur approvisionnement et en prenant en compte les enjeux d'optimisation de moyens,

Concernant les véhicules et les déplacements:

- réduire les coûts de roulage, de maintenance et de carburant par la réduction de la flotte et la maîtrise des déplacements,
- poursuivre le plan de rajeunissement et de verdissement de la flotte automobile,
- reprendre en régie la maintenance des véhicules électriques,
- mettre à disposition des agents les moyens matériels de déplacement,
- mettre en œuvre des dispositions pour limiter la sinistralité des véhicules en pool,
- participer au renforcement de l'exemplarité de la collectivité dans ses choix de mobilité des agents (en collaboration avec la Direction des ressources humaines (DRH) et la Délégation à la transition écologique (DTE) qui suit la politique de déplacements),

Concernant la restauration des agent-e-s:

- maîtriser la charge nette de la restauration des agents départementaux,
- développer l'offre des produits biologiques, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable,
- offrir aux agents départementaux un repas équilibré, de qualité et dans de bonnes conditions de confort.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Logistique	Dépenses	13,721	11,951	12,031	12,517
	Recettes	0,172	0,092	0,020	0,020

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Logistique	Dépenses	0,375	0,718	0,670	0,800
	Recettes	-	0,005	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 31 décembre 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	244	32	69	143

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Réduire la consommation du carburant					
		2016	2017	2018	2019	2020
Evolution annuelle de la consommation de carburant	Cible :					- 1 %
	réalisé	- 13 %	- 8,7 %	- 6 %	- 0,2 %	
Evolution annuelle des coûts de carburant	réalisé	- 16 %	1,87 %	18 %	1 %	
<u>Commentaire</u> : la baisse importante de la consommation annuelle de carburant constatée depuis 5 ans tend à se réduire du fait du ralentissement du plan d'électrification notamment sur les sites extérieurs. Concernant les coûts, la hausse régulière des prix des carburants et la suppression progressive des véhicules diesel ont pour conséquence un tassement voire une augmentation des coûts des carburants, qui a néanmoins été contenue grâce au travail de maîtrise des déplacements						

Objectif	Réduire le nombre de véhicules du parc automobile					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de véhicules	Cible :					668
	réalisé	788	763	738	703	
<u>Commentaire</u> : l'objectif du plan 2015-2018 de réduction de - 25 véhicules par an a été atteint. La flotte a été réduite de plus de 100 véhicules en 4 ans depuis 2014. Conformément aux nouveaux objectifs fixés dans le cadre d'un plan triennal, le retrait d'au moins 35 véhicules par an va être organisé dans le but de se rapprocher d'une flotte de 600 véhicules de liaison en 2021.						

Objectif	Acquisition de véhicules verts dans le cadre du plan de renouvellement du parc					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de véhicules électriques acquis	réalisé	59	14	23	22	
Nombre de véhicules hybrides + GPL acquis	réalisé	13	0	9	8	

Total cumulé des véhicules électriques, hybrides et GPL acquis	Cible :					23
	réalisé	180	14	32	30	
Part des véhicules propres (électriques, hybride et GPL)	Cible :					42 %
	réalisé	22,5 %	25 %	30 %	36 %	
<u>Commentaire :</u> depuis 2013, le Département a fait le choix de s'orienter vers la mobilité électrique en mettant à profit notamment les bonus écologiques consentis par l'Etat (6300 € puis 6000 € depuis 2017) pour l'acquisition d'un véhicule électrique. L'objectif fixé de 20% de véhicules propres (électriques, hybrides et GPL) fin 2017 a été dépassé en 2016 boosté par l'action du PPI exceptionnel. Le nouvel objectif fixé de 50% des véhicules de liaison de la flotte en véhicules propres d'ici 2021 va imposer une stabilisation de l'enveloppe d'investissement, une accélération du plan d'électrification des sites et une augmentation du déploiement des bornes de recharge						

Objectif		Réduire les coûts d'entretien de la flotte automobile				
		2016	2017	2018	2019	2020
Coût de location des batteries	Cible :					219 000 €
	réalisé	95 000 €	133 500 €	189 600 €	197 600 €	
Coût d'entretien de la flotte	Cible :					330 000 €
	réalisé	390 000 €	350 000 €	330 000 €	330 000 €	
Taux d'évolution des coûts de maintenance	Cible :					
	réalisé	- 10 %	-10 %	- 6 %	0 %	0 %
<u>Commentaire :</u>						

Objectif		Améliorer le taux de réponses au Centre De Contact (CDC)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'appels aboutis (en %)	Cible :					24 %
	réalisé		15 %	18 %	11 %	
Taux de présence effective (en %)	Cible :					60 %
	réalisé		54 %	65 %	58 %	
<u>Commentaire :</u>						

Objectif		Améliorer le taux de réponses au standard				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'appels aboutis (en %)	Cible :					67 %
	réalisé		92 %	88 %	80 %	
<u>Commentaire :</u>						

Objectif		Diminuer le volume de déchets produits		
		Taux d'évolution 2015/2017		2020
Évolution du volume de déchets produits (Département + zoom DBL) par type de déchet / Sites centraux	Cible :			- 10 %
	réalisé	- 19 %		
<u>Commentaire</u> : Le renouvellement du marché collecte et traitement des déchets prévu début 2019 avec la mise en place du tri 5 flux permettra une meilleure maitrise du tri à la source.				

Objectif	Augmenter le taux de valorisation des déchets					
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de valorisation des déchets par type de déchet	Cible :					65 %
	réalisé			40 %		
Suivi des dépôts en déchetterie	Cible :					
	réalisé	Taux d'évolution 2015/2017 - 77 %				- 50 %
Commentaire : Suivi à améliorer par le biais du tableau de suivi des déchets avec critères réglementés et obligatoires (en cours d'élaboration).						

Objectif	Optimisation des accès et du stationnement sur les sites centraux		
		2019	2020
Nombre de places mises à disposition véhicules personnels	Cible :		799
	réalisé	799 (hors PMR + motos)	
Nombre de places véhicules personnels attribuées au moment de la mise en œuvre du nouveau dispositif	Cible :		
	réalisé	755 (bilan mise en œuvre 1 ^{er} semestre)	
Nombre de places mises à disposition véhicules de service	Cible :		312
	réalisé	312	
Nombre de places véhicules PMR (VS + personnels)	Cible :		39
	réalisé	39	
Nombre de places équipées de prises pour les recharges des véhicules de service	Cible :		69 supplémentaires (déjà prévues pour fin 2019)
	réalisé	170	
Nombre de places mises à disposition vélos personnels	Cible :		Une 40 ^{aine} supplémentaire (mise en place contrôle d'accès Papillon + Européen 2)
	réalisé	27 (local fermé Papillon)	
Nombre de places mises à disposition vélos de service	Cible :		
	réalisé	123	
Commentaire :			

Action 1 : Logistique liée aux locaux

Objectifs de l'action

Cette action comporte les prestations suivantes :

- fonction régisseur des bâtiments,
- accueil physique et téléphonique,
- coordination logistique des manifestations de fêtes et cérémonies,
- sécurité des biens et des personnes,
- hygiène, propreté et gestion des déchets.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- assurer la mise à disposition des services départementaux des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail,
- améliorer l'accueil des publics (de l'administration du XXème siècle à la prise en compte des individus et de la diversité),
- garantir la sécurité et l'hygiène/propreté sur les sites.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Logistique liée aux locaux	Dépenses	8,107	7,245	7,154	7,588
	Recettes	0,000	0,028	-	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,281	0,215	0,170	0,300

Action 2 : Logistique liée à l'exercice des missions

Objectifs de l'action

Cette action comporte trois prestations :

- reprographie, impression,
- acquisition et mise à disposition de matériel,
- distribution courrier/matériel/produits divers.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- centraliser les achats de mobiliers et matériels de bureau ainsi que de produits manufacturés courants sur catalogue (papier, fournitures administratives, produits d'entretien, vêtements et équipements de protection individuelle),
- veiller à leur approvisionnement, en prenant en compte les enjeux d'optimisation des moyens et de développement durable,
- adapter l'offre interne en fonction de l'évolution des besoins, des enjeux de transition écologique, de l'objectif de maîtrise des coûts, des évolutions techniques et réglementaires,
- gérer en lien avec les directions les dotations vestimentaires ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI), pour tous les agents de la collectivité, en fonction des métiers,
- assurer la dotation de sécurité dès l'arrivée d'un agent, en lien avec la DRH,
- internaliser la reprographie des documents volumineux, notamment en couleur, dans l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- internaliser le travail pré-pressé pour les documents nécessitant des finitions spécifiques ainsi que la reprographie haute qualité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	1,653	1,077	1,226	1,326

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépenses	0,020	0,000	-	-

Action 3 : Véhicules et déplacements

Objectifs de l'action

Cette action comporte trois prestations :

- mise à disposition des véhicules de service,
- maintenance des véhicules de service,
- gestion des accès et du stationnement des véhicules de service et des véhicules personnels des agent-e-s.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- mettre à disposition des agent-e-s les moyens matériels adaptés pour accomplir leurs déplacements professionnels,
- renforcer la politique de mutualisation des véhicules par pool en l'étendant aux sites extérieurs,
- poursuivre le plan de rajeunissement, de verdissement et de réduction du volume de la flotte automobile,
- réduire la sinistralité des véhicules en pool sur les sites centraux,
- réduire les coûts de roulage (maintenance et carburant) par le rajeunissement, la réduction de la flotte et la maîtrise des déplacements,
- poursuivre la nouvelle politique d'attribution des places de stationnement pour les véhicules personnels des agents et lancer une réflexion sur la mutualisation et l'optimisation des parkings des sites centraux,
- en relation avec le schéma des bâtiments départementaux (SBD), lancer une démarche de rénovation, de sécurisation et de modernisation des parkings.

Les objectifs opérationnels en 2020 seront les suivants :

- déménagement du garage départemental de Aubervilliers à Rosny, remise en capacité opérationnelle du service,
- actualisation du règlement d'utilisation des véhicules (février 2020).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Véhicules et déplacements	Dépenses	1,325	0,956	1,041	0,983
	Recettes	0,060	0,003	-	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,074	0,503	0,500	0,500
	Recettes		0,005	-	-

Action 4 : Restauration des agents

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- offrir aux agents départementaux un repas équilibré, de qualité et dans de bonnes conditions de confort,
- développer l'offre des produits biologiques, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable,
- garantir les conditions d'hygiène et de sécurité dans les restaurants des sites centraux Picasso et Colombe,
- analyser au cas par cas les demandes d'accès à des sites de restauration sur les sites extérieurs et proposer lorsque cela est possible des alternatives au portage de repas (continuer à développer, en fonction des demandes des directions et des possibilités techniques et financières, des partenariats avec des RIA ou RIE sur les sites extérieurs).

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

Au titre de l'accompagnement des directions :

- accompagner les directions et services utilisateurs dans leurs choix de prestations de bouche pour les fêtes et cérémonies,
- poursuivre la recherche de solutions de restauration pour les agents des sites extérieurs (portage de repas, restaurants inter-administratifs ou inter-entreprises).

Au titre des mesures environnementales :

- maintenir la labellisation ECOCERT voire obtenir le niveau 2 sur les restaurants Picasso et Colombe,
- accompagner le prestataire de restauration des sites centraux dans le tri des déchets (distinction entre le déchet plateau et celui de la production),
- poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire et développer de nouvelles actions,
- intégrer la loi Egalim du 30 octobre 2018 (Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole pour une alimentation saine et durable) dans les marchés publics (les 3 objectifs poursuivis sont : payer le juste prix aux producteurs pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ; renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous).

Ces différentes actions s'inscriront dans le calendrier suivant :

- en 2020 : interdiction des touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires,
- à partir du 1^{er} janvier 2022 : 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique,
- En 2025 : interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Restauration des agents	Dépenses	2,636	2,673	2,610	2,620
	Recettes	0,112	0,061	0,020	0,020

Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- gérer les biens immobiliers du Département pour permettre aux services départementaux d'assurer leurs activités, en recevant les usager·e·s dans des conditions conformes aux réglementations et aux besoins de celles·ceux-ci.
- assurer les biens et les activités départementaux de façon à défendre au mieux les intérêts de la collectivité et à préserver ses capacités financières en cas de dommage
- sécuriser les actes et les activités du Département

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	20,280	19,216	21,230	21,020
	Recettes	9,438	7,059	1,373	1,785

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	2,023	1,270	0,802	0,265
	Recettes	0,002	0,157	10,860	13,598

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 31 décembre 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	47	30	11	6

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Acquérir les assiettes foncières nécessaires au projet de prolongement du Tramway T1				
		2017	2018	2019	2020	2021
Montant consacré à l'acquisition des assiettes foncières	cible	1,658 M€	4,833 M€	2,132 M€ BP	2,430 M€	3,906 M€
	réalisé	1,658 M€	4,833 M€	2,879 M€ CA		
<u>Commentaire</u> : l'avancement du projet donne lieu à des dépenses maîtrisées et échelonnées dans le temps en raison du financement de l'opération qui a été renouvelé en 2019 mais dans une proportion limitée, ce qui amène le Département à reporter les acquisitions à Montreuil à partir du site de maintenance et de remisage (dans ce contexte, les acquisitions sont désormais à envisager jusqu'en 2022). Parallèlement, il faut noter que le cours de la procédure d'expropriation s'accélère car les décisions d'indemnisation judiciaires sont rendues en nombre en 2019 et une ordonnance d'expropriation supplémentaire doit intervenir en 2019.						

Action 1 : Gestion immobilière

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- rechercher les biens immobiliers répondant aux besoins fonctionnels des services,
- négocier et finaliser les liens contractuels permettant l'usage de ces biens,
- assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il a la disposition,
- acquérir les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux (collèges, voirie/tramways, espaces verts, assainissement,...) ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité dans un but de valorisation ou céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique (transports et mobilités, logement, aménagement...),
- participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier notamment en ce qui concerne la relocalisation ou le regroupement des services sociaux départementaux (création de maisons de solidarités, regroupement des centres de protection maternelle et infantile...).

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- prendre en location, aux meilleures conditions financières du marché immobilier, les surfaces de locaux, principalement de bureaux, nécessaires aux services (reprise en gestion, regroupement, relogement ou nouvelles implantations...),
- étudier et mesurer, lorsque cela est possible, les meilleures possibilités de sorties des baux en cours,
- faire systématiquement valider les renouvellements des contrats de location en cours, lorsque ceux-ci arrivent à leur terme,
- renégocier systématiquement les conditions financières des baux en cours de renouvellement,
- planifier et mettre en œuvre les procédures réglementaires applicables concernant les demandes d'occupation privatives du domaine public, dans les parcs, en lien avec la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion immobilière	Dépenses	18,958	18,061	19,960	19,740
	Recettes	1,651	1,297	1,298	1,560

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion immobilière	Dépenses	2,023	1,270	0,802	2,265
	Recettes	6,544	4,639	10,860	13,598

Action 2 : Assurances

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- rechercher, à travers la passation des marchés, la meilleure couverture en assurance possible en adaptant les garanties aux risques générés par les activités de la collectivité,
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées afin de réduire la sinistralité,
- obtenir la meilleure indemnisation possible à travers la gestion des sinistres, notamment en assurances « dommages aux biens », « dommages ouvrage » et « flotte automobile »,
- défendre au mieux les intérêts du Département lorsque sa responsabilité est mise en cause, à travers la gestion des réclamations amiables et des contentieux.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- analyser les besoins, élaborer les documents nécessaires au lancement de la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du marché d'assurance Tous risques informatiques (lots 1 et 2) et du marché d'assurance automobile arrivant à échéance le 31/12/2020,
- poursuivre et intensifier la sensibilisation des directions sur les mesures de prévention des sinistres automobiles,
- poursuivre la sensibilisation des directions sur les procédures de déclaration et de suivi des sinistres.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Assurances	Dépenses	1,118	1,013	1,020	0,985
	Recettes	0,156	0,365	0,075	0,225

Action 3 : Conseils juridiques et contentieux

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- défendre au mieux, tant en demande qu'en défense, les intérêts du Département devant les juridictions de tout type,
- garantir la sécurité juridique des actes et des interventions du Département,
- sensibiliser les directions aux risques juridiques, prévenir les contentieux,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux, notamment pour permettre la réalisation des grands projets.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- poursuivre la structuration de l'activité de conseil juridique par la réactivation du réseau des correspondants juridiques et le déploiement de l'outil de saisine au sein des directions dès mise en production de la version Web du logiciel Diraj'juridique,
- renforcer la prévention juridique par des actions de veille, de sensibilisation et la mise à disposition de modèles d'actes / conventions juridiques,
- développer l'activité de conseil auprès des directions et réduire les délais de réponse,
- apporter une expertise juridique permettant la réalisation des grands projets, notamment dans le cadre des JOP 2024, ainsi qu'une expertise spécifique à la communication en période pré-électorale compte tenu du calendrier des élections,
- réorganiser la gestion des contentieux sociaux au sein du Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Conseils juridiques et contentieux	Dépenses	0,204	0,142	0,250	0,295
	Recettes	0,247	0,006	-	-

Programme : Secrétariat général

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte deux actions :

- Fonctionnement des assemblées,
- Courrier et gestion administrative.

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes,
- garantir une gestion optimisée du courrier,
- optimiser l'utilisation des nouveaux outils numériques dans l'optique de la dématérialisation.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Secrétariat général	Dépenses	1,027	0,921	0,939	0,920
	Recettes	0,160	0,146	0,150	0,150

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	57	10	8	39

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Dématérialisation totale de la production des arrêtés et décisions					
		2016	2017	2018	2019	2020
Part des arrêtés dématérialisés	cible			50 %	80 %	100 %
	réalisé			50 %	80 %	

Objectif	Dématérialisation des notes produites par la collectivité au moyen du logiciel Webnote					
		2016	2017	2018	2019	2020
Part des notes dématérialisées	cible			15 %	50 %	100 %
	réalisé			15 %	15 %	
<u>Commentaire :</u>						

Action 1 : Fonctionnement des assemblées

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- accompagner les directions dans la rédaction de leurs actes.

En 2020, la priorité sera de poursuivre la dématérialisation et l'archivage numérique des actes de la collectivité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Fonctionnement des assemblées	Dépenses	0,011	0,014	0,019	0,018

Action 2 : Courrier et gestion administrative

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- garantir une gestion optimisée du courrier,
- optimiser l'utilisation des nouveaux outils numériques dans l'optique de la dématérialisation.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- développer le projet Webnote,
- poursuivre l'évolution et l'utilisation effective d'Icourrier par l'ensemble des directions et du Cabinet, en particulier en instaurant l'usage d'Icourrier pour le courrier sortant,
- poursuivre le développement de l'usage de l'impression à distance par les services des sites éloignés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Courrier et gestion administrative	Dépenses	1,016	0,907	0,920	0,902
	Recettes	0,160	0,146	0,150	0,150

Mission

Systèmes d'information et transformation numérique

Programme

Transformations numériques

Programme

Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur

Programme : Transformations numériques

*Ce programme relève
de la Mission*

**Numérisation et systèmes
d'information**

Ce programme comporte quatre actions :

- Urbanisation du système d'information,
- Evolution des systèmes d'information métiers,
- Stratégie innovation et aménagement numériques,
- Développement et accompagnement des usages numériques.

Objectifs du programme

En 2020, il s'agira de poursuivre la transformation digitale et de la simplification de la relation usagers au sein de la collectivité, avec une priorité donnée aux missions et activités du social. Cela se concrétisera par la poursuite de l'informatisation des processus métier et notamment de la gestion des prestations sociales et aides financières, ainsi que par le développement d'interfaces numériques et de solutions de gestion de file d'attente dans les lieux d'accueil du public, en particulier les circonscriptions de service social.

A cette fin, la modernisation du parc de logiciel sera poursuivie, conformément au programme du Portefeuille de projets numériques (PPNUM) : refonte des systèmes d'information métier (RSA, ASE, PMI, circonscriptions sociales, crèches et collèges), adaptation du SI RH, qui intégrera de nombreuses évolutions réglementaires, et refonte de la chaîne comptable. La dématérialisation de certains télé-services, la gestion des actes administratifs et des circuits de notes internes accompagneront aussi la modernisation de l'administration.

En outre, dans la mise en œuvre de la stratégie départementale, la priorité sera donnée :

- aux projets innovants permettant de mettre le numérique au service de la transition écologique (ex : projet autour de la stratégie sur les impressions),
- aux projets ayant pour cible une amélioration de la démarche usagers (ex : mise en œuvre d'un outil de gestion de la relation usagers couplé à un portail de gestion des échanges et à un référentiel usagers).

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- soutenir le développement des usages numériques des agent·e·s et des usager·e·s en support des compétences, missions et activités du Département,
- assurer les évolutions du système d'information du Département pour répondre aux orientations de la collectivité, aux évolutions légales et réglementaires, et garantir son maintien en condition opérationnelle,
- urbaniser le système d'information (SI) pour améliorer l'interopérabilité des solutions et l'industrialisation des processus SI afin d'en améliorer leur performance et qualité.

Pour 2020, les principaux projets porteront sur :

- la mise en œuvre du portefeuille de projet sur les applications régaliennes (refonte du SI du pôle Solidarités, évolutions du SI-RH, adaptation de la chaîne comptable à la centralisation de la fonction comptable dans la collectivité),
- la dématérialisation de nouveaux processus internes,
- la mise en ligne de nouveaux services à l'usager : dématérialisation de formulaires et mise en œuvre de téléservices avec le déploiement d'une réelle gestion de la relation usager (portail, démarches en ligne et référentiel usagers),
- l'urbanisation de notre SI en 4 couches,
- le développement de référentiels structurants de la collectivité (usagers, agents et des sites).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Transformations numériques	Dépenses	1,025	1,114	1,139	1,139

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Transformations numériques	Dépenses	2,472	3,942	4,222	4,175

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Les postes affectés à ce programme sont comptabilisés dans les postes du programme « Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur ».

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Transformation numérique au service des chantiers transverses de la collectivité				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets inscrits au portefeuille projets	cible	1	1	2	3	3
	réalisé	1	1	2	1	
<u>Commentaire :</u> En 2019, la Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI) a piloté le groupe de travail dédié au numérique, en lien avec les directions sociales et la CAF sur l'accès au numérique. L'objectif pour 2020 est d'inscrire des projets dans la feuille de route de la stratégie numérique spécifiquement sur la relation aux usagers, le développement des compétences du numériques des agents et des usagers et la transition écologique.						

Objectif		Initier des échanges avec les collectivités locales autour des usages et services numériques				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de communes rencontrées sur cette thématique	cible	40	40	40	40	40
	réalisé	17	32	30	30	
<u>Commentaire :</u> Depuis 2018, la DINSI pilote une gouvernance territoriale en termes d'aménagement et services numériques avec les EPT et les communes du Département. En 2020, l'objectif est d'aboutir à des projets co-construits avec les communes.						

Objectif		Maîtrise du Portefeuille Projet Numérique (PPNUM)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de projets réalisés dans l'année qui n'avaient pas été recensés au PPNUM 2019	cible			Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10
	réalisé			2,22	7,04	
<u>Commentaire :</u> 5 nouveaux projets (finance active, jamespot, ikaria, regards et repère, SIG DEA) rajoutés au PPNUM, d'où un total de 71 projets						

Objectif		Maîtrise du Portefeuille Projet Numérique (PPNUM)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de projets prévus dans le PPNUM et qui ont été reportés ou suspendus ou abandonné	cible			Inférieur à 10	Inférieur à 10	Inférieur à 10
	réalisé			2,22	8,45	
<u>Commentaire :</u> 1 projet suspendu (capdemat) ; 4 reportés (chatbot RH, GTA, SID fonctionnel, carte multi-services) ; 1 abandonné (remontées télématiques voitures), soit 6 sur 71 projets						

Objectif		Maîtrise des projets informatiques				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux des phases projet respectant les délais	cible		75 %	75 %	75 %	70 %
	réalisé		80 %	85 %	40 %	
<u>Commentaire :</u> 40 phases projet ont été atteintes ; 16 respectent le planning théorique ; 30 sont hors délai, d'où une valeur de l'indicateur nettement inférieur à l'objectif de 75 %. Le PPNUM et les plannings estimés sont trop ambitieux au regard « des capacités à faire » : diminution des effectifs MOE ; pb de mobilisation et portage MOA, phase de cadrage laborieuse du fait de manque d'AMOA.... Exemples de projets majeurs dans les délais : patch 1.5 pleiades ; migrations Iodas (SDAF, ASG) ; SI SPAS - des moyens conséquents ont été dédiés à ces projets° Exemples de projets majeurs en retard : patrimoine (migration odoo et remplacement techbase) ; SI PMI ; montée de version GDA.						

Objectif		Maîtrise de la maintenance corrective et adaptative des applications				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 2 (bloquante et priorité forte – à résoudre dans le délai prévu de 2 jours)	cible		75 %	75 %	80 %	80 %
	réalisé		75 %	85 %	70 %	
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 3 (bloquante et priorité moyenne à résoudre dans le délai prévu de 7 jours)	cible		80 %	80 %	90 %	90 %
	réalisé		90 %	97 %	80 %	
Taux de satisfaction d'une demande de maintenance de type 4 (non bloquante et priorité faible à résoudre dans le délai prévu de 21 jours)	cible		90 %	90 %	95 %	95 %
	réalisé		98 %	100 %	90 %	
<u>Commentaire sur les 3 indicateurs T2 T3 T4:</u> 937 tickets résolus sur l'année La majorité d'incidents applicatifs ont concernés Iodas, le SI-RH et les dispositifs de dématérialisation (comptable, GED, Actes ...). Une baisse des indicateurs de résultats qui s'explique par le manque de techniciens (intégrateur/concepteur) du fait des postes à pourvoir ;						

Action 1 : Urbanisation du système d'information

Objectifs de l'action

La démarche d'urbanisation a pour objectifs de :

- modéliser les processus et en les rationalisant / standardisant,
- disposer d'une vision claire, globale et exhaustive du SI départemental,
- moderniser et industrialiser les applications et composants techniques pour plus de performance du système d'information,
- fixer un cadre et une trajectoire pour homogénéiser, rationaliser et industrialiser les processus.

En 2020, il s'agira de :

- cartographier le système d'information selon plusieurs points de vue (4 couches),
- industrialiser les processus,
- travailler sur les premiers référentiels.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Urbanisation du système d'information	Dépenses	-	-	-	0,080

Action 2 : Evolution des systèmes d'information métier

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont :

- d'assurer les évolutions du système numérique métier du Département pour répondre aux orientations de l'Exécutif et de la Direction générale, aux évolutions légales et réglementaires et apporter aux directions et services des outils automatisés facilitant l'exercice de leurs missions de service public. Pour cela, de nouveaux projets informatiques sont instruits via l'acquisition de nouveaux logiciels et composants auprès de fournisseurs du marché, à des réalisations internes et à des évolutions de logiciels existant par l'ajout de nouveaux composants ou fonctions ;
- de garantir le maintien en condition opérationnelle du parc de solutions numériques en exploitation. Sont ainsi menés des travaux de maintenance préventive, adaptative et corrective. Ces interventions peuvent être réalisées par les équipes internes ou en s'adjoignant les compétences d'éditeurs de logiciels, dans le cadre de contrats de maintenance.

Les principales actions d'informatisation qui seront menées en 2020 concerneront :

- la poursuite du plan d'actions pour l'évolution du logiciel IODAS (année 2 du plan d'évolution sur 4 ans). IODAS est le logiciel utilisé pour un grand nombre de prestations sociales : aides financières des circonscriptions sociales, aide sociale à l'enfance, aides aux personnes handicapées, aides aux personnes âgées. Le plan d'action IODAS permettra de renforcer l'informatisation du pôle solidarité ;
- la consolidation du logiciel Nova pour le service social départemental, les circonscriptions de service social, les PMI et le service de la prévention et des actions sanitaires. Nova permet de moderniser les outils utilisés, de formaliser et fixer les processus métier, d'optimiser la facturation de l'activité, d'harmoniser les pratiques. Il permet également de faciliter le reporting/suivi des données ;
- les évolutions du logiciel web-RSA et la poursuite du projet plateforme de formation, qui permettront *in fine* d'améliorer l'accompagnement et l'orientation des allocataires du RSA, ainsi que le choix d'une formation,
- la montée de version du logiciel Axel Net et son déploiement dans les crèches départementales. Il s'agit de comptabiliser et facturer la présence des enfants à l'heure - et non plus à la journée - conformément à la réglementation (prestation de service unique horaire de la CAF), ce qui optimisera le remplissage des crèches et la connaissance fine des besoins en encadrement pour chaque crèche ;
- des évolutions réglementaires et fonctionnelles du système d'information Pléiades, dédié à la gestion des ressources humaines (déclaration sociale nominative, réforme de la fonction publique et dématérialisation des arrêtés individuels avec transmission à la Préfecture et à la Paierie),
- la poursuite de la mise en œuvre d'un logiciel pour la gestion du recrutement (informatisation du processus de recrutement dans une logique d'automatisation et de simplification de certaines tâches administratives),
- la mise en œuvre du Système d'archivage électronique (SAE) pour les archives départementales permettant d'organiser les processus d'archivage des documents institutionnels conformément aux évolutions réglementaires, et permettant des possibilités de mutualisation notamment avec les services de l'Etat (programme Vitam à titre d'exemple),
- les premières étapes de la construction d'un système d'information dédié aux collègues,
- des évolutions fonctionnelles et techniques du logiciel financier IGDA (mise en place du protocole d'échanges standards pour les marchés, devant permettre l'envoi des données essentielles concernant les marchés vers la plateforme Etalab de l'Etat, étude d'une comptabilité analytique), la refonte de la chaîne comptable avec la centralisation de la fonction comptable et le changement de version du logiciel financier Sofi,
- la migration du progiciel Odoo en V13 et la réécriture du logiciel Techbase sur cette plateforme, dans le cadre de la Stratégie foncière et immobilière,
- l'évolution de la gestion électronique de documents Alfresco et des applications qui y sont implantées,
- la poursuite de la dématérialisation dans les domaines support (RH, finances, marchés), pour la gestion des actes administratifs et pour les circuits de notes internes,
- la poursuite de la mise en œuvre du nouveau logiciel du service de documentation (PMB), qui permet grâce à un portail public unifié de fédérer et mutualiser les différents portails documentaires du Département (Corpus, Via le

Monde, Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, service du patrimoine culturel, archives départementales, Bibliothèque numérique de référence),

- la poursuite de la maintenance sur l'ensemble des logiciels en exploitation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Evolution des systèmes d'information métier	Dépenses	1,025	1,028	1,065	1,065

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Evolution des systèmes d'information métier	Dépenses	2,472	3,883	4,036	3,915

Action 3 : Stratégie innovation numérique

Objectifs de l'action

Cette action découle de la réorganisation induite par la loi NOTRe et la transformation de la Direction des systèmes d'information (DSI) en une Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI). La stratégie numérique départementale « pour une politique publique du numérique » adoptée en Assemblée Départementale en décembre 2016 en constitue le socle stratégique.

L'objectif stratégique de l'action est d'accompagner la transformation numérique du territoire :

- en pilotant le déploiement du très haut débit dans les 40 communes du Département,
- en mobilisant les forces vives du territoire, acteurs privés, associatifs, de l'enseignement, afin de permettre une plus grande synergie des acteurs autour d'objectifs communs de transformation numérique,
- en développant des expérimentations s'appuyant sur l'innovation numérique pour améliorer notre connaissance du territoire et de nos usagers,
- en soutenant le développement et l'accompagnement des usages numériques des agents et de nos usagers.

Pour 2020, les objectifs seront de poursuivre :

- le déploiement du très haut débit sur le territoire,
- les échanges avec les collectivités autour des usages et des services numériques : transformation des CDAN (Commissions départementales d'aménagement numérique) en Comités stratégie numérique territorialisés,
- le volet numérique des chantiers transverses de la collectivité (démarche usagers et transition écologique).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Stratégie innovation numérique	Dépenses	-	0,086	0,074	0,074

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Stratégie innovation numérique	Dépenses	-	0,059	0,186	0,180

Programme : Modernisation des infrastructures et services à l'utilisateur

*Ce programme relève
de la Mission
Numérique et systèmes
d'information*

Ce programme comporte six actions :

- Sécurisation du système d'information,
- Réseaux et télécommunications,
- Déploiement du très haut débit,
- Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures,
- Gouvernance de la donnée,
- Environnement de travail et services à l'utilisateur.

Objectifs du programme

Ce programme consiste à assurer le maintien en conditions opérationnelles des serveurs et du stockage informatique, de continuer à améliorer durablement le socle régalien supportant les applications importantes et de moderniser nos infrastructures pour favoriser le développement des usages numériques.

En 2020, plusieurs projets seront prioritaires :

- le déploiement de la fibre optique aux particuliers à travers la délégation de service public (DSP) Debitex, qui entamera sa dernière phase et permettra de rattraper le retard initial de l'Est du territoire,
- la poursuite du raccordement des sites départementaux au très haut débit, et notamment des sites déconcentrés,
- la généralisation du Wifi dans les bâtiments départementaux pour les agent-e-s et usager-e-s,
- la migration des sites déconcentrés et des collèges vers un nouveau système de téléphonie sur réseau (téléphonie sur IP), système plus performant et moins coûteux en maintenance,
- l'ouverture du système d'information départemental pour mieux accompagner le télétravail voire le nomadisme, qui se traduira par des investissements importants en matière de sécurité pour garantir l'accès à un réseau performant, fiable et sécurisé,
- la poursuite du chantier de modernisation des équipements informatiques, afin de déployer de nouveaux postes de travail, d'outils et d'applications permettant les accès à distance et la mobilité. Ainsi, 20 % du parc existant sera renouvelé notamment à destination des télétravailleurs, des crèches et des PMI,
- la modernisation de l'assistance informatique aux usager-e-s internes. Le déploiement d'un nouveau portail de déclaration d'incidents et de demandes de services permettra une meilleure prise en compte des sollicitations des directions avec des engagements de délais.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Modernisation des infrastructures	Dépenses	2,272	2,361	2,386	2,387
	Recettes	-	0,506	0,072	0,074

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Modernisation des infrastructures	Dépenses	4,038	5,038	4,873	5,596
	Recettes	-	0,780	0,464	1,155

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	145	82	61	2

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Traduire la disponibilité des applications régaliennes				
		2016	2017	2018	2019	2020
Disponibilité de Zimbra	cible			>=99,5 %	>=99,5 %	>=99,5 %
	réalisé			100 %	99,7 %	
Disponibilité de IODAS-ASG	cible			>=99,5 %	>=99,5 %	>=99,5 %
	réalisé			100 %	99,7 %	
Disponibilité de GDA	cible			>=99,5 %	>=99,5 %	>=99,5 %
	réalisé			100 %	99,4 %	
Disponibilité de Pléiades	cible			>=99,5 %	>=99,5 %	>=99,5 %
	réalisé			100 %	99,7 %	
<u>Commentaire</u> : moyenne des taux de disponibilité sur l'année considérée - la messagerie Zimbra - IODAS (logiciel du pôle solidarité) - GDA (logiciel financier) - Pléiades (logiciel RH)						

Objectif		Traduire l'efficacité énergétique du Datacenter				
		2016	2017	2018	2019	2020
Efficacité énergétique (Power usage effectiveness - PUE)	cible			<= 2	<= 2	<= 2
	réalisé			2,77	2,88	
<u>Commentaire</u> : moyenne de l'efficacité énergétique sur l'année considérée						

Objectif		Maîtriser la qualité de service				
		2016	2017	2018	2019	2020
Efficacité sur les appels reçus au centre de services	cible	75%	65%	65%	65%	65%
	réalisé	60%	61%	70%	67%	
Respect des délais sur les interventions sur les équipements d'impression	cible	90%	90%	90%	90%	90%
	réalisé	97%	95%	95%	95%	
Taux de satisfaction des utilisateurs du système d'information	cible	90%	90%	90%	90%	90%
	réalisé	94%	92%	91%	91%	
<u>Commentaire</u> : L'efficacité téléphonique du centre de service est en légère hausse depuis 2018. Le CDS répond à 7 appels sur 10. Le parc d'impression est de 1 000 copieurs. Les délais d'intervention sur ces équipements (incidents et demande d'encre) sont excellents avec une moyenne de 95 % d'intervention réalisées dans les délais (J+1) Le sondage système d'information mensuel donne un taux de satisfaction à plus de 90 %. Il reste stable depuis 10 ans.						

Action 1 : Sécurisation du système d'information

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- réduire les risques liés aux systèmes d'information et à leur utilisation,
- garantir aux utilisateur·rice·s internes et aux usager·e·s un traitement fiable et sécurisé des informations les concernant.

Pour 2020, les priorités seront de :

- mieux gérer et renforcer la sécurité des accès au système d'information,
- ouvrir le système d'information sur l'extérieur (télétravail en particulier), tout en garantissant une sécurité haute du réseau,
- mettre en œuvre les préconisations en matière de sécurité, notamment en termes de politique de sauvegarde.

Moyens de l'action

Cette action ne dispose pas de moyens propres.

Action 2 : Réseaux et télécommunications

Objectifs de l'action

Sur le volet maintien en conditions opérationnelles et modernisation des infrastructures réseaux, les objectifs stratégiques se déclinent en 9 grands axes :

- maintenir en conditions opérationnelles le cœur des réseaux et la sécurité,
- rénover les infrastructures de communication du Département,
- maîtriser les consommations téléphoniques et internet,
- améliorer la sécurité des serveurs,
- moderniser et renforcer la sécurité des systèmes de téléphonie,
- maintenir et exploiter les systèmes,
- assurer la supervision des équipements,
- raccorder les sites départementaux au Très haut débit (THD),
- moderniser les systèmes de téléphonie.

Pour 2020, les objectifs seront les suivants :

- la généralisation du Wifi dans les bâtiments départementaux pour les agent·e·s et usager·e·s (salles de réunion pour les sites centraux et une dizaine de circonscriptions de service social),
- la prise en charge de la maintenance des installations téléphoniques des collèges et, au cas par cas, la migration vers le système de téléphonie sur IP du département,
- la prise en charge du système d'information Gerfaut II,
- la modification de l'architecture du système d'information pour tout intégrer dans le plan de continuité d'activité,
- l'ouverture du système d'information départemental pour mieux accompagner le télétravail voire le nomadisme, qui se traduira par des investissements importants en matière de sécurité pour garantir l'accès à un réseau performant, fiable et sécurisé.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Réseaux et télécommunications	Dépenses	1,452	1,812	1,808	1,839
	Recettes	-	0,506	0,048	0,074

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Réseaux et télécommunications	Dépenses	2,079	2,688	2,432	2,081
	Recettes	-	-	0,071	-

Action 3 : Déploiement du très haut débit

Objectifs de l'action

L'objectif est de déployer le très haut débit (THD) sur le département :

- pour les sites départementaux (sites centraux, sites déconcentrés, en particulier collèges et sites sociaux),
- pour les particuliers et entreprises. Cette action recouvre les relations avec les opérateurs privés (Orange et SFR) qui déploient le très haut débit (THD) pour les entreprises et les particuliers dans 34 communes du département ainsi que le déploiement par le département (via la délégation de service public Debitex) du très haut débit sur les 6 communes restantes. L'objectif est d'atteindre en 2020 un déploiement du THD sur le territoire à 100 %.

En 2020, les objectifs seront les suivants :

- la poursuite des raccordements au THD des sites sociaux et des collèges,
- le déploiement de la fibre optique aux particuliers à travers de la DSP Debitex, qui entamera sa dernière phase et permettra de rattraper le retard initial de l'Est du territoire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Très haut débit	Dépenses	-	0,003	-	-
	Recettes	-	-	0,024	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Très haut débit	Dépenses	0,652	0,908	0,660	1,270
	Recettes	-	0,780	0,393	1,155

Action 4 : Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures

Objectifs de l'action

Cette action consiste à assurer le maintien en conditions opérationnelles des serveurs, ainsi que d'assurer la délivrance de la puissance de calcul et de stockage.

En 2020, outre les actions récurrentes, plusieurs projets seront mis en œuvre :

- la mise en œuvre des arbitrages concernant l'infocentre de l'Européen II,
- l'ouverture du système d'information pour une généralisation de l'accès depuis l'extérieur,
- le renforcement des processus de sauvegarde,
- l'élaboration d'un plan de continuité de l'activité,
- l'industrialisation des processus des systèmes d'information,

- l'amélioration de la virtualisation des systèmes,
- le remplacement du CIFS (système de fichiers partagés en réseau).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintien des infrastructures	Dépenses	0,428	0,204	0,227	0,227

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintien des infrastructures	Dépenses	0,583	0,577	0,641	0,780

Action 5 : Gouvernance de la donnée

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- contribuer et mettre en œuvre une stratégie de la gouvernance de la donnée,
- mettre en œuvre la stratégie de transformation du SI : urbanisation, industrialisation, qualité et amélioration continue dans les architectures, au niveau de la couche donnée,
- définir et mettre en œuvre une politique de protection de la donnée à caractère personnel.

En 2020, les projets concerneront plusieurs domaines :

- le démarrage d'un premier chantier sur le futur entrepôt de données (datawarehouse),
- l'urbanisation des SI sur un périmètre comprenant les infocentres du pôle solidarité, dans le but de les migrer vers un modèle d'entrepôt de données,
- l'acculturation des agent-e-s à la culture de la donnée et leur sensibilisation aux enjeux de la protection des données,
- le respect du cadre légal (inventaire des traitements sur les données à caractère personnel, mise en conformité avec le règlement général de la protection des données - RGPD, conseils et support aux directions concernant les règles de gestion des traitements dans leurs SI métiers...).

Moyens de l'action

Cette action ne dispose pas de moyens propres.

Action 6 : Environnement de travail et services à l'utilisateur

Objectifs de l'action

Cette action vise à :

- faciliter la relation de l'utilisateur interne avec les différents services de la DINSI,
- industrialiser la gestion des postes de travail (fixes ou mobiles) et des smartphones,
- mettre en œuvre une plateforme d'aide intuitive répondant aux usages bureautiques ainsi que sur les applications transverses et structurantes.

2020 permettra de finaliser les projets lancés en 2019 et démarrer de nouvelles actions :

- le déploiement d'un nouveau portail de déclaration d'incidents et de demandes de services permettra à chaque agent d'adresser une demande d'intervention, d'incident ou de nouveau besoin matériel ou logiciel. Ce portail développé sur l'outil Itop permettra aux directions d'avoir un suivi de leurs demandes et de planifier des dates d'interventions.

Une seconde phase consistera à produire de la documentation et des outils d'aide aux usages qui seront embarqués sur ce portail ;

- la poursuite de la mise en œuvre d'outils de gestion des parcs de matériels PC, mobiles et tablettes (GLPI, MDM Sophos) permettra une administration plus rapide des installations, du maintien en conditions opérationnelles des équipements ainsi qu'une meilleure visibilité du patrimoine,
- la réalisation d'un inventaire physique du patrimoine permettant de consolider la gestion du patrimoine,
- le déploiement des équipements pour les télétravailleurs sera poursuivi. 20 % du parc existant sera renouvelé notamment à destination des télétravailleurs, des crèches et des PMI. Cela impliquera un travail renforcé sur la maîtrise du poste de travail, avec une sécurité basée sur les normes ANSII (disque crypté, double authentification, contrôle des applications ...),
- la réorganisation du service des Prestations de services aux utilisateurs, accompagnée d'une réflexion sur les missions des correspondants informatiques, permettant de répondre aux objectifs fixés et notamment de faciliter les usages numériques pour les usager·e·s internes,
- la création d'un catalogue de dotation utilisateur·rice permettant à chaque agent·e de connaître l'environnement de travail auquel il-elle peut prétendre,
- une réflexion sur l'environnement de travail numérique est en cours et sera poursuivie (gestion des licences, visioconférence, espace collaboratif),
- une expérimentation de l'outil Jamespot (réseau social d'entreprise) autour de 5 projets identifiés par la direction générale se poursuivra sur le début 2020.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Environnement de travail et services à l'usager	Dépenses	0,393	0,343	0,351	0,321

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Environnement de travail et services à l'usager	Dépenses	0,724	0,864	1,140	1,465

Mission

Modernisation de l'administration et ressources humaines

Programme

Pilotage et stratégie

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

**Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des
compétences**

Programme

Qualité de vie au travail

Programme : Pilotage et stratégie

*Ce programme relève
de la Mission
**Modernisation de
l'administration et ressources
humaines***

Ce programme comporte sept actions :

- Modernisation et innovation de l'administration,
- Analyse et gestion,
- Evaluation des politiques publiques,
- Observatoire départemental,
- Conseil en organisation,
- Coopération territoriale,
- Veille et gestion des connaissances.

Objectifs du programme

Les missions de la DSOE sont en cours de restructuration. Elles seront poursuivies, transformées ou développées dans de nouvelles formes organisationnelles à partir du 1^{er} janvier 2020. Dans l'attente de la finalisation du projet, les actions sont ici présentées sur la base de la segmentation stratégique existante.

Les objectifs stratégiques du programme Pilotage et stratégie sont de :

- soutenir l'ensemble des directions pour le pilotage stratégique et opérationnel de leurs politiques, dispositifs, projets et prestations, qu'il s'agisse de réinterroger les objectifs, d'apprécier les résultats obtenus, de proposer des ajustements ou des évolutions, en prenant en compte les besoins du territoire, les enjeux de territorialisation, les attentes des usagers, les contraintes budgétaires,
- impulser et animer la mobilisation pour moderniser l'administration et favoriser l'innovation, en particulier en matière de management et d'organisation.

La Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation (DSOE) anime 6 fonctions d'aide à la décision :

- l'observation propose une connaissance fine du territoire et de ses habitants, qui nourrit la prospective sur les dynamiques territoriales,
- l'analyse de gestion fait vivre en continu un socle de connaissances sur les politiques du Département et la mise en œuvre des activités,
- la coopération territoriale structure le partenariat institutionnel du Département, notamment avec les communes et EPT, contribuant à la territorialisation de son action,
- le conseil en organisation, management et innovation pilote le projet d'administration, développe et promeut la culture de l'innovation au sein de la collectivité, ouverte sur le territoire et des partenariats extérieurs. Il anime le déploiement du dispositif d'accompagnement d'encadrement, impulse et contribue à la démarche usagers, pilote la mise en œuvre de la stratégie de modernisation des fonctions support. Il accompagne les directions et les Pôles dans leur projet de modernisation et de transformation,
- la veille et la gestion des connaissances contribuent à la compréhension des sujets de fond et à la capitalisation des connaissances au service du pilotage stratégique et opérationnel des directions,
- l'évaluation des politiques publiques s'attache à apprécier les effets et l'utilité sociale des politiques et dispositifs départementaux.

Les objectifs stratégiques et opérationnels de 2020 devront être revus et actualisés sur la base des travaux menés dans le cadre de la réorganisation. Plusieurs priorités ont été énoncées par la Direction générale :

- pour l'analyse de gestion : poursuivre le travail engagé pour la convergence du pilotage des activités et du budget, appuyer les directions pour le développement d'indicateurs de résultats et plus généralement dans la conception de tableaux de bord de pilotage,
- pour la coopération territoriale : simplifier les outils de coopération, créer des dispositifs d'information sur les priorités stratégiques pour tous les partenaires territoriaux, suivre les évolutions institutionnelles métropolitaines, mettre à disposition des directions l'expertise en matière de travail transversal et partenarial pour des dossiers à fort enjeux, soutenir l'émergence de projet partenariaux au bénéfice du territoire,
- concernant la modernisation de l'administration : animer les démarches transversales de la collectivité, en particulier la Démarche Usagers, la stratégie de modernisation des fonctions support concernant l'innovation : imaginer de nouvelles formes d'intervention de l'action publique, rénover ou initier de nouveaux services publics et développer la culture de l'innovation au sein de la collectivité,

- pour la veille et la gestion des connaissances : renforcer la présence des documentalistes en accompagnement des projets des Directions, accompagner l'expérimentation de la plateforme collaborative Jamespot93, faire évoluer l'espace de la bibliothèque de Picasso en un tiers lieux multifonctionnel vers de nouveaux usages,
- pour l'évaluation des politiques publiques : élaborer un nouveau programme d'évaluation à partir des souhaits exprimés par les directions et des priorités de la Direction générale.

Les objectifs opérationnels et priorités des actions décrites ci-dessous seront actualisés en lien avec les travaux menés dans le cadre de la réorganisation, et par les différentes entités issues de celles-ci.

Par ailleurs, une nouvelle mission dédiée aux études et au pilotage de la donnée va être mise en place début 2020. Ses objectifs stratégiques seront les suivants :

- Proposer des études co-construites avec les directions et validées par la direction générale
- Elaborer la stratégie de gouvernance de la donnée de la collectivité et la mettre en œuvre
 - o Cartographier la donnée
 - o Fiabiliser la donnée
 - o Elaborer une stratégie de valorisation de la donnée
 - o Centraliser l'ensemble de la donnée en lien avec la DINSI
- Promouvoir l'ouverture des données et acculturer les directions à la culture de la donnée
- .

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Pilotage et stratégie	Dépenses	0,462	0,362	0,438	0,427
	Recettes	0,041	0,044	0,041	0,041

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Pilotage et stratégie	Dépenses	0,040		0,038	0,019
	Recettes	-		-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	79	55	12	8

Ce programme inclut les postes de la Direction générale.

Action : Modernisation et innovation de l'administration

Objectifs de l'action

La mise en place de deux nouvelles missions dédiées à la transformation de l'administration et à l'innovation territoriale, souhaitée par la Direction générale, fera évoluer cette action en 2020.

Les principaux objectifs de cette action pour ces deux missions nouvelles sont les suivants :

- en ce qui concerne la transformation de l'administration :
 - o piloter les chantiers transversaux de transformation de l'administration comme la stratégie de modernisation des fonctions supports, le développement et l'expérimentation d'outils collaboratifs, la démarche usagers, les réflexions autour des nouvelles formes d'organisation du travail et des projets plus ponctuels

- o suivre et animer le Plan de transformation et de modernisation de l'administration,
 - o accompagner les directions dans la modernisation de leurs process, outils et organisation avec un focus sur l'accompagnement au changement
 - o préparer, organiser et animer les séminaires de l'encadrement, en appui à la Direction générale.
- en ce qui concerne l'innovation :
- o stimuler la créativité dans les projets en accompagnant, sensibilisant, et formant aux outils et méthodes d'innovation publique incubant les idées les plus prometteuses issues des directions, agents et/ou des partenaires, usagers et non-usagers ; accompagner le développement des projets incubés jusqu'au déploiement/passage à l'échelle/essaimage
 - soutenir le développement de solutions nouvelles et transposables
 - créer/revisiter/adapter des services ou dispositifs pour proposer de nouvelles modalités de service au bénéfice des usagers,
 - expérimenter des dispositifs de co-construction/co-design avec nos usagers et partenaires (prototyper, tester et développer/créer de nouveaux dispositifs de services publics départementaux),
 - o renforcer la proximité des services publics avec les usagers, bien répondre à leur attente notamment par une approche plus différenciée des besoins des territoires, développer des dispositifs de veille prospective et collaborative (avec directions, partenaires,...) sur les besoins de service public sur le territoire :
 - développer un réseau partenarial au sein du territoire (start up, entreprises, usagers, associations...), mais aussi avec les institutions, associations, collectivités référencées (susceptibles de financer des projets comme l'Agence régionale de santé (ARS), la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), la région...) pour faire émerger des projets à co-développer,
 - fédérer des communautés agissantes au service de l'action départementale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Modernisation et innovation de l'administration	Dépenses	0,069	0,034	0,046	0,046

Les moyens dédiés à ces deux missions seront réévalués et répartis en 2020 pour permettre la mise en œuvre des actions qui seront précisées fin 2019/début 2020.

Action : Analyse de gestion

Objectifs de l'action

Les principaux objectifs sont les suivants :

- animer le cycle de gestion du Département :
 - o accompagnement des directions pour la formalisation des objectifs de politiques publiques, la réalisation des documents de gestion, le suivi des réalisations et le développement d'indicateurs de résultats,
 - o réalisation des documents d'orientation (Projet d'activités, Bilan d'activités),
- assurer la mise à jour de la segmentation stratégique des politiques publiques,
- construire des outils de pilotage transversaux en réponse aux besoins et attentes de la Direction générale,
- accompagner les directions dans le renforcement de leur pilotage interne,
- diffuser la culture de gestion au sein de la collectivité, notamment chez les cadres,
- renforcer la maîtrise et la fiabilité des données stratégiques du Département et permettre leur valorisation via le système d'information décisionnel (SID),
- participer à la démarche Open data du Département,
- proposer et réaliser des études thématiques.

Pour 2020, avec la mise en place de la nouvelle organisation des services, il s'agira tout particulièrement de :

- faire évoluer les documents de gestion pour une meilleure convergence du pilotage des activités et du budget,
- poursuivre l'accompagnement des directions dans la mise en place d'indicateurs de résultats,
- étoffer le dispositif de suivi des activités, en identifiant les données disponibles utiles au pilotage,

- développer des flux de données entre les applications métiers et le SID, en lien avec la nouvelle mission Etudes et pilotage de la donnée et avec la DINSI,
- accompagner la construction d'outils de pilotage interne,
- réaliser de nouvelles études à la demande,
- réaliser les productions transversales utiles au pilotage des politiques publiques : Revue annuelle de gestion, Tableau de bord de Direction générale, suivi de réalisation budgétaire,
- mettre à jour le portail SID des politiques publiques et mettre à disposition les données du SID ayant vocation à alimenter le site Open data de la collectivité et le site data.gouv.fr.
- contribuer à la démarche Usagers du Département en accompagnant les directions dans la prise en compte du point de vue des usagers.

Le Département continuera de participer aux réseaux professionnels (principalement AFIGESE).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Analyse de gestion	Dépenses	0,001	0,001	0,001	0,001

Action : Evaluation des politiques publiques

Objectifs de l'action

Les principaux objectifs de cette action sont les suivants :

- animer la démarche d'évaluation des politiques publiques du Département, à partir des besoins de la Direction générale et des directions,
- poursuivre la mise en œuvre des travaux prévus au Programme pluriannuel d'évaluation, ajusté à partir des échanges avec la Direction générale, en réalisant des évaluations et en apportant une assistance à maîtrise d'ouvrage aux directions et services,
- mettre à disposition des outils et méthodes pour développer l'évaluation, en particulier pour développer la prise en compte du point de vue, des attentes et de la satisfaction des usagers,
- favoriser l'appropriation, par les directions, la Direction générale et les Elus, des résultats et des préconisations des évaluations (restitution, diffusion des rapports...),
- diffuser la culture de l'évaluation au sein de la collectivité,
- contribuer à la démarche Usagers du Département en accompagnant les directions dans la prise en compte du point de vue des usagers.

Plusieurs travaux sont en cours de finalisation et devront être restitués et mis à profit dans la conduite des activités de l'année 2020 :

- évaluation du dispositif Accompagnement social lié au logement (ASLL) en résidence sociale, travail mené en collaboration avec la Direction de la prévention et de l'action sociale,
- travaux sur les discriminations qui contribuent à la politique départementale en faveur de la lutte contre les discriminations, menés en collaboration avec la Mission égalité diversité :
 - o étude auprès des encadrants,
 - o Focus sur le critère de discriminations liées aux origines,
 - o Focus sur l'intersectionnalité
 - o Focus sur les discriminations femmes – hommes à travers le prisme des encadrant.e.s
- évaluation des activités et des publics des principaux partenaires culturels et de leur cohérence vis-à-vis des orientations départementales, en collaboration avec la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs,
- évaluation des effets et de la mise en œuvre du programme d'opérations de sécurité routière, en collaboration avec la Direction de la voirie et des déplacements.

Un nouveau Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques sera élaboré. Il permettra de structurer la feuille de route de l'équipe des chargés d'évaluation à partir des demandes des directions et des priorités de la Direction générale.

Les collaborations avec la Société Française d'évaluation et l'AFIGESE seront poursuivies.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Evaluation des politiques publiques	Dépenses	0,051	0,007	0,025	0,025

Action : Observatoire départemental

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'observatoire départemental sont les suivants :

- mettre à disposition de l'ensemble des directions et des agents des informations, des données, des cartes, ainsi que des outils pour connaître et comprendre la Seine-Saint-Denis,
- réaliser des études thématiques et des diagnostics territoriaux,
- accompagner la réalisation par les directions d'études et d'analyses territorialisées,
- animer la stratégie d'information géographique du Département, à travers le développement des usages du Géoportail93,
- contribuer à la démarche Usagers du Département en accompagnant les directions dans la prise en compte du point de vue des usagers,
- animer l'Observatoire départemental des données sociales.

Après le succès de la nouvelle version du Géoportail93, ainsi que la réalisation et le lancement de multiples projets afférents, 2020 sera l'occasion de renforcer les coopérations avec les directions et les partenaires pour un meilleur partage de l'information géographique.

En lien avec la démarche de gestion, le Service de l'observatoire accompagnera toutes les directions pour l'appropriation opérationnelle de la nouvelle interface cartographique du Système d'information décisionnel et de ses évolutions.

Enfin, l'Observatoire départemental des données sociales poursuivra ses activités. Après la diffusion de l'étude sur le handicap (fin 2019), des présentations ciblées des résultats dans les territoires et auprès des partenaires pourront être réalisées, ainsi que des expérimentations d'exploitation d'importants volumes de données.

L'ensemble de ces activités seront poursuivies par les différentes entités issues de la réorganisation en cours.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Observatoire départemental	Dépenses	0,004	0,004	0,007	0,007
	Recettes	0,041	0,044	0,041	0,041

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Observatoire départemental	Dépenses	0,040	0,022	0,029	0,010

Action : Conseil en organisation

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont en lien avec ceux de l'action Modernisation et innovation de l'administration, mission transformation de l'administration.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		Proposition BP 2019
Conseil en organisation	Dépenses	0,015

Les moyens financiers sont portés par l'action Modernisation et innovation de l'administration.

Action : Coopération territoriale

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- renforcer la pertinence des dossiers de coopération en étroite collaboration avec les directeurs du Département et les partenaires, pour une meilleure prise en compte des enjeux,
- impulser au plus près des directions et des partenaires des politiques publiques coordonnées sur le territoire,
- faire vivre la convention globale 2018-2020 avec Paris, pour un service public coordonné et ambitieux de part et d'autre du périphérique,
- simplifier les outils de coopération pour qu'ils soient encore plus stratégiques et utiles à la territorialisation des politiques publiques,
- faire vivre les dispositifs d'information sur les priorités stratégiques pour tous les partenaires,
- suivre les évolutions institutionnelles métropolitaines afin d'alimenter les réflexions du Département,
- mettre à disposition la connaissance des partenaires territoriaux et l'expertise du service en matière de travail transversal et partenarial pour des dossiers à fort enjeux (bilan annuel de l'Etat, lutte contre les discriminations...).

La Direction générale souhaite le développement des activités de soutien à l'émergence de projets partenariaux issus du territoire. Des réflexions sont engagées sur cette nouvelle orientation.

Moyens de l'action

La coopération territoriale n'a pas de dépenses directes.

Action : Veille et gestion des connaissances

Objectifs de l'action

Cette action est structurée en six missions :

- o capitaliser les connaissances produites en interne par les services à des fins de partage et de réutilisation de l'intelligence collective,

- o dispenser une prestation de gestion des connaissances au cœur des projets pour mieux soutenir le mode projet de la collectivité et ré-exploiter les connaissances produites et les experts mobilisés dans de nouveaux projets,
- o piloter les usages de l'outil de gestion électronique des documents (GED transverse), à travers un portefeuille de projets: sites de partage, plateforme collaborative, dématérialisation de processus documentaires, bibliothèques numériques, gestion du cycle de vie des documents (de leur création à leur archivage intermédiaire).
- o Proposer une veille opérationnelle aux directions pour développer l'expertise de la collectivité et appuyer la prise de décision ,
- o centraliser et mutualiser les achats d'information-documentation des services départementaux :presse, ouvrages, vidéos, bases de données, ...,
- o offrir un accès et du conseil en bibliothèque à tous les agents : sites Picasso et DEA.

Dans le cadre de la réorganisation de la DSOE, et sous l'impulsion du Directeur général, CORPUS devrait se constituer en une nouvelle Mission gestion des connaissances. La priorité sera donnée à la gestion des connaissances au cœur de la vie des projets du Département. Cette mission contribuera à la mise en œuvre de la démarche Usagers.

En 2020, le service déclinera quatre grandes priorités :

- déployer le portail fédéré des ressources documentaires, qui permettra d'offrir un accès unique aux ressources documentaires de la collectivité quelle que soit l'entité documentaire, le public utilisateur et son lieu de travail, grâce à une solution libre (open source), en réduisant les coûts de maintenance,
- développer la prestation interne de gestion des connaissances dans les projets, autant sur la production d'information pour le projet, que sur l'organisation et la capitalisation de l'information produite par l'équipe projet,
- accompagner l'expérimentation de la plateforme collaborative (Jamespot 93),
- faire évoluer l'espace de bibliothèque en un lieu multi-accueil ou multi-usages, tout en préservant l'accès aux ressources documentaires et l'accueil des lecteurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Veille et gestion des connaissances	Dépenses	0,336	0,315	0,345	0,349

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Veille et gestion des connaissances	Dépenses	-	0,009	0,009	0,009

Programme : Politique salariale et gestion des carrières

*Ce programme relève
de la Mission*

**Modernisation de
l'administration et ressources
humaines**

Ce programme comporte trois actions :

- Pilotage de la masse salariale,
- Engagement professionnel,
- Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- piloter la démarche de sécurisation des procédures de paie et de carrière,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle,
- mettre en œuvre la politique d'avancement pour davantage prendre en compte la manière de servir et des fonctions des agents,
- poursuivre la mise en œuvre du régime indemnitaire du Département en permettant de reconnaître davantage les fonctions et responsabilités exercées par les agents,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paye, dans le cadre de la lutte contre les discriminations,
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- améliorer la réactivité et la qualité de réponse aux agents sur leur carrière,
- poursuivre les chantiers liés à la mise en place du SIRH.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2020 sont les suivants :

- mettre en place un bureau retraite afin de mieux répondre aux attentes des agents sur les conditions de leur départ à la retraite,
- assurer la mise en œuvre des évolutions réglementaires et en particulier le PPCR (2016-2021),
- poursuivre la dématérialisation de la gestion des carrières et de la gestion comptable (contrôle de légalité, comité médical, commission de réforme, e-dossier RH...) et mettre en œuvre les procédures adaptées,
- contribuer à une meilleure communication de la politique RH et participer au développement de la culture statutaire de l'encadrement,
- poursuivre la sécurisation des processus de traitement de la paye et de la carrière des agents,
- poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil des agents et du traitement des demandes d'information notamment en matière de retraite,
- participer activement à la politique de lutte contre l'absentéisme,
- développer le rôle du Service de la gestion des carrières et rémunérations (SGCR) dans la relation avec les directions et l'accompagnement de leur fonction RH,
- Mettre en œuvre la déclaration sociale nominative (DSN) au 1^{er} janvier 2020.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Politique salariale et gestion des carrières	Dépenses	339,550	341,207	349,120	349,746
	Recettes	11,185	12,935	3,039	2,308

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 31 décembre 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	72	14	47	11

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du pôle PPRHD.

Action : **Pilotage de la masse salariale**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- améliorer le pilotage de la masse salariale afin de permettre un meilleur suivi rétrospectif et prospectif des crédits et des effectifs,
- améliorer les outils de pilotage et le suivi de la masse salariale déconcentrée en lien avec les directions,
- poursuivre la stabilisation et la fiabilisation des données produites.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- poursuivre la démarche d'amélioration du pilotage de la masse salariale notamment en matière d'analyse et d'aide à la décision,
- améliorer le suivi prospectif et l'automatisation de la production de la donnée notamment dans le suivi des enveloppes de masse salariale déconcentré.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Pilotage de la masse salariale	Dépenses	326,544	328,342	336,226	336,201
	Recettes	11,185	12,935	3,039	2,308

Action : **Engagement professionnel**

Objectifs de l'action

Inscrite comme un chantier de la stratégie RH, l'action « engagement professionnel » vise à reconnaître et à valoriser l'engagement professionnel des agents :

- en plaçant la manière de servir comme premier critère de la politique de promotion interne et d'avancement de grade,
- en définissant un nouveau régime indemnitaire prenant en compte les fonctions occupées, en matière de responsabilité (encadrement hiérarchique ou fonctionnel), de conditions d'exercice ou de niveau d'expertise,
- en priorisant les agents qui s'investissent dans leur carrière (mobilité, formation, concours et examens, prise de responsabilité).

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- mettre en œuvre les nouveaux critères d'avancement de grade et de promotion interne,
- accompagner les agents dans leur démarche d'évolution de carrière en répondant davantage à leurs besoins de formation et leurs souhaits de mobilité.

Action : **Ressources humaines de la Direction de l'eau et de l'assainissement**

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont les mêmes que ceux présentés au niveau du programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement	Dépenses	13,006	12,865	12,894	13,545

Programme : Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Ce programme relève de la Mission

Modernisation de l'administration et ressources humaines

Ce programme comporte trois actions :

- Prospective sur les métiers et les effectifs,
- Formation des agents,
- Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- accompagner les évolutions de la collectivité sur le volet RH en développant le niveau de compétence des agents et de l'organisation,
- développer la politique d'attractivité employeur notamment sur les métiers en tension de recrutement,
- installer et développer l'école des transitions professionnelles et des parcours de mobilité,
- contribuer à la dynamique de modernisation de la fonction RH en simplifiant les processus et en informatisant le process de recrutement,
- poursuivre le plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de l'égalité femmes-hommes,
- préparer l'avenir, gérer les âges et l'évolution des métiers.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- accompagner sur le volet formation, la mise en œuvre des grands chantiers du Département : JOP 2024, transition écologique, lutte contre les discriminations dans le cadre du Label Diversité, plan de lutte contre l'illettrisme,
- poursuivre l'accompagnement des directions en mettant en œuvre l'organisation issue de réorganisation de la DRH,
- lancer la première promotion de l'école des transitions professionnelles et développer les actions en faveur de la mobilité,
- poursuivre le développement de l'apprentissage,
- déployer le logiciel de recrutement au sein de la DRH et en partage avec toutes les directions.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Modernisation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	0,537	0,925	1,300	1,370
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 31 décembre 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	134	58	34	42

Action 1 : Prospective sur les métiers et les effectifs

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- identifier avec les directions, dans une démarche prospective, les compétences amenées à disparaître ; et celles à développer pour accompagner les transformations de la collectivité,
- améliorer le sourcing pour répondre à la pénurie de talents sur les métiers en tension,
- adapter les dispositifs en matière d'emploi aux évolutions de la loi fonction publique.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- mieux identifier les évolutions qui impactent les métiers des directions pour adapter les parcours de formations,
- poursuivre le développement de l'apprentissage (doublement du nombre d'apprenti-e-s sur 2019/2020),
- amplifier l'engagement de la collectivité en faveur des services civiques dans le cadre du programme « Volontaires pour la SSD »,
- améliorer le suivi prospectif des effectifs en fiabilisant le suivi des entrées et des sorties en lien avec les directions.

Action 2 : Formation des agents

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

1. Développer et enrichir l'offre de formation en appui des politiques départementales :

- développer les compétences des agents pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- accompagner la mise en œuvre des grands chantiers du Département
- permettre l'évolution des métiers de la collectivité,
- diversifier les modalités d'achat de formation et permettre ainsi une offre plus variée et adaptée aux spécificités des besoins des directions.

2. Accompagner les parcours professionnels des agents :

- faciliter les parcours professionnels par la mobilité, l'évolution professionnelle et les reconversions des agents, en particulier sur les métiers à usure et prioritairement sur les métiers à difficultés de recrutement,
- développer de nouveaux moyens pour un meilleur accompagnement des agents dans le cadre de leur projet professionnel et communiquer sur ces nouveaux dispositifs.

3. Favoriser la formation des publics qui en sont les plus éloignés :

- mettre en œuvre de nouvelles modalités de formation des agents des sites déconcentrés et poursuivre la formation des agents nécessitant une remise à niveau sur les savoirs de base,
- développer des parcours de formation individualisés et alternés avec des temps d'immersion au sein des directions pour les agents de l'Ecole des Transitions Professionnelles.

Dans cette optique, il est proposé de revoir les dispositifs de formation existants pour les adapter davantage aux besoins de la collectivité mais également de définir, par un travail collectif avec les directions, des stratégies de formation par pôle afin d'anticiper et de garantir une meilleure cohérence des formations suivies et un socle de connaissances commun à des agents occupant les mêmes métiers.

Pour cela, les priorités pour 2020 seront de :

1. Garantir et faciliter l'accès à la formation :

- développer la communication sur les actions et les dispositifs de formation proposés par la collectivité,
- diversifier les modalités de mise en œuvre des actions de formation par l'expérimentation de la délocalisation de certaines formations,
- proposer des formations socles à des agents occupant les mêmes métiers (ex : travailleurs sociaux, auxiliaires de puéricultures, agents d'accueil, etc...)

2. Élaborer des dispositifs de formations pour répondre aux besoins du Département :

- proposer des formations ou sensibilisations Santé et sécurité au travail aux agents qui en ont besoin dans l'exercice de leurs missions ainsi qu'à leurs encadrants,

- mettre en place des tests de positionnement de façon plus large afin de mieux identifier les besoins de formation de chaque agent,
 - poursuivre les actions de formation répondant aux besoins des agents et des directions : maintien dans l'emploi, remise à niveau/formation tremplin, sensibilisation aux discriminations, relation usagers, dématérialisation et usages numériques, soutien à la fonction managériale,
 - élaborer des bilans intermédiaires et développer l'analyse des données formation.
3. Optimiser les ressources allouées :
- poursuivre la démarche de dématérialisation de la gestion des formations (partage d'INSER avec les directions et notamment avec les correspondants formation) et les projets d'optimisation déjà engagés (lutte contre l'absentéisme),
 - mener une réflexion autour de la fonction du correspondant formation notamment dans le cadre de l'accompagnement des parcours professionnels, du suivi des formations statutaires obligatoires ou des formations Santé et sécurité au travail.
4. Développer l'animation du réseau formation :
- poursuivre la mise en œuvre d'un plan de formation pluri annuel pour les chargés formation et les correspondants formation favorisant une culture RH commune,
 - développer le travail collaboratif avec les correspondants formation à travers des ateliers de travail thématiques pilotés par les chargés de formation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Formation des agents	Dépenses	0,317	0,690	0,840	0,677
	Recettes	-	-	-	-

Action 3 : Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- développer l'attractivité de la collectivité en améliorant la stratégie de diffusion payante en matière d'offre d'emploi,
- proposer des actions renouvelées en matière d'accompagnement à la mobilité au travers de l'école des transitions professionnelles.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- évaluer l'impact du recours à de nouveaux dispositifs (linked-in – nouveau partenariat la Gazette) et adapter la stratégie,
- engager des actions opérationnelles en matière d'accompagnement à la mobilité (atelier CV, bilan de compétences).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle	Dépenses	0,221	0,234	0,460	0,693
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Qualité de vie au travail

*Ce programme relève
de la Mission*

***Modernisation de
l'administration et ressources
humaines***

Ce programme comporte huit actions :

- Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail
- Organisation du travail
- Dialogue social
- Action sociale du personnel
- Conditions de travail de la DEA
- Maintien dans l'emploi et politique du handicap
- Communication interne
- Déplacement des agent-e-s

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- remplir les obligations réglementaires en termes de santé et de sécurité au travail et développer des actions de prévention,
- déployer une politique de qualité de vie au travail en lien avec les enjeux de marque employeur.
- Poursuivre la recherche d'un dialogue social de qualité au service de l'intérêt général

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- déployer le programme pluriannuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail présenté en CHSCT en novembre 2019 et en particulier ses actions prioritaires (amiante, prévention des addictions, lutte contre les troubles musculo squelettiques),
- structurer une offre de service qualité de vie au travail,
- rédiger et faire adopter le Règlement intérieur de la collectivité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Qualité de vie au travail	Dépenses	3,329	3,106	3,237	3,613
	Recettes	0,171	0,354	0,430	0,830

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Qualité de vie au travail	Dépenses	0,150	0,140	0,195	0,188
	Recettes	0,001	0,087	0,027	0,034

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 31 décembre 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	56	20	10	26

Ne sont pas pris en compte ici les postes support et de direction du PPRHD.

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

La mise en place d'une mission pilotage de la donnée doit permettre de structurer un tableau de bord RH comprenant des indicateurs santé et dialogue social.

Les indicateurs sont aujourd'hui observables annuellement au bilan social (taux d'AT, taux d'absence, nombre de mouvements sociaux, etc.).

Action 1 : Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- remplir les obligations de l'employeur en matière de santé sécurité au travail,
- déployer une politique qualité de vie au travail lisible en externe et en interne dans une démarche marque employeur.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

1. Développer des actions collectives en santé, prévention et qualité de vie au travail (QVT) :
 - déployer le programme pluriannuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PPRACT) et notamment ses actions prioritaires (amiante, TMS, prévention des addictions),
 - développer les actions sport santé, au regard des premières expérimentations positives,
 - animer le réseau des assistants de prévention, en les accompagnant dans la menée des évaluations des risques,
 - développer les analyses d'accident du travail, en lien avec le CHSCT,
 - développer les aspects santé prévention dans la formation des encadrants,
 - intégrer les risques psychosociaux (RPS) au sein des évaluations des risques professionnels (EVRP) et déployer des actions collectives dans ce champ,
 - développer des animations/ ateliers/ conférences sur les questions relatives à la prévention et à la QVT.
2. Améliorer l'accompagnement individuel :
 - mettre en place la cellule d'écoute pour les agents victimes de harcèlement sexuel,
 - améliorer l'accompagnement des collègues et des familles dans les cas de décès,
 - renouveler l'offre de soutien psychologique dans les cas de situations traumatiques et de souffrance au travail via un nouveau marché,
 - mettre en place les entretiens en santé au travail infirmier pour permettre un suivi médical plus régulier des agents,
 - déployer l'offre de médiation interne suite à la formation des médiateurs en 2019,
 - faciliter l'achat issu de préconisations médicales grâce au fléchage d'une ligne matériel améliorant les conditions de travail au sein du budget de la DBL pour les agents non bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).
3. Mieux intégrer la dimension de prévention dans les actions des directions :
 - développer les relations entre le pôle Accompagnement Social (Service de la Prévention et de la Santé) et les directions opérationnelles pour mieux intégrer les questions de prévention dans les actions de direction (mise à disposition d'indicateurs, présence en codir, visites de sites et meilleure connaissance des métiers),
 - mettre à jour et développer la communication sur l'offre de service prévention, santé, qualité de vie au travail.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Santé, conditions de travail et conditions de vie au travail	Dépenses	0,226	0,324	0,322	0,247
	Recettes	0,171	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Santé, conditions de travail et conditions de vie au travail	Dépenses	0,031	0,041	0,074	0,065
	Recettes	-	-	-	-

La différence entre le budget 2019 et 2020 s'explique par la réalisation en 2019 de trois démarches d'évaluation des risques psycho-sociaux qui ont concerné les agents de la Direction de l'enfance et de la jeunesse, de l'aide sociale à l'enfance et des crèches. Ces évaluations, conduites par des cabinets externes, n'ont pas vocation à être reconduites sur un périmètre d'une telle ampleur.

Action 2 : Organisation du travail

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- adapter les organisations de travail aux besoins des usagers,
- moderniser les organisations de travail pour répondre aux objectifs d'efficience et de QVT,
- mettre en place des outils de pilotage et de suivi du temps de travail.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- déployer le télétravail (bilan de la deuxième phase d'expérimentation),
- harmoniser la gestion des temps de travail sur la base d'un état des lieux des règles et pratiques actuelles,
- anticiper le passage aux 1 607 heures prévu par la loi de transformation de la fonction publique,
- faire évoluer les cycles de travail pour mieux répondre aux besoins des usagers,
- faire évoluer la gestion du CET avec une décentralisation de la gestion dans les directions et un contrôle au niveau de la DRH.

Action 3 : Dialogue social

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- garantir le bon fonctionnement du dialogue social et des instances représentatives,
- appréhender les évolutions prévues dans la loi de modernisation de la fonction publique.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- poursuivre les concertations autour des thématiques de l'agenda social (report notamment en 2020 du projet de règlement intérieur),
- mise en œuvre du protocole des droits syndicaux négocié en 2019,
- organiser les élections du Comité départemental d'œuvres sociales (CDOS) en juin 2020,
- consolider le suivi des mouvements de grève et le circuit de la saisine sur rémunération,
- garantir le respect du guide méthodologique des évolutions d'organisation adopté en 2019.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Dialogue social	Dépenses	0,014	0,025	0,019	0,044

Action 4 : Action sociale du personnel

Objectifs de l'action

Il s'agit d'améliorer la qualité de vie au travail des agent-e-s par la prise en compte de leurs conditions de travail, leurs besoins sociaux pour une bonne conciliation vie professionnelle / vie personnelle et familiale, L'action sociale est effectivement reconnue dans sa dimension QVT en ce qu'elle concourt à l'attractivité de la collectivité voire permet de fidéliser les agent-e-s, notamment à travers la reconnaissance de l'engagement professionnel ou la couverture en protection sociale complémentaire.

La politique d'Action sociale en faveur du personnel se construit dans une dimension transversale et partenariale, au regard des enjeux du Département en matière de prévention et santé, de transition écologique, ou liés à l'organisation des JOP2024, et d'objectifs stratégiques que sont la « Démarche Usagers » et la marque employeur.

La politique d'Action sociale vise à :

1. Améliorer la qualité de vie personnelle et professionnelle : allocations et subventions aux familles, logement, panier bio.
2. Prévenir les difficultés sociales ou professionnelles : santé et prévoyance, accompagnement budgétaire, prêts sociaux, aides financières non remboursables.
3. Valoriser la carrière des agents et l'investissement professionnel : médaillés, retraités.
4. Favoriser l'accès aux vacances, aux loisirs et aux pratiques culturelles et sportives : chèques vacances, conventionnements avec l'ASPAD93 et le CDOS.

Les objectifs opérationnels en 2020 sont les suivants :

- poursuivre le déploiement du dispositif de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, notamment en prévoyance, afin de mieux couvrir les agent-e-s les plus fragilisé-e-s. Il s'agit d'encourager les agent-e-s dont les revenus sont les plus faibles à adhérer à ce dispositif de protection, grâce à une participation incitative et favorable laissant un reste à charge de quelques euros seulement,
- améliorer et développer les conditions de prises en charge de l'accompagnement budgétaire et financier des agent-e-s par le développement des prestations et actions, tant individuelles que collectives, conduites par la Conseillère en économie sociale et familiale, mise à disposition par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne via une convention de partenariat. Il s'agit également de faire évoluer les modalités d'octroi des prêts sociaux afin d'être plus en adéquation avec les besoins sociaux exprimés par les agent-e-s, et dans une optique environnementale. À ce titre, il conviendra de poursuivre le partenariat avec le Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne pour l'intervention d'une Conseillère en économie sociale et familiale, dédiée à l'accompagnement budgétaire des agent-e-s,
- poursuivre la gestion dématérialisée des dossiers de médailles (gestion éco-responsable et adaptée à l'évolution des procédures des Préfectures) en lien avec le Bureau des applications informatiques RH et la DINSI,
- faire évoluer l'organisation des cérémonies afin de garder une dimension humaine et qualitative tant pour les récipiendaires que pour l'Exécutif départemental,
- poursuivre la participation à la politique environnementale, via la distribution de « Paniers bio au bureau » et la diversification des produits proposés afin d'accroître le nombre de bénéficiaires (à Bobigny en 2018 et à Rosny en 2019),
- accompagner le CDOS en fin de mandat (élection 1^{er} semestre 2020) dans le développement de certains projets notamment liés à des projets de vacances « solidaires » tant pour les agent-e-s que leurs enfants. Il convient en effet de contribuer aux politiques familiales, notamment celles liées aux loisirs des enfants,
- accompagner l'ASPAD93 dans le développement de projets sport-santé car l'association est le partenaire privilégié du Département dans la mise en œuvre d'actions concourant au bien-être des agent-e-s, notamment dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme.
- développer en parallèle une politique sport-santé pilotée par le pôle Accompagnement Social (Service de la Prévention et de la Santé), par des expérimentations auprès de Directions, services et unités de travail en demande et identifiés « à risque » dans le cadre de la prévention des risques physiques (TMS et sédentarité) et psycho-sociaux. L'enjeu étant d'inscrire une heure sport au plan de formation de la collectivité,
- poursuivre le travail mené avec la DJOP dans le cadre du Plan de mobilisation (rédaction de Fiches Action) au regard de l'enjeu d'« intégration du sport dans les parcours de formation et les dispositifs de santé et bien-être au travail pour les agent-e-s du Département »,
- poursuivre le développement de partenariats avec des mutuelles, associations et prestataires externes dans le cadre d'actions et animations ponctuelles préventives sur des domaines variés en lien avec la qualité de vie au travail.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Action sociale du personnel	Dépenses	1,916	1,942	1,940	2,409
	Recettes	-	0,002	-	0,400

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Action sociale du personnel	Dépenses	0,047	0,035	0,063	0,063
	Recettes	0,001	0,087	0,027	0,034

Action 5 : Conditions de travail de la DEA

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont ceux énoncés au niveau du programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Conditions de travail de la DEA	Dépenses	0,047	0,050	0,054	0,053

Action 6 : Maintien dans l'emploi et politique du handicap

Objectifs de l'action

Dans la continuité de la dynamique initiée dès 2009, autour de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, le Département s'est engagé, pour la période 2019-2021, dans un quatrième partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

L'enjeu du nouveau projet est d'offrir une carrière sans discrimination à toute personne en situation de handicap. Pour y parvenir trois objectifs stratégiques sont visés :

- mieux accéder à l'emploi,
- s'y maintenir durablement en compensant les conséquences du handicap,
- progresser par le biais de parcours professionnels adaptés.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

Axe 1- Favoriser l'accès à l'emploi :

- renforcer le recrutement direct de travailleurs handicapés : 12 dont 2 apprentis pérennisés, 2 services civiques et 3 stagiaires rémunérés par an,
- renforcer l'intégration d'apprentis en situation de handicap, en recrutant 6 personnes par an.

Axe 2 - Maintenir le plus longtemps possible un agent sur son poste de travail :

- compenser un environnement inadapté pour que chacun puisse exprimer ses potentialités via des études ergonomiques, des solutions techniques et matérielles ainsi que des travaux d'accessibilité,
- améliorer la qualité de vie au travail grâce à la prise en charge de prothèses auditives et de transports domicile/travail adaptés.

Axe 3 - Accompagner la reconversion professionnelle :

- améliorer la prise en charge des agents en reclassement dont le niveau ne leur permet pas d'intégrer un cursus de reconversion classique, par le biais d'un accompagnement spécifique répondant au besoin de la collectivité,
- développer des parcours de formation personnalisés et l'accès à des formations diplômantes ou qualifiantes en lien avec le projet professionnel,
- intégrer une activité sportive dans le parcours de reclassement professionnel afin d'une part, d'encourager la pratique sportive comme vecteur de santé et d'autre part, de faciliter la prise de conscience des qualités et compétences détenues par chacun à travers les valeurs du sport (courage, persévérance, dépassement de soi, esprit d'équipe...).

Axe 4 - Prévenir les discriminations et promouvoir la diversité :

- développer pour certains agents en situation de handicap ou de reclassement professionnel, une nouvelle prise en charge médico-psychologique, de proximité, individualisée et mobilisable à tout moment si le besoin s'en fait sentir pour la personne et/ou son collectif,
- sensibiliser tous les agents de la collectivité afin de faire évoluer les représentations liées au recrutement et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.

Parallèlement, en lien avec les services de la DRH, il s'agira de consolider une démarche plus globale de maintien dans l'emploi au niveau de la collectivité, afin d'agir le plus précocement possible dans le cadre d'une altération de la santé des agents et réduire à terme le nombre de restrictions d'aptitude liées à l'usure professionnelle.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,114	0,121	0,118	0,118
	Recettes	-	0,352	0,430	0,430

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépenses	0,072	0,064	0,058	0,060
	Recettes	-	-	-	-

Action 7 : Communication interne

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- contribuer à la stratégie de communication interne de la collectivité, pilotée par la direction de la communication,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de communication RH et des actions adaptées aux nouveaux enjeux de la Direction des ressources humaines,
- améliorer l'information RH en direction des agent·e·s en mobilisant les différents supports et outils.

Les objectifs opérationnels pour 2020 sont les suivants :

- élaborer et mettre en œuvre, en relation avec la direction de la communication, les actions de communication du Pôle Pilotage, Ressources Humaines et Diversité :
 - programmer les thèmes retenus pour la rubrique « Éclairage RH » d'e-acteur·rice·s »,
 - développer l'organisation d'événements : ex Conférences d'actualité RH,
- élaborer et mettre en œuvre, en relation avec la direction de la communication, les actions de communication interne (événements, supports, etc) sur les projets et actions RH avec un fort impact sur les agent·e·s.(mobilité interne, formation, mise en place de l'école des transitions professionnelles, élections des représentant·e·s au CDOS, action sociale en direction des agent·e·s, qualité de vie au travail, etc.) :
 - encadrer la mise à jour des rubriques de l'espace RH d' e-acteur·rice·s,
 - participer à la refonte de l'intranet (espace RH en particulier),
- élaborer et mettre en œuvre, en relation avec la direction de la communication, les plans de communication externe (ex : Forum de recrutement),
- préparer, en lien avec le Codir de la DRH, les comités de rédaction du magazine interne Acteur·rice·s, et notamment coordonner et participer à la rédaction des rubriques consacrées aux RH dans le magazine Acteur·rice·s,
- poursuivre la mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes et les préjugés prévues dans le cadre de la politique de lutte contre les discriminations sur les différents critères du plan d'actions (événements, supports, etc),
- participer à la refonte de la Matinée d'accueil des nouveaux·elles·agent·e·s départementaux·ales et de ses outils (le PPRHD est chargé de l'organisation et de cette étape du Parcours d'accueil et d'intégration des nouveaux·elles·agent·e·s).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Communication interne	Dépenses	0,053	0,038	0,072	0,064
	Recettes	-	-	-	-

Action 8 : Déplacements des agent·e·s

Objectifs de l'action

Dans la continuité du plan de déplacements des agent·e·s, le Département s'engage vers un changement de modèle et à être une collectivité exemplaire pour l'écologie urbaine, l'aménagement durable et pour diminuer son empreinte écologique. Les services sont pleinement engagés dans une démarche éco-responsable pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements professionnels ou domicile-travail.

Opérationnellement, un ensemble de mesures vise à promouvoir les transports en commun et à favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle pour réduire l'impact environnemental :

- forfait navigo annuel avec prise en charge complémentaire au-delà des 50% réglementaires de 60 ou 70% en fonction de l'indice,
- expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo avec un éventuel développement en fonction de l'évolution de la réglementation,
- aide financière pour les abonnements aux parkings relais avec un cumul de la participation employeur au remboursement d'un forfait navigo,
- développement de l'utilisation des tickets de service.

En partenariat avec la DBL et la DTE d'autres mesures conduisent à une mutualisation et à une optimisation des véhicules de service et des parkings départementaux :

- modification des critères pour les autorisations d'utilisation des véhicules particuliers pour des missions de service afin de favoriser l'utilisation des véhicules de service, notamment électriques et en favorisant la mutualisation des véhicules de service sur plusieurs bâtiments,
- centralisation et rationalisation progressive des accès aux parkings départementaux de Bobigny avec des critères communs, vérification des éventuels cumuls.

L'utilisation de la plateforme internet d'un prestataire du marché déplacements permet de réduire fortement les frais de service et de dématérialiser la plupart des commandes. Le renouvellement de ce marché en fin d'année pourrait permettre une meilleure optimisation du coût des déplacements tout en privilégiant une démarche usagers repensée.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Déplacement des agents	Dépenses	0,960	0,606	0,712	0,678
	Recettes	-	-	-	-

Mission

Egalité et diversité

Programme

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

Programme

Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

Programme : Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

*Ce programme relève
de la Mission **Egalité et
diversité***

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la culture de l'égalité femme-homme en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la Collectivité pour l'égalité femme-homme.

Objectifs du programme

L'année 2020 sera consacrée d'une part au déploiement des objectifs du plan d'action transversal en faveur de l'égalité femmes-hommes adopté en mars 2019, et d'autre part à la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit de candidature au label Égalité professionnelle de l'AFNOR.

En interne, l'année 2020 sera particulièrement axée autour d'une part de la mise en œuvre du protocole de lutte contre le harcèlement sexuel et d'autre part de la finalisation du deuxième protocole d'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes dont les travaux auront débuté au second semestre 2019.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Dépenses	-	-	0,028	0,031
	Recettes	-	-	-	-

Action : Promotion de la culture de l'égalité femme-homme en Seine-Saint-Denis

Objectifs de l'action

Cette action, correspondant au volet externe du programme, s'inscrit dans la volonté du Département de renforcer la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Les objectifs stratégiques ont été définis dans le Plan Transversal pour l'Égalité femmes – hommes 2019-2021 adopté par l'assemblée délibérante en mars 2019, qui s'articule autour de 4 axes :

Objectif 1 : Collecter et analyser l'ensemble des indicateurs au prisme du genre,

AXE I : Une collectivité exemplaire :

Objectif 2 : mener en interne une politique ambitieuse d'égalité professionnelle et lutter contre les violences faites aux femmes au travail,

Objectif 3 : intégrer l'égalité Femmes Hommes dans la communication et la présentation du Département et sa représentation,

Objectif 4 : rendre les femmes visibles dans les politiques publiques,

AXE II : Protéger et soigner :

Objectif 5 : prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes,

Objectif 6 : garantir l'accès aux soins et au droit de disposer de son corps,

AXE III : Promouvoir une culture de l'égalité :

Objectif 7 : sensibiliser les partenaires du Département,

Objectif 8 : sensibiliser les séquanodionysien-ne-s,

AXE IV : Un territoire pour tous et toutes :

Objectif 9 : garantir un accès égal à l'emploi, au sport et à la culture,

Objectif 10 : promouvoir un accès égal à l'espace public.

Ces objectifs sont déclinés en 58 fiches actions dont 19 sont directement pilotées par la Mission Égalité-Diversité, les autres étant pilotées par les autres directions départementales en lien avec la Mission.

Pour 2020, parmi les priorités se trouvent :

- le renforcement d'une communication sans stéréotype de sexe et la promotion de la mixité,
- la sensibilisation des partenaires du Département à l'égalité femmes-hommes,
- la sensibilisation des séquanais·ennes en particulier les jeunes,
- les actions visant à garantir un égal accès à l'emploi, au sport et à la culture,
- les actions visant à créer un espace public inclusif pour les femmes.

Action : **Mobilisation de la collectivité pour l'égalité femme-homme**

Objectifs de l'action

Cette action correspond au volet interne du programme. L'année 2020 sera consacrée au déploiement de deux axes forts :

- le deuxième protocole d'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes, dont l'élaboration aura débuté au second semestre 2019, devrait être signé en mars 2020 avec les organisations syndicales. Comme le premier protocole, il structurera l'action interne de la collectivité en matière d'égalité professionnelle,
- le protocole de lutte contre le harcèlement qui aura également été finalisé en fin d'année 2019. Il sera une étape supplémentaire dans l'action du Département pour lutter contre les violences faites aux femmes, y compris en son sein.

Enfin, la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit de candidature au label Égalité professionnelle de l'AFNOR sera également prioritaire.

Pour 2020, les priorités seront les suivantes :

- agir en faveur de la résorption des inégalités professionnelles (notamment via une étude sur les écarts de rémunération),
- développer l'effort de formation sur la question spécifique de l'égalité femmes-hommes (formation des cadres et des professionnel·le·s de la communication sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les stéréotypes sexistes, et formation des encadrants du Département),
- poursuivre les actions de sensibilisation en direction des agent·e·s (harcèlement sexuel, mixité des métiers, sensibilisation spécifique des ambassadeur·rice·s Diversité),
- renforcer les dispositifs d'aides aux agents·e·s victimes de violences sexuelles et conjugales via le déploiement du protocole de lutte contre le harcèlement sexuel et le dispositif d'orientation des agentes victimes de violences sexuelles et conjugales,
- poursuivre l'expérimentation du budget sensible au genre.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mobilisation de la collectivité pour l'égalité femme-homme	Dépenses	-	-	0,028	0,031
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations

*Ce programme relève de la Mission **Egalité et diversité***

Ce programme comporte deux actions :

- Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis,
- Mobilisation de la Collectivité pour la diversité.

Objectifs du programme

Ce programme vise à structurer une politique de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité sur le territoire départemental comme au sein de l'administration.

Conformément aux objectifs politiques, les actions consacrées à la promotion de la diversité inscrites dans le Plan départemental de lutte contre les discriminations adopté en 2018, seront renforcées.

En interne, cette politique s'articule notamment autour du Label Diversité de l'Afnor que la Seine-Saint-Denis a été premier département de France à décrocher. L'année 2020 sera consacrée à la poursuite du déploiement du Plan d'actions interne adopté en commission permanente en juillet 2017. La Mission Egalité Diversité (MEDI) s'emploiera également à mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit de renouvellement du label Diversité qui se sera déroulé au second semestre 2019.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations	Dépenses	0,126	0,134	0,199	0,172
	Recettes	-	-	-	-

Action : Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis

Objectifs de l'action

Cette action correspond au volet externe du programme.

Dans la poursuite des orientations pour un Plan départemental de lutte contre les discriminations adopté en 2018, les actions consacrées à la promotion de la diversité seront renforcées. Il s'agira en particulier de répondre à 3 objectifs :

- sensibiliser les habitant·e·s au droit de la discrimination,
- mieux définir les actions que le Département souhaite financer,
- continuer à développer un réseau des acteur·rice·s agissant dans le champ de la lutte contre les discriminations.

3 objectifs principaux structureront cette action en 2020 :

- déployer la Caravane contre les Discriminations suite au report du calendrier initial,
- intégrer les crédits du programme de financement aux associations de lutte contre les discriminations à l'appel à agir,
- continuer d'animer le réseau des partenaires en particulier dans le champ de la lutte contre la haine anti-LGBT.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		BP 2019	Proposition BP 2020
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis	Dépenses	0,137	0,136
	Recettes	-	-

Action : Mobilisation de la collectivité pour la diversité

Objectifs de l'action

Cette action correspond au volet interne du programme.

L'année 2020 sera consacrée à la poursuite de la démarche diversité à l'appui du plan d'actions interne diversité et des recommandations issues de l'audit de renouvellement du label Diversité. Il s'agira d'inscrire toujours plus la démarche dans la durée et de manière intégrée, notamment dans les procédures RH, et ce dans un process d'amélioration continue. Parallèlement, une réflexion autour du pilotage de la démarche et en particulier de sa gouvernance devra être menée.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- prévenir les discriminations,
- promouvoir la diversité sur les critères prioritaires du Département,
- favoriser l'égalité de traitement dans la politique de Ressources Humaines,
- assurer un pilotage de la démarche diversité conforme aux attendus de l'AFNOR en matière d'amélioration continue.

Ces objectifs ont été déclinés en 24 actions dans le plan d'actions diversité adopté en juillet 2019.

Concrètement, les actions suivantes seront menées :

- élaboration et mise en œuvre des actions correctives identifiées par les évaluateurs de l'Afnor à l'issue de l'audit de suivi, revue des actions, et du pilotage de la démarche,
- élaboration de la stratégie de sensibilisation à la lutte contre les discriminations à partir des préconisations du Cabinet Altidem et de l'AFNOR, création de nouveaux outils de sensibilisation,
- renouvellement du réseau d'agents volontaires Ambassadeurs diversité pour essaimer la sensibilisation à la lutte contre les discriminations,
- création de nouveaux dispositifs de formation,
- poursuite de l'amélioration du dispositif d'alerte et de traitement des discriminations,
- mise à jour des plans d'actions thématiques sur les 8 critères prioritaires du Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		BP 2019	Proposition BP 2020
Mobilisation de la collectivité pour la diversité	Dépenses	0,062	0,036
	Recettes	-	-

Mission

Conduite de l'action départementale

Programme
Stratégie budgétaire et financière

Programme
Contrôle de gestion et expertise financière

Programme
Qualité comptable

Programme
Commande et achats publics

Programme
Information et communication

Programme
Audit interne

Programme
Marketing territorial et mécénat

Programme
Jeux olympiques et paralympiques

Programme
Transition écologique

Programme : Stratégie budgétaire et financière

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de
l'action départementale***

Ce programme comporte cinq actions :

- Analyse macro-budgétaire et contextuelle,
- Dialogue de gestion pour un pilotage budgétaire partagé,
- Pilotage des recettes générales et sectorielles,
- Financement des dépenses d'investissement,
- Gestion active des financements.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme consistent à :

- assurer la soutenabilité budgétaire et financière globale des orientations politiques,
- couvrir les dépenses d'investissement au meilleur coût et assurer la soutenabilité de la dette départementale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	116,613	102,150	92,827	75,823
	Recettes	1775,628	1851,849	1806,764	1875,185

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	61,554	69,941	88,021	95,989
	Recettes	166,050	237,501	224,322	227,058

Budget annexe d'assainissement :

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	0,741	21,216	33,432	33,473
	Recettes	46,048	53,042	52,760	53,111

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	5,649	7,332	8,523	8,364
	Recettes	14,369	35,715	39,550	49,984

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	17	13	1	3

Objectifs prioritaires – indicateurs de résultat

Objectif		Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement				
Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (évolution en % / n-1)		2016	2017	2018	2019	2020
Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement (en %)	cible	-1,2 %	-2,3%	-5%	-3%	-2%
	réalisé	-1,6%	-1,56%	-2,6%		
<u>Commentaire</u> : Le scénario budgétaire 2020 repose sur une baisse des dépenses sectorielles de fonctionnement « compressibles » de -2%, hors dépenses « incompressibles, AIS, charges de personnel et aide sociale à l'enfance ».						

Objectif		Garantir la solvabilité départementale				
Améliorer progressivement la capacité de désendettement		2016	2017	2018	2019	2020
Capacité de désendettement (en années)	plafond	-	-	17	17	22
	réalisé	9,9	13,4	13,2		
<u>Commentaire</u> : Le cadre réglementaire définit un plafond de désendettement du budget principal non contraignant à hauteur de 10 années pour les Départements.						

Action 1 : Analyse macro-budgétaire et contextuelle

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

1. Consolider les données budgétaires et proposer des marges de manœuvre

L'activité 2020 portera sur l'analyse rétrospective et la réalisation d'une prospective devant concilier la tension budgétaire notamment en terme d'endettement et la réalisation des grands projets et orientations de la collectivité.

La recherche des marges de manœuvre est impérative dans le contexte budgétaire actuel, aussi la direction poursuivra la recherche de pistes d'optimisation à la fois en dépenses et en recettes. Elle sera également partie prenante lors de l'élaboration des propositions des directions relatives au plan pluriannuel d'investissements, en particulier dans l'élaboration des nouveaux plans. La dimension budgétaire des plans départementaux sera mise en avant pour valoriser les orientations des politiques transversales (« jaunes »).

L'analyse prospective repose sur la consolidation des données budgétaires sectorielles issues du dialogue de gestion et de leur analyse. Elle s'appuie également sur des ratios macro-financiers qu'il convient d'identifier et d'analyser (évolutions infra-annuelle, annuelle et pluriannuelle, afin de dégager des tendances de court, moyen et long termes).

Dans ce cadre, la direction s'est dotée en 2019 de deux nouveaux outils : un outil d'analyse comparative et un outil d'analyse rétrospective et de prospective qui permettront d'automatiser et de faciliter l'élaboration des études comparatives et des scénarii de prospective.

2. Analyser et réagir aux évolutions de l'environnement financier et institutionnel

Il s'agira de poursuivre l'analyse institutionnelle et législative, relative à la contractualisation financière et à la réforme fiscale notamment.

Le Département de la Seine-Saint-Denis n'a pas souhaité signer les contrats dits de « Cahors » mais n'en est pas moins astreint au respect de l'objectif imposé par un arrêté préfectoral. Le cadrage budgétaire pour 2020 vise un respect du plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé à 1,2% pour ne pas être pénalisé sur ses dotations. Une attention particulière est portée aux imputations comptables des dépenses, en relation avec la paierie départementale, certaines modifications de nature comptable pouvant avoir des incidences conséquentes.

Par ailleurs, la DBFCG suit avec attention les dispositions visant la refonte de la fiscalité locale. Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties serait remplacé par une fraction d'impôt national (notamment la Taxe sur la Valeur

Ajoutée). Le produit de la taxe foncière (14 Milliards d'euros nationalement) serait intégralement transféré au bloc communal pour une mise en œuvre effective en 2022 / 2023.

L'étude d'impact d'un transfert de foncier bâti départemental sur la période 2005-2017 montre que les Départements seraient perdants : les bases nettes départementales de foncier bâti, après retraitement de l'inflation, se sont révélées plus dynamiques que la TVA (1,95 % d'évolution réelle par an contre 0,91 %). Toutes les catégories de Départements seraient impactées négativement par une telle hypothèse de transfert et en particulier, les Départements très urbanisés. Ces derniers connaissent des bases nominales dynamiques et ont eu recours à plusieurs reprises au levier fiscal depuis 2005.

Selon les données rétrospectives, un remplacement du produit de la taxe foncière par de la TVA représenterait une perte de recettes estimées entre 10,5 et 12,1 millions d'euros/an pour la Seine-Saint-Denis.

Moyens de l'action

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépenses	48,892	25,001	18,176	0,020
	Recettes	24,500	36,700	25,000	15,000

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépenses	-	-	-	-
	Recettes	54,823	57,232	18,156	-

Budget annexe d'assainissement :

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépenses	0,083	20,635	32,752	32,800
	Recettes	1,442	5,261	5,450	5,185

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Analyse macro-budgétaire et contextuelle	Dépenses	0,130	4,687	5,535	5,422
	Recettes	11,830	33,756	32,210	32,487

Action 2 : Dialogue de gestion pour un pilotage budgétaire partagé

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

1. Garantir la qualité budgétaire et diffuser les bonnes pratiques budgétaires

Cet objectif se traduira par la poursuite et le renforcement des missions d'assistance et de conseil auprès des directions opérationnelles dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leur budget tel que prévu dans le projet de direction. La réalisation de cet objectif impliquera une meilleure articulation transversale des différentes fonctions de la DBFCG (analyse budgétaire, financement, analyse et contrôle de gestion, qualité comptable).

Par ailleurs, l'acculturation aux efforts de gestion et au pilotage par les données se poursuivra par l'explicitation des enjeux macro et le partage du sens. Les deux conférences financières organisées par la DBFCG en janvier et juillet 2019 ont rencontré un réel succès de par leur fréquentation ce qui conforte la direction dans ses intentions pour 2020.

2. Superviser et améliorer le cycle budgétaire des directions

La DBFCG amplifiera le dialogue de gestion avec les directions opérationnelles en clarifiant la méthode de travail partagé (périmètres, fréquence, supports).

Le pilotage de la préparation budgétaire (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative le cas échéant) et de la clôture budgétaire se poursuivront. À ce titre, l'élaboration et la validation du cadrage budgétaire seront de nouveau réalisées en amont de la préparation budgétaire via un dialogue continu avec l'Exécutif et la Direction générale.

Action 3 : Pilotage des recettes générales et sectorielles

Objectifs de l'action

Le pilotage des recettes générales et sectorielles consiste à préserver l'autonomie financière du Département dans un contexte d'effet ciseau, où les dépenses progressent plus dynamiquement que les recettes.

À ce titre, plusieurs actions opérationnelles sont à mener :

1. Anticiper et fiabiliser le niveau des recettes sectorielles et des recettes générales

Il s'agit de suivre la concordance entre la prévision budgétaire et l'enregistrement des recettes notamment pour les droits de mutation, mais aussi de s'assurer du bon calcul des recettes perçues au regard des charges effectives de la collectivité. Face aux aléas de la conjoncture, il est impératif de suivre au plus près le reste à charge des allocations individuelles de solidarité pour le Département, le nombre d'allocataires du RSA, le taux de recours aux prestations APA et PCH ainsi que le nombre de mineurs non accompagnés pris en charge.

2. Participer au débat national et avec les autres départements notamment franciliens pour analyser les réformes en cours, et favoriser l'émergence de nouveaux types de recettes et de péréquation

Le Département a contribué activement aux réflexions de l'ADF pour une refonte de la péréquation horizontale. Le projet de loi de finances 2020 pourrait intégrer un dispositif de globalisation de fonds de compensation (DMTO, FSD et FSID) au bénéfice de la Seine-Saint-Denis.

En ce sens et afin de lutter contre les inégalités territoriales en Île-de-France, les 7 Départements franciliens ont également créé en 2019 un Fonds de solidarité interdépartemental permettant de financer des projets d'investissement interdépartementaux. L'opérationnalité du fonds en 2019 et sa pérennité en 2020 constituent des enjeux financiers majeurs pour le département.

3. Accompagner les directions opérationnelles dans la maximisation de leurs recettes sectorielles

La mission d'appui et de conseil auprès des directions sera renforcée dans le cadre du projet de direction et des ressources humaines complémentaires mobilisées. Cela se traduira par l'aide à la recherche de nouvelles recettes via des dispositifs nationaux, européens ou internationaux et l'appui des directions opérationnelles pour le montage des dossiers de demandes de financement.

Moyens de l'action

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Pilotage des recettes générales et sectorielles	Dépenses	20,035	27,986	27,892	29,722
	Recettes	1780,664	1803,670	1773,661	1852,965

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Pilotage des recettes générales et sectorielles	Dépenses	-	-	13,461	13,461
	Recettes	34,227	27,637	43,492	77,491

Budget annexe d'assainissement :

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Pilotage des recettes générales et sectorielles	Dépenses	0,463	0,457	0,500	0,490
	Recettes	44,606	47,781	47,310	47,925

Action 4 : Financement des dépenses d'investissement**Objectifs de l'action**

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- assurer le financement pluriannuel des plans d'investissement,
- garantir la solvabilité de la collectivité,
- couvrir aux meilleurs prix les dépenses d'investissement par la recherche de financements diversifiés.

Concernant les recettes d'investissement :

Il est souhaité en 2020 un plafond de financement inférieur à celui de 2019 (160 millions d'euros au budget primitif), afin de préserver la solvabilité départementale et de stabiliser le stock de dette à moyen terme. Les partenaires publics de la collectivité seront sollicités pour répondre à ses besoins.

Ainsi, le Département signera avec la BDCE une nouvelle enveloppe pluriannuelle pour un montant équivalent à celui qui lui a été attribué en 2014, soit 200 millions d'euros. Cette enveloppe fléchée financera deux projets :

- les nouvelles rénovations et constructions des collèges départementaux,
- le projet de Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain (PRISMe).

La BEI dont l'enveloppe de financement est désormais de 205 millions d'euros continuera à financer les dépenses relatives au PAC. L'AFL qui n'impose pas de flécher ses financements permettra de financer indifféremment l'ensemble des investissements de la collectivité.

Comme en 2019, la part des financeurs publics devrait représenter la moitié de l'emprunt d'équilibre. Le financement de la moitié restante sera assuré par le secteur bancaire. Les levées de fonds s'effectueront en deux temps. Dans un premier temps, le Département sollicitera en septembre le concours de ses partenaires bancaires. Dans un second temps, il fera appel à ses financeurs publics. En 2020, la part des prêts à taux fixe restera supérieure à 70 % de l'encours départemental. Toutefois, pour profiter du contexte de taux bas, baisser la charge et diversifier sa dette, le Département étudiera l'opportunité d'augmenter la part des taux variables.

Concernant les dépenses d'investissement :

En 2020, les dépenses afférentes au remboursement du capital du stock de dette sont estimées à 80 200 000 euros. Ces dépenses, estimées en intégrant un emprunt d'équilibre 2019 à 135 millions d'euros sur une durée de 20 ans, augmentent de près de 9% en 2020 en raison d'une hausse de l'encours départemental de 5% entre 2018 et 2019.

Il convient d'ajouter un million d'euros pour le règlement de l'apport au capital de l'AFL. Il correspond à un prêt de 33,33 millions d'euros en 2019 (contre 8,33 millions en 2018) et atteste de la volonté départementale d'approfondir sa relation avec la banque des collectivités.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

37,250 millions d'euroseuros ont été inscrits pour le paiement des intérêts réglés à l'échéance. Ces intérêts sont calculés sur une hypothèse d'emprunt d'équilibre 2019 à 135 millions d'euros.

85 % des intérêts à payer, soit 31,573 millions d'euros, sont connus car calculés sur des emprunts à taux fixes ou quasi fixes (livret A). Le restant concerne des intérêts calculés sur des prêts indexés euribor. Dans le contexte actuel de taux interbancaires négatifs, il a été retenu, pour les 7 prêts concernés, une hypothèse de stabilité des intérêts payés en 2020.

La diminution de près de 2 % entre 2019 et 2020 du montant des intérêts est due à une plus grande prise en compte du contexte de taux bas.

Afin de préserver la solvabilité du Département, il va s'agir de faire coïncider le remboursement de l'amortissement du capital avec le versement de ses recettes propres. Cela permettrait de respecter en cours d'exercice une des règles de l'équilibre réel d'une collectivité selon laquelle le capital doit être remboursé par ses ressources propres. Cet objectif demandera d'effectuer une refonte du profil d'amortissement de la dette départementale.

Moyens de l'action

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Financement des dépenses d'investissement	Dépenses	47,686	49,163	46,739	37,274
	Recettes	48,062	10,620	7,543	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Financement des dépenses d'investissement	Dépenses	60,747	69,372	74,050	82,138
	Recettes	77,000	152,631	162,673	146,894

Budget annexe d'assainissement :

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Financement des dépenses d'investissement	Dépenses	0,195	0,125	0,180	0,183
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Financement des dépenses d'investissement	Dépenses	5,519	2,645	2,988	2,942
	Recettes	2,539	1,959	7,340	17,497

Action 5 : Gestion active des financements

Objectifs de l'action

Cette action vise l'optimisation du coût de la dette et de la trésorerie. Elle se décline selon les objectifs opérationnels suivants :

1. Optimiser le coût de la dette

En recettes d'investissement :

- Opérations d'ordre (indemnités de remboursement anticipé) : une recette d'investissement de 2,672 millions d'euros a été inscrite. Elle correspond à la capitalisation et à l'étalement comptable des indemnités de remboursement anticipé du réaménagement des emprunts structurés et du refinancement de l'emprunt Arkéa.

En dépenses d'investissement :

- Subvention en annuités : afin d'alléger la charge des emprunts contractés par l'OPH93, le Département s'est engagé à lui verser une subvention sur plusieurs exercices.

En recettes de fonctionnement :

- Fonds de soutien : dans le cadre du réaménagement de ses emprunts structurés signés avec les banques Depfa et Dexia, le Département a eu recours au fonds d'aide aux collectivités ayant contracté des emprunts structurés. Ce fonds a alloué une aide au Département de 36,45 millions d'euros. 18,06 millions ont été versés en 2015. Les 18,39 millions d'euros restants sont versés en 13 fois à compter de 2016. En 2020, le Département percevra donc 1,414 million d'euros.
- Opération d'échange de taux : le Département a signé deux contrats d'échange de taux avec le Crédit Agricole. Reprises sur provisions : en 2017, le Département a résilié ses derniers produits structurés. Les coûts de sortie engendrés par ces opérations et les intérêts impayés sont réglés sur plusieurs exercices. Une partie des sommes dues est compensée budgétairement par des reprises sur provisions. En 2020, pour la 1^{ère} fois, les reprises sur provisions ne couvriront pas les sommes dues aux partenaires financiers. Il est inscrit un montant de 4,920 millions d'euros.

- Les participations : le Département a souscrit des valeurs mobilières (actions et obligations) auprès de plusieurs sociétés de droit public. Il perçoit de ces dernières chaque année dividendes et intérêts. Les recettes dynamiques du portefeuille proviennent de participations au sein de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, la Sogaris et le Syndicat Interdépartemental de Gestion de la Sogaris. En 2020, il est proposé d'inscrire une recette de 850 000 euros correspondant à une moyenne entre les versements constatés en 2018 et en 2019.

En dépenses de fonctionnement :

- Opérations d'ordre (indemnités de remboursement anticipé) : il a été inscrit une dépense de fonctionnement de 2,672 millions d'euros qui correspond au paiement d'une part des indemnités de remboursement anticipé des opérations de refinancement des emprunts structurés ; et d'autre part de l'étalement comptable de l'indemnité remboursement anticipé de l'emprunt à taux variable signé avec Arkéa.
- Opération d'échange de taux : 6,089 millions d'euros au titre de la sortie des produits structurés. Intégralement compensés entre 2017 et 2019 par des reprises sur provisions, une part des coûts de sortie des emprunts structurés et les intérêts impayés représentent désormais une charge nette. En 2020, cette charge sera de 1,168 million d'euros. Elle est estimée à 2,783 millions d'euros en 2021 puis au montant des IRA de 2022 à 2026.

2. Examiner les opportunités de refinancement

En 2017, le stock de dette a fait l'objet d'une étude d'opportunité. 7 emprunts signés avec la CDC ont été renégociés pour un gain estimé à 4 millions d'euros sur la durée de vie des contrats, qui reste inchangée.

Le prêt CA 780 représente une dernière opportunité de réaménagement sans paiement d'une indemnité de remboursement actuarielle à étudier.

3. Améliorer le suivi de la trésorerie

Depuis le mois de juin 2019, des tensions de trésorerie sont apparues résultant d'une forte accélération du rythme des dépenses que n'a pas suivi celui des recettes. Cette situation a nécessité la signature de deux nouvelles lignes de trésorerie avec la Caisse d'Epargne et l'Agence France Locale pour un montant total de 45 millions d'euros. L'échéance de ces lignes, d'une durée de 6 mois, est en février 2020. D'autres contrats pourront prendre le relais en fonction des besoins du Département.

En parallèle à la souscription à ces instruments de gestion, il va s'agir d'optimiser le pilotage de la trésorerie départementale. Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- améliorer le recensement et la connaissance des flux de trésorerie par une collaboration en amont avec les directions opérationnelles et en aval avec la Paierie,
- proposer aux directions opérationnelles un calendrier de liquidation des recettes et des dépenses permettant de minimiser l'utilisation des lignes de trésorerie,
- affiner le volet prospectif du planning de trésorerie en établissant des scénarii relatifs aux flux de dépenses et de recettes,
- travailler avec la Paierie à la mise en place d'un plafond journalier des dépenses.

S'agissant du paiement des intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie, 20 000 euros ont été inscrits au budget 2020. Ce montant résulte d'une hypothèse haute d'utilisation de l'encours maximal des lignes de trésorerie pendant 50 jours (2 semaines par mois pendant 5 mois).

Moyens de l'action

Budget principal :

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion active des financements	Dépenses	-	-	0,020	8,807
	Recettes	2,402	0,859	0,560	7,220

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Gestion active des financements	Dépenses	0,806	0,570	0,510	0,390
	Recettes	-	-	-	2,673

Programme : Contrôle de gestion et expertise financière

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale**.*

Ce programme comporte trois actions :

- Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts,
- Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers,
- Financements SCPP et BSPP.

Objectifs du programme

Issu de la nouvelle segmentation stratégique de la DBFCG, le programme contrôle de gestion et expertise financière vise à :

- contribuer à l'efficacité des politiques publiques, dans un objectif d'optimisation financière,
- accompagner les directions au pilotage de leurs ressources et de leurs partenariats financiers,
- diffuser une culture de gestion au sein de la collectivité.

Opérationnellement, le programme contrôle de gestion et expertise financière évoluera profondément dans le cadre du nouveau projet de direction de la DBFCG. La création du service analyse et contrôle de gestion prévoit l'intégration des missions de la démarche de gestion (analyse de gestion et Système d'Information Décisionnel) au sein de la DBFCG, complémentaires de celles exercées actuellement par le contrôle de gestion interne et externe.

Convergeant ensemble vers l'émergence d'un conseil en gestion, ce nouveau service se destine à l'accompagnement des directions dans l'utilisation de leurs ressources, en accentuant les efforts vers :

- un pilotage intégré de l'activité et des moyens des directions départementales,
- la poursuite et le renforcement de l'analyse des dispositifs départementaux aux fins d'aide à la décision,
- l'optimisation des procédures et des modalités de gestion des politiques départementales,
- la maîtrise des risques financiers par le contrôle des partenariats départementaux.

Ce programme présente également une action portant sur le financement du SCPP et de la BSPP qui vise le renforcement du pilotage opéré par le Département, associant suivi budgétaire, participation institutionnelle et production d'éléments d'aide à la décision politique.

La fonction « analyse de gestion » issue de la DSOE dispose d'une expertise de l'activité des directions dans la mise en œuvre des politiques publiques. Celle-ci permet déjà de coproduire plusieurs livrables (projets d'activités et de budget primitif, rapport d'orientations budgétaires). Plusieurs missions, telles que l'élaboration du bilan d'activités (réalisé à partir des rapports annuels de performance des directions), la définition et le suivi d'indicateurs de gestion et de résultat auront à se déployer au sein de la DBFCG dans une logique de convergence des approches (financière et par activité).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Programme contrôle de gestion et expertise financière	Dépenses	38,949	38,949	37,575	40,180
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Programme contrôle de gestion et expertise financière	Dépenses	1,445	1,758	1,445	1,900
	Recettes	-	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	5	4	1	0

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Réaliser des missions d'études, analyser des dispositifs et processus				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de couverture du contrôle de gestion dans les directions du Département	cible	100%	100%	100%	100%	80%
	réalisé	80%	80%	20%	20%	
Nombre d'études d'optimisation	cible	20	22	20	5	7
	réalisé	20	22	4	4	
Nombre de procédures et modes opératoires	cible	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini	Non défini
	réalisé	10	20	25	En cours d'évaluation	
Avancement des préconisations des études antérieures	cible	100%	100%	100%	100%	100%
	réalisé	Non suivi	Non suivi	51%	En cours d'évaluation	
<u>Commentaires</u> : Parmi les 4 indicateurs présentés pour cet objectif, le taux de couverture d'intervention dans les directions évalue la capacité du contrôle de gestion à étendre son activité en dehors du pôle Solidarité, dont les besoins en études d'optimisation ont été les plus importants ces deux dernières années. L'une des priorités de 2020 sera ainsi de redévelopper la fonction de contrôle de gestion dans un périmètre plus diversifié de dispositifs départementaux. En plus des trois directions sociales (DPAPH, DEF, DPAS), deux autres directions, de pôles distincts, seront couverts par les études du contrôle de gestion.						

Objectif		Former et animer un réseau interne de contrôleurs de gestion				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'ateliers organisés et nombre de participants formés	cible	4	4	4	4	4
	réalisé	6	12	12	En cours d'évaluation	
<u>Commentaire</u> : La raison d'être du contrôle de gestion réside dans la diffusion d'une culture de gestion. Les ateliers de partage de pratiques permettent ainsi de construire et nourrir un réseau interne de contrôleurs de gestion, à l'image de celui des chargés de gestion de la collectivité. En 2020, 4 ateliers seront organisés (un par trimestre), portant sur l'apprentissage de méthodes propres au contrôle de gestion.						

Action 1 : Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts

Objectifs de l'action

L'accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts a pour dessein :

- d'analyser les dispositifs de politique publique de la collectivité dans un objectif d'optimisation financière mais également d'optimisation des processus,
- d'apporter des éléments de compréhension et d'analyse budgétaire,
- d'accompagner l'évolution des systèmes d'information sectoriels en assurant une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans une perspective opérationnelle, le contrôle de gestion œuvre en vue de :

- réaliser des missions d'études, analyser des dispositifs et processus,
- former et animer un réseau interne de contrôleurs de gestion.

En 2020, la mise en place d'une nouvelle organisation à la DBFCG tend à renforcer les fonctions de conseil en gestion, exercées par le contrôle de gestion et la démarche de gestion, actuellement positionnée au service projet de gestion et évaluation (DSOE). À noter que l'expertise financière des tiers partenaires intégrera le contrôle de gestion, dans son versant « externe ».

Si l'une des priorités de l'année à venir consiste au rapprochement organisationnel de ces missions, deux autres actions opérationnelles domineront le plan de charge du contrôle de gestion :

1. La poursuite et la consolidation des préconisations, méthodes et pratiques mises en place dans le secteur des politiques sociales, à savoir :
 - le contrôle des versements mensuels globalisés des prix de journées fixés aux structures habilitées ASE,
 - la mise en place d'un contrôle d'effectivité des prestations sociales PA et PH (APA à domicile et PCH),
 - les audits sur les établissements de protection de l'enfance,
 - le suivi de l'activité relative à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA),
 - le suivi de l'activité et du taux d'occupation des crèches départementales,
 - la réalisation d'études comparatives (notamment les benchmarkings de coûts),
 - les reportings et alertes sur l'exécution budgétaire de prestations spécifiques (dépenses d'hébergement d'urgence).
2. L'extension du périmètre d'intervention du contrôle de gestion, en matière de méthodologie et de champs d'activité départementale :
 - l'appui au pilotage par la DRH de la masse salariale,
 - l'expérimentation de la comptabilité analytique sur un pan d'activité spécifique de la collectivité, autre que le domaine social,
 - la constitution d'un réseau des contrôleurs de gestion formalisé, piloté par le pôle contrôle de gestion, à l'instar du réseau des chargés de gestion,
 - le pilotage et le contrôle interne de la DBFCG.

Action 2 : Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- maîtriser les risques financiers sous-jacents au financement de tiers par le Département,
- contribuer à la sécurité financière des partenariats départementaux (associations subventionnées, sociétés d'économie mixte, structures médico-sociales tarifées, OPH...),
- accompagner les directions opérationnelles dans leur dialogue de gestion avec leurs partenaires et identifier les situations à risques,
- apporter à la Direction générale des outils de pilotage et d'aide à la décision en matière de financement des partenaires.

La sécurisation des engagements financiers pris auprès des tiers vise deux objectifs opérationnels :

- renforcer les expertises financières,
- développer et diversifier la cartographie des risques des partenaires financiers du Département.

En 2020, associée au contrôle de gestion interne et à la démarche de gestion, cette action vise en priorité à s'insérer dans une logique d'offre de prestations à l'égard des directions départementales. Ses activités récurrentes seront poursuivies et de nouveaux outils seront développés, parmi lesquels :

1. L'actualisation de la cartographie des risques des partenaires subventionnés, qui comprend :
 - la collecte des comptes et états financiers des structures subventionnées, aux fins de constitution des annexes au compte administratif,
 - la réalisation de tableaux de bord annuels adressés aux directions départementales versant des subventions de fonctionnement supérieures à 75 000 euros,

- des diagnostics financiers, sous forme d'analyses flash ou d'analyses approfondies, faisant l'objet d'un plan de charge annuel,
 - l'accompagnement des directions dans leur dialogue de gestion partenarial.
2. La mise en place effective du scoring des bailleurs sociaux qui se matérialise par :
- l'évaluation de la santé financière du stock actuel des garanties d'emprunt, soit 9 bailleurs sociaux concernés par des diagnostics financiers,
 - la réalisation d'analyses financières aux fins d'aide à la décision à l'occasion d'une demande de garantie d'emprunt par un bailleur, conformément au protocole mis en place en 2018 à l'échelle départementale.
3. La construction d'outils de pilotage et de sécurisation des partenariats dont :
- un référentiel financier des ESMS, qui nécessite le recrutement d'un stagiaire ou d'un apprenti,
 - une cartographie des satellites, c'est-à-dire de l'ensemble des opérateurs bénéficiant d'un appui financier ou d'un engagement institutionnel de la part du Département.
4. L'accompagnement des directions dans la formulation de leur besoin en expertise financière de leur partenaire (assistance à maîtrise d'ouvrage sur les audits financiers).

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Renforcer les expertises financières des partenaires subventionnés				
		2016	2017	2018	2019	2020
Taux de couverture de la cartographie des risques financiers des partenaires subventionnés	cible	Non fixée	Non fixée	Non fixée	Non fixée	29%
	réalisé	34%	21%	21%	23%	
<u>Commentaire :</u> Le bureau de l'expertise financière des partenaires subventionnés aura réalisé 27 analyses financières au 31 décembre 2019, soit environ 23% de la cartographie qui compte 103 partenaires au 1^{er} janvier 2019. Pour 2020, en complément des tableaux de bord annuels transmis à chaque direction concernée, le bureau souhaite réaliser 29 analyses (flash ou approfondies), soit, à périmètre constant, 29% de couverture de la cartographie.						

Objectif		Développer et diversifier la cartographie des risques des partenaires financiers du Département				
		2016	2017	2018	2019	2020
1) Taux de réalisation d'analyse de gestionnaires d'ESMS / nombre total de gestionnaires d'ESMS habilités à l'aide sociale dans le département	cible				Non suivi	7%
	réalisé	Non suivi	Non suivi	7%	1,5%	
2) Indice global de la santé financière des bailleurs sociaux bénéficiant d'une garantie d'emprunt départementale	cible				Non suivi	Non ciblé
	réalisé	Non suivi	Non suivi	Non suivi	Non suivi	
<u>Commentaires :</u> <u>Indicateur 1.</u> Le report du calendrier de contractualisation entre les structures d'hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées et les autorités de tarification (ARS, Département) a ralenti la cadence des analyses financières réalisées dans le cadre de la sécurisation des partenariats financiers. En 2018, 5 analyses financières ont été réalisées, dont 4 dans le cadre de l'appel à projets pour la création d'un foyer de vie. En 2019, un seul partenaire, intervenant dans le champ de l'aide sociale à l'enfance a fait l'objet d'une analyse financière. Pour 2020, le bureau vise 5 gestionnaires (PA, PH, ASE), sur un total de plus de 150 gestionnaires habilités à l'aide sociale. <u>Indicateur 2.</u> Le scoring des bailleurs sociaux est en voie de finalisation en 2019 pour une mise en œuvre effective en 2020. Appliqué sur le stock actuel des garanties départementales, le scoring couvrirait 9 structures. La réalisation de leur diagnostic financier permettra d'établir une note par entité garantie et d'exprimer ainsi l'indice global de santé financière.						

Action 3 : Financement SCPP et BSPP

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'analyser les enjeux politiques et budgétaires relatifs au financement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et des Services Communs de la Préfecture de Paris (SCPP).

La Préfecture de Police de Paris dispose notamment, pour l'exercice de ses missions, de services dits « communs » ou « interdépartementaux » placés sous son autorité fonctionnelle, mais qui interviennent sur le territoire des départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

Ces services sont :

- la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), unité de statut militaire détachée de l'armée du Génie, unité interdépartementale,
- les Services Communs de la Préfecture de Police (SCPP), qui sont :
 - o le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (dont seules les activités de déminage et d'explosif sont à la charge de l'Etat),
 - o l'Institut Médico-Légal,
 - o le Service des Objets Trouvés,
 - o le Laboratoire Central des Services Vétérinaires.

Le financement des Sapeurs-Pompiers et des Services Centraux, individualisé budgétairement dans l'unité « Budget Spécial de la Préfecture de Police », est voté par le seul Conseil de Paris, qui détermine les contributions respectives de la ville de Paris et de chacune des collectivités de la petite couronne (conseils départementaux et communes). Il s'agit d'une dépense obligatoire. La part de chacune des collectivités (Paris et les trois Départements de la petite couronne) est déterminée au prorata de son potentiel fiscal.

Pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris : le financement de la BSPP est assuré par l'Etat (Ministère de l'intérieur), la ville de Paris, les trois départements de petite couronne et leurs communes qui participent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes au casernement. Après déduction des recettes diverses, la participation des collectivités est répartie, au prorata de leur population.

La contribution globale des départements est plafonnée à 45% du total des dépenses de fonctionnement et à 37,5% des dépenses d'investissement.

2 objectifs principaux sont visés en 2020 :

1. Participer activement à la gouvernance

Si le budget des services communs n'est voté que par le Conseil de Paris, il existe des instances consultatives permettant de préparer ce vote et d'émettre des vœux qui peuvent être présentés à la séance idoine du Conseil de Paris. La Commission Consultative de gestion des Sapeurs-Pompiers de Paris auprès du Préfet de Police (CCGP) se réunit deux fois par an.

L'enjeu est d'assurer la représentation et la préservation des intérêts départementaux dans cette gouvernance au regard de l'augmentation continue du budget de la BSPP et l'injonction faite aux collectivités de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement. En effet, cette contribution, pourtant obligatoire, ne fait l'objet d'aucun retraitement comptable dans le cadre du dispositif de contractualisation.

2. Produire des analyses

Des analyses rétrospectives seront produites pour expliciter les évolutions des dépenses des services communs et l'évolution de la contribution des Départements afin de préparer les différentes instances.

Au vu des événements de l'année 2019 (explosions, incendies importants à Paris, dont celui de Notre-Dame), il faut s'attendre à des demandes budgétaires en hausse pour 2020.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Financement SCPP et BSPP	Dépenses	38,949	38,949	37,575	40,180
	Recettes	--	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Financement SCPP et BSPP	Dépenses	1,445	1,758	1,445	1,900
	Recettes	-	-	-	-

Programme : Qualité comptable

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale**.*

Ce programme comporte cinq actions :

- Exécution des dépenses et des recettes,
- Opérations patrimoniales,
- Relations avec la paierie et les tiers,
- Système d'information financier,
- Pilotage des activités comptables.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme consistent à :

- apporter aux élus et aux usagers une connaissance fiabilisée des données comptables de la collectivité,
- favoriser le dialogue de gestion en matière de comptabilité et diffuser les bonnes pratiques.

L'objectif opérationnel sur l'année 2020 est de continuer la démarche de modernisation de la fonction comptable en finalisant :

- la phase d'étude et de préparation de la généralisation de la mutualisation des actes comptables des différentes directions opérationnelles au sein de centres de services partagés,
- le projet de révision du système d'information financier.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Programme Qualité comptable	Dépenses	1,242	57,543	63,239	71,141
	Recettes	11,169	23,598	15,069	24,058

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Programme Qualité comptable	Dépenses	-	34,993	38,396	30,386
	Recettes	-	78,274	85,457	76,385

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	18	6	3	9

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Maintenir le niveau de l'indicateur de qualité des comptes locaux (IQCL)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Valeur de l'IQCL du Département	cible			17	17	17
	réalisé	18	17,5			
<u>Commentaire</u> : L'indicateur de qualité des comptes locaux (IQCL) est un indicateur synthétique fourni par le comptable public à chaque collectivité territoriale. Il permet de juger de la qualité comptable avec une méthode standardisée. Avec une note, de 17.5 / 20, la note du Département révèle un bon niveau de maîtrise des opérations soumises à contrôle dans le cadre automatisé de l'IQCL. S'agissant de l'exercice 2017, la note, toutes collectivités confondues, est						

de 16,5 dans le département et de 17,1 au plan national. L'IQCL calculé sur l'exercice comptable 2018 n'a pas encore été transmis à la collectivité. Dans le cadre de la période de changement liée à la modernisation de fonction comptable, l'objectif est de maintenir le niveau actuel d'IQCL. La note devrait toutefois diminuer du fait d'une évolution des bases de calcul, notamment sur les comptes d'attente.

Action 1 : Exécution des dépenses et des recettes

Objectifs de l'action

L'action relève de la démarche de mutualisation des actes comptables au sein de centres de services partagés (CSP) afin de parfaire la fiabilisation des écritures comptables de la collectivité.

Les objectifs opérationnels en 2020 seront les suivants :

- réaliser l'étude permettant la mise en œuvre opérationnelle de la mutualisation généralisée des actes comptables au sein des CPS. Ce document prévoira les modalités d'organisation des CSP, ainsi que la volumétrie des effectifs,
- rationaliser les actes comptables du processus d'exécution de la dépense (diminution des factures entrantes, utilisation du portail Chorus Pro par les fournisseurs, utilisation des protocoles d'échange standard (PES) marchés et retour, etc.),
- rationaliser les actes comptables du processus d'exécution de la recette liés aux tiers moraux publics (gestion de l'interface CPP),
- reprendre l'activité d'accompagnement et de conseil aux directions sur les processus d'exécution de la dépense et de la recette (formation, séminaire, atelier).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Exécution des dépenses et des recettes	Dépenses	-	-	-	0,192
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Opérations patrimoniales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- fiabiliser les écritures comptables d'ordre patrimonial, notamment d'amortissement et d'intégration des marchés de travaux terminés,
- avoir une vision exhaustive du patrimoine comptable, et, dans ce but, élaborer un inventaire comptable et son suivi afin de fiabiliser l'état de l'actif et des charges d'amortissement annuelles en conséquence, déterminer des modes opératoires permettant un rapprochement de l'inventaire physique et de l'état de l'actif et gérer régulièrement les entrées et sorties de l'actif,
- participer à la réflexion transversale en matière d'optimisation de la gestion du patrimoine, dont le fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Les priorités 2020 seront les suivantes :

- rapprocher l'inventaire physique et comptable, et l'ajuster avec l'état de l'actif du compte de gestion et les annexes budgétaires. Ce point intègre la participation aux réflexions de conception de l'outil métier Odoo au profit de plusieurs directions,
- fiabiliser des procédures à l'attention des directions opérationnelles afin d'obtenir les informations nécessaires aux écritures comptables obligatoires telle que la communication des données relatives aux sorties de biens,
- pérenniser le travail de sensibilisation des acteurs de la chaîne comptable aux bonnes pratiques et enjeux de la gestion du patrimoine,
- former et accompagner les agents intégrés à la DBFCG dans le cadre de la centralisation de la fonction comptable.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Opérations patrimoniales	Dépenses	-	56,922	62,130	70,058
	Recettes	-	13,640	15,069	24,058

Investissement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Opérations patrimoniales	Dépenses	-	34,993	38,396	30,386
	Recettes	-	78,274	85,457	76,385

Action 3 : Relations avec la paierie et les tiers

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- coordonner les activités spécifiques liées aux relations avec la paierie, les tiers (balance, rejets, état P503, etc.),
- développer la formalisation de la relation client-fournisseur entre la collectivité et les tiers sur le périmètre comptable.

Les priorités 2020 seront les suivantes :

- la fiabilisation des procédures à l'attention des directions opérationnelles afin de sécuriser la création et l'utilisation des tiers dans IGDA (spécifiquement les tiers publics en lien avec Chorus),
- le contrôle et suivi des flux entre la paierie et le département en lien avec la DINSI, particulièrement dans le cadre du développement de Chorus et sa mise en relation avec IGDA,
- continuer la fiabilisation des dépenses et des recettes de régularisation en lien avec les directions,
- le suivi des demandes des fournisseurs sur le périmètre centralisation comptable.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Relations avec la paierie et les tiers	Dépenses	1,242	0,621	1,109	0,892
	Recettes	11,169	9,958	-	-

Action 4 : Système d'information financier

Objectifs de l'action

L'action « Système d'information financier » vise à :

- adapter le système d'information financier (SIF) aux bonnes pratiques comptables,
- piloter la transformation du SIF à travers l'évolution des outils et des interfaces,
- assurer l'administration fonctionnelle du SIF.

Les objectifs opérationnels de l'action sont :

- le pilotage de la transformation du SIF sur le processus d'exécution de la dépense,
- la mise en œuvre et le paramétrage du PES marché,

- la mise en œuvre et le paramétrage du PES retour,
- la mise en œuvre et le paramétrage de l'interface IGDA-CPP sur les avis des sommes à payer (ASAP),
- la fiabilisation de l'interface entre IGDA et Hélios en lien avec la DINSI et le bureau « Relation avec la paierie et gestion des tiers ».

Moyens de l'action

Cette action ne dispose pas de moyens financiers spécifiques.

Action 5 : Pilotage des activités comptables

Objectifs de l'action

La collectivité intègre la stratégie de la modernisation comptable impulsée par la LOLF du 1^{er} août 2001 avec :

- une nouvelle fonction comptable portée par une comptabilité générale et une comptabilité budgétaire,
- une exigence de qualité comptable.

À ce titre, l'action « Pilotage des activités comptables » vise à :

- accompagner l'organisation dans sa démarche de fiabilisation de la comptabilité afin de répondre à moyen terme aux critères de certification des comptes introduite par la loi NOTRe du 7 août 2015,
- animer les démarches qualité, contrôle interne et de contrôle de gestion de l'activité comptable.

Les objectifs opérationnels en 2020 seront les suivants :

- finaliser le contrat de service entre le CSP technique et les directions dont l'activité comptable a été mutualisée au service GCR au 01/01/2019,
- alimenter en données d'activités et de qualité la chefferie de projet de modernisation de la fonction comptable,
- adapter les outils de pilotage de l'activité comptable aux référentiels retenus par la CRC dans la démarche de certification des comptes.

Moyens de l'action

Cette action ne dispose pas de moyens financiers spécifiques.

Programme : Commande et achats publics

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de**
l'action départementale*

Ce programme comporte trois actions :

- Sécurisation juridique des marchés,
- Développement d'une commande publique durable,
- Dématérialisation de la commande publique.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont les suivants :

- assurer la sécurité juridique de la commande publique et être garant du respect des règles juridiques en la matière,
- favoriser la mise en œuvre des politiques du Département au moyen de sa commande publique,
- améliorer l'accompagnement des acteurs de l'achat.

En lien avec la réorganisation de la Direction de la commande et de l'achat public (DCAP), intégrant désormais une fonction achat, une des priorités est de renforcer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Commande publique	Dépenses	0,022	0,020	0,010	0,010

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	23	17	5	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif	Accroître le nombre de procédures concernées par une clause sociale					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de procédures concernées par une clause sociale (en part du montant total)	Cible			8 %	10 %	12 %
	réalisé	Non disponible	Non disponible	8 %	6 %	
<u>Commentaire :</u> On entend par clause sociale toute disposition contractuelle relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre de la commande publique, mais aussi à l'insertion des publics impliqués dans l'exécution, qu'il s'agisse de marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou aux établissements des secteurs adapté et protégé (ESAT/EA). La méthode de calcul est la suivante : - lorsqu'un marché est entièrement concerné par la clause (ex : marchés réservés), c'est le montant total qui est pris en compte, - pour les clauses ne s'appliquant qu'à une partie du marché (ex : imposition d'une part d'heures effectuées en IAE), c'est le montant affecté qui est comptabilisé. Pour 2016 et 2017, la donnée n'est pas renseignée en raison d'une méthode de calcul différente. Pour rappel, l'introduction de clauses sociales est conditionnée à la capacité de contrôle dans l'exécution, en particulier lorsqu'il s'agit d'un volume horaire. En matière d'insertion par l'activité économique, ce contrôle est réalisé par la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité territoriale (DEIAT). Voir le détail du Schéma des achats publics responsables décrit dans l'action 2 Développement d'une commande publique durable						

Objectif	Accroître le recours aux clauses environnementales dans la commande publique départementale					
		2016	2017	2018	2019	2020
Proportion de marchés notifiés comportant une clause environnementale	cible			50 %	50 %	60 %
	réalisé	41 %	41 %	42 %	44%	
<u>Commentaire :</u> Cet objectif sera réalisé en lien avec le Schéma des achats responsables, qui prévoit notamment la mise en place de mesures plus exigeantes dans les chartes relatives aux engagements en matière de protection de l'environnement, aujourd'hui jointes à l'ensemble des marchés de travaux.						

Objectif	Renforcer l'efficacité de la commande publique et les économies budgétaires au moyen de la négociation					
		2016	2017	2018	2019	2020
Gain issu de la négociation (en € HT)	Cible				1 500 000	2 000 000
	Réalisé	157 380	1 260 414	3 800 000	1 400 000	
<u>Commentaire :</u> Cet indicateur est calculé à partir de la différence entre l'offre initiale de l'attributaire et son offre négociée.						

Objectif	Dans le cadre des contrats de service, optimiser le temps moyen de passation d'un marché, depuis la réception d'une fiche de définition de besoin jusqu'à la notification					
		2016	2017	2018	2019	2020
Durée moyenne de passation d'un marché (en mois)	Cible			7	7	6
	Réalisé			7	7	
<u>Commentaire :</u> En fonction des capacités de suivi offertes dans le cadre du paramétrage du système d'information (SI) Achat, il sera possible d'affiner cette donnée, a minima par procédure voire par phase. Au sein des contrats de services, ces objectifs pourront également être déclinés par direction, en fonction des contraintes propres à chaque entité.						

Objectif	Améliorer la concurrence sur les marchés du Département					
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre moyen de dépôts par lot (hors marchés négociés sans mise en concurrence)	Cible			3	3	6
	Réalisé	Non disponible	Non disponible	2,5	2,5	
<u>Commentaire :</u> Cet indicateur doit pouvoir être mesuré par le nouvel SI Achat, en phase IV de son développement (fin 2019).						

Action 1 : Sécurisation juridique des marchés

Objectifs de l'action

Pour 2020, les objectifs seront les suivants :

- à l'aide du nouveau logiciel de commande, établir des modèles de documents sécurisés juridiquement,
- Ouvrir les hypothèses d'école uniquement au moment de l'ouverture,
- maintenir la certification ISO 9001 version 2015,
- Animer 10 matinales de la commande publique en 2020,
- poursuivre la diffusion d'information par la lettre de veille « la lettre des acteurs de la commande publique ».

Action 2 : Développement d'une commande publique durable

Objectifs de l'action

Il s'agit d'inscrire la commande publique dans les enjeux de développement durable tant en termes écologiques que sociaux. La DCAP a proposé plusieurs engagements dans son Schéma des achats publics responsables :

- Formaliser préalablement à chaque acte d'achat la décision d'opportunité d'intégrer ou non une action d'insertion, et le cas échéant les modalités qui en découlent, afin que tous les marchés pertinents pour mettre en place une action d'insertion puissent comporter une clause sociale,
- Notifier au moins cinq marchés réservés aux SIAE en 2018, augmenter cet objectif de 2 marchés par an, et atteindre le nombre de 10 marchés notifiés l'année 2020,
- Assurer à l'horizon 2020 l'exécution d'au moins 200 000 heures d'insertion supplémentaires,
- Poursuivre la démarche de diversification des clauses sociales,
- Passer chaque année au moins deux contrats d'insertion portant sur des prestations de service,
- Veiller à augmenter la part de femmes concernées par les clauses d'IAE (Insertion par l'activité économique) dans les marchés de travaux, avec un objectif d'au moins 10 %,
- Renforcer le partenariat avec les facilitateurs territoriaux (PLIE, Maisons de l'emploi, réseaux de l'IAE, Inser'éco 93, autres structures...), les collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis et notamment les EPT,
- Effectuer une veille ciblée sur les structures de l'IAE offrant des solutions innovantes en matière d'économie circulaire,
- En matière de marchés réservés aux secteurs adapté et protégé (ESAT/EA), compter 2 marchés supplémentaires en exécution chaque année, soit 10 marchés en 2020,
- Augmenter de 30 % par an le volume total de marchés réservés au secteur adapté, pour atteindre un montant minimum de 1 500 000 € HT à l'horizon 2020,
- Formaliser un nouveau partenariat avec les acteurs territoriaux du secteur adapté (GESAT et UNEA).

En 2020, il s'agira de :

- développer et déployer des outils d'aide à la mise en œuvre de la commande publique durable (clauses type, modèles de grilles d'analyse environnementale...),
- accroître le recours aux clauses sociales et environnementales,
- mettre en place un comité de suivi des engagements du schéma des achats publics responsables avec un objectif d'au moins 10 nouveaux engagements réalisés en 2020.

Action 3 : Dématérialisation d'une commande publique

Objectifs de l'action

En 2020, les priorités seront les suivantes :

- continuer de mettre à profit le « Tout démat' » et le SI achat pour réduire l'usage du papier dans les procédures départementales,
- déployer de nouvelles fonctionnalités de l'outil SIS-Marchés (recensement des besoins, reporting...),

- se servir de SIS comme base de transmission et d'archivage des procédures en cours afin de mieux contrôler la transmission des informations,
- mettre en place des interfaces avec nos autres outils (GED, Grand Angle, contrôle de légalité...).

Action 4 : **Performance de l'achat public**

Objectifs de l'action

En 2020, les priorités seront les suivantes :

- diffuser la culture de la performance des achats dans la commande publique départementale,
- redéfinir la procédure d'application des pénalités pour mieux encadrer les prestations des candidats et les sanctionner au besoin,
- encadrer les processus de recherche de fournisseurs (sourcing) pour améliorer la concurrence sur nos marchés,
- en lien avec l'agence française anti-corruption, lutter contre le risque de corruption, via notamment un outil d'analyse des tiers.

Programme : Information et communication

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de
l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale
- Communication sectorielle
- Communication interne

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont d'améliorer et élargir la communication en faveur des habitant·e·s de la Seine Saint Denis, et de mettre en valeur les initiatives des politiques publiques du Conseil Départemental.

À ce titre, il s'agit de répondre aux besoins de communication des différentes directions et de promouvoir les actions politiques du conseil Départemental.

Opérationnellement, il s'agit d'utiliser tous les canaux existants de diffusion, et de mettre en place des outils de communication innovants et performants, mais aussi de développer le mode projet avec les autres directions.

L'année 2020 sera principalement marquée par le bilan de mandat.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Information et communication	Dépenses	3,059	2,458	2,591	2,539
	Recettes	0,005	-	0,073	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Information et communication	Dépenses	0,046	0,025	0,050	0,049

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 31 décembre 2018	Total	A	B	C
En nombre de postes	50	27	18	5

Action 1 : Information générale

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- faire connaître le Département et promouvoir le territoire,
- permettre aux usager·e·s d'être informés sur les prestations auxquelles ils-elles pourraient prétendre,
- faire participer les citoyen·ne·s,
- valoriser les initiatives.

Les objectifs opérationnels pour 2020 concernent essentiellement l'impression et la diffusion des magazines « Seine-Saint-Denis », Acteur·rice·s, mais aussi la création, l'impression, la diffusion d'outils de communication, de campagnes d'information et d'affichage sur tout le territoire, et l'achat d'objets promotionnels et de stockage.

Le développement de la communication digitale est un enjeu pour le Département.

La Direction de la Communication gère par ailleurs la salle des séances et certaines prestations événementielles.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Information générale	Dépenses	2,715	2,276	2,322	2,339
	Recettes	0,005	-	0,073	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Information générale	Dépenses	0,046	0,025	0,050	0,049

Action 2 : Communication sectorielle

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de répondre aux besoins des Directions en matière de communication sectorielle.

Une priorité en 2020 sera d'accompagner les actions de communication portées par la DPAPH sur la mise en œuvre du projet Carte IKARIA.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Communication sectorielle	Dépenses	0,344	0,182	0,269	0,200

Action 3 : Communication interne

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de bâtir une communication utile à l'agent-e.

Opérationnellement, il s'agit de mettre à la disposition des agent-e-s des informations les concernant - relatives aux méthodes de travail, aux projets des collègues et aux grandes évolutions internes - ainsi que des informations visant à faire comprendre les politiques internes menées par le Département.

Programme : Audit interne

*Ce programme relève
de la Mission
Conduite de l'action
départementale*

Ce programme comporte quatre actions :

- Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection,
- Contrôle et suivi des recommandations,
- Contrôle interne,
- Capitalisation et suivi,

Objectifs du programme

La démarche de maîtrise des risques conduit à la réalisation d'audits et de contrôles de conformité sur l'ensemble du périmètre de la collectivité.

La Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR), en charge de cette démarche, poursuit plusieurs objectifs stratégiques :

- la sensibilisation, l'animation et l'accompagnement des directions dans leur démarche de contrôle interne,
- l'analyse des risques,
- la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques,
- le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques,

L'objectif global est de concourir à la consolidation du contrôle interne et son appropriation systématique, par les directions, dans le cours de leur activité quotidienne.

Les enjeux pour 2020 sont les suivants :

- améliorer l'articulation de la maîtrise des risques opérationnels et celle des risques stratégiques afin de contribuer plus efficacement à maîtriser le risque de ne pas répondre aux attentes du territoire et de la population,
- renforcer la capacité d'accompagnement des directions pour les aider à ajuster la maîtrise des activités et projets dont elles ont la responsabilité en tenant compte notamment d'exigences renforcées dans la prise en charge de nouveaux risques éthiques et financiers du fait de l'évolution de la réglementation mais aussi en raison des priorités que s'est fixée la collectivité,
- élargir le périmètre couvert par la direction quant aux risques de sécurité au sein des établissements placés sous la responsabilité du Département. L'ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection) a étendu au cours des deux dernières années le périmètre couvert aux collèges.

En découlent les objectifs opérationnels suivants :

- l'animation de la démarche de contrôle interne pour bâtir et consolider une culture commune,
- l'accompagnement des directions pour le renforcement de la maîtrise de leurs risques et de leur contrôle interne, en particulier sur le champ de la prévention de la fraude avec la cellule de contrôle de conformité,
- la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation en interne au sein des services du Département pour prévenir les risques de corruption et développer une culture de l'éthique,
- la contribution à l'amélioration de la relation aux usagers par le renforcement de la démarche de contrôle interne,
- l'appropriation et l'utilisation de l'outil de gestion des risques et de la cartographie des risques (TIGRe) en lien avec les directions métiers,
- l'actualisation du plan pluriannuel d'audit,
- le renforcement de la capacité de la direction à accompagner les directions en matière de contrôle interne,
- le maintien de la certification de la direction au regard des normes professionnelles,
- l'information du Comité d'audit sur l'activité de la direction, le niveau de maîtrise des risques et les actions de renforcement du contrôle interne,
- le suivi des travaux des directions et le reporting auprès des membres du comité d'audit et de la direction générale,
- le développement de partenariats extérieurs et la valorisation de l'action du Département.

Au-delà de la mise en œuvre du plan annuel d'audit et du suivi des recommandations, la direction s'est engagée dans une démarche d'informatisation des données liées aux risques. La cartographie des risques ainsi que le suivi des recommandations d'audit et des dispositifs de contrôle interne se font à l'aide de l'outil TIGRe déployé en 2018.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Audit interne	Dépenses	0,019	0,018	0,018	0,024

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	14	11	2	1

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Augmenter le nombre d'audits et de missions d'inspection				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'audits et de missions d'inspections réalisés	cible	15	15	13	15	15
	réalisé	10	9	10*		
<u>Commentaire :</u> La vacance de deux postes d'auditeurs sur les 5 postes de l'organigramme de la DACIGR, n'a pas permis de réaliser l'objectif en 2019. Le métier d'auditeur est toujours un métier en tension pour lequel les recrutements sont difficiles et longs. L'équipe sera de nouveau au complet au cours du dernier trimestre 2019. * estimation prévisionnelle En 2020, la cible est de trois audits par auditeur						

Objectif		Poursuivre les contrôles de conformité				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrôles de conformité	cible	-	30	20	20	20
	réalisé	30	19	20*		
<u>Commentaire :</u> Les contrôles seront désormais composés de contrôles sur pièces habituels et complétés sur place de contrôles des procédures et de l'organisation. Leurs durées passeront donc à 2 semaines contre une antérieurement. * estimation prévisionnelle						

Objectif		Réaliser des inspections santé et sécurité au travail				
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'inspections ACFI (santé et sécurité au travail)	cible	10	12	12	10	12
	réalisé	10	8	-		
<u>Commentaire :</u> Le poste d'ACFI (Agent chargé d'une mission d'inspection), vacant depuis mars 2019, n'a pas permis de réaliser les inspections prévues. Un nouvel ACFI est arrivé en septembre et sera formé en 2020.						

Action 1 : Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection

Objectifs de l'action

Il s'agit de réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités approuvées par le Comité d'audit.

Dans le cadre d'une mission d'inspection, il s'agit d'analyser les causes qui ont permis la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne.

En 2020, l'actualisation de la cartographie des risques permettra de relever les risques majeurs pour la collectivité. Il en découlera le programme d'audit à mener. Il conviendra de mettre en œuvre les nouvelles missions d'audit et également les axes prioritaires pour développer l'animation en matière de contrôle interne, en lien notamment avec la démarche usagers.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mise en œuvre du plan d'audit annuel	Dépenses	0,018	0,018	0,018	0,024

Action 2 : Contrôle et suivi des recommandations

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action vise au renforcement de la maîtrise des risques, par la mise en place :

- d'un suivi des actions engagées par les directions,
- d'un reporting structuré vers la direction générale et le comité de supervision.

En 2020, les objectifs opérationnels de l'action consisteront à :

- suivre la mise en œuvre des plans d'action des directions suite aux recommandations d'audit et aux évaluations des dispositifs de contrôle interne,
- améliorer le suivi des actions de maîtrise des risques identifiés par la cartographie des risques,
- assurer un contrôle de conformité de la tenue des dossiers dans les directions sociales.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Action 3 : Contrôle interne

En plus des travaux actuels de missions d'audit, de suivi des plans d'action des directions en réponse aux recommandations d'audit, des contrôles de conformités, la DACIGR doit organiser la prise en compte et le déploiement d'un véritable accompagnement en matière de contrôle interne des directions.

Le renforcement du contrôle interne dans les directions permettra d'améliorer la relation avec les usagers pour l'ensemble des actions et des prestations départementales.

Par ailleurs, avec ce qui découle de la loi anticorruption « Sapin II », la DACIGR devra organiser et coordonner les moyens de prévention des risques éthiques et financiers dans le département de Seine-Saint-Denis. Ces risques devront

être identifiés, évalués. Ils feront l'objet d'une approche de maîtrise et d'une déclinaison de la prévention dans les différents domaines d'activité propres du département mais aussi dans les relations avec les organismes associés. Il s'agira de poursuivre le travail engagé avec le secteur conseil de l'Agence française anticorruption (AFA).

La DACIGR fera des propositions pour la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions législatives très prochainement qui répondront aux engagements pris par le Département dans le cadre de la convention d'adhésion au Forum des Collectivités de l'ONG Transparency International, signée par le Président du Conseil Départemental en septembre 2019. Il s'agira de mettre en place un programme dédié s'inscrivant dans une démarche continue de progrès, de participer aux réunions d'échanges et de bonnes pratiques avec les autres collectivités membres du Forum d'échange animé par l'ONG, et de mener des actions de sensibilisation et de formation au sein des services du Département pour prévenir les risques de corruption et développer une culture de l'éthique.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Action 4 : Capitalisation et suivi

Objectifs de l'action

La capitalisation consiste à organiser une gestion efficace des informations et données utilisées par la DACIGR, faciliter leur partage au sein de l'équipe, garantir la traçabilité des missions d'audit et d'inspection générale et contribuer à la gestion des savoirs. Elle consiste aussi à accompagner les directions dans leur démarche de renforcement de leurs systèmes de management des risques.

Par ailleurs, la DACIGR participe à la valorisation et à la promotion de la Seine-Saint-Denis en assurant des formations auprès d'autres collectivités locales, et via des organismes de formation tels CNFPT, INET, ENA... La DACIGR promeut les échanges avec les collectivités européennes, notamment les collectivités territoriales grecques qui bénéficient d'un accompagnement étroit grâce au retour d'expérience de la DACIGR qui les aide à construire leur propre référentiel d'audit à partir de celui de la Seine-Saint-Denis. L'accompagnement avec ces collectivités grecques se poursuit dans leur démarche d'expérimentation opérationnelle.

En 2020, il s'agira de :

- déployer un référentiel de contrôle interne référençant les bonnes pratiques existantes au sein des directions,
- sécuriser la traçabilité des audits et des missions d'inspection, dans le cadre de la gestion du fonds documentaire de la direction,
- développer les partenariats avec l'IFACI, le CNFPT, l'AMRAE, le CIAT, l'ADFCG, l'ENA, l'INET, AFA, l'AFIGESE,
- organiser ou participer à une journée d'étude sur la maîtrise du risque et l'audit auprès d'autres collectivités et partenaires.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Programme : Marketing territorial et mécénat

*Ce programme relève de la Mission **Conduite de l'action départementale***

Ce programme comporte deux actions :

- Marketing territorial
- Mécénat

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- promouvoir et animer la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis »,
- développer la stratégie de marketing territorial partagée avec les directions départementales,
- développer le recours au mécénat en accompagnant les directions comme le tissu associatif dans cette pratique.

Les priorités pour l'année 2020 sont la construction de la stratégie de marketing territorial, le développement de la marque de territoire en notoriété et en animation (ambassadeurs) et la mise en œuvre du plan stratégique de mécénat.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Marketing territorial et mécénat	Dépenses	-	0,119	0,170	0,166
	Recettes	-	0,008	0,120	0,070

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Marketing territorial et mécénat	Dépenses	0,093	0,093	0,100	0,098

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	4	4	-	-

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Promouvoir la marque de territoire In SSD/animer un réseau qualifié				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'ambassadeurs	cible			740	900	1050
	réalisé	400	590	760	Année en cours	
Commentaire : 860 ambassadeurs font actuellement partie du réseau. Les profils représentés sont divers et assurent une pertinence du développement du réseau.						

Objectif		Promouvoir la marque de territoire/développer la notoriété de la marque				
		2016	2017	2018	2019	2020
Communauté virale FB + Instagram	cible			7 000	9 000	11 000
	réalisé		4 000	8 300	Année en cours	
Commentaire : 11 000 likes sur la page Facebook de la marque In SSD au 1 ^{er} septembre 2019. Cette forte augmentation permet d'assurer la promotion des initiatives de la marque. De plus, d'autres réseaux sociaux, à l'image d'Instagram, connaissent une forte progression.						

Action 1 : Marketing territorial

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- développer la notoriété de la marque de territoire In SSD,
- faire émerger les nouveaux talents en initiant des projets dédiés,
- promouvoir le « Made » In Seine-Saint-Denis en faisant reconnaître le département comme territoire de création, de fabrication, de production,
- assurer le développement du réseau d'Ambassadeurs et valoriser les rencontres d'acteurs,
- rendre viables les outils nécessaires à la conduite des projets de marketing,
- piloter la démarche globale de marketing territorial en transversalité avec l'ensemble des directions concernées.

En 2020, il s'agira notamment :

- d'accompagner le plan d'action de stratégie de marketing territorial,
- de développer la valorisation de la production « made In Seine-Saint-Denis », à travers les outils de la marque, son réseau et ses événements,
- de faire connaître les espaces de travail collectifs, collaboratifs et inclusifs, pour le valoriser et intensifier l'émergence de talents.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Marketing territorial	Dépenses	-	0,119	0,170	0,160

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Marketing territorial	Dépenses	0,093	0,093	0,100	0,098

Action 2 : Mécénat

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- identifier des projets susceptibles de donner lieu à des financements dans le cadre du mécénat,
- rechercher des financements auprès des Fondations,
- assurer le suivi des conventions,
- constituer un pôle de ressources, pour les directions départementales et les acteurs locaux, en matière de mécénat, à travers des activités de veille et de formation.

En 2020, il s'agira notamment de :

- développer la recherche de financement par le dépôt de dossier aux appels à projets des fondations,
- développer la pratique du mécénat indirect pour élargir le champ des dépôts de dossiers,
- développer la compréhension et la mise en œuvre du mécénat au sein des associations départementales,
- expérimenter le mécénat populaire et l'implication des entreprises locales.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mécénat	Dépenses	-	0,005	0,010	0,006
	Recettes	-	0,008	0,120	0,070

Programme : Jeux olympiques et paralympiques

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de
l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Plan de mobilisation,
- La « Fabrique » des JOP,
- Coordination des opérations d'investissement.

Objectifs du programme

Depuis le 13 septembre 2017 et la décision du CIO à Lima, il est acquis que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se dérouleront à Paris et en Seine-Saint-Denis.

Les éditions passées des Jeux montrent que les exploits sportifs, la qualité de l'organisation des compétitions ou les bonnes conditions d'accueil des spectateurs ne suffisent pas à faire de l'événement un succès durable pour la ville hôte, même si ces éléments en constituent une condition *sine qua non*. De même, la construction d'équipements et d'infrastructures ou la réalisation des travaux d'aménagement d'envergure ne suffisent pas à constituer un héritage olympique profitable à tous et au développement pérenne des territoires. Les Jeux véritablement réussis et inoubliables sont toujours ceux qui ont impliqué les populations et leur ont directement bénéficié sur les plans économiques, sociaux, éducatifs et culturels.

La notion d'héritage matériel et immatériel est donc une variable nécessairement prise en compte par le Département dans la préparation des Jeux. Pour les prochaines années, l'action du Département sera guidée par les enjeux suivants :

- **un enjeu d'équilibre territorial, entre Paris et la Seine-Saint-Denis et dans le territoire départemental.** La candidature parisienne concentre l'événementiel sur le territoire parisien et les infrastructures sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, notamment sur sa partie ouest. Toutefois, c'est l'ensemble du territoire qui doit tirer profit de ces Jeux, tant sur les équipements (rénovations et aménagements des sites d'entraînement et sites labellisés) que sur les dynamiques économique, sociale, sportive et culturelle. C'est pourquoi le Département assurera l'ancrage départemental des JOP 2024 par le renforcement des coopérations et la co-construction de projets permettant aux Communes et aux Etablissements Publics Locaux (EPT) de s'investir dans le projet olympique.
- **un enjeu de mobilisation et de participation des acteurs et des habitants.** Le plan de mobilisation du Département implique la participation active des habitants comme condition essentielle de la réussite des Jeux. Cette condition est appuyée par les échanges avec les anciennes villes hôtes, qui ont eu lieu lors des Rencontres internationales pour des jeux inclusifs, ainsi que par le contexte de mobilisation nationale citoyenne. De plus, la Fabrique des Jeux et l'organisation d'événements fédérateurs, comme la journée olympique, organisent, stimulent et engagent les habitants dans la dynamique des Jeux. Il s'agit de moments de partage, créant un récit commun, qui seront envoyés au reste du monde en 2024.
- **un enjeu de coopération interne et externe.** A l'interne la Délégation aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DEJOP) anime un réseau de référent dans les directions dans le but de favoriser l'imprégnation des enjeux olympiques dans les politiques publiques et la collaboration entre les directions. A l'externe, il s'agira de faire vivre la coopération entre l'ensemble des parties prenantes (collectivités territoriales, Etat et instance olympiques) via la réalisation de projets concrets et utiles pour le territoire afin de constituer, dès aujourd'hui, un héritage tangible et durable pour le territoire.

La DEJOP structure son action autour d'objectifs stratégiques déclinés dans les différentes actions présentées ci-après. Cela passe notamment par le fait de représenter la collectivité, le territoire et les habitants au sein des instances de Paris 2024 et auprès de ses partenaires publics et privés.

Il est question de garantir la bonne représentation du Département et de ses intérêts au sein des différentes instances de coordination de l'organisation des jeux, et notamment d'accompagner les élus départementaux dans leurs participations aux instances du COJO et de la SOLIDEO et lors de leurs rencontres avec l'ensemble des autres acteurs publics et privés engagés dans le projet Paris 2024.

Dans ce cadre, la DEJOP se charge de diffuser l'ensemble des informations utiles à la conduite des projets liés aux JOP et de promouvoir dans les instances et auprès de l'ensemble des acteurs de Paris 2024 les propositions, projets, actions utiles à l'héritage des Jeux de la collectivité, des acteurs du territoire et des habitants. En outre, la Délégation assure un rôle de coordination avec les autres partenaires institutionnels de la Seine-Saint-Denis (Etablissements publics territoriaux et villes).

L'année 2020 sera également marquée par les JOP d'été de Tokyo, moment privilégié pour développer des coopérations techniques et des projets culturels ou sportifs. De plus, au terme de ces JOP, l'emblème olympique sera transmis à Paris, ville hôte des prochaines olympiades en 2024.

Par ailleurs, le Département s'est positionné pour accueillir la journée olympique en juin 2020. Il a décidé de réaliser cet évènement fédérateur pour les populations sur le territoire départemental, donc au plus près de ses habitants.

Aussi et pour accompagner ces deux projets, une nouvelle stratégie de communication dédiée aux JOP va être développée, de manière à valoriser l'engagement du Département et informer la population.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mission JOP	Dépenses	0,489	0,950	0,894

Investissement (En M€)		CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Mission JOP	Dépenses	-	6,740	8,424

Des crédits supplémentaires pourront être mobilisés en cours d'exercice pour des événements exceptionnels comme la journée olympique du 23 juin 2020 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	6	6	-	-

Action 1 : Plan de mobilisation

Objectifs de l'action

Il s'agit de construire, animer et suivre la mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de politique publique.

Il est question de construire les outils de conduite de projet et de suivi du Plan de mobilisation, mais aussi d'impulser, animer et suivre les cadres de travail et outils partenariaux pour faciliter la mise en œuvre du plan de mobilisation. Plus concrètement, il importe de conduire des démarches partenariales avec les anciennes villes hôtes afin de s'inspirer des expériences passées pour construire le meilleur héritage des Jeux pour les habitants, comme de promouvoir au sein de la collectivité et de ses partenaires la construction d'actions innovantes visant à maximiser l'héritage des Jeux pour les habitants.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Plan de mobilisation	Dépenses	0,489	0,950	0,834
	Recettes	-	-	

Action 2 : La « Fabrique » des JOP

Objectifs de l'action

Suite au lancement de la Fabrique des jeux en juin 2018, il s'agit de mobiliser, associer et faire participer les acteurs et les habitants du territoire au projet olympique et paralympique.

Concrètement, le lien avec les acteurs du territoire reposera sur l'animation d'ateliers thématiques dans le but d'assurer une interface, une ressource et un relais sur le projet paris 2024, mais également, pour les acteurs, de se fédérer, de s'organiser et de porter des projets. Par ailleurs, La Fabrique a vocation à s'élargir à la participation citoyenne, et ce dans le cadre d'une gouvernance ouverte et respectueuse de la diversité des acteurs.

La Fabriques des Jeux organisera et fédérera les acteurs sportifs, culturels, liés à l'emploi ou au handicap à travers ses ateliers thématiques, et elle associera les citoyens à la dynamique des jeux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
La « Fabrique » des JOP	Dépenses	-	-	0,060
	Recettes	-	-	-

Action 3 : Coordination des opérations d'investissement

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique ici est d'assurer la livraison et la meilleure insertion possible dans le tissu urbain des équipements et aménagements olympiques du projet de Paris 2024 de maîtrise d'ouvrage départementale.

Il est question de coordonner et suivre les projets d'investissement pour lesquels le Département a la maîtrise d'ouvrage, de coordonner et suivre la collaboration, les liens conventionnels et financiers avec la SOLIDEO, d'assurer la transmission des informations en interne et de porter auprès de la SOLIDEO et des autres acteurs publics les projets et actions permettant de favoriser la qualité, l'insertion urbaine, l'excellence environnementale et l'inclusion des habitants dans la réalisation des ouvrages olympiques en Seine-Saint-Denis.

A la suite de la délibération du plan de mobilisation pour les JOP, adoptée par l'Assemblée départementale le 27 septembre 2018, et des engagements pris en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'infrastructures olympiques, l'année 2020 sera la première année de mise en œuvre des projets matérialisant l'héritage matériel et immatériel des Jeux.

En effet, le Département continuera de conduire la maîtrise d'ouvrage sur 7 opérations par les premières attributions de marché. De plus, le Département versera sa deuxième participation à la SOLIDEO (12,5 % des 67,4 millions d'Euros).

Des projets dits « héritage » seront lancés. Ces projets, ayant pour objectif d'accélérer et de transformer les politiques départementales portent sur l'élargissement des pratiques sportives, l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi vers les métiers des jeux et la sensibilisation des familles aux bienfaits du sport dès le plus jeune âge.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Coordination des opérations d'investissement	Dépenses	-	6,740	8,424
	Recettes	-	-	-

Programme : Transition écologique

*Ce programme relève
de la Mission **Conduite de
l'action départementale***

Ce programme comporte trois actions :

- Innovation écologique
- Soutien aux projets associatifs / acteurs locaux
- Animation / sensibilisation

Objectifs du programme

La Délégation à la transition écologique (DTE) a été créée à l'été 2017 pour mettre en œuvre les orientations du Plan d'action du Département pour la transition écologique. En 2019, un nouveau document cadre de la politique de transition écologique a été adopté par le l'Assemblée départementale « *Les engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique* ».

La DTE accompagne les directions opérationnelles chargées de déployer les actions des *Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique*, via la promotion d'innovation, l'élaboration de partenariats ou encore la coordination des réponses des appels à projets pour obtenir des financements.

La DTE apporte également son soutien aux projets portés par les acteurs locaux lorsqu'ils sont en lien avec la politique départementale de transition écologique (création de nouveaux lieux écologiques, encouragement de la biodiversité en ville, adaptation au changement climatique, accompagnement à des nouvelles pratiques écologiques).

Enfin la DTE doit donner de la visibilité aux enjeux écologiques et à la politique environnementale du Département, notamment via l'organisation d'animations à destination des agent-e-s et des usager-e-s des services publics départementaux. La semaine du Développement durable, visant la prise de conscience citoyenne et l'engagement dans des pratiques plus solidaires et écologiques, en est un exemple.

La DTE propose pour l'année 2020 un travail autour des événements éco-responsables, en lien avec la préfiguration de la Fan Zone à Marville en 2024.

Les objectifs opérationnels de ce programme pour l'année 2020 sont les suivants :

- faire évoluer les partenariats et en créer de nouveaux, par exemple avec les Agences locales de l'énergie (ALEC), des start-up, des instituts de recherche et de développement,
- renforcer l'accompagnement des porteurs de projets sur le territoire à travers le volet Transition Ecologique de l'Appel à Agir et à travers la mobilisation du foncier départemental,
- mettre en œuvre l'offre de services de la DTE auprès des Directions (accompagnement technique et financier des projets d'investissement par le biais de l'incubateur),
- renforcer l'animation en direction des usagers des services départementaux en s'appuyant sur les associations locales et franciliennes,
- faire de la semaine du Développement durable 2020 un temps fort de l'année en tant qu'engagement écologique du Département et permettant de lancer l'évènement Green Village, devant préfigurer la Green Zone écologique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024) de Marville,
- rédiger et diffuser en interne et auprès des partenaires, notamment sportifs, une charte des événements éco-responsables en lien avec les JOP 2024,
- continuer le développement du Plan Mobilité de l'Administration, et notamment les enjeux liés au vélo.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Transition écologique	Dépenses	-	0,180	0,228	0,228
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Transition écologique	Dépenses	-	0,088	1,155	0,840
	Recettes	-	-	0,056	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	4	4		

Objectifs prioritaires – Indicateurs de résultat

Objectif		Amplifier la visibilité des événements Transition Ecologique internes (Semaine du développement durable (DD), de la mobilité, de la réduction des déchets)				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes sensibilisées lors des semaines DD, réduction déchets, mobilité et lors du Green Village	cible			550	400	600
	réalisé		236	700	280 (juin 2019)	
<u>Commentaire</u> : 2018 : Organisation des semaines mobilité, réduction des déchets et développement durable. Les objectifs étaient internes et externes. 2019 : la priorité est la semaine développement durable. 280 personnes ont participé à au moins une animation, dont 250 collégiens.						

Objectif		Co-construire la transition écologique avec les acteurs du territoire				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de rencontres organisées dans l'année	Cible			3	3	3
	Réalisé	1	2	1	2 (juin 2019)	
Nombre de projets menés en commun avec au moins un partenaire	cible			1	3	3
	réalisé				3 projets en cours	
<u>Commentaire</u> : Projets déjà menés en 2019 : journée sur l'alimentation durable avec les services des communes et lancement de l'alliance de lutte contre la précarité énergétique (3 ateliers prévus à l'automne). Projets en cours en 2019 : appel à projet sur l'agriculture urbaine, fermeture ponctuelle de voies départementales lors de la Journée sans voiture et échanges avec la ville de Bobigny sur le déploiement du stationnement vélos aux abords des sites départementaux.						

Objectif		Favoriser l'innovation écologique dans les directions				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets soutenus par l'incubateur démarrés dans l'année	Cible				5	8
	Réalisé				2 en cours (juillet 2019)	
Nombre de réponses à des appels à projets pour financer des projets innovants	cible				3	5
	réalisé				2 réalisés 1 rejeté 1 en attente	

Commentaire : L'incubateur a permis de mener à bien des actions prioritaires, à l'image du projet de rénovation écologique de la cour du collège Langevin-Wallon à Rosny en cour oasis.
La plupart des projets acceptés ont une durée de mise en place plus longue, impliquant un report de la réalisation des projets de 2019 vers 2020.

Objectif		Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets écologiques sur le territoire à travers l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis				
		2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets accompagnés	Cible			20	30	30
	Réalisé			21	32	
Part des lauréats qui n'ont jamais été accompagnés par le Département	cible				30 %	30 %
	réalisé				56 %	
<u>Commentaire</u> : L'objectif est d'augmenter le niveau d'exigence vis-à-vis des projets pour ne soutenir que les projets ayant un impact environnemental fort.						

Objectif		Préfigurer la Green Zone écologique des JOP 2024 / Organisation d'un Green Village				
		2016	2017	2018	2019	2020
Part d'achats durables	Cible					
	Réalisé					
Quantité de déchets valorisés	Cible					
	Réalisé					
Nombre de visiteurs venus en transport en commun et modes actifs	cible					
	réalisé					
<u>Commentaire</u> : Le projet Green Zone doit permettre de tester les conditions de réalisation d'un événement écologique pour un festival ou un événement sportif, en particulier la préfiguration de l'organisation par le Département d'une Fan Zone lors des JOP 2024. Les objectifs fixés s'appuient sur les travaux de l'ADEME en matière d'organisation d'événements écoresponsables, et qui doivent chaque année être plus ambitieux.						

Action 1 : Innovation écologique

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- développer des solutions innovantes dans le cadre des projets d'investissement portés par les directions,
- impulser de nouveaux projets au sein des directions,
- élaborer des partenariats d'innovation avec des start-up et des instituts de recherche et de développement,
- développer des actions innovantes dans le cadre du Plan de mobilité de l'administration.

Pour l'année 2020, 5 objectifs opérationnels ont été posés :

- la reconduite de l'incubateur via la relance des appels à projets interne à destination de nouveaux projets en 2020,
- la prospective auprès de start-up et d'autres acteurs de l'innovation (par des réseaux auxquels le Département adhère déjà, Cap Digital ou Rêves de scènes urbaines),
- la recherche de financement,

- la réalisation du bilan carbone, permettant de trouver des pistes de réductions des émissions de gaz à effet de serre et de réfléchir à une politique de compensation carbone,
- le développement du Plan de mobilité de l'administration, notamment par le déploiement du stationnement vélo et par l'accroissement de nouveaux services de mobilité autant pour les déplacements professionnels que personnels (mise à disposition de vélos, covoiturage, communauté vélo...).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Innovation écologique	Dépenses	-	-	0,046	0,015
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Innovation écologique	Dépenses	-	-	-	0,700
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Soutien aux projets associatifs / acteurs locaux

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- soutenir la création de nouveaux lieux écologiques et solidaires,
- favoriser les investissements écologiques portés par l'épargne citoyenne,
- développer les pratiques écologiques autour de la biodiversité, du réemploi, des mobilités durables,
- poursuivre des partenariats avec des acteurs locaux comme Airparif et les ALEC menant une action structurante pour le climat, la lutte contre la pollution et la transition énergétique.

Pour l'année 2020, 4 objectifs opérationnels ont été posés :

- reconduire l'Appel à Agir sur la thématique de la transition écologique, en augmentant le niveau d'exigence quant à l'exemplarité environnementale des projets et en priorisant le soutien à des projets d'investissement,
- constituer les conventions de partenariat autour de la mise à disposition du foncier départemental lié à l'agriculture urbaine ou à la production d'énergie renouvelable,
- façonner une nouvelle convention avec les 3 Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), dans un but de renforcement de l'accompagnement des services départementaux par les ALEC,
- identifier des champs d'action opérationnels avec Airparif.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Soutien aux projets associatifs / acteurs locaux	Dépenses	-	-	0,156	0,153
	Recettes	-	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Soutien aux projets associatifs / acteurs locaux	Dépenses	-	-	0,140	0,140
	Recettes	-	-	-	-

Action 3 : Animation / Sensibilisation

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- créer des temps forts autour de la transition écologique pour valoriser la politique départementale et sensibiliser les habitant·e·s de la Seine-Saint-Denis aux enjeux environnementaux,
- impliquer davantage des agent·e·s dans la politique départementale de transition écologique,
- cibler les usager·e·s des services départementaux, et notamment les visiteur·euse·s des sites déconcentrés, pour l'établissement d'animations collectives sur la thématique de la transition écologique,
- développer des actions qui promeuvent l'organisation d'évènements plus responsables (objectifs JOP et Green Zone écologique de Marville).

Pour l'année 2020, 3 objectifs opérationnels ont été posés :

- faire de la semaine du développement durable un temps fort d'animation, tant vers les agents que vers les usager·e·s,
- lancer l'évènement Green Village,
- planifier un évènement La Fabrique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, autour d'évènements éco-responsables,

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Animation/ sensibilisation	Dépenses	-	-	0,025	0,060
	Recettes	-	-	-	-

Mission

Orientation des politiques départementales

Programme

Assemblée départementale

Programme

Moyens des groupes politiques

Programme : Assemblée départementale

*Ce programme relève
de la Mission **Orientation des
politiques départementales***

Ce programme comporte une action :

- Assemblée départementale.

Objectifs du programme

Ce programme réunit les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- assurer le secrétariat des Assemblées (le Conseil départemental et sa Commission permanente),
- dresser les ordres du jour et établir les procès verbaux,
- assurer le secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gérer les désignations des Conseillers départementaux dans les organismes extérieurs,
- établir les arrêtés de délégation de signature,
- procéder au dernier examen puis au suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publier les actes (RAAD) et les archiver,
- assurer la gestion des situations individuelles des Conseillers départementaux et la gestion des moyens des groupes d'Elus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Assemblée départementale	Dépenses	2,327	2,474	2,645	2,653

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	60	30	28	2

Programme : Moyens des groupes politiques

*Ce programme relève
de la Mission **Orientation des
politiques départementales***

Ce programme comporte une action :

- Groupe d'élus.

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Moyens des groupes politiques	Dépenses	0,478	0,397	0,550	0,533

Investissement (En M€)		CA 2017	CA 2018	BP 2019	Proposition BP 2020
Moyens des groupes politiques	Dépenses	0,007	0,005	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2019	Total	A	B	C
En nombre de postes	11	7	-	4

Délibération n° du 12 décembre 2019

PROJET D'ACTIVITÉS ET DE BUDGET PAR PROGRAMMES 2020

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du projet d'activités et de budget par programmes 2020.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

